

SEANCE DU 25 JUIN 2015

OUVERTURE

M. CHENUT, Président : Il y a quelques instants, notre collègue Isabelle LE CALLENNEC a eu l'obligeance de m'informer du décès de l'un de nos anciens collègues, que je n'ai pas connu personnellement, mais certains d'entre vous certainement : M. Jean BOURDAIS qui a longtemps exercé des responsabilités importantes notamment de vice-président de cette Assemblée, en charge des affaires sociales. Je crois qu'il était également maire d'Argentré. Je vous propose donc d'observer une minute de silence.

(Minute de silence).

Je vous remercie. J'adresserai, en votre nom, un message de sympathie et de solidarité à ses proches.

Nous allons ouvrir, la session du mois de juin, avec un dossier important, l'examen et, je le souhaite, l'adoption du compte administratif de l'année écoulée, qui permet de vérifier l'état d'exécution du budget tel qu'il avait été voté au début de l'année 2014, et sa concordance. Je pense pouvoir dire – Christophe MARTINS nous le confirmera – qu'une nouvelle fois, les états d'exécution sont extrêmement encourageants. Néanmoins, ce document est également le témoin des tensions qui pèsent sur les finances de notre Département et sur l'ensemble des départements de France, ce qui pose toute une série de questions de fond. J'y reviendrai. Je pense qu'il est important que l'on puisse collectivement se mettre en perspective par rapport aux difficultés présentes, et surtout, sans doute, difficultés à venir, toutes choses étant égales par ailleurs.

Nous aurons également un rapport d'étape attendu sur l'état d'avancement du Plan de relance. Là aussi, vous verrez qu'un certain nombre de dossiers sont, d'ores et déjà, bien avancés. Ce dispositif fonctionne de façon très intense avec des taux d'engagement tout à fait significatifs. J'aurai à nouveau l'occasion de redire ce qu'a été la réactivité des services du Département. Ils ont, dans des temps très limités, eu à connaître et à instruire plusieurs centaines de dossiers. Je crois que nous allons bientôt franchir le cap des 500 dossiers examinés, c'est donc un travail tout à fait remarquable qui a été conduit.

Tous les rapports ont, bien sûr, leur importance, je n'en pointerai que quelques-uns : le rapport d'activité de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), dédié à l'instruction des dossiers et aux problématiques des personnes handicapées. Ce rapport montrera à quel point cette activité est importante, qu'elle est en fort développement et qu'elle a été la contribution positive du Département dans l'évolution. Ceux qui se rappellent de l'époque de la Cotorep, quand on regarde avant et après, vous pourrez voir à quel point, certes le volume des dossiers s'est accru, mais la qualité du travail des services offerts, la réduction des délais d'instruction, c'est quelque chose qu'il convient de mettre en perspective.

Dans quelques jours se déroulera une manifestation importante de l'ANSES sur le site de BioAgroPolis. Nous aurons donc un rapport mettant en perspective les évolutions de cette institution dans lequel en partenariat avec le Conseil général et nos implantations sur ce site, je crois que c'est une opération qui a été déterminante et exemplaire à bien des égards en termes de volontarisme et d'aménagement du territoire.

Nous aurons également à échanger sur la mise en perspective de notre plan d'intervention numérique dans les collèges. Il ne s'agit pas aujourd'hui d'acter des conclusions, mais d'engager une démarche. Je sais qu'il y a eu des débats riches en commission, beaucoup de questionnements, beaucoup de perspectives ou de réponses ont été apportées. Il s'agit donc plus de cadrer un processus dont on sait qu'il devra aboutir au printemps prochain pour être opérationnel à la rentrée de septembre 2016. C'est donc un travail d'anticipation, qui devra être conduit.

Nos collègues Franck PICHOT et Damien BONGART s'occupent des usages du numérique, ils y consacreront toute l'énergie nécessaire pour rencontrer tous les acteurs de la communauté éducative. Bien entendu, l'institution Éducation nationale dans ses différentes composantes, les enseignants, les parents d'élèves, tous ceux qui ont des choses à dire sur la meilleure façon de s'approprier ce dossier pour faire en sorte que le Département d'Ille-et-Vilaine reste un des départements novateurs et en pointe dans ces perspectives éducatives et d'avenir pour nos collégiens. Sachant que d'ores et déjà, nous avons pu nous inscrire dans un appel à projets national et que trois collèges vont pouvoir, dans le cadre d'une expérimentation, s'engager dès la prochaine rentrée. Franck PICHOT vous en parlera. Je crois qu'il faut mener plusieurs choses de front.

Voilà donc les quelques temps forts particuliers. J'attire également votre attention sur le fait que nous aurons deux séquences de natures différentes : une séquence avec nos anciens collègues Conseillers généraux. Nous aurons plaisir à les retrouver. Je me rappelle que parfois, les circonstances faisaient que lorsqu'il y avait adjonction de différents événements, on ne leur laissait peut-être pas tout à fait tout le temps nécessaire. J'ai donc préféré disjoindre la rencontre avec le Préfet et les services de l'État de la rencontre avec nos anciens collègues. Nous les recevrons donc dès ce midi avec leurs Présidents et Vice-Présidents, Messieurs VENFEN et BARRE. Ils viendront tenir leur Assemblée générale, nous les garderons avec nous pour le déjeuner.

Demain, un temps important aussi, avec la présence de M. le Préfet et de l'ensemble de ses directeurs départementaux, chefs de service, pour la présentation du rapport d'activité des services de l'État dans le département. Cette venue, manifestement, suscite un intérêt et un engouement considérables de votre part. M. le Préfet est submergé des questions que vous lui avez posées. Je crois qu'on en a dénombré 37. C'est un homme qui a le sens de la précision, de la concision, mais il s'efforcera de répondre au plus grand nombre. Cela nécessitera néanmoins une méthode d'organisation assez précise, le Préfet redonnera donc lecture de la question, de l'auteur de la question, fera sa réponse et enchainera. Il a fait preuve de bienveillance, y compris envers les retardataires qui n'ont pas respecté les délais. Il ne faudrait pas abuser de sa bienveillance, mais il essaiera de faire la totalité de l'exercice. 37 questions, c'est tout de même quelque chose de difficile. Nous l'accueillerons dès 11 heures demain matin, et nous nous efforcerons, par courtoisie républicaine, de bien l'accueillir au bon moment.

Voilà donc les temps principaux de cette session. En ce qui concerne les vœux qui devront être soumis à examen, je vous en donne lecture :

- Vœu relatif au futur aéroport de Notre-Dame des Landes déposé par le groupe Union de la Droite et du Centre (UDC) - commission 1 ;

- Vœu de soutien aux filières d'élevage toujours groupe UDC - commission 1 ;

- Proposition relative à l'invasion du frelon asiatique - commission 1, groupe Union de la Droite et du Centre ;

- Proposition relative aux dispositifs CLIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire) et ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) - commission 2, groupe Union de la Droite et du Centre ;

- Groupe Union de la Droite et du Centre, vœu relatif à l'accompagnement éducatif dans les collèges - commission 2.

- Vœu de portée un peu plus transversale ou générale sur l'allocation de moyens suffisants pour une justice de proximité. Certes, tout est dans tout, je ne sais pas si nous sommes au cœur des compétences départementales, mais en tout cas la commission 4 sera amenée à se positionner sur ce vœu de l'Union de la Droite et du Centre.

J'ai par ailleurs été saisi d'un certain nombre de questions posées par écrit qui donneront lieu à réponse. Là aussi, chers collègues, et notamment je pense à notre collègue Louis PAUTREL qui a déposé un certain nombre de questions hors délai. Si on a le temps, on y répondra, sinon on fera des réponses postérieures, car c'est quand même assez difficile de faire des réponses précises et complètes. Notre règlement précise un certain nombre de choses. Cinq questions ont été posées dans des délais qui ne poseront pas de problème, les trois autres, on verra si on a encore le temps nécessaire avant que le Préfet n'arrive pour y répondre.

Voilà donc un peu les éléments de cadre général pour cette ouverture de session. Je donne donc la parole à Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Merci, M. le Président, et merci de l'hommage rendu à Jean BOURDAIS qui a été Conseiller général CDS (Centre des Démocrates sociaux) de 1970 à 1994. Il a beaucoup œuvré pour sa ville, Argentré-du-Plessis, son canton et notre Département, vous l'avez dit, dans le domaine de la solidarité et de l'action sociale. Pour ceux qui ont eu la chance comme moi de le connaître, c'était un grand humaniste.

Au cours de cette session de juin, notre Assemblée examine le compte administratif qui est en fait le reflet des dépenses d'investissement et de fonctionnement de l'année 2014. Il porte en lui les germes des difficultés qui sont devant nous mais relèvent de votre responsabilité. Le poids des charges de fonctionnement, la fragilité du soutien à l'investissement et l'absence de mesures d'économie significatives risquent de réveiller votre propension à recourir à la fiscalité pour faire face aux dépenses.

D'ores et déjà, les données financières font apparaître une baisse du niveau d'épargne, une hausse du délai de désendettement et une augmentation des charges de personnel. Le tout, vous l'avez dit, dans un contexte de diminution des dotations de l'État (moins cinquante millions pour le Département d'Ille-et-Vilaine entre 2013 et 2017) et d'augmentation des dépenses sociales, au premier rang desquelles le RSA (Revenu de Solidarité Active) qui n'est qu'une conséquence de l'incapacité du Gouvernement à lutter efficacement contre le chômage de longue durée. Quatre millions de plus que prévu seront nécessaires pour couvrir cette seule prestation. Ils sont inscrits dans la première décision modificative pour 2015 alors que le budget a été voté par votre majorité il y a seulement trois mois.

Alors nous nous interrogeons. Vos promesses électorales pourront-elles être tenues ? Nous en doutons et nous en voulons pour première preuve de reniement le rapport que nous allons examiner sur le numérique dans les collèges où il n'est plus question d'offrir des tablettes à tous les collégiens entrant en 6^{ème}. Est-ce à dire que vous vous rangez à nos arguments ? Absence de concertation – ce sera l'objet du rapport et nous nous en félicitons – et financièrement déraisonnable.

Dans les mois qui viennent, vous ne pourrez plus vous contenter d'annonces, vous devrez mettre en œuvre et gérer le plan de relance, le schéma départemental d'autonomie et le schéma départemental de protection de l'enfance. Si notre groupe de l'Union de la Droite et du Centre les a approuvés dans leurs grandes lignes, il sera extrêmement vigilant au mode opératoire, aux moyens dévolus et au calendrier retenu, et éventuellement au décalage entre les dires et les actes.

La demande de report de douze mois de la remise du dossier en Préfecture du schéma directeur d'accessibilité est en l'espèce révélatrice d'un défaut manifeste d'anticipation voire de volonté. La Loi du 11 février 2005 prévoyait un délai de dix ans pour rendre notre environnement accessible aux personnes handicapées. Le Département dispose d'un diagnostic accessibilité réalisé en 2011 sur l'ensemble des bâtiments dont il a la charge. Quels travaux ont été entrepris depuis ?

Plus que jamais, les Départements vont devoir s'interroger sur leurs priorités, sur la création de valeurs et sur l'économie de leurs ressources. L'Ille-et-Vilaine n'y échappera pas. Il faudra en prime veiller à l'équilibre entre Rennes métropole, le périurbain et le rural, le rural qui souffre.

Vous serez sans doute tenté dans les mois qui viennent de dire à vos interlocuteurs, principalement les élus locaux, que ce n'est pas facile. Vous avez commenc, d'ailleurs, à la dernière réunion avec les maires. Nous saurons vous rappeler vos discours de campagne.

Nous avons, d'ailleurs, l'intention de tenir un observatoire des promesses tenues et donc des promesses non tenues. Il en va de la crédibilité de la parole publique. Au-delà de cet exercice de vérité, sachez que les membres de notre groupe sont tout à fait motivés pour s'investir utilement dans les champs de compétences dévolus à notre Institution.

La présentation du schéma départemental d'autonomie au niveau de chaque pays a été à cet égard très appréciée. Nous souhaitons vivement être associés à la mise en œuvre concrète des six volets d'action. Nous suggérons même qu'une démarche similaire soit adoptée s'agissant du schéma départemental de protection de l'enfance. Rennes a accueilli les Assises de la Protection de l'Enfance, la Ministre de la Famille a annoncé 101 actions. Notre Département qui accueille plus de 2 600 enfants au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance doit de notre point de vue se saisir de cette opportunité.

Un dernier mot sur la situation de l'agriculture, qui ne peut nous laisser indifférents. Nous l'avons rappelé lors de la session d'avril, les productions animales sont en Ille-et-Vilaine le socle de nombreux emplois d'aval dans l'agroalimentaire. Elles sont aussi un facteur d'équilibre indispensables pour nos territoires ruraux au plan économique, social et paysager. Au regard de la véritable détresse qui s'exprime, et dans la mesure de nos moyens, nous aurons à démontrer que nous aurons su accompagner la réussite de l'agriculture écologiquement intensive, qui répond aux attentes de notre société. Ce sera l'une des nombreuses questions que nous souhaiterons aborder demain avec M. le Préfet. Je vous remercie.

M. CHENUT, Président : Il m'en avait informé, notre collègue François ANDRÉ, responsable de groupe, n'est pas là ce matin, mais de fait, cela va me donner la possibilité de vous répondre comme il l'aurait certainement fait avec la même conviction.

Enfoncer un certain nombre de portes ouvertes, cela ne donne pas beaucoup de perspectives. Constaté que les dépenses de fonctionnement progressent, oui. Que les dépenses d'investissement diminuent, oui. Mais c'est le lot de tous les Départements de France. Vous ne pouvez pas l'ignorer, Mme LE CALLENEC, en tant que parlementaire. Je le sais d'autant mieux que désormais, je participe aux travaux du Bureau de l'Association des Départements de France. Si vous pouvez me présenter parmi vos amis un Président de Conseil départemental qui ne fait pas le même constat et qui n'est pas confronté aux mêmes difficultés, en faisant abstraction des Hauts-de-Seine et de quelques situations tout à fait atypiques en termes de situation fiscale et de potentialité budgétaire. Y compris le Président BUSSEREAU, nouveau Président de l'Association des Départements de France, il y a eu consensus dans le constat de la situation et des perspectives. Je crains malheureusement que l'on traine ce débat pendant les six années à venir, mais par nature, les dépenses d'un Département sont essentiellement des dépenses de fonctionnement. Je ne sais pas combien de fois il faudra le dire et le redire, mais les intercommunalités ont des taux d'investissement dans leurs ratios qui structurellement correspondent à leurs compétences. Nos compétences sont d'abord des compétences de prestations sociales : l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), le Revenu de Solidarité Active (RSA), la protection de l'enfance, les dotations aux collèges, les transports. Tout ceci, ce sont des dépenses de fonctionnement. Je crois qu'à un moment donné, on risque de tourner en boucle, ce sont des données objectives et sauf à changer la nomenclature de la comptabilité publique, je parle sous le contrôle de notre comptable, je ne pense pas que nous y soyons habilités unilatéralement en tout cas. Cela restera durablement des dépenses de fonctionnement et des dépenses qui sont soumises nationalement au même courant, à la même tendance de la hausse structurelle.

Où alors, il faudra nous dire que nous sommes trop généreux en matière d'APA, trop généreux en matière de RSA, trop généreux en matière d'allocation de compensation du handicap, mais à un moment donné, il faudra dire les choses parce qu'on ne peut pas sans arrêt dire une chose et finalement son contraire. Les dépenses de fonctionnement augmentent parce que le nombre de bénéficiaires augmente, le nombre de personnes soumises à la dépendance augmente, la part relative de nos aînés dans la population du Département, en augmentation de 1,1 à 1,2 % chaque année, augmente quant à elle de plus de 4,8 % chaque année. Ce type de propos de portée générale n'apporte donc aucune solution ni perspective de solution aux problèmes qui sont devant nous et, je le répète, de problèmes qui sont des problèmes nationaux et structurels dans la structure de financement des Départements. Je ne pense pas qu'on arrivera d'ailleurs à les résoudre, simplement sur la base de telles considérations et qu'il faudra véritablement qu'au niveau national, Gouvernement, députés, sénateurs, se mettent autour d'une table pour dire quel est le modèle pérenne de financement de la solidarité.

Doit-on considérer que les Départements sont seuls en première ligne ? Et là, nous sommes à moyen terme, je le dis très clairement, dans une impasse structurelle. Nous y reviendrons à l'occasion du débat sur le compte administratif certainement, mais je redis qu'il y a quelques années, une étude de portée nationale et considérée comme

faisant référence, l'étude du cabinet Knauf, avait démontré qu'au moins 50 départements à l'horizon 2017-2018 étaient en situation de déséquilibre budgétaire, toutes choses étant égales par ailleurs. Dans ces 50 départements, il y a très certainement la même proportion de Droite ou de Gauche.

L'actualisation de ce travail montre que désormais, ce sont deux tiers des départements qui seraient en situation de déséquilibre budgétaire à l'horizon 2017. Le Département d'Ille-et-Vilaine n'est pas le plus exposé, certains le sont d'ores et déjà, vous ne pouvez pas ignorer que des Départements ont dû faire l'impasse sur le paiement du 12^{ème} mois de RSA en 2014 en le basculant sur 2015, que d'autres ont dû avoir recours à des avances de trésorerie de l'État pour maintenir l'équilibre budgétaire. Nous en sommes encore loin parce que justement, la rigueur de notre gestion nous avait permis de reconstituer un niveau d'épargne nette important, mais ce niveau d'épargne est nécessairement impacté aujourd'hui par les tendances que je viens d'évoquer. Considérez bien sûr que ceci a un niveau sur l'investissement, bien évidemment, l'épargne est impactée par la montée des dépenses de fonctionnement. Moins d'épargne, c'est moins de capacité à investir et aussi moins de capacité à emprunter, mais je dirais que chacun sait cela, dans nos communes, dans nos intercommunalités, quelles que soient les structures, on doit prendre acte de ces évolutions qui sont extrêmement lourdes.

Je rappelle que ce sont des dépenses, pour leur très grande part, obligatoires sur lesquelles nous n'avons pas de pouvoir d'appréciation. Quand une personne est considérée comme devant être bénéficiaire de l'APA avec un GIR2 (Groupe Iso ressources) et un ticket modérateur de temps, la différence est bien pour le Département qui n'a pas à avoir de considération sur l'opportunité ou pas de donner suite. Quand un magistrat décide de placer un jeune dans les dispositifs de protection de l'enfance, là aussi, nous ne pouvons pas dire que nous le prenons jusqu'au mois d'octobre et qu'ensuite, nous attendrons l'année prochaine.

Vous faites également abondamment référence à des promesses, voire à des reniements. Je pense qu'il faudra en rediscuter. Un bilan, cela se fait à la fin d'un mandat, nous sommes dans une perspective de six ans et nous avons la conviction que le bilan que nous serons en mesure de présenter sera tout à fait à la hauteur, notamment parce que nous avons aussi fait preuve de sobriété en matière de promesses, de réalisme aussi. Il n'y a pas eu de promesses inconsidérées. Évoquer des reniements, uniquement à partir de présupposés qui n'appartiennent qu'à vous, notamment sur ce débat, voire la polémique que vous avez tenté vainement d'instaurer pendant le temps du débat électoral sur les tablettes. Qui a dit, unilatéralement, sans concertation et dès la rentrée, que nous aurions déployé un dispositif de cette nature ? Personne, sauf vous. Nous n'avons jamais dit que nous procéderions de cette façon. C'est ce qu'on a essayé de faire croire à tous nos partenaires et interlocuteurs, mais jamais cela n'a été notre façon de travailler ni de se mettre en perspective.

Aujourd'hui, on fait simplement ce que l'on avait envisagé de faire avec pragmatisme et concertation, on ne s'écartera pas de cette ligne. Que n'entendrait-on pas si on décidait de faire autrement ? Cela n'a jamais été notre projet, simplement peut-être quelque chose de fantasmé mais qui ne correspondait à aucune réalité objective. Que je dise à mes interlocuteurs que la situation n'est pas facile, oui, je pense que c'est un discours de vérité et de réalisme que de le dire. Tout autre discours serait irresponsable. La réalité des chiffres que Christophe MARTINS va nous montrer va confirmer cette nature. Je le redis, on sera encore à 55 M€ d'épargne nette, c'est un chiffre que beaucoup de Départements nous envieraient. Nous sommes des élus

responsables et nous savons que la tendance lourde fait, qu'en deux ans, cette épargne pourrait disparaître au fil de l'eau, toutes choses étant égales par ailleurs et à législation constante, sans qu'on ne nous impose de nouvelles responsabilités.

Quand je regarde la liste des questions, soit des questions qui nous sont adressées ou des questions adressées à M. le Préfet, en filigrane derrière, il y a très souvent des demandes pour considérer que ce que l'on fait, ce n'est pas encore assez, qu'il faudrait faire plus, untel pour son canton, untel pour tel établissement. Mais, on va chiffrer aussi tout ce que vous demandez en plus, alors que paradoxalement, le discours est de dire qu'on dépense déjà beaucoup trop. Il y a des contradictions qu'il faut pointer et qui ne correspondent pas en tout cas à nos perspectives et à la façon dont on va gérer l'instance départementale pendant les années à venir.

Nous allons maintenant pouvoir entrer dans l'ordre du jour de cette séance. Je donne la parole à Monsieur MARTINS sur le compte administratif 2014.

4^{ème} COMMISSION – THEMATIQUE 5 - POLITIQUE 51- RAPPORT 51- 4

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

M. MARTINS donne lecture du rapport suivant:

M. le Président, chers collègues,

Je vous prie par avance d'excuser quelques imprécisions, voire lacunes, lors de la présentation de ce compte administratif 2014. Vous comprendrez aisément que la maîtrise du budget ou des budgets départementaux demande un peu de temps.

Le compte administratif 2014 que nous allons présenter ressort de la gestion de la gouvernance précédente et je voudrais ici saluer la qualité de nos prédécesseurs, et plus spécifiquement, vous l'avez bien connu, Clément THEAUDIN que je voudrais ici saluer particulièrement. C'est en quelques slides ou diapos, au choix, que je vais tenter de vous montrer non seulement la situation budgétaire, la photographie du compte administratif instantané au 1^{er} janvier 2015 de notre Département, mais aussi, comme vous l'avez souligné, de faire ressortir les tendances, les dynamiques lourdes de notre budget qui connaît d'ailleurs les mêmes contraintes, les mêmes tendances que l'essentiel et la plupart des budgets départementaux de France et de Navarre, vous en avez cité quelques-uns. Vous le verrez, notre situation, si elle contient quelques particularités, car nous sommes un Département urbain avec une croissance démographique importante, ne se distingue pas comptablement des autres.

Commençons par l'équilibre général du compte administratif 2014, puis nous zoomerons ensuite sur la section de fonctionnement la plus importante. Recettes, puis dépenses, puis enfin un petit zoom sur l'investissement.

À la lecture du schéma et de l'équilibre des comptes, nous constatons de prime abord qu'il s'agit d'un budget important. Il va de soi, mais cela va mieux en regardant les chiffres. Nous ne sommes pas très loin du milliard d'euros, le Département est un colosse, c'est un poids lourd dans l'économie locale, avec près de 150 M€ d'investissement, et nous sommes bien là dans l'économie locale, mais aussi grâce à son fonctionnement et ses allocataires, près de 40 000 bénéficiaires chaque mois. Des signes plus que positifs sur le compte administratif 2014, on le voit à l'équilibre, c'est une capacité à épargner. Peu de Départements peuvent se vanter d'avoir 10,20 % de

taux d'épargne brute, près de 100 M€ épargnés, c'est-à-dire la différence entre nos dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement.

Un taux élevé d'investissement : 150 M€ qui traduit une volonté significative de soutenir l'économie.

Une bonne maîtrise de fonctionnement et des dépenses, hors compétences obligatoires, nous pourrions y revenir : - 1,6 %, ce qui traduit notre recherche permanente, et ce, depuis quelques années maintenant, d'économies.

Une dette totalement stabilisée, puisque vous le voyez sur le schéma présenté que si nous avons emprunté 44 M€, nous avons dans le même temps remboursé 44 M€.

Le résultat au 31 décembre 2014 est un résultat positif : + 4,4 M€.

Toutefois, il faut aller un peu plus loin et regarder cet examen. L'examen du schéma de l'équilibre du compte administratif montre que nos dépenses – fonctionnement et investissement – ont augmenté de 6,3 % par rapport à 2013. En parallèle, nos recettes – c'eût été préférable – n'ont pas augmenté à due concurrence de 5,18 %.

En termes de fonctionnement, si on traduit les chiffres, dont certains sont à retenir, nos dépenses de fonctionnement ont augmenté de 46 M€, alors que nos recettes de fonctionnement n'ont augmenté que de 22 M€. Vous avez là un différentiel de 20 M€ qui finalement est le résultat net annuel de l'exercice. Environ - 20 M€. Ce n'est pas le fonds de roulement, qui lui est à + 4,4 M€, puisque ce sont - 20 M€ auxquels est ajouté l'excédent de l'année antérieure qui était, lui, de 24 M€, ce qui nous donne un résultat final à + 4,4 M€.

Cette différence entre dépenses et recettes provient de plusieurs facteurs. Le premier trouve son origine dans le poids colossal des dépenses dites sociales et des allocations individuelles de solidarité : 47 % du budget total. Dans le budget total, il y a l'investissement qui dépend des dépenses d'investissement, mais il est plus intéressant de regarder sa structure et le poids de l'action sociale sur le budget du fonctionnement 58 %. Près de 60 % de notre budget est consacré à l'action sociale et aux allocations individuelles de solidarité, dont je le rappelle, nous ne disposons pas de la fixation ni des règlements ni des montants.

Sur l'année 2014, sur les 46 M€ de dépenses de fonctionnement par rapport à 2013, 30 M€ sur les 46 proviennent de cette augmentation des dépenses sociales. Ce qui me fait dire que le Département est en la matière un colosse au regard de son poids, mais un colosse aux pieds d'argile.

Le second facteur trouve son origine dans l'atonie des recettes. Si on regarde la structuration des recettes, trois éléments sont à prendre en compte : d'abord, une fiscalité finalement très limitée. La fiscalité, résumée à la seule taxe sur le foncier bâti, ce sont 165 M€ sur 878 M€, soit inférieure à 18 %, c'est notre seule marge de manœuvre. La seule marge de manœuvre du Département d'Ille-et-Vilaine aujourd'hui, c'est sur ces 165 M€, et vous voyez que c'est forcément limité.

Une très forte dépendance aux dotations d'État, puisque dotations et participations, comme vous le voyez, représentent les trois quarts du graphique.

Et enfin, une très forte dépendance à la conjoncture économique.

Il faut différencier les recettes liées à la conjoncture économique (droits de mutation importants, taxes sur les conventions des assurances, CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) liée à la conjoncture des entreprises) et les autres dotations et participations de l'État qui sont encore plus importantes et liées à la restriction budgétaire et à la demande d'économie nationale. Deux recettes pour 2014 sont en augmentation : de 2013 à 2014, de 856 M€ à 877 M€ donc 22 M€. Seules deux recettes dans le compte administratif composent ces 22 M€ : l'évolution des droits de mutation et l'évolution de notre fiscalité locale et la taxe foncière sur le non bâti. Si on rentre un peu plus dans l'analyse, sur ces 22 M€, la hausse des droits de mutation est une hausse qui n'est finalement qu'une hausse apparente. À législation et à taux inchangé, sur les transactions immobilières, si nous étions restés à 3,8 %, nous n'aurions eu finalement, non pas le même niveau qu'en 2013, mais une baisse : 96,6 M€ au lieu de 98,7 M€. Les 12 M€ de supplément proviennent essentiellement de la hausse de notre taux de cotisation de 3,8 à 4,5 %. 12 M€ sur les 22 M€, vous le voyez, cela va vite.

À l'analyse du graphique, il convient de rappeler qu'en 2010, près de 15 % de nos recettes étaient composées des droits de mutation, nous sommes aujourd'hui inférieurs à 12 %, cela descend. Nous étions supérieurs à 116 M€, presque 117. Quand vous passez de 117 à 96, c'est quand même un effondrement de près de 20 M€ sur trois ans. Cela pour les droits de mutation.

Il convient également de rappeler que notre augmentation des droits de mutation, ce n'est pas la nôtre. Je dis la nôtre parce qu'on fait partie des Départements au pluriel puisque ce sont plus des trois quarts des Départements français qui ont choisi d'augmenter ce taux. Avec une conséquence double : la première de gagner 12 M€, la seconde de participer à une caisse de solidarité nationale. En augmentant notre taux comme les autres Départements, nous avons mutualisé une partie de cette recette qui nous est enlevée. Nous le verrons ensuite.

Sur la fiscalité directe, 12 M€ sur les 22 grâce à l'augmentation des droits de mutation. Sur la fiscalité dite locale, taxe sur le foncier bâti : 165,7 M€ contre 162 M€ l'an dernier. Très peu d'augmentation. La seule augmentation sur la taxe sur le foncier bâti, c'est l'évolution physique des bases, la création des bases et vous voyez bien que pour créer du foncier bâti aujourd'hui, avec l'effondrement des permis de construire ces dernières années, il n'y en a pas eu beaucoup donc on est juste à + 2 %. Plus la revalorisation forfaitaire décidée par les Lois de finances, et là nous sommes à + 0,9 %.

Le gain de 9,9 M€ se fait essentiellement par une mesure nationale qui est le transfert des frais de gestion de la fiscalité que vous avez en bas de votre feuille d'impôts vers le Département. Ces 9,9 M€ représentent à peu près 6 % de notre produit. 6 % de notre produit, du nôtre comme ceux des autres Départements, nous ont été reversés.

Il convient également de rappeler que le produit par habitant sur le foncier bâti sur notre département s'établit à 165 €, en 2014 et qu'en moyenne nationale, il était 195 € donc nous étions encore en dessous.

Concernant la CVAE et les IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux), c'est l'imposition de l'activité économique, ce qui est la traduction du dynamisme économique. Les IFER, ce sont les impositions sur les réseaux énergétiques, transports ferroviaires, télécommunications, transformateurs que vous avez dans vos communes, installations de production d'énergie et autres. 1,4 M€ contre 1,3 M€, on ne peut pas dire que le dynamisme soit grand et sur la Cotisation sur la

Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), 115,8 M€ au lieu de 115,7 M€, de même un dynamisme presque atone.

À l'inverse des concours financiers de l'État, qui subissent une diminution importante commencée et visible sur le compte administratif 2014, avec - 6 M€. - 6 M€ pour 2014, - 15 M€ pour 2015, -15 M€ pour 2016, - 15 M€ pour 2017, pas tout à fait 50 M€ à l'arrivée, on sera à 48 M€. Pour une fois qu'on a de la visibilité, on sait qu'on perdra nos 48 M€.

Je rappelle que l'effort des Départements est proportionnel au poids de l'ensemble des Départements en France, que sur le 1,5 milliard d'économies, nous serons bien sûr contributeurs.

Sur le reste, les compensations fiscales ont baissé, mais elles évoluent, vous le savez, au gré des comportements du législateur. Plus le législateur décide d'exonérer, plus il nous compense ou non, et c'est bien ce dont il s'agit. Les compensations fiscales sur le reste, c'est d'une stabilité remarquable. En 2011, le législateur a décidé de changer de fiscalité en supprimant la taxe professionnelle unique, il a compensé notamment les Départements par la dotation de compensation pour réforme de la taxe professionnelle, la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) par un fonds national de garantie des revenus. Nous touchions 21 et 27 M€ en 2011, nous touchons encore 21 et 27 M€ et là aussi, stabilité remarquable, ce qui crée finalement la faible croissance de nos recettes.

Sur les ressources de fiscalité indirecte, qui traduisent et nous lient également à la conjoncture économique, quatre principales taxes : celle assise sur les conventions d'assurance. Même si l'assiette a grossi ces dernières années, nous avons touché 109 M€ en 2014 contre 104 M€ en 2013, mais c'est une augmentation fictive puisqu'elle procède d'une régularisation sur ce qu'on n'avait pas encaissé en 2013. Nous sommes donc sur une stabilité, même si on a agrandi l'assiette, remarquable. Là aussi, vous voyez le poids que peut avoir le Président du Conseil départemental en la matière, il peut toujours pousser ses concitoyens à s'assurer, mais la marge de manœuvre est limitée.

Sur le TIPP (Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers), la taxe sur les prix d'essence et prix de gasoil puisqu'il y a deux taxations différentes et 0,02 € prélevés différents, nous sommes au maximum à 48,5 M€, nous ne pouvons pas descendre en dessous. Nous pourrions augmenter, mais nous ne pouvons pas descendre dessous, seul le minimum est requis et engagé par l'État, mais je ne vois pas comment cela pourrait augmenter cette année.

À l'inverse, la taxe d'aménagement liée aux permis de construire, vous le savez dans vos collectivités dites de base, suit l'évolution des permis de construire : pas de permis de construire, pas de taxe d'aménagement et nous avons ici connu une légère baisse, mais réelle. De même, et ce qui est plus étonnant, sur la taxe d'électricité. Évidemment, il y a les économies d'énergie et économies d'électricité, mais le gros consommateur d'électricité étant l'activité économique, quand il y a baisse sur la taxe d'électricité, cela traduit bien également une baisse du volume économique. Donc là, nous sommes totalement pieds et poings liés pour bonne part à la conjoncture économique et pour autre part, au législateur.

Sur la part croissante des contributions au titre de la péréquation, certains d'entre vous parlent du millefeuille administratif, ici on pourrait parler du millefeuille des péréquations. La mise en place du nouveau panier fiscal en 2011 était accompagnée

de l'instauration de deux fonds de péréquation : le fonds de péréquation des DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux), des droits de mutation en 2011 et le fonds de péréquation des cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises en 2013. En 2011, un premier fonds, on s'aperçoit que ce n'est pas suffisant, on en rajoute un en 2013. En 2013, ce n'est pas suffisant, on complète en 2014 par un fonds de solidarité destiné à atténuer finalement l'augmentation des dépenses sociales et des trois AIS. Ce dernier, je le rappelle, ne devait exister qu'une seule année, et il a été reconduit pour 2015, il est fort à parier qu'il sera reconduit les années prochaines.

Si en 2013, nous étions bénéficiaires de cette solidarité, de cette péréquation horizontale, de 3,7 M€, pour 2014 l'introduction de son nouveau fonds de solidarité nous rend finalement déficitaires ou contributeurs. Plus que déficitaires, contributeurs à hauteur de 6 M€. Seuls les Départements qui ont des montants de droits de mutation inférieurs à 1,4 fois la moyenne nationale bénéficient de ce fonds. Vous augmentez le taux des droits de mutation, cela contribue à alimenter un fonds et une partie de ce fonds est reversé aux Départements qui ont des droits de mutation inférieurs à 1,4 fois la moyenne nationale. Vous trouvez là 30 M€ de dépenses sociales, 6 M€ de contributions à une péréquation, vous êtes déjà à 36 M€ sur les 46 que j'ai annoncés tout à l'heure, en deux éléments.

Sur les recettes, juste un graphique qui vous montre d'une façon différente la très forte dépendance du Département au législateur et à l'activité économique et son très faible pouvoir de lever l'impôt. Contributions directes : 175 M€, mais je vous ai dit qu'il y avait 10 M€ qui provenaient des frais de gestion sur lesquels vous n'avez pas de marge d'initiative. Tout le reste, CVAE, IFR, c'est de l'activité économique. Les droits de mutation, c'est aussi de l'activité économique basée sur l'immobilier. TIPP, TSCA (Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance) même chose, et 31,5 % – cela ne cesse d'augmenter – de dotations et participations nationales. Quand on discute recettes, on discute donc de 18 % de notre budget.

À l'inverse, des dépenses de fonctionnement : l'action sociale 454 M€. Je vous l'ai dit, 58 % des dépenses de fonctionnement. Le deuxième poste, c'est le personnel pour 141 M€ en augmentation de 2014 par rapport à 2013, mais en augmentation essentiellement due à des mesures nationales, notamment de revalorisation ou de contributions et cotisations retraite. J'y reviendrai. Ensuite, les participations au fonctionnement des collèges, le transport en évolution négative, le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille et Vilaine + 2 M€) conformément au contrat passé avec l'ex-Conseil général et le SDIS, et des interventions diverses et variées. Vous voyez donc le poids très fort de l'action sociale.

Sur ces 46 M€ :

- 30 M€ pour les dépenses sociales,
- 6 M€ pour la péréquation,
- 3 M€ pour le personnel, dont près d'1 M€ pour les cotisations retraite, près d'1 M€ pour la revalorisation des catégories C et B et près d'1 M€ divers et variés dont 700 000 € pour les contrats et les emplois d'avenir compensés, il est vrai, par une recette de 600 000 €.

Vous avez là avec les 2 M€ du SDIS et 1,5 M€ d'augmentation sur les scolaires et les collèges la totalité des dépenses d'augmentation de fonctionnement en cinq lignes. Quand je dis scolaire, il convient de rappeler qu'on a mis près d'1 M€ pour les temps d'activités périscolaires. Or, ces dépenses dites obligatoires, l'ensemble des dépenses de fonctionnement ont baissé de près d'1,7 %.

Les dépenses à caractère social, évidemment bien au-delà de l'augmentation générale de 5 %, sont à 7 %.

Nous avons là les 458 M€ :

- Personnes handicapées : + 10 % ; sur de telles masses, cela représente 11 M€ ;
- l'insertion : explosion des dépenses dites d'insertion et du RSA : + 11 % ;
- Personnes âgées, dont l'APA : +4,4 % ;
- Enfance, famille : on a là un peu plus de marge, puisque les politiques sont non pas facultatives mais moins encadrées par l'État : + 3,3 %.

À titre de comparaison pour les mêmes données au niveau national, CA2013/CA2014 :

- Pour les personnes handicapées, nous avons une évolution nationale de 8 % ;
- Pour l'insertion : 10 % ;
- Pour les personnes âgées : 3 %.

La structure démographique montre la particularité, mais vous voyez qu'on est quand même dans les mêmes ordres de grandeur au niveau national.

La répartition très sommaire par politique publique de nos dépenses de fonctionnement montre évidemment le poids très fort des politiques dites de solidarité :

- Solidarité : 337 M€, 43 %
- Égalité des chances : 30 %
- Moyens des services et sécurité : 118 M€
- Équilibre territorial pour une bonne part reversé sur vos territoires : 73 M€.

Avant de passer à l'investissement, il convient de dire que l'augmentation continue des dépenses d'aide sociale, qui par le temps a pu être compensée, je pense au RMI (Revenu Minimum d'Insertion) ou lorsqu'il a été inventé en 2004, l'État versait au Conseil général d'Ille-et-Vilaine 38 M€, pour une dépense de 38 M€. Or, aujourd'hui, nous sommes à plus de 100 M€ compensés par la TIPP de 48 M€, nous sommes déjà à 52 M€ rien que pour le RSA et cela va en augmentant, non seulement sur ce Département, mais également ailleurs. La somme de ce transfert de charges est bien supérieure à la somme demandée aujourd'hui en économie de dotations globales de fonctionnement puisqu'on chiffre chaque année la somme de ce transfert à hauteur de 150 M€. Chaque année, la différence entre les charges transférées et ce que l'État nous a transféré en recettes et aujourd'hui l'augmentation de ces charges transférées, c'est 150 M€.

À mettre en perspective avec les 50 M€ qu'on va nous demander d'ici trois ans.

C'est globalement 150 et 50, soit 200 M€ sur un budget d'environ un milliard, soit 20 %. C'est comme si on vous demandait, dans certaines de vos collectivités, de supprimer 20 % tout de suite de vos recettes de fonctionnement, sans aucune marge de manœuvre sur vos taux.

Sur l'investissement, l'année 2014 n'était pas en baisse, mais en hausse par rapport à 2013. En hausse, certes, il est passé de 137 à 143 M€, mais en hausse tout de même. Les principaux éléments qui traduisent les choix politiques en matière d'investissement :

- Les routes : 54 M€ avec évidemment Rennes-Redon et Rennes-Angers, vous le savez où on consacre une bonne partie du budget, soit 30 sur les deux

- grandes infrastructures et 20 M€ sur le reste ;
- Les collèges avec la volonté d'ouvrir un collège, il s'agissait ici du collège de Crevin ;
- La LGV (Ligne à Grande Vitesse) où on rembourse année par année les 43 M€ de participation, nous avons participé à hauteur de 16,33 M€ ;
- Sports et culture : le stade d'athlétisme. La participation sur le stade Robert Poirier du Département d'Ille-et-Vilaine est de 5 M€.

Je ne liste pas le reste. Sur le SDIS, cela ne transparait pas ici puisqu'il y a une ligne d'investissement de 0,83, mais la majeure partie des investissements du SDIS est portée par le budget du SDIS. Ici, c'est parce qu'on mutualise pas mal de choses avec le SDIS notamment programmation, investissements.

Lorsqu'on regarde la répartition par politiques publiques, nous sommes maître d'ouvrage sur 150 M€. Nous sommes maître d'ouvrage en propre, 200 M€ d'investissement et nous portons pour le compte des autres 52 M€. Pour vos territoires, les contrats de territoire, pour les contrats de plan État-Région, pour les participations LGV, pour les autres, nous portons près de 50 M€ sur les 150 M€. Difficulté comptable que notre Payeur départemental partagera avec nous, c'est que même quand on porte pour vous la construction d'une salle des sports ou une salle des fêtes, nous l'amortissons. Un paradoxe, c'est que nous amortissons l'ensemble de vos dépenses qui, vous le voyez, en termes de fonctionnement, pour les amoureux de la comptabilité publique, crée inévitablement un effet ciseau et un durcissement de nos capacités d'autofinancement.

En thématiques, priorité évidemment en termes d'investissements au territoire et à l'éducation : 82 M€. C'est plus de la moitié, près de 60 % du poids de notre action publique en la matière.

Ce financement des investissements s'est fait grâce en 2014 à cette très forte capacité que l'on appelle d'abord d'épargne brute, et quand on enlève le remboursement en remboursement, de l'épargne nette. 55 M€ sur 150 M€ d'investissements. Un recours à l'emprunt de 44 M€, mais on en a aussi remboursé 44 M€ et puis par des recettes propres d'investissement dont évidemment, vous le savez, le remboursement du FCTVA (Fonds de Compensation, de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) par l'État de notre contribution obligatoire à la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée).

Sur l'endettement, nous sommes donc restés exactement au même niveau : 488 M€ en encours de la dette, la même chose qu'en 2012. Juste une précision, Mme LE CALLENNEC : notre ratio de solvabilité est de 4,9 années 2014. Le ratio de solvabilité, c'est le nombre d'années de solvabilité qu'il faudrait pour se désendetter.

On prend notre épargne brute : 99 M€ et quelques, que l'on divise par notre encours. C'est simple. Ce calcul est assez facile pour une fois à montrer, c'est donc 100 M€ à diviser par 488, cela fait donc 4,88 soit 4,9 années. C'est la moyenne nationale, elle n'augmente pas par rapport à l'année 2013. Elle ne peut pas augmenter par rapport à l'année 2013. Elle ne monte pas non plus par rapport à l'année 2011, elle baisse par rapport à l'année 2009. Nous étions à 6,3 années en 2009, et nous sommes exactement au même ratio de désendettement que le niveau national.

Vous l'avez compris, le compte administratif 2014 traduit des difficultés structurelles, une progression des dépenses d'action sociale qui représentent 60 % de nos dépenses, de 5 % en moyenne par an et depuis 5 ans. Une progression bien

inférieure des recettes de fonctionnement, de 3 % c'est-à-dire une moyenne de 2 % sur 5 ans, ce qui crée cet effet de ciseau tant redouté. Si les recettes augmentent moins vite que les dépenses, notre capacité d'autofinancement baisse. Nous étions en 2011 à 98 M€ d'épargne nette, nous sommes en 2014 à 55 M€ et vous verrez demain après midi lors de la DM1(Décision Modificative) que l'augmentation continue des dépenses de RSA nous fait craindre que cette épargne nette baisse encore.

Un seul cas seulement sur notre Département, je cite simplement un rapport de Klopfer, M. le Président, si vous me le permettez, sur le Département du Nord qui vient de basculer lors des dernières élections, mais je ne rentrerai pas dans cette polémique. La nouvelle majorité avait demandé à Klopfer de faire une analyse de leurs finances. Klopfer écrit : *« sans évolution du mode de financement de leurs compétences obligatoires, le Département du Nord et les Départements en général ne pourront plus dans leur très grande majorité équilibrer leur budget dans un très proche avenir. Cela fait des Départements des colosses aux pieds d'argile, Départements qui gèrent pour le compte de l'État une politique de solidarité nationale. En 2014 en France les dépenses de RSA avaient progressé de 10 %, pour atteindre 9,8 milliards d'euros. L'APA de 2 %, la PCH de 8 %. »*

C'est d'ailleurs pour cette raison qu'avait été mis en place en mars 2015 un groupe de travail au sein de l'Association des Départements de France et avec certains parlementaires. Il ne s'agit pas de fracture numérique, mais ici d'une facture sociale des Départements de plus en plus lourde qui a conduit finalement les gouvernements successifs à transférer et à transformer le Département en caisse de sécurité sociale avec depuis 2001, création de l'APA, RMI en 2004, PCH en 2005, RSA en 2009. Ce qui l'a conduit aussi à multiplier les fonds de péréquation, ce qui devient un peu, il est vrai, assez illisible pour le commun des mortels puisque vous avez maintenant deux fonds de DMTO, plus un fonds de solidarité, plus un fonds de CVAE, plus des fonds qui garantissaient le maintien de la taxe professionnelle. Très compliqué. Pour arriver quand même au fait que nous n'ayons que 22 M€ d'augmentation de recettes, sur lesquels seulement 10 M€ proviennent de l'État avec les frais de gestion et 12 M€ qui proviennent de l'évolution du taux des droits de mutation. Seulement 22 M€, alors que de l'autre côté, même sans rien faire, vous avez immédiatement 30 M€ de dépenses d'action sociale obligatoires supplémentaires. C'est cela, l'effet de ciseau, ce n'est pas un effet de ciseau spécifique au Département d'Ille-et-Vilaine, c'est un effet de ciseau national.

Le seul critère qui particularise notre département contrairement à d'autres, c'est que nous sommes, en plus, non pas pénalisés parce que le dynamisme en Ille-et-Vilaine est une grande chance pour l'ensemble de la Bretagne, mais évidemment les Départements urbains sont aujourd'hui les plus impactés par ces difficultés. Nous avons un département qui est aujourd'hui en 9^e position en progression démographique, qui accueille quasiment chaque année plus de 500 collégiens. On pourrait ainsi de facto considérer qu'un collège, c'est 500 collégiens, donc il faudrait faire un collège par an, soit 20 M€. Considérer que sur ce département, on y vit bien et on y vit vieux, mais si on y vit vieux, on fait aussi appel à la dépendance plus de 3,4 % de plus de 80 ans sur ces dernières années. Si l'APA à domicile tend en France à se stabiliser, ce n'est pas le cas de l'APA en établissement, car plus forte dépendance, augmente et c'est là où on trouve les plus fortes variations, y compris sur notre Département avec 5 % de plus, soit trois points d'écart entre l'APA à domicile et l'APA en établissement. Enfin, l'explosion du RSA : inventé avec le RMI en 2008, il y avait 8 200 allocataires au RMI sur ce Département. Nous étions à 16 000 fin 2013 au RSA, les choses ne sont pas tout à fait

comparables, vous me permettrez d'être assez imprécis, mais on passe tout de même de 8 000 à 16 000 et de 16 000 en moins de six mois aujourd'hui à 17 000. Ce n'est pas spécifique à notre département, je le rappelle. Le Département du Calvados vient de voter son compte administratif, dont le Président disait : « La recherche d'économies internes touche à ses limites. En trois ans, dans notre département, le nombre d'allocataires du RSA a augmenté de 21 %. À l'image de l'ensemble des Départements de France, notre situation est extrêmement préoccupante, voire périlleuse. »

Au fil de l'eau, si rien n'est fait, si la conjoncture économique ne s'améliore pas, si la situation immobilière ne s'améliore pas, si le RSA continue de monter à plus de 10 %, si nos anciens vieillissent bien mais coûtent, vous avez cette réduction d'épargne nette, cette réduction cumulative avec la baisse des dotations de l'État, je rappelle 50 M€, pour arriver à cet effet de ciseau redouté.

Évidemment, M. le Président demande à ce que nous travaillions encore à des économies, mais rien ne sera tangible en France sans un nouveau mode de financement de la solidarité locale par un mécanisme de solidarité dite nationale.

Voilà sur la présentation du compte administratif 2014. Il convient de rappeler qu'il est exceptionnel par son niveau : 55 M€ d'autofinancement. Exceptionnel par sa mobilisation en termes d'investissements. Exceptionnel par sa maîtrise des dépenses dites facultatives ou hors compétences obligatoires, mais exceptionnel aussi par cette explosion et cette croissance d'aide sociale. Merci, M. le Président.

M. CHENUT, Président : Merci pour cet exposé. Je pense qu'il était important de prendre le temps, car c'est un peu au travers de ce document la déclinaison budgétaire de tous les dossiers dont on discute tout au long de l'année. Ce retour sur l'exercice 2014, c'est aussi d'une certaine façon un point d'étape de notre situation à ce jour en ce début de mandat. Je vais prendre les interventions. M. HUBERT.

M. HUBERT : M. le Président, mes chers collègues, j'ai écouté avec attention la présentation de Christophe MARTINS et je ne reviendrai pas sur les dépenses sociales obligatoires puisque nous n'en avons pas la maîtrise, malgré l'importance qu'elles représentent dans notre budget, mais dans un Département qui connaît une croissance de sa population de 1 % par an, j'ai regardé un peu comment ont évolué les dépenses d'équipement et les dépenses de fonctionnement au cours de ces sept dernières années. Je ne vais pas donner les chiffres mais quand on regarde les dépenses d'équipement, elles ont diminué d'environ 20 %. Les dépenses de fonctionnement ont crû de 20 %. Dans un Département où nos habitants ont des besoins, la population croît, vous avez évoqué à l'instant les besoins en collèges, dans la mesure où l'équipement baisse, on peut toujours se réjouir de notre épargne nette, mais l'épargne nette n'est que le résultat de la différence entre nos recettes et nos dépenses. Si on ne dépense pas, c'est autant d'argent qu'il nous reste pour assurer l'avenir. Je me réjouis d'avoir un Département qui a une capacité de désendettement de l'ordre de 4,9 % alors que nos communes, aujourd'hui, sont plus souvent à 9 voire 10 % et je me demande si, aujourd'hui, on investit suffisamment dans ce Département par rapport aux besoins de nos populations. Voilà ce que je voulais dire.

Un autre point que j'ai relevé, ce sont les dépenses de personnels. On n'a peut-être pas complètement la maîtrise sur un exercice, mais sur de plus longues périodes, voir la masse salariale croître de 3,9 % alors qu'elle représente pratiquement 20 % des dépenses de fonctionnement, je pense qu'il faut se poser des questions pour l'avenir. Voilà ce que je voulais dire sur ce budget sans rentrer dans le détail des différentes politiques. Merci.

M. CHENUT, Président : Merci. Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Merci, M. le Président. Je voudrais revenir sur les données chiffrées de notre collègue Christophe MARTINS. Vous avez sans doute eu connaissance de l'étude que l'ODAS (Observatoire de l'Action Sociale Décentralisée) a réalisée sur les dépenses sociales. J'ai d'autres chiffres que ceux que vous avez avancés. Augmentation entre 2013 et 2014 :

- Personnes handicapées, notre Département : + 10 % ; niveau national : 4,1 % ;
- RSA, notre Département : 11 % ; niveau national : 7,6 % ;
- Personnes âgées, notre Département : 4,4 % ; niveau national : 1,8 % ;
- Aide sociale à l'enfance, notre Département : 3,3 % ; niveau national : 1,4 %.

En fait, dans cette étude, ce qui est intéressant, c'est que Jean-Louis SANCHEZ, le Président, se pose la question de savoir si les départements ne seraient pas devenus une caisse de sécurité sociale avec personnes âgées, personnes handicapées, RSA et Aide Sociale à l'Enfance. Sauf qu'il dit dans son étude que sur l'APA et la PCH en particulier, les Départements peuvent avoir malgré tout la main et d'un département à l'autre, on voit bien que les priorités ne sont pas forcément les mêmes. Il y a même des Départements aujourd'hui – je ne sais pas si l'Ille-et-Vilaine se pose la question, sans doute – de revoir notamment l'aide à domicile, le nombre d'heures s'agissant par exemple des GIR4.

C'est vrai, et vous le dites M. le Président, on ne peut pas dire une chose et son contraire, mais je vous avoue que quand on vous entend nous dire : « voilà la réalité, voilà l'effet ciseau. » Ce que personne ne conteste, vous l'avez dit et tous les Départements, quelle que soit leur sensibilité politique, font le même constat. La question qui se pose tout de suite après, c'est comment fait-on ? Et d'un Département à l'autre, on voit bien que les stratégies vont varier. Vous nous disiez samedi avec les maires que malgré tout cela, un contexte que l'on reconnaît tous difficile, vous ne changeriez pas a priori vos priorités et les promesses de campagne seraient tenues. Dont acte. Mais on se dit qu'il faut quand même trouver des solutions.

Vous citez le Conseil départemental du Nord. D'après ce que je sais, ils vont diminuer la masse salariale, ce qui veut dire ne pas remplacer systématiquement les titulaires de la Fonction publique qui partent à la retraite. Ils vont diminuer le parc de véhicules, ils vont baisser les dépenses de fonctionnement et notamment les dotations avec leurs organismes associés. La question qu'on se pose de façon sereine et responsable, les uns et les autres, c'est est-ce que dans notre Département, on va aller jusqu'à travailler dans l'os ? Vous l'avez dit, on est au niveau de l'os. Ou attendons-nous qu'au niveau national, avec la complexité que vous venez de décrire, où personne ne comprend plus rien notamment au mécanisme de péréquation, où on voit bien que l'Ille-et-Vilaine n'est pas gagnante dans l'affaire, est-ce qu'on continue à tout attendre du national ? Ou ne serons-nous pas obligés de rentrer dans les dossiers et de regarder dans notre propre département où sont les marges de manœuvre, s'il en existe ? C'était mon interrogation. Merci.

M. CHENUT, Président : M. MARTINS, et je pense que sur un ou deux points, je clôturerai.

M. MARTINS : Oui, M. HUBERT, deux précisions. Sur le fond, je partage votre avis, mais tout le monde ne peut que partager le fait qu'il vaut mieux avoir de l'autofinancement et financer de l'investissement.

Juste deux précisions tout de même. Dans les contrats de territoire, une partie est

destinée aux communautés de communes et relève du volet de fonctionnement. On pourrait le garder et l'investir, cela ferait peut-être aussi mal aux territoires, c'est tout de même 5 M€ par an en moyenne. Pour preuve que l'on partage, mais c'est « un fusil à un coup », nous avons décidé cette année de remettre 20 M€ de plus dans le plan de relance en investissement et 10 M€ l'an prochain. La ventilation ne sera peut-être pas tout à fait celle-ci au compte administratif et vous savez pourquoi, cela dépendra de la réalisation notamment des projets communaux, mais ce sont globalement 30 M€ remis. Ce n'est pas 4,9 %, M. HUBERT, ce sont 4,9 années pour se désendetter. On peut le partager.

Mme LE CALLENNEC, sur une caisse de sécurité sociale, oui, mais si le Département du Nord aujourd'hui cherche à faire autant de réductions, il convient de rappeler qu'il y a cinq ans, nous avons commencé, avec un budget à zéro, à faire la réduction. Si le Département du Nord ou d'autres Départements disent on peut diviser notre parc de véhicules par deux, ou on arrête d'embaucher ou de titulariser, ce sont des mesures qui ont déjà pour une bonne part été prises ici. Alors reste l'analyse, non pas de la compétence obligatoire type l'APA mais de tout ce qui tourne autour de cette compétence obligatoire. Je pense à l'APA différenciée, c'est globalement 4,5 M€ supplémentaires, versés chaque année, à moindre coût pour les personnes à domicile et une meilleure prestation de qualité pour les services dits prestataires ADMR ou autres. C'est 4 à 5 M€. Est-ce qu'on franchit le pas ? Est-ce qu'aujourd'hui, cela n'est pas lié à la qualité de vie ? Voilà des grandes masses.

Je vois votre collègue Marie DAUGAN à côté, et là on est dans le facultatif. Quand on dit qu'on n'a pas fait d'effort, nous sommes passés de 8 M€ pour la politique « soutien aux écoles de musique » à 4 M€. Cela ne s'est pas fait sans mal et cela a parfois créé des dissensions dans les territoires. Faut-il passer à zéro ? C'est ce que vous nous proposez ? On a fait des économies. D'ailleurs, c'est ce qui nous a permis et nous permet encore d'avoir plus de 10 % d'épargne brute sur ce Département. La Gironde, c'est moins de 8 % pour un Département qui a plus de capacité et plus de CVAE. Ce n'est que 8 %. Nous étions encore en 2014 à plus de 10 %. Cela montre que beaucoup d'efforts ont été consentis, qu'aujourd'hui il y en aura d'autres. Le Président a demandé à ce qu'on évalue toutes les politiques, donc on va regarder politique par politique, de façon neutre et sans ostracisme ou sans lisibilité et sans pensée particulière. On va regarder point par point et on fera des propositions mais nous sommes comme les autres Départements dans le dur aujourd'hui.

M. CHENUT, Président : M. HUBERT, à titre exceptionnel et dérogatoire.

M. HUBERT : Merci M. le Président. À écouter Christophe MARTINS me vient une idée par rapport notamment à l'APA, puisque le problème n'est pas au niveau du Département d'Ille-et-Vilaine, mais au niveau de l'ensemble des Départements de France. Je participe à des commissions APA depuis qu'elles existent. Je suis surpris parfois d'apporter des aides – puisque c'est un droit – à des personnes qui ont de très gros revenus. Certes, on leur apporte 10 % par rapport à leur plan, mais ils n'ont pas besoin de cela. Je pense qu'il serait donc sage que notre Assemblée, quitte à le faire à titre expérimental, demande un droit à l'expérimentation, je ne sais pas, afin d'essayer de trouver une solution avec nos collègues des autres Départements pour faire évoluer cette règle. Aujourd'hui, il y a peut-être des personnes auxquelles on applique 1,30 € alors qu'elles ont une contribution horaire de 0,50 €, c'est énorme pour elles alors que pour d'autres, donner 50 ou 100 €, cela ne représente rien, car elles touchent 6 ou 8 000 € de revenus par mois. Je comprends qu'il y ait un droit universel, mais je pense que cela devrait être revu.

M. CHENUT, Président : Dans l'esprit, M. HUBERT, nous sommes tout à fait ouverts à avoir des réflexions de ce type et nous les conduirons. Néanmoins, je rappelle aussi que nous sommes, y compris par rapport aux règles que vous développez, dans un cadre législatif. On peut toujours faire plus que la loi, mais on ne peut pas faire moins que la loi, ce qui veut dire que nationalement, il faudrait une reconnaissance et dans quels cas, car aujourd'hui on voudrait le faire, mais on n'en a pas le droit. Par contre, s'engager dans une réflexion dans les mois à venir, on fera des propositions, car on voit bien qu'on pourrait se retrouver dans une situation d'impasse.

Je sais que même ce qui a été dit sur l'impasse budgétaire des Départements à très court terme est une réalité nationale. La complexité du projet est telle que sauf à imaginer qu'il suffirait de claquer dans les doigts pour trouver une solution, ce serait assez démagogique. Si une solution devait être trouvée, cela prendrait sûrement plusieurs mois, voire deux ans ou plus, et en attendant il va falloir tenir. Sur l'ensemble de nos politiques, on va effectivement regarder les socles, ce qui doit être préservé, ce qui doit être mis en débat, y compris sur l'ensemble des politiques obligatoires, mais dans un certain nombre de domaines où on a pu parfois, parce que les circonstances le permettaient, aller au-delà. Ceci dit, il faudra aussi être cohérent les uns et les autres et qu'on assume nos choix. Partout où je me rends, on a quand même plutôt tendance à m'en demander encore plus, et je n'ai pas encore vu quelqu'un me dire : vous donnez beaucoup trop, et me restituer, me faire un chèque à l'occasion de ces visites en disant que le Département a été trop généreux. J'entends plutôt une multiplicité de demandes dans l'autre sens. Là aussi, il y a une question de cohérence et la cohérence doit être dans cette Assemblée, y compris quand on se retrouve sur les territoires ou devant les bénéficiaires. Ensuite, le rôle d'une majorité, c'est d'assumer ces choix et ces décisions, mais si sur certains dossiers, vous êtes en capacité de faire des propositions, nous sommes tout à fait ouverts et nous travaillerons dans cet état d'esprit.

Sur deux ou trois indicateurs que vous nous rappelez, l'épargne nette est la différence entre les dépenses et les recettes, j'en conviens, c'est ce qui nous reste, mais d'une certaine façon vous nous dites que c'est aussi ce qu'on aurait pu dépenser pour faire de l'équipement. Non, l'épargne nette, ce n'est pas le total général des dépenses moins total général des recettes, cela ne porte que sur la section de fonctionnement. Cela ne concerne donc pas l'investissement que vous évoquiez en filigrane. Si on avait fait plus d'investissements, cela n'aurait pas eu d'incidence. Sauf que, si je vais au bout de votre raisonnement, pour faire plus d'investissements, il faut aussi emprunter davantage. Quand on sait que notre épargne de 81 M€ en 2013 est passée à 55 M€ en 2014, la capacité à emprunter est directement liée à la capacité à épargner. Quand la tendance est bonne, on peut se projeter dans l'avenir et se dire qu'on a des marges. Là, l'effet est inverse. Il serait donc très imprudent, et je ne ferai pas de proposition de ce type, de dire que c'est le moment d'emprunter massivement, parce qu'on l'a fait à titre exceptionnel cette année.

Je le rappelle, le plan de relance, ce ne sont pas des recettes miracles que nous avons sorties d'un chapeau ou d'une quelconque cagnotte, c'est un financement 100 % par emprunt, c'est-à-dire qu'on a accepté de nous endetter. On pouvait le faire, puisque sur la période récente, on était passés de 530 à 488, soit environ 50 M€ de réduction de stock de dettes, donc on pouvait reprendre.

Je le dis également, c'est une mesure à caractère exceptionnel bien évidemment non reconductible. J'ai déjà vu des collègues sur le terrain qui considèrent qu'un nouveau guichet a été ouvert est un droit acquis et qui posent déjà les dossiers pour les années à venir. Non, cette opération était concentrée sur l'année. Le raisonnement sur

l'épargne et l'emprunt, les deux sont donc liés, mais emprunter davantage n'est une perspective raisonnable que si l'épargne a une dynamique favorable, ce qui est loin d'être le cas.

Sur la question des dépenses de personnel, je souhaite dire que sur une période de dix ans, elles ont augmenté de 20 %. Regardez dans la structure du budget de nos communes, 45, 50 voire 55 % des dépenses de fonctionnement sont des dépenses de personnel. Nos ratios sont donc très inférieurs au Département. Regardez dans vos budgets de vos communes, vous verrez que plus la commune est petite, plus la part est faible, et plus elle est importante en général plus la part est élevée, mais la moyenne est souvent autour de 45 % des dépenses de fonctionnement.

Sur nos indicateurs, il faut aussi se comparer à ce qui est comparable, c'est-à-dire d'autres départements, nous sommes plutôt dans la moyenne inférieure en matière de dépenses de personnel. Laisser penser que l'on pourrait se mettre dans des perspectives de réduction d'effectifs serait laisser penser qu'on serait en situation de sureffectif ici ou là. Or, je sais que l'ensemble des secteurs que je côtoie et que je rencontre, que ce soit dans les collèges, les travailleurs sociaux dans les secteurs, les agents des routes, les effectifs ont été stabilisés depuis un certain nombre d'années. Ils sont déjà en tension dans un territoire, ce qui n'est pas le cas de tous les territoires où on a 10 à 12 000 habitants en plus, 5 à 600 collégiens relevant de la sphère publique, on n'a pas évoqué ceux qui sont scolarisés dans le privé, c'est à peu près 30 % donc on n'a pas à gérer les investissements qui s'y rapportent. Mais, cette dynamique de croissance nous amène aussi déjà à la stabilisation globale, c'est un exercice difficile, mais surtout historiquement, le Département d'Ille-et-Vilaine n'a jamais été un département dispendieux en matière de moyens humains déployés. Sur plusieurs secteurs, nous sommes en dessous des ratios des autres Départements. Quand on est dans une certaine aisance, c'est facile de faire des économies ; quand on a déjà été dans la rigueur, comme cela l'a été avant 2004 dans ce domaine, c'est beaucoup plus difficile de retrouver des marges. Quand on nous dit : conserverez-vous les mêmes priorités ? Bien sûr que oui. Quand quelque chose est prioritaire, c'est durablement prioritaire.

Ensuite, ce que l'on doit travailler, c'est le cadencement, l'échelonnement. Les choses non prioritaires seront plus durement sans doute impactées mais on ne change pas les priorités qui sont le socle d'un projet et de valeurs en cours de route. On s'adapte à un contexte qui n'est pas celui que nous souhaitons. Merci pour vos contributions aux uns et aux autres. L'ouverture qui sera la nôtre, y compris sur le socle d'un certain nombre de politiques pour regarder et mettre en balance l'ensemble de ce qui doit à tout prix être préservé, ce qui peut être mis en perspective de réduction, voire éventuellement ce qui doit ou sera abandonné.

Pour cet exercice très particulier, le vote du compte administratif, ceci doit se faire en dehors de la présence de l'ordonnateur, c'est ici mon statut juridique. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je propose qu'Anne-Françoise COURTEILLE prenne la présidence de cette belle Assemblée pour conduire ce vote, je vous rejoindrai dès que vous en aurez fini.

(M. le Président CHENUT quitte la séance.)

Mme COURTEILLE : Le Président est parti. Il vous est donc proposé d'approuver

le compte administratif du budget 2014. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? 22. Qui vote pour ? 31 votes pour. Le rapport est adopté. Je vous remercie. Nous allons rappeler le Président.

(Retour du Président M. CHENUT.)

M. CHENUT, Président : On me dit que ce compte administratif a été adopté à la majorité. Je voulais simplement en conclusion saluer le travail de présentation de notre rapporteur, Christophe MARTINS, qui est déjà totalement imprégné par ce sujet et aussi saluer la qualité du travail des services. J'ai fréquenté différentes Assemblées et il me semble que la qualité pédagogique de ce rapport et le fait d'arriver à concentrer sur une douzaine de pages l'ensemble des éléments qui sont vraiment les éléments de compréhension avec un grand souci de pédagogie et de rendre les choses accessibles au plus grand nombre, et notamment à tous ceux qui ne sont pas spécialistes des finances publiques locales, je crois que cela mérite d'être souligné. C'est de longue date, mais je le redis, M. GILLOUARD et toute la direction des finances, parce que je crois que chacun peut véritablement avoir une bonne compréhension. Vous aurez aussi observé que dans l'ordonnancement des dossiers, j'ai souhaité qu'on ouvre une séance par le compte administratif. Il me semble que c'est le moment où la capacité, la réceptivité intellectuelle de chacun d'entre nous est à son paroxysme. Parfois, j'ai vu que lorsqu'on terminait des sessions par les documents budgétaires, et je n'échappais pas au lot commun bien évidemment, on pouvait parfois avoir des petits moments de décrochage dans le suivi.

Je proposerai également que lorsqu'on examinera les budgets, on ait la présentation des politiques ensuite, mais d'abord le dur, parce que cela me semble tout de même extrêmement important. Merci de vous être prêtés à cet exercice.

Je laisse la parole à M. MARTINS sur le rapport relatif au compte de gestion 2014 du payeur départemental.

4^{ème} COMMISSION - THEMATIQUE 5 - POLITIQUE 51 - RAPPORT 51-5

COMPTE DE GESTION 2014 DU PAYEUR DEPARTEMENTAL

M. MARTINS donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Il s'agit de l'approbation des comptes de gestion 2014 pour le budget principal, le budget annexe de l'Institut en Santé Agro-environnement, de l'Alliance immobilier d'entreprise, de BioAgroPolis, de la partie location immobilière de BioAgroPolis et du Parc départemental. En précisant, mais cela va de soi, que les comptes de gestion 2014 sont identiques au compte administratif qui vous a été présenté au centime près. Je ne rentrerai pas dans le détail des comptes de gestion, on pourra faire une information si vous le voulez un jour en commission.

M. CHENUT, Président : Il vous est donc proposé de valider le pendant de notre comptabilité, la tenue de nos comptes par le comptable public et comme le rapporteur l'a indiqué, en parfaite concordance.

Est-ce que sur cette proposition, il y a des demandes d'intervention ? Des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. CHENUT, Président : Je donne la parole à M. MARTINS sur le rapport relatif à l'affectation du résultat de l'exercice 2014 – budget principal et budgets annexes immobilier d'entreprise, institut en santé agro-environnement, bioagropolis location immobilière et parc départemental.

4^{ème} COMMISSION - THEMATIQUE 5 - POLITIQUE 51 - RAPPORT 51-6

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES IMMOBILIER D'ENTREPRISE, INSTITUT EN SANTE AGRO-ENVIRONNEMENT, BIOAGROPOLIS LOCATION IMMOBILIERE ET PARC DEPARTEMENTAL

M. MARTINS donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Il s'agit d'affecter l'ensemble des résultats des comptes administratifs au budget primitif en cours d'année. Je prends l'exemple de l'affectation de résultat 2014 du budget principal, je vous ai dit tout à l'heure que notre compte administratif faisait ressortir un solde de 4,4 M€. Vous le retrouvez ici 4 427 014,10 € sera affecté au financement de la section de fonctionnement. Les 47 167 646,95 € sont quant à eux affectés à la couverture conformément à la loi du besoin de fonctionnement dégagé par la section d'investissement. Sachez que ces 47 M€ affectés à la section d'investissement sont contrebalancés en dépenses par les 47 M€, vous connaissez cela dans vos collectivités. Ce sont quasiment deux dépenses d'ordres sur les 47 M€, le plus intéressant étant de lire ici le résultat et le solde des 4,4 M€ en section de fonctionnement.

Pour le budget immobilier d'entreprise, il est proposé d'inscrire les crédits de 730,82 € en recettes d'investissement.

Pour le budget ISAE, il est proposé d'inscrire le résultat excédentaire d'investissement d'un montant de 132 297,79 € au financement de la section d'investissement et 132 297,79 € en recettes d'investissement sur la ligne codifiée 001. Vous voyez que là aussi, cela s'annule.

Sur le budget BioAgroPolis, il vous est proposé d'affecter le résultat excédentaire d'investissement de 10 824,20 € au financement de la section d'investissement et de 10 824,20 € en recettes d'investissement. Là aussi, nous sommes sur des contractions qui s'annulent.

Sur le budget annexe BioAgroPolis, il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de 117 244,06 € en excédent de fonctionnement reporté et le résultat excédentaire d'investissement d'un montant de 42 492,86 € au financement de la section d'investissement.

Il convient donc d'inscrire les crédits suivant décision modification, vous l'avez, je n'y reviens pas 117 244,06 € en 002 et 42 492,86 € en 001.

Enfin, sur le budget du Parc, traduction de l'excédent du fonctionnement du Parc, son résultat annuel, il vous est proposé d'inscrire 2 687 874,32 € en excédent de

fonctionnement reporté et le résultat excédentaire d'investissement d'un montant de 1 969 868,01 € au financement de la section d'investissement. Je vous remercie pour votre patience.

M. CHENUT, Président : Je mets le rapport aux voix, sauf s'il y a des demandes d'intervention. Il n'y en a pas. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté à l'unanimité. Merci.

Je donne la parole à M. MARTINS sur le rapport relatif au fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux.

4^{ème} COMMISSION - THEMATIQUE 5 - POLITIQUE 51 - RAPPORT 51-1

FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS D'ENREGISTREMENT OU A LA PUBLICITE FONCIERE EXIGIBLE SUR LES MUTATIONS A TITRE ONEREUX

M. MARTINS donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Le présent rapport, habituel pour les élus départementaux, ex-Conseillers généraux, est destiné à répartir le fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement. Ceci pour l'année 2014.

Les critères de répartition arrêtés par le Département en 1998 ont été modifiés par la Loi de Finances en 2006 avec l'introduction obligatoire de critères :

- Population totale, pondérée par l'effort fiscal,
- Longueur de voirie,
- Dépenses d'équipement brut.

Nous devons, pour les communes de moins de 5 000 habitants, répartir un fonds qui se monte aujourd'hui à 8 777 000 € contre 9 560 000 € pour l'année dernière. À titre d'information, vous aviez un fonds qui était supérieur à 11 M€ en 2012.

Rappeler que les communes de plus de 5 000 habitants ou stations classées tourisme perçoivent directement le produit de la taxe additionnelle, sans passer par la répartition départementale. On n'a pas le montant perçu par chaque commune malgré une demande de la commission. Il faudrait faire l'agrégation et agréger l'ensemble des budgets et des comptes administratifs de chaque commune pour trouver le montant. On regardera comment l'obtenir.

La ventilation de ces 8 777 000 € s'effectue sur la base de :

- 40 % en fonction du critère de population totale pondérée par l'effort fiscal,
- 40 % en fonction de la longueur de voirie,
- 20 % en fonction des dépenses d'équipement brut.

C'est sur ce dernier critère qu'on peut avoir des variations. Rares sont les communes qui multiplient leurs kilomètres de voirie chaque année, l'incorporation dans le domaine public communal est somme toute mineure, et rares sont les communes qui voient leur population totale pondérée par l'effort fiscal avoir de grosses variations, donc il s'agit bien du critère de dépenses d'équipement brut qui peut créer quelques

variations.

Lorsque l'on fait la ventilation, nous arrivons à 51 communes qui finalement bénéficient de plus de répartition que l'année précédente, dont Etreilles, j'ai pris le plus haut 31 000 € dû à ses investissements communaux sur l'année N - 1. À l'inverse, toutes les autres communes, c'est-à-dire plus de 300, perdent puisqu'on perd 8 % sur le fonds, dont La Mézière cette fois, et vous voyez qu'on n'a pas cherché à préserver La Mézière 36 000 €.

Vous avez tous regardé attentivement les ventilations dans vos secteurs respectifs. On pourra simuler à la marge sur d'autres critères, mais n'oubliez pas qu'à chaque fois, c'est un jeu à somme nulle, que nous sommes évidemment dans une enveloppe fermée et dont le montant de l'enveloppe, en plus, nous n'en avons pas la maîtrise. Voilà, M. le Président sur ce rapport traditionnel qui fait quand même du bien, même si c'est à la baisse, aux communes de notre territoire.

M. CHENUT, Président : Merci. Toute une batterie d'indicateurs qui servent à croiser toutes les caractéristiques budgétaires et de potentiel des communes pour arriver à cette clé de répartition, mais M. le rapporteur a eu raison de dire que toute évolution se faisant à somme nulle, c'est toujours l'exercice entre ceux qui gagneraient et ceux qui perdraient dans l'opération. En tout cas, nous sommes là sur une clé à l'identique des années précédentes et donc c'est ce qu'il vous est proposé en l'état.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Qui s'abstiennent ? Votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté à l'unanimité. Merci.

Je donne la parole à M. MARTINS sur le rapport relatif aux admissions en non valeur et créances éteintes.

4^{ème} COMMISSION - THEMATIQUE 5 - POLITIQUE 51 - RAPPORT 51-2

ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES

M. MARTINS donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

L'admission en non-valeur des créances est proposée au Département par le Payeur départemental. Pour les titres de perception concernant des créances ou des reliquats inférieurs à 50 €, les poursuites pourraient coûter plus cher que les 50 €, ou celles qui ne peuvent faire l'objet d'aucun encaissement du fait de l'insolvabilité du redevable, de sa disparition dans la nature, de sa non-localisation ou du refus de visa de poursuite exprimé par l'ordonnateur.

Pour ces créances, le payeur a engagé des poursuites, mais jusqu'ici infructueuses. Elles se montent aujourd'hui à 411 722,08 €.

L'inscription budgétaire et comptable distingue depuis 2012 les créances admises en non-valeur suite à l'échec des poursuites. Les créances éteintes, comme leur nom l'indique, avec liquidation judiciaire avec jugement de clôture des comptes pour insuffisance d'actifs ou surendettement avec effacement de la dette, ce qui montre bien dans la terminologie que la créance s'éteint. Pour le Département d'Ille-et-Vilaine, cela représente 75 037 €.

Sans rentrer dans un détail fastidieux, les admissions en non-valeur concernent :

- Aide Sociale à l'Enfance : 5 150 €
- RMI : 38 000 €
- RSA : 85 000 €
- Prestations de compensation du handicap : 4 500 €
- APA : 1 800 €
- Obligés alimentaires : 4 500 €
- Transports scolaires : 8 683 €
- Diverses prestations : 262 000 €.

Vous voyez à la lecture de nos compétences dites obligatoires, très rapidement à travers cela, que c'est notre caisse de sécurité sociale.

Vous n'allez pas manquer de me demander ce que sont ces diverses prestations, il s'agit malheureusement d'une entreprise en insertion située sur le secteur de Pacé qui finalement, aujourd'hui, est en liquidation judiciaire, et pour laquelle nous nous étions portés caution, conformément à notre politique et nos votes en Commission permanente. En se portant caution, nous avons remplacé l'entreprise d'insertion, nous avons remboursé la banque et nous avons émis un titre pour nous faire rembourser. C'est pour cela que vous le trouvez en ce moment dans les admissions en non-valeur pour des recettes ayant donné lieu à émission de titre. Or, le jugement va liquider définitivement cette association d'insertion et nous passerons de la colonne 1 à la colonne 2, pour les créances éteintes ayant donné lieu à émission de titre, sur lesquelles on retrouve :

- de l'Aide Sociale à l'Enfance,
- du RMI,
- du RSA pour 13 000 €,
- de la prestation de compensation du handicap pour 35 000 €,
- du transport scolaire pour 8 000 €,
- diverses prestations pour 612 €,
- soit un total qu'on retrouvera demain en décision modificative n° 1 de 487 659,93 €.

Vous dire que c'est en augmentation, oui c'est en augmentation par rapport à l'année dernière au regard de notre caution pour l'entreprise d'insertion. Vous dire que c'est en augmentation par rapport à d'autres années, non, c'est totalement variable. Évidemment, c'est certainement fonction des conditions économiques et de la situation économique, mais si l'on enlève ce montant, on reste dans des sommes, non pas acceptables, mais au regard du budget, acceptées. Voilà, M. le Président.

M. CHENUT, Président : Merci. Je sais que tous ces dossiers ont aussi été présentés de façon détaillée, comme tous les dossiers, en commission lundi dernier.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Qui s'abstiennent ? Votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est donc adopté à l'unanimité.

Je donne la parole à M. MARTINS sur le rapport relatif aux remises gracieuses de dettes.

4^{ème} COMMISSION - THEMATIQUE 5 - POLITIQUE 51 - RAPPORT 51-3

REMISES GRACIEUSES DE DETTES

M. MARTINS donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Je vous présente un rapport somme toute assez court : remises gracieuses de dettes comme chaque année, mais comme dans d'autres collectivités. Nous sommes sollicités par certains de nos débiteurs contribuables en situation d'insolvabilité ou dans l'impossibilité de régler les dettes. Nous étudions chaque cas, notamment au regard de leur solvabilité, de leur bonne foi également. Les services émettent un avis, notamment sur les pénalités de retard pour la taxe d'urbanisme, c'est assez fréquent et ce qu'on trouve de plus en plus, entre le moment où le permis est accordé, où il est suspendu, le moment où le titre est émis par Dinard, nous avons des décalages et des pénalités de retard.

Les propositions qui vous sont faites par les services concernent 8 demandes, 6 acceptations de remises gracieuses pour un montant de 2 506,23 € et deux propositions de refus pour solvabilité finalement suffisante.

Pour les remises relatives aux pénalités de retard de paiement de taxe d'urbanisme, nous avons quatre dossiers pour un montant de 769 € sur lesquels on vous propose l'acceptation. Cela va de difficultés financières pour les projets de construction à des dossiers et des problématiques administratives. Voilà M. le Président. Je ne cite pas de noms.

M. CHENUT, Président : Nous vous en sommes reconnaissants. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? À chaque fois bien sûr, c'est l'aboutissement aussi de longs processus administratifs donc à un moment donné, il faut considérer qu'il faut clôturer le dossier.

Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté à l'unanimité. Merci.

Je donne la parole à Mme HAKNI-ROBIN sur le rapport relatif à la formation des élus.

4^{ème} COMMISSION - THÉMATIQUE 4 - POLITIQUE 51 - RAPPORT 1

FORMATION DES ÉLUS

Mme HAKNI-ROBIN donne lecture du rapport suivant. :

M. Le Président, chers collègues,

Il s'agit d'une délibération relativement simple sur le droit à la formation des élus puisque ce droit doit être précisé dans les trois mois suivant le renouvellement de l'Assemblée départementale. Nous avons donc en charge de préciser le montant alloué au titre du budget principal 2015 pour la formation des élus.

Le montant ne peut excéder 20 % du montant global des indemnités de fonction qui atteint 1 770 000 € au BP 2015. Il nous permettrait, éventuellement, de porter cette enveloppe de formation à 351 000 €. Nous en avons convenu en commission 4 : cette

inscription ne serait pas raisonnable au vu des crédits qui sont consommés sur la ligne budgétaire « formation des élus » et qui s'élevaient au CA 2014 à 15 572 €. Il vous est finalement proposé dans cette délibération de multiplier les crédits utilisés en 2014 (15 572 €) par deux et de passer l'enveloppe à 30 000 € pour tenir compte des nouveaux élus pour qui les besoins de formation seront peut-être plus importants que ceux de nos prédécesseurs.

La proposition vise à doubler l'enveloppe que nous avons utilisée en 2014. Y a-t-il des remarques ? La répartition se fera au prorata des effectifs des groupes : Socialiste, Radicaux et Union de la Droite et du Centre. Chacun des groupes a la responsabilité de faire et de travailler ses propositions de formation dans le cadre défini par la délibération. Il reste relativement large permettant ainsi la couverture de l'ensemble des besoins.

M. CHENUT, Président : Nous sommes effectivement en tout début de mandat avec un très fort taux de renouvellement. C'est aussi une bonne chose pour la vitalité de cette Assemblée qui s'est fortement ressourcée. Les besoins de formation en tout début de mandat, et notamment pour les collègues qui arrivent dans cette Assemblée, ainsi que pour ceux qui y sont déjà - il y a toujours de nouveaux champs à investiguer - peuvent nécessiter un effort particulier cette année et probablement l'année suivante.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ces propositions ?

M. PAUTREL : M. le Président, juste une petite question. Je suis tout à fait d'accord avec le rapporteur. Imaginons que sur une année, un groupe n'ait pas consommé toute son enveloppe et que l'année suivante, il ait une demande un peu plus importante. Est-il envisageable qu'on tienne compte de la non-consommation sur une année pour pouvoir répondre aux demandes l'année suivante ?

M. CHENUT, Président : Sur le principe, l'idée peut sembler séduisante, mais elle se heurte à une règle budgétaire : nous sommes en section de fonctionnement. Il n'y a pas de reconduction des crédits d'une année sur l'autre, à la différence de l'investissement où il peut y avoir la notion de report. C'est vraiment un impératif. Chacun peut essayer de s'organiser mais on appliquera les mêmes principes. En fonctionnement, on ne peut pas réserver des crédits d'une année sur l'autre.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des personnes qui votent contre ? S'abstiennent ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Je donne la parole à Mme SOURDRILLE sur le rapport relatif au rapport de la chambre régionale des comptes sur la gestion de l'association espace des sciences.

2^{ème} COMMISSION - THÉMATIQUE 2 - POLITIQUE 24 - RAPPORT 24-1

RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE L'ASSOCIATION ESPACE DES SCIENCES

Mme SOURDRILLE donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Il vous est soumis le rapport de la Chambre régionale des comptes sur l'association « Espace des Sciences ». Un établissement qui a une très bonne gestion, comme le fait apparaître le rapport. On peut être satisfaits par le nombre de personnes

qui le fréquentent. 200 000 visiteurs par an y sont accueillis. C'est le plus grand centre de sciences fréquenté en Région. Nous pouvons donc en être satisfaits et fiers.

Quelques recommandations de la Cour des comptes de l'ordre statutaire se trouvent, en quatre points, énoncées sur le document que vous avez dû lire et sur lequel vous avez peut-être quelques questionnements. Je suis à votre écoute. Il ne s'agit pas ici d'un vote mais d'une présentation de ce rapport puisque nous sommes cofinanceurs de cette association.

M. CHENUT, Président : Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?
Mme BIARD.

Mme BIARD : Pas de remarque particulière en ce qui concerne le fond du rapport puisque les remarques formulées par la Chambre régionale des comptes sont des remarques de forme. Une question a été évoquée en commission. Je pense qu'elle doit être partagée en séance plénière. Elle concerne l'accès des collèges qui ne seraient pas de l'agglomération rennaise aux actions qui sont mises en œuvre par l'Espace des Sciences. Pour avoir siégé récemment ou avoir eu des contacts récemment avec des collèges, il semblerait que les actions qui lui sont proposées soient insuffisamment connues par un certain nombre d'entre eux. Il y aura à prévoir dans les mois à venir une communication - je ne sais pas sous quelle forme - qui leur sera destinée. Pour notre information, en tant que Conseillers départementaux, puisqu'il n'y a pas que des collèges rennais qui seraient concernés - c'est en tout cas ce qui a été dit en commission - il pourrait être intéressant de connaître le bilan des actions qui ont été menées à destination des différents collèges.

M. CHENUT, Président : Je partage totalement ces perspectives d'élargissement. Le hasard des calendriers fait qu'avec mon collègue M. MARQUET sur la dimension plus scientifique des choses, j'ai reçu la semaine dernière le Président de l'Espace des Sciences et son Directeur, toujours pleins d'effervescence et de capacités à faire des propositions. Nous avons convenu d'un axe pour renforcer la communication, y compris peut-être via nos supports de communication, les publications du Département à destination de tous les habitants. Peut-être quelques zooms sur des actions qui sont vraiment dans une dynamique importante ; le travail en direction des collèges également. On n'a pas eu besoin de le demander : ils nous ont spontanément dit qu'ils étaient tout à fait dans cette perspective, cette volonté de continuer à dynamiser les choses. Je pense que sur le fond, il est important également de souligner la qualité du rapport de la Chambre régionale des comptes qui montre la dynamique exceptionnelle de cet espace qui se situe désormais dans la vulgarisation scientifique au troisième rang national. C'est tout à fait remarquable. Ceux qui écoutent la radio locale - France Bleu pour ne pas la citer - il y a très souvent les petites chroniques scientifiques avec les enfants à qui on explique les choses. C'est dit de façon très ouverte. M. PICHOT.

M. PICHOT : Je me permets juste un mot, M. le Président. C'est vrai qu'on a eu un échange en commission. Depuis, j'ai eu un élément par l'Espace des Sciences sur le niveau de collèges touchés par leurs propositions depuis plusieurs années. Une bonne part des collèges du département ont été touchés par l'Espace des Sciences au gré des années. Vous l'avez dit : il est important de toujours communiquer sur les possibilités d'actions dans les collèges notamment. Ce sera aussi le cas grâce à l'espace ressources que nous allons mettre bientôt en place, permettant aux collèges de savoir réellement tout ce qui existe, tout ce qui peut être possible sur les questions « scientifiques », mais aussi plus largement « éducation artistique et culturelle » ou toutes les formes liées notamment à l'éducation et à l'environnement. Tout cela fera

partie d'une communication globale permettant à chaque collège de pouvoir utiliser tout ce qui existe déjà.

M. CHENUT, Président : Ils nous ont dit qu'ils avaient encore quelques créneaux horaires en capacité d'accueil supplémentaire, donc des perspectives intéressantes. Mme SOURDRILLE, quelques mots de conclusion.

Mme SOURDRILLE : Je sais que, pour l'instant, le samedi matin n'est pas accessible. Il y a une discussion à ce propos. Cela répondra à une attente de nos territoires de pouvoir accéder en famille à l'Espace des Sciences.

M. CHENUT, Président : Il n'y a pas de vote. Il est donc proposé de prendre acte de cette communication qui souligne la rigueur de gestion de cet établissement. Nous n'avons pas d'inquiétude particulière sur ce point.

Je donne la parole à M. LEFEUVRE sur le rapport du schéma directeur d'accessibilité – Agenda d'accessibilité programmée : demande de report
De la date de remise du dossier en préfecture.

1^{ère} COMMISSION - THÉMATIQUE 4 - POLITIQUE 44 - RAPPORT 44-1

SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ - AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE : DEMANDE DE REPORT DE LA DATE DE REMISE DU DOSSIER EN PRÉFECTURE

M. LEFEUVRE donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Il s'agit du problème de la demande de report de la date de remise du dossier en préfecture sur l'accessibilité. Cette demande de prorogation doit être transmise à la préfecture avant le 27 juin en vertu de l'ordonnance du 26 septembre 2014. En quoi consiste cette demande de report ? La Loi du 11 février 2005 impose à toutes nos collectivités le principe de l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite de l'ensemble des établissements qui reçoivent du public, qu'ils soient privés ou publics.

Nous rencontrons tous des difficultés pour mettre en place cette accessibilité et surtout pour respecter l'échéance qui avait été prévue par la Loi du 11 février 2005, c'est-à-dire au plus tard le 13 février 2015.

Notre collectivité n'a pas attendu le terme de cette échéance pour pouvoir mener à bien un certain nombre d'opérations. Tout d'abord pour nos bâtiments sous maîtrise d'ouvrage du Département : nous en avons 153 avec un total de 868 000 m² pour lesquels nous devons porter une attention toute particulière. A cet effet, nous avons fait un diagnostic en 2011 pour rendre ces bâtiments accessibles. À la suite de celui-ci, la somme de 15 M€ avait été intégrée au PPI.

Au regard des multiples tâches et du chantier extrêmement important, cette approche financière s'avère insuffisante. C'est la raison pour laquelle nous avons procédé à une nouvelle consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'actualisation de ce diagnostic. Nous avons donc considéré que l'analyse s'était révélée infructueuse. De ce fait, nous ne sommes pas aujourd'hui dans la situation d'évaluer la date et le montant exact que nous devons programmer.

S'agissant du transport départemental, la Loi du 11 février 2005 impose aux

Départements de mettre en œuvre ce principe d'accessibilité sur l'ensemble du dispositif en dehors, bien entendu, du transport scolaire qui bénéficie d'un transport adapté.

Pour le transport interurbain, 4 axes d'intervention avaient été retenus :

- l'information aux usagers,
- l'aménagement des véhicules,
- l'aménagement des points d'arrêt,
- la formation des conducteurs et des différents agents.

S'agissant du premier point, pour l'information auprès des usagers et des clients, nous avons créé une centrale de mobilité « Illeenoo services » depuis 2005. Les usagers sont informés à la fois sur les horaires, les itinéraires, les perturbations et les accès aux services de réservation. Environ 2 000 appels sont pris en charge tous les mois.

Par ailleurs, s'agissant des véhicules, nous avons favorisé leur visibilité. Il y a donc la même livrée sur l'ensemble des cars. Nous avons déployé des véhicules à plancher bas notamment sur le péri urbain avec l'objectif d'avoir 20 % des véhicules à en avoir fin 2019, c'est-à-dire au terme de l'exécution de la DSP. De plus, cinq lignes du réseau départemental ont été rendues accessibles aux usagers en fauteuil roulant en mettant en place un mini bus qui circule aux horaires aux arrêts de ligne, mais sur réservation préalable.

Enfin, depuis janvier 2015 pour une période qui va s'achever en juin 2015, tous les cars seront équipés d'écrans et de haut-parleurs. Ils permettront l'annonce sonore et visuelle des arrêts pour les usagers présents dans le car et tous ceux qui seront en attente auprès des arrêts.

Sur les 798 arrêts qui maillent l'ensemble du département sur le réseau Illeenoo - je ne parle pas des arrêts scolaires - 394 ont été identifiés et répertoriés afin d'être mis sur une liste d'arrêts prioritaires pour lesquels nous pourrions engager des travaux permettant d'assurer leur accessibilité. En revanche, il nous faut une concertation très forte avec l'ensemble des collectivités (les communes, la Région, les autres autorités organisatrices de transport) pour permettre l'accessibilité de ces arrêts qui sont multiservices puisqu'ils peuvent desservir d'autres lignes qui ne sont pas nécessairement celles du réseau Illeenoo.

Au regard de cet échéancier et des sommes importantes qui peuvent être engagées -de 30 à 40 M€ - il vous est donc proposé, mes chers collègues, de solliciter une prorogation du délai de douze mois, qui est convenu selon l'ordonnance, afin de nous permettre d'actualiser ce diagnostic et de bien identifier les montants financiers en jeu pour mettre l'ensemble des équipements et du réseau en accessibilité sur l'ensemble du département. Voilà, M. le Président, le contenu et le formalisme qui relèvent de cette délibération.

M. CHENUT, Président : Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?
M. HUBERT.

M. HUBERT : Nous parlons depuis dix ans au moins de ce dossier d'accessibilité. Dans toutes les collectivités, y compris le Département, des études ont été faites pour savoir ce que nous avons à réaliser pour nous mettre à jour à ce niveau. Il y a eu quelques assouplissements dans ce qu'on nous demande de faire. Mon regret n'est pas

de dire que de 15 M€, cela passe à 30 M€ mais bien de demander un report pour faire cette étude, alors qu'on sait très bien, depuis dix ans, qu'on doit se mettre à jour. Les autres collectivités nous regardent et risquent de demander également un report. On perdra alors à nouveau une année. C'est dans ce sens que je souhaitais intervenir, par rapport à l'image qu'on donne aux autres collectivités. Les personnes en situation de handicap attendent aussi. Je trouve qu'il est regrettable de dire que le Département d'Ille-et-Vilaine demande un délai d'un an supplémentaire, non pas pour faire les investissements, mais pour les programmer dans un plan qui se fera sur trois, voire six ans. Je comprends que la situation n'est pas facile, mais je pense qu'il aurait fallu un peu d'anticipation. C'est ce que font les associations, les collectivités pour se mettre à jour et répondre à ce plan qu'il faudra certainement traduire par des investissements dans les années à venir.

M. CHENUT, Président : Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Merci M. le Président. Dans le prolongement de ce que vient de dire notre collègue M. HUBERT, je vous avoue que j'ai été en effet très surprise de ce rapport, d'autant qu'il est question de déposer l'agenda d'accessibilité d'ici le 26 septembre. Il n'est pas question de faire les travaux. Or, il faut savoir que depuis le projet de Loi de ratification - l'ordonnance a été votée en septembre dernier - des associations de personnes handicapées ont déposé un recours auprès du Conseil d'État parce qu'elles ne comprennent pas qu'on puisse imaginer repousser la date du dépôt du dossier qui est, en fait, un engagement des travaux à réaliser et une évaluation du coût de ces travaux. Quelque chose m'a interpellée dans le rapport, s'agissant du patrimoine bâti : « Le Département dispose d'un diagnostic accessibilité réalisé en 2011 sur l'ensemble des bâtiments dont il a la charge ». Cela fait donc quatre ans. Je me souviens très bien avoir posé un jour une question à M. THEAUDIN, en début d'année, pour lui demander où en était l'agenda. Sur ces bâtiments, on a donc le diagnostic. Je ne comprends pas qu'en quatre ans, on n'ait pas réussi à définir un agenda, voire un coût. Vous nous parlez des 15 M€. Pourquoi, à l'époque, a-t-on élargi volontairement aux locaux assujettis au Code du travail ? On se restreint déjà aux ERP qui sont propriété du Département. Sommes-nous à ces 15 M€ ? On est probablement en dessous. Encore une fois, la question n'est pas de réaliser les travaux - on a donné du temps supplémentaire à l'ensemble des collectivités - mais de déposer un agenda en septembre. Je vous avoue qu'à titre personnel, je ne voterai pas ce rapport qui consiste à décaler - une fois de plus - dans le temps. C'est un très mauvais signal, comme l'a dit M. HUBERT, envoyé aux associations. On l'a dit depuis le début de la matinée : les Départements vont être les premiers à demander un report du délai supplémentaire, parce qu'ils évoqueront les difficultés techniques et notamment financières. Sur les difficultés techniques, comment explique-t-on qu'on n'ait pas trouvé une assistance à maîtrise d'ouvrage ? Alors qu'on l'a trouvée apparemment, puisqu'un audit est en cours sur le transport... Je vous avoue que cela m'interpelle.

M. CHENUT, Président : M. LEFEUVRE.

M. LEFEUVRE : M. le Président, je voudrais tout d'abord dire que le Département d'Ille-et-Vilaine se situe dans la moyenne des Départements français quant au programme de mise en accessibilité. Je ne connais ici aucune commune, aucune collectivité qui peut se dire à jour pour le 13 février 2015, y compris Vitré, y compris un certain nombre d'autres collectivités. La mise en accessibilité est un domaine extrêmement lourd. Lorsqu'on modifie, par exemple, une prise avec la nécessité de la

baisser de 10 cm, on est obligés de remettre aux normes l'ensemble du système électrique. Ce n'est pas le fait d'avoir baissé la prise pour permettre l'accessibilité à une personne en fauteuil roulant que, nécessairement, on sera en accessibilité. La mise en accessibilité impose ensuite l'application de toutes les normes qui ont pu sortir et que nos chers députés ne cessent de voter. Il faut donc être assez prudent lorsqu'on s'exprime sur cette situation.

Deuxièmement, nous travaillons en collaboration avec les associations de personnes handicapées et notamment le collectif « Handicapés ». Nous avons des réunions régulières pour l'accessibilité en matière de transport ou au niveau des bâtiments. Nous partageons les diagnostics. Celui qui a été fait en 2011 l'a été par un cabinet d'étude identique à celui retenu par le Morbihan. Il s'avère qu'au vu du diagnostic financier effectué dans le département du Morbihan, la somme a été multipliée par deux, voire trois par ledit cabinet. Nous avons donc souhaité qu'il y ait plutôt une réactualisation de l'ensemble des enjeux financiers, et demandé une prorogation avec un diagnostic partagé avec l'ensemble des associations compétentes. Nous avons également demandé une possibilité de mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments départementaux. Pourquoi neuf ans ? Eu égard à l'importance du patrimoine du Département - je le rappelle : 868 000 m² - au regard de leur complexité, nous ne pourrions bien évidemment pas assumer financièrement la totalité de ces sommes.

Depuis 2011, nous avons effectivement eu un diagnostic dont nous appliquons les préconisations. Nous le faisons lorsque, chaque année, nous modernisons, nous adaptons, nous actualisons les collèges. Nous le faisons également pour un certain nombre d'autres bâtiments qui font l'objet d'agrandissements ou de modifications. On ne peut donc pas dire que l'image du Département d'Ille-et-Vilaine est ternie parce qu'on demande une prorogation. L'ensemble des associations reconnaît la complexité des opérations. Quand on met un ascenseur dans un collège, parce qu'il va y avoir un élève handicapé, il faut connaître le coût ; il faut le prévoir ; il faut anticiper. C'est ce que nous faisons la plupart du temps. C'est ce que font les services. Ne faites donc pas de procès d'intention. Il est malvenu dans ce domaine parce que nous partageons généreusement cette Loi qui date du 11 février 2005. Nous la partageons tous ici mais il faut dire que la France est en retard par rapport à tous les autres pays européens. Je pense que de 2005 à 2010, un certain nombre de modernisations et d'accessibilités auraient dû être rendues possibles dans un certain nombre d'équipements. Dès 2005, Mme LE CALLENNEC.

M. CHENUT, Président : M. BENOIT.

M. BENOIT : Je vais voter le rapport. Personnellement, j'ai apprécié lorsque le Premier ministre Jean-Marc AYRAULT a pris conscience, avec un certain nombre d'élus, des difficultés fixées par l'objectif de la Loi de 2005. Il y a de réelles difficultés pour le Département, pour les communes, mais aussi pour le secteur privé. Puisque je dis que j'ai trouvé courageux de la part du Premier ministre de l'époque de prendre cette décision. Ce n'était pas facile car lorsqu'on a les personnes, les publics concernés dans sa permanence ou face à soi dans la vie quotidienne, ou les représentants des associations, c'est difficile et même douloureux. Pour tempérer un peu les observations de mes collègues que je comprends, vous précisez que : « L'État a accepté que les collectivités poursuivent leurs travaux de mise en accessibilité au-delà des délais à condition qu'elles s'engagent dans un schéma directeur... » Je pense que dans les

conclusions, on pourrait réaffirmer, à l'occasion de ce rapport, notre volonté et notre objectif de faciliter l'accessibilité dans les meilleurs délais aux bâtiments du parc départemental ainsi que pour la mobilité. Cela pourrait être l'occasion pour nous de réaffirmer cette volonté. En effet, il ne faut pas envoyer le signal à l'opinion publique que l'on veuille se dédouaner ou gagner du temps. Au contraire, c'est pour nous un objectif majeur, prioritaire, mais disons les choses comme elles sont. Je le dis parce que je pense - le rapporteur vient de le rappeler - que la difficulté n'est pas pour les seules collectivités départementales. Dans des communes de circonscription, des maires m'ont écrit encore récemment quant aux difficultés techniques, financières pour atteindre l'objectif. Il faut dire les choses comme elles sont : ils ont la volonté. Vous me direz : « Là où il y a une volonté, il y a un chemin ». Je pense que dans les conclusions, on pourrait peut-être réaffirmer notre volonté d'atteindre cet objectif car nous le partageons.

À l'aune de ce rapport, M. le rapporteur, je voudrais non pas vous interroger, mais attirer de nouveau votre attention sur une problématique spécifique qui concerne l'accès aux transports, dont nous sommes pour l'instant encore autorité organisatrice. Les personnes malvoyantes ou malentendantes qui sont sous un abri de car ou de bus en zone urbaine, sont parfois seules. A cause de leur handicap, elles voient le car passer et ne pas s'arrêter. J'ai l'exemple précis d'une famille qui m'a sollicité. Je vous avais d'ailleurs relayé cette demande, M. le Vice-président chargé des transports. Je souhaiterais qu'on puisse quand même examiner attentivement le règlement des transports qui pourrait sans doute préciser que le car doit s'arrêter lorsqu'il y a une personne sous l'abri de bus. Pour un jeune malentendant ou malvoyant qui prend son car scolaire, vous voyez que la question de la mobilité et de l'accessibilité n'est pas que la technique et les aspects financiers qu'on vient d'évoquer. C'est parfois aussi des petites choses quotidiennes que l'on peut essayer d'améliorer ou corriger à travers le règlement des transports. M. le rapporteur, je souhaiterais que vous puissiez faire examiner par la commission un ajustement de ce règlement. Voilà ce que je souhaitais dire sur ce rapport en précisant que dans les conclusions, M. le Président, nous pourrions peut-être ajouter que nous réaffirmons notre « volonté de ». Ce serait bien. Cela tempérerait un peu la crainte justifiée de certains collègues et de certains représentants d'associations d'usagers.

M. CHENUT, Président : M. BENOIT, que vous trouviez que votre proposition est intéressante est assez cohérent. Le contraire serait surprenant. Je partage votre proposition et, sous le contrôle de M. le rapporteur, nous pourrions introduire une expression confirmant la volonté de l'instance départementale de tendre au maximum et de mobiliser les moyens nécessaires. J'y suis favorable.

Mme LE CALLENNEC, et ensuite, M. le rapporteur, vous aurez à globaliser votre réponse.

Mme LE CALLENNEC : Merci M. le Président. Nonobstant cette précision, le compte n'y sera pas. Ce qu'on veut bien exprimer, M. HUBERT et moi en particulier, c'est que ce projet de loi d'ordonnance a été voté, y compris par l'opposition nationale, car chacun a reconnu qu'il fallait introduire plus de souplesse, compte tenu du retard qu'avaient les collectivités dans la mise en œuvre de la Loi de 2005. Ce projet de loi qui permet par ordonnance la mise en accessibilité, a été largement voté. On conteste aujourd'hui le fait que nous le savons depuis des mois et des mois puisque ce projet de loi a été examiné depuis longtemps. Il a été voté en septembre dernier et revient en

deuxième lecture. Il est simplement demandé aux collectivités un agenda d'accessibilité programmé, dans lequel on exprime par le menu ce qu'on doit faire, comment on doit le faire, combien cela va coûter. Nous avons alerté à plusieurs reprises dans cette instance la majorité. Nous le trouvons pas normal et pas juste que ce ne soit pas prêt, s'agissant notamment des bâtiments. Il y a eu, bien sûr, des choses de faites. Si c'est le cas, cela veut dire que les services ont déjà plus ou moins programmé des choses. On ne comprend pas pourquoi le document n'est pas prêt. C'est de la rédaction. Il y a eu des audits. Vous l'avez dit : c'est pour cela qu'on ne peut être d'accord avec le fait de décaler dans le temps la remise d'un document qui ne dit pas qu'on va le faire, mais seulement : « voilà comment dans les trois, six, neuf ans qui viennent on va le faire ». C'est juste cela. Qu'on ne caricature pas nos interrogations. Ce document devrait être prêt.

M. CHENUT, Président : Je demanderai aussi qu'on ne caricature pas nos intentions. Quand vous dites « on ne peut pas » c'est « vous ne pouvez pas ». J'observe que d'autres de vos collègues, et notamment M. BENOIT, pensent pouvoir. « Vous », Mme LE CALLENNEC et quelques autres ne « pouvez pas », mais ce n'est pas un propos de portée générale qui engage la totalité manifestement de cette assemblée. M. MARTINS.

M. MARTINS : Sans caricaturer les choses, je veux juste rappeler dans le domaine du handicap que cet après-midi, nous aurons un rapport sur la MDPH. Vous avez vu les évolutions tout à l'heure sur la prestation de compensation. Je crois que le signal financier est là et très fort avec l'évolution de la MDPH, du nombre de dossiers et leur acceptation, en comparaison de ce qui se passait avant. À titre d'illustration, le Bas-Rhin a été l'un des premiers Départements à se lancer dans l'accessibilité en 2007 / 2008. Il a fait un bilan dont il ressort trois points : son réseau de transports entre 2007 et aujourd'hui a tellement évolué qu'il y a eu des mises aux normes d'accessibilité qui ne servent plus à rien. Cela pose quand même question. Il faut donc prendre un peu de temps. C'est son bilan. Deuxièmement, il a pu constater que s'il n'y a pas synergie des partenaires publics - cela demande en effet du temps - l'accessibilité que nous avons créée est confrontée à l'attitude de la commune voisine qui met une poubelle, un lampadaire, un candélabre. Cela devient aussi compliqué. Il faut également du temps. Troisièmement, le Bas-Rhin se pose aujourd'hui la question des transferts d'étude et il faudra attendre l'évolution de la Loi NOTRe. On pourrait décider pour autrui sans arrêt sur les mises aux normes d'accessibilité. Pourquoi pas sur un schéma idyllique ? Mais qui va payer et qui va faire quoi ? C'est une question que pose encore le Bas-Rhin. Enfin, ce n'est pas la Loi mais un arrêté qui permet le report et la prorogation. Elle n'est pas donnée automatiquement mais au regard des avancées que l'on a déjà contractualisées, des efforts que l'on a déjà faits et des difficultés que l'on a pu rencontrer. On sollicite donc dans le cadre de la Loi et de l'arrêté ce rapport. C'est un système plus complexe. En effet, il ne faut pas caricaturer les choses. Ce n'est pas « on ne veut pas s'en occuper... ». C'est loin d'être simple.

M. CHENUT, Président : M. LEFEUVRE

M. LEFEUVRE : M. le Président, je souscris bien entendu la proposition de notre collègue M. BENOIT qui, effectivement, a tout à fait raison de mettre en préambule les valeurs que nous partageons tous de solidarité ; notre philosophie et notre éthique sur ce domaine à l'égard des personnes qui rencontrent un certain nombre de difficultés, notamment celles qui sont à mobilité réduite. Il n'en reste pas moins que pour répondre

et compléter ce que disait M. BENOIT sur les transports scolaires, nous avons 710 élèves et étudiants handicapés que l'on véhicule chaque jour de leur domicile à leur établissement scolaire. Ces élèves ne sont pas pris en considération dans ce dispositif parce que s'ils intégraient le transport classique ordinaire des transports scolaires, il y aurait une dégradation de la qualité du service. Aujourd'hui, ils ne versent pas de participation familiale. Ils sont également pris à leur domicile et vont directement à leur établissement. On assure ici au Département d'Ille-et-Vilaine un service de bon niveau, comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres Conseils départementaux. S'agissant des arrêts Illenoo qui sont pris en considération et qui ont été évoqués, sur les arrêts sur routes départementales, ils relèvent de la compétence départementale. En revanche, les arrêts sur routes communales relèvent de la commune. Il faut donc collaborer en partenariat avec les autres collectivités pour pouvoir bien identifier l'ensemble de ces arrêts de façon à pouvoir les rendre accessibles et répondre à l'ensemble des problèmes de handicap qui ont été soulevés par notre collègue M. BENOIT.

Pour répondre à Mme LE CALLENNEC, je crois qu'il faut faire preuve de connaissances : être maire ou Président d'une Communauté de communes ou d'agglomération pour comprendre la complexité de la mise en œuvre de l'accessibilité. L'objet de cette prorogation est précisément de demander un an supplémentaire pour pouvoir faire une étude qui va venir consolider ce qui a peut-être été initié en 2011, mais qui devra être actualisé en termes d'échéancier, d'enjeux financiers et permettre ainsi d'avoir une clarification vis-à-vis des élus et du collectif handicap sur ce que l'on fera pendant les six, voire neuf années que l'on s'est données pour permettre aux usagers l'accessibilité à la fois des transports et des équipements. Les transports, de leur côté, seront accessibles bien avant puisque, dès le départ, nous avons initié cette politique et intégrée dans tous nos choix. En revanche, la difficulté que nous rencontrons est, bien entendu, dans l'ensemble des 153 bâtiments qui relèvent de la compétence du Département. C'est là qu'il y a le plus de difficultés. Voilà, M. le Président, l'essentiel de ce que je voulais répondre aux uns et aux autres.

M. CHENUT, Président : Je pense aussi que ce qui inspire cette proposition, est un esprit de transparence et de responsabilité, c'est-à-dire ne pas faire comme si « nous pensions que », mais bien s'adapter à la réalité des nouvelles perspectives et contraintes pour les actualiser et être en capacité de s'engager en toute connaissance de cause. En effet, l'autre solution serait de faire l'impasse. Nous ferions le constat que nous n'avons pas pu. Ce n'est pas la méthode que nous voulons mettre sur la table dans ce dossier. Nous souhaitons regarder la réalité. C'est une possibilité qui a été ouverte. Elle l'a été car il y avait un problème à traiter. J'observe d'ailleurs, Mme LE CALLENNEC, que vous avez dit « tous les Départements de France vont demander ». Cela prouve bien que la problématique est générale et globale.

Je propose donc de voter, en intégrant dans notre décision la proposition qui a été faite par M. BENOIT de réaffirmer la volonté de la collectivité de tendre au maximum vers la réalisation des objectifs et, bien évidemment, de mettre les moyens nécessaires pour accompagner cette volonté. Nous trouverons la formulation mais c'est l'esprit : je considère que c'est dans le corps du texte que je vous propose. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Qui vote contre ? Mme LE CALLENNEC, toujours en flèche dans bien des combats. Qui est pour ? Le rapport est adopté. Je vois bien les usages ou les utilisations, parfois perfides, qui peuvent être faites. On va quand même regarder, mes chers collègues, qui vous êtes abstenus ou qui avez voté contre, quelle est exactement la situation des collectivités dans lesquelles

vous pouvez exercer un certain nombre de responsabilités et qui ont aussi des obligations. Cela me semble important de regarder la réalité des choses. Il ne peut pas y avoir deux poids et deux mesures, ou une extrême rigueur et un niveau d'exigence sans faille au sein de l'Assemblée départementale, puis des accommodements avec le principe de réalité quand on est aux commandes dans telle ou telle autre instance.

On va donc regarder ces situations ; on vérifiera ceux qui ont totalement rempli leurs obligations dans leurs instances et on fera le bilan de tout ceci. Je suis toujours pour le principe de transparence et de vérité. On pourra peut-être avoir quelques surprises mais je ne préjuge pas. On va regarder ces situations.

Je donne la parole à Mme SOURDRILLE sur le rapport relatif au rapport de la chambre régionale des comptes sur la gestion de l'ADAPEI d'Ille et Vilaine.

3^{ème} COMMISSION - THÉMATIQUE 3 - POLITIQUE 31 - RAPPORT 31-2

RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE L'ADAPEI D'ILLE ET VILAINE

Mme SOURDRILLE donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Il s'agit d'un document que vous avez en dehors du dossier, relatif au rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de l'ADAPEI d'Ille-et-Vilaine. C'est un rapport qui a été transmis au Président du Conseil départemental le 28 mai dernier et qui est relatif au fonctionnement de cette association. Elle fait, par ailleurs, l'objet d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, cosigné entre l'association, l'ARS et le Département en fin d'année 2014 pour une durée de cinq ans (2015-2019).

Sur ce rapport, il vous est rappelé l'activité de l'association, créée en 1961 par des parents d'enfants en situation de handicap et qui, aujourd'hui, gère aussi des établissements pour les adultes, que ce soit en termes d'hébergement ou de travail protégé. Cela représente 40 établissements et services financés par le Département. Sur ce rapport, il est indiqué :

- quelques points d'amélioration qui ont été repris dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens,
- des recommandations concernant un plan prévisionnel d'investissements recommandé dans un document unique et tenu à jour,
- une ouverture de l'ensemble des établissements 365 jours par an. Vous avez peut-être vu dans le rapport que pour des questions de gestion de personnel notamment, des établissements faisaient l'objet de fermeture sur des temps de vacances. Il est donc demandé une réouverture sur l'ensemble de l'année,
- une révision de l'accord de RTT sur les congés trimestriels du secteur adulte,
- une préconisation concernant les statuts pour une meilleure lisibilité et répartition des compétences.

Il est rappelé en toute fin de synthèse que ces recommandations font l'objet d'échanges, notamment dans le cadre du contrat signé pour cette période 2015-2019.

M. CHENUT, Président : Merci. Sur ce rapport, je rappelle le rôle de clé de voûte dans bien des dispositifs de cette grande association. Est-ce qu'il y a des commentaires, des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Cela ne veut pas dire que ce dossier n'est pas un dossier très important. Il y a toujours des choses à parfaire en

termes de processus interne et de gouvernance. Néanmoins, nous avons là une forme de sécurisation. Pour l'instance départementale, c'est tout à fait important.

Il n'y pas de vote, il vous est proposé de prendre acte que cette communication de rapport a bien été faite.

Je donne la parole à M. PICHOT sur le rapport relatif au plan numérique départemental.

2^{ème} COMMISSION - THÉMATIQUE 2 - RAPPORT 2-1

VERS UN PLAN NUMÉRIQUE DÉPARTEMENTAL

M. PICHOT donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Nous allons proposer une présentation de ce rapport à deux voix, avec mon collègue M. BONGART. Juste un petit mot en préalable sur le titre « Vers un plan numérique départemental ». J'ajouterais en complément « Vers un plan numérique éducatif départemental », puisqu'on est vraiment au cœur de ce sujet.

À la lecture de ce rapport, vous avez pu noter que l'un des objectifs qui nous paraît essentiel de ce rapport numérique éducatif départemental, est évidemment de favoriser la réussite éducative des collégiens mais, plus globalement, favoriser aussi l'épanouissement des jeunes de ce département.

Comme vous le savez, nous avons un département très attractif : c'est une chance. Un département aussi très jeune, puisqu'il fait partie des départements les plus jeunes de France : un tiers de la population a moins de 25 ans.

En préalable, je voudrais faire un rapide rappel de l'action menée par le Département depuis 2004 sur le sujet du numérique.

En 2004, il y a le constat d'une fracture numérique avec des usages faibles au sein des collèges. Le choix se porte alors sur l'équipement individuel de tous les collégiens de 3^e et un doublement du parc des collèges avec l'appoint d'ordinateurs portables.

En 2008, nous renouvelons ce parc informatique et constatons l'évolution des usages et des pratiques qui montre le succès des objectifs de démocratisation numérique menés depuis 2004.

Cela amène, en 2010, à cibler l'équipement individuel sur les élèves boursiers de 6^e. De 2013 à 2015, nous mettons en œuvre un plan d'acquisition de matériels fixes avec option pour des matériels complémentaires au choix des établissements.

L'accélération apportée par notre plan de relance a permis de terminer le renouvellement du parc informatique, permettant au département d'Ille-et-Vilaine d'être au-dessus de la moyenne nationale avec 7 collégiens par ordinateur, contre 8 au niveau national.

Pour les années à venir, ce rapport entend fixer des orientations et affirmer un volontarisme fort du Département pour continuer à être un acteur en pointe au niveau national, tout en se donnant une méthode notamment de concertation et d'évaluation - ce qui sera d'ailleurs l'objet de la partie que présentera mon collègue M. BONGART -

afin d'affiner la traduction de ces objectifs en actions concrètes que nous présenterons dans un an en ce même lieu.

Quelles sont nos ambitions ?

- Donner les moyens de demain à la communauté éducative dans les collèges.

Les collégiens breilliens doivent tous pouvoir aborder les dernières et futures pratiques numériques. Ceci passe par une qualité de connexion Internet et les matériels en adéquation. La mise en place du très haut débit, qui se fera progressivement, permettra un dispositif de maintenance efficient, s'appuyant sur des solutions matérielles plus simples et des équipements centralisés.

- Favoriser le développement de pratiques ouvertes sur la cité.

Si la priorité est donnée à l'usage sur le temps scolaire, il nous paraît important de permettre un usage aussi hors temps scolaire. En lien avec nos animateurs éducatifs, notamment à travers les points 35 multimédia, des réseaux des bibliothèques et médiathèques du Département, mais aussi des associations locales, nous pourrions envisager le développement de « fabriques numériques » ou « fab labs », notamment à destination des publics prioritaires pour favoriser l'inclusion numérique.

- Réduire les inégalités d'accès et les risques pour les collégiens.

Le matériel actuellement prêté aux élèves boursiers de 6^e, ayant une ancienneté de 8 ans, il paraît opportun avant de renouveler ce parc de connaître le besoin global du futur plan. Nous proposons d'y substituer pour cette année la cession à titre gratuit ou au prix de la valeur vénale des matériels du parc existant dont la maintenance sera assurée par les nouveaux propriétaires.

- Continuer à innover pour faire de l'Ille-et-Vilaine un pôle d'excellence numérique éducatif.

La réflexion qui va s'engager va être l'occasion de faire émerger des innovations techniques, que ce soit des logiciels ou des applications dédiés à l'éducation. Nous y associerons donc la sphère entrepreneuriale via la French Tech notamment.

Je vais maintenant laisser la parole à mon collègue M. BONGART qui va préciser la méthode que nous envisageons, notamment autour de la concertation par rapport à ce rapport.

M. BONGART : Merci, M. PICHOT. Je vais commencer tout simplement, chers collègues, par citer ce que nous a dit ce matin M. BENOIT : là où il y a une volonté, il y a un chemin. Aujourd'hui, nous vous proposons de construire ce chemin et de définir une méthode claire, pragmatique et réaliste qui permettra de mettre en œuvre nos promesses électorales.

Tout d'abord, un pilotage d'une organisation claire et efficace. Ce pilotage passe par l'ensemble des acteurs du terrain. On le sait, tout ce qui est « enseignement numérique », « enseignement » au sens large, regroupe beaucoup d'acteurs : aussi bien les services de l'État, l'Éducation nationale, la Région, d'autres Départements qui peuvent être aussi des partenaires éclairés ainsi que des collectivités infra-départementales. Nous allons les associer pour définir notre plan numérique.

Nous allons également essayer de mettre en œuvre une organisation interne efficace transverse à l'ensemble des services. Ceci nous oblige et nécessite de travailler avec les services de l'Éducation : développement numérique, économie, systèmes d'information, agences départementales, etc. et bien sûr un pilotage au

niveau politique transversal va devoir être mis en place. Ce pilotage, nous proposons de joindre des élus de la majorité et de la minorité ainsi que des élus en charge des politiques éducatives, mais aussi des élus en charge de la politique numérique et économique. C'est pour cela qu'un groupe de pilotage de cinq élus, qui rejoindront M. PICHOT, vice-président à l'éducation et moi-même, vous sera proposé.

La cible est à construire pour voir vers quoi nous voulons nous projeter. Pour cela, nous proposons de prolonger les démarches d'échange que nous avons autour de « On se connaît ? » en associant des représentants de l'Éducation nationale, de la DDEC, des chefs d'établissements, des enseignants, des collégiens, des parents d'élèves, des animateurs éducatifs, bibliothécaires, etc. afin d'avoir leur vision et leurs besoins réels. Tout cela nous obligera également à faire des retours argumentés, expliqués à ces différents acteurs afin de pouvoir être sûrs que la concertation soit efficace.

Enfin, pour éviter de partir sur un plan qui serait reproductible à l'infini sans l'avoir expérimenté et testé, nous proposons de mettre en place des expérimentations pragmatiques qui permettront de lever tous les points d'interrogation que nous pouvons avoir actuellement. C'est pour cela qu'une première expérimentation va être réalisée dès la rentrée 2015 au sein de trois collèges : le collège de la Cité scolaire Beaumont de Redon, le collège du Tremblay ainsi que le collège de Saint-Méen. Ces trois collèges avaient été volontaires et ont été retenus dans le cadre d'un projet national de programme de préfiguration du plan numérique. Tout simplement parce qu'ils ont fait la demande, ils sont volontaires et organisés autour de cela. Nous allons donc les accompagner en leur fournissant des moyens matériels, mais aussi humains pour réussir à remplir les différents objectifs.

Cette expérimentation et toutes les expérimentations qui sont à venir, puisque nous allons continuer avec d'autres expérimentations qui cibleront d'autres territoires, l'objectif étant d'avoir un panel réaliste de notre territoire d'Ille-et-Vilaine, feront l'objet d'évaluations régulières. Ces bilans d'étape donneront lieu à un rapport final en juin 2016 qui nous permettra à tous d'évaluer aussi bien les besoins, les usages et la méthode que nous appliquerons dans les cinq années à venir, aussi bien autour de l'usage et de l'efficacité, mais aussi des impacts financiers, en investissement et en fonctionnement, et aussi les impacts humains.

En conclusion, notre plan numérique est le départ de quelque chose, le départ de la réalisation de nos promesses que nous ne tenons absolument pas à renier. C'est pour cela aujourd'hui, M. le Président, chers collègues, que nous vous proposons d'approuver le lancement de cette réflexion de ce plan qui visera pour nous engager pour les cinq années à venir auprès de nos différents partenaires en concertation avec eux, et ainsi tenir nos promesses.

M. CHENUT, Président : Mme BIARD.

Mme BIARD : Merci M. le Président. Sur le principe, nous sommes d'accord sur le développement numérique. C'est un élément stratégique du développement départemental, qu'il soit économique, social ou territorial. Comme vous l'avez évoqué dans votre présentation, il faut quand même citer un préalable : l'éducation numérique n'est rien si les populations n'ont pas accès ou ont un accès insuffisant au réseau. Le respect du calendrier de développement du très haut débit sera un préalable indispensable à la mise en œuvre de ce plan, notamment pour les populations rurales qui n'ont pas aujourd'hui accès à Internet ou un accès très insuffisant.

En ce qui concerne le document qui nous est présenté, bien entendu, on ne peut

être que d'accord sur le fait de vouloir développer l'éducation numérique des collégiens. Ce serait contraire à nos objectifs de dire qu'on ne va pas développer l'éducation numérique des collégiens. C'est la raison pour laquelle nous avons voté le rapport en commission.

Nous aurions quand même aimé, en amont, être associés à la rédaction de ce texte, que nous aurions probablement rédigé pas tout à fait de la même manière. Aujourd'hui, il nous est soumis et nous l'approuverons. Sur le fond, quand même, quelque chose nous interroge. Il s'agit de la priorisation faite en faveur des collégiens. Généralement - et j'en parle en connaissance de cause puisque j'ai deux filles au collège - ce ne sont pas les collégiens qui sont le plus en difficulté par rapport à l'outil informatique. Je dirais même que dans un certain nombre de cas, ils auraient plutôt à nous en apprendre. On ne peut pas généraliser : il y a peut-être des collégiens qui sont en difficulté par rapport à cela, mais je pense que c'est une très petite minorité. Je trouve dommage que le plan soit uniquement axé sur les collégiens, et je trouverais intéressant qu'on ait une réflexion complémentaire sur d'autres publics, notamment par rapport à des évolutions dont on sait qu'elles vont avoir lieu sur l'utilisation d'internet. On sait, par exemple, qu'aujourd'hui, pour avoir un emploi, dans 80 % des cas, il faut faire une candidature sur internet. Un certain nombre de demandeurs d'emploi sont en difficulté par rapport à cela. On parle aussi du développement de l'e-santé pour les personnes âgées. Aujourd'hui, les personnes âgées sont un public globalement en difficulté par rapport à l'utilisation d'internet. On nous parle demain des déclarations fiscales en ligne. Je pense qu'il y a une grande partie de la population qui, aujourd'hui, peut être en difficulté par rapport à cela et il nous semble qu'il y a des populations très éloignées de l'accès à internet par manque de formation, par manque d'éducation, de par leur âge ou leur situation personnelle et que le Département ne peut pas se désintéresser de cette situation ou, en tout cas, focaliser l'éducation numérique sur les collégiens.

Évidemment, on ne va pas forcément avoir la capacité d'accompagner toute la population sur l'éducation numérique, mais il nous semble que nous avons une vocation générale de protection et d'assistance des populations les plus fragiles. On citera, plus particulièrement, les personnes âgées, les personnes handicapées et les titulaires du RSA. Il semblerait donc utile, indispensable même, que ces volets soient intégrés dans le plan numérique départemental.

Nous ferons par conséquent des propositions dans ce sens au cours des discussions qui vont s'ouvrir. Nous ne doutons pas que vous serez ouverts à ces propositions.

Concernant le plan présenté à destination des collégiens, il me semble qu'il faudrait que la réflexion aille plus sur les besoins éducatifs de cette population. On l'a dit tout à l'heure : les collégiens sont globalement à l'aise avec l'outil. Quelles sont les spécificités des attentes des collégiens par rapport à cette éducation à internet ? Il nous semble que la première chose, même si l'ensemble des acteurs que vous avez cités devra faire l'objet d'une consultation, c'est d'avoir une discussion approfondie avec le rectorat. C'est lui qui est, a priori, en plus grande capacité de connaître les attentes des jeunes, les attentes éducatives pouvant exister sur l'éducation numérique des jeunes. Il nous semble que cela aurait dû être fait en amont de la présentation du document présent, mais vous nous avez précisé qu'il ne s'agissait que d'un cadre. Je pense donc que la première consultation qui devra être faite à l'issue du vote de cette délibération, est la consultation du rectorat sur sa vision des choses et ses attentes.

Sur le plan en lui-même, je n'y reviendrai pas. Nous pensons que la partie « Développement des pratiques ouvertes sur la cité » reste à enrichir très largement pour qu'on ait un certain nombre de volets au plan d'éducation au numérique qui devront être construits au fur et à mesure de la réflexion.

M. CHENUT, Président : Merci. Mme SOCKATH.

Mme SOCKATH : Merci, M. le Président. Je l'ai évoqué pendant la commission : j'ai parlé des « Points 35 multimédias ». Depuis 2001, le Département a créé huit points multimédias dans des collèges. J'avais parlé d'Argentré où cela se passe plutôt bien. J'aurais voulu savoir si une évaluation a été faite des données chiffrées d'entrée et du nombre d'ateliers, puisqu'il y a des ateliers, effectivement, qui sont faits. Également, le nombre d'ordinateurs affectés à ces « Points 35 multimédia ». Pour voir la pertinence de ces points multimédias qui peuvent être un plus par rapport à ce qu'on met dans les collèges. Sur Argentré, je l'ai dit, cela marche plutôt bien. Je ne sais pas du tout comment cela se passe dans les autres points multimédias, mais je crois qu'il serait bien d'avoir une évaluation chiffrée, pour essayer de comparer par rapport à ce qu'on souhaite mettre en place dans les collèges.

M. CHENUT, Président : On poursuit avant de répondre. Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Merci, M. le Président. En commission, effectivement, nous avons dit que nous voterions le rapport puisqu'il propose une large concertation. Nous avons quand même remarqué que dans les trois établissements expérimentaux, il n'y avait que des collèges publics. On se demandait si la Direction diocésaine avait fait part de son souhait de proposer un collège de l'enseignement privé. C'est la première remarque.

La deuxième : vous nous demandez de désigner un conseiller de la minorité dans le groupe de pilotage. On propose Mme BIARD, mais on souhaite, si c'est possible, M. le Président de la commission 2, qu'à chaque fois qu'on peut se retrouver en commission, avoir un point d'étape sur l'avancement de ce dossier qui est très important et assez stratégique, si on s'en réfère à ce qu'on disait tout à l'heure.

Enfin, j'ai une question : nous avons reçu les membres de l'association « Adultes et parents d'enfants dyslexiques ». Je crois savoir que M. ANDRÉ les a reçus également dans le cadre de sa mission en faveur des personnes handicapées. Ils avaient clairement une demande sur la fourniture de tablettes pour les enfants au collège. Je voulais donc juste avoir des informations, savoir si vous en aviez sur ce qui avait été convenu entre l'association et le conseil départemental.

M. CHENUT, Président : M. PAUTREL.

M. PAUTREL : Quelques petites remarques. Il est vrai que réfléchir à un plan numérique départemental est une chose positive. On ne peut être que partant pour ce travail, mais avec quelques petites interrogations. Le numérique au collège, c'est bien, mais aujourd'hui le numérique s'apprend, se découvre. Il est initié à l'école et à l'école primaire. Des écoles sont équipées de tableaux numériques, d'autres pas encore. Je pense qu'il serait bon d'avoir une réflexion avec l'enseignement du premier degré pour réfléchir et valider un vrai plan sur cinq ans.

Pour la deuxième chose, dans le cadre d'un appel à projets national, j'utilise ma petite expérience : attention aux appels à projets au niveau national. On a toujours l'impression qu'on va avoir un super projet, qu'on va être accompagnés financièrement et également en termes d'ingénierie. On découvre parfois qu'il y a beaucoup de choses

à faire pour concrétiser les objectifs de l'appel à projets national.

Troisième chose : le numérique n'est pas la réponse à tout. Ce n'est pas parce qu'on va donner une place importante au numérique dans les collèges que nos enfants seront meilleurs, auront réalisé de grands progrès en français, en mathématiques et bien d'autres matières. On constate aujourd'hui qu'il y a une véritable fracture dans ce domaine. Les jeunes savent utiliser l'outil numérique pour certaines pratiques, mais sont en difficulté pour d'autres. Tout à l'heure, Mme BIARD a évoqué le problème des usages pour les jeunes et les adultes. On constate aujourd'hui que quand il s'agit, à titre d'exemple, de candidater sur le site professionnel de « Pôle emploi » pour une offre d'emploi, il y a beaucoup de personnes qui sont dans l'incapacité de candidater sur le site de Pôle Emploi. Ce sont des personnes de 18-25 ans, des 30-40 ans, des 40-50 et 50-60. Soyons donc vigilants à l'orientation et au sens qu'on va donner à ce plan numérique. On a encore besoin aujourd'hui d'un peu de relations humaines, de proximité. Avoir un enseignant qui parle à ses élèves et qui lui explique des choses de vive voix.

La dernière chose : ce plan numérique pourra se déployer en atteignant les objectifs fixés dès le départ avec un travail de proximité fait avec le corps enseignant : le directeur principal du collège, et l'équipe enseignante. En début de semaine, nous étions à un Conseil d'administration d'un collège. Ils expérimentent, pour la deuxième année, l'absence de notes en sixième. Je peux vous dire qu'il y a eu tout un débat entre les enseignants. Ils étaient complètement partagés et le changement n'est pas aussi évident pour tout le monde. C'est quelque chose de difficile à mettre en place. Il faut du temps et c'est important que la réflexion soit menée dans le temps avec des temps d'échange. Se donner un an de réflexion pour mettre en place cette stratégie de déploiement numérique est peut-être un peu court selon moi.

M. CHENUT, Président : M. PICHOT.

M. PICHOT : Je vais répondre. M. BONGART complètera sur ce que j'aurai oublié.

Je vais juste rebondir sur ce que vient d'évoquer M. PAUTREL, concernant la durée de la réflexion. J'entends bien la question du temps, mais on ne peut pas non plus faire une réflexion qui durerait trop longtemps au risque de ne pas bouger. Il faut quand même qu'on avance et je crois que ce qui va aussi nous guider, c'est de fixer des orientations fortes et une ambition forte à ce projet pour que, justement, nous puissions les tenir sur la durée. Cela n'empêchera pas, évidemment, au fil de l'eau, une fois que le plan opérationnel sera posé, de réinterroger, d'évaluer en cours de route et d'affiner, le cas échéant, notre dispositif général.

Comme vous l'avez dit M. PAUTREL, le numérique n'est pas la solution à tous nos problèmes, fort heureusement évidemment. C'est un outil important qu'il ne faut surtout pas négliger dans notre société aujourd'hui. Je crois qu'il faut aussi garder à l'esprit que la machine, ou en tout cas l'outil numérique, ne remplace pas évidemment la relation humaine. Néanmoins, elle peut vraiment apporter un plus. Je crois que nous souhaitons utiliser le numérique comme un outil pour faciliter les usages éducatifs, mais aussi permettre à ceux qui sont en plus grande difficulté d'avoir, pourquoi pas, des usages divers en termes d'apprentissage qui, justement, facilitent cet apprentissage.

Sur le lien fort avec les équipes enseignantes, nous avons évidemment déjà rencontré - notamment tout récemment - les principaux de collèges. Vous comprenez que la question du numérique revient fréquemment. Nous avons donc évoqué le fait

que nous avons ce débat aujourd'hui. Ils sont très attentifs et très demandeurs de discussions avec nous pour avancer.

Il a été notamment dit que pour chaque collège - même si nous tenons forcément à des principes généraux - il faut aussi pouvoir affiner par territoire en fonction des pratiques plus ou moins poussées des différents établissements. Cela fait suite d'ailleurs à la question de l'appel à projets, que vous avez posée, Mme LE CALLENNEC. Pourquoi que des collèges publics ? Parce que c'était le sens de l'appel à projets national. Ce n'était proposé qu'aux « publics ». Néanmoins, ce sont aussi ces collèges parce que ce sont ceux qui étaient les plus motivés dans ceux qui ont candidaté dans ce département. Nous avons accompagné leur démarche de candidature, en lien avec l'inspection académique. Par contre, nous ne sommes pas à l'origine du choix. C'est bien le niveau national qui a choisi. Ce qui fait donc le parallèle avec le réseau privé. Nous ne sommes pas sans discuter évidemment avec la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (DDEC) et nous serons attentifs aux expérimentations qui pourraient aussi avoir lieu dans le réseau privé. Je sais qu'ils ont aussi d'autres démarches, qu'ils ont des liens entre le national et le départemental. Nous aurons donc l'occasion d'en discuter aussi bien avec M. le maire qu'avec ses services.

Il me reste un point avec M. PAUTREL : le lien avec le primaire. C'est une question qui se rejoint avec la question de Mme BIARD sur le fait de ne pas axer le rapport uniquement sur les collégiens. Vous comprenez bien que notre cœur de sujet va quand même être les collégiens. C'est une compétence extrêmement forte du Département. Si on commence à vouloir aller partout, on n'ira peut-être nulle part. Néanmoins, nous avons évidemment engagé, et nous souhaitons engager des discussions, des concertations et des échanges avec les autres collectivités ; que ce soit au niveau régional, car il nous semble intéressant d'échanger aussi sur des pratiques qui peuvent avoir lieu au sein des lycées ; que ce soit avec les autres Départements, car je crois qu'on a aussi toujours intérêt à échanger et voir quelles peuvent être les bonnes pratiques dans les autres Départements, notamment les bretons et voisins, mais aussi les collectivités infra départementales car, effectivement, la question du numérique ne démarre pas en sixième pour s'arrêter en troisième. Elle est bien plus large. On le sait bien. Voir comment dans cette dynamique que nous souhaitons mettre en œuvre, les autres collectivités peuvent éventuellement, si elles le souhaitent, s'y associer et faire que les territoires progressent fortement dans cette matière.

Quant au public, nous avons déjà effectué de nombreuses expérimentations sur le sujet du numérique. Je pense notamment à ce qu'on avait fait dans les EPHAD en lien avec les tablettes. Nous le faisons aussi en lien avec les services de la médiathèque départementale qui sont fortement impliqués sur la question du numérique, notamment dans le champ de la lecture publique et plus largement, ce qui se fait aussi au sein des archives ; ce qui se fait en tout cas dans le grand secteur culturel du département. J'en oublie forcément puisque les agences, elles-mêmes, ont pu parfois être amenées à soutenir ou, tout au moins, accompagner des expérimentations. Ce sera l'intérêt de pouvoir aussi bien recenser et voir effectivement ce qui peut être poussé, ce qui peut être retenu, et mis dans ce plan. Quelque part, cela rejoint donc vos propos.

Sur le lien avec le primaire, on ne peut pas faire à leur place. La correspondance se fera avec les maires notamment, et peut-être le lien avec l'association des maires, mais aussi par territoire, des propositions de concertations au niveau local.

Sur le point d'étape demandé par Mme LE CALLENNEC sur la commission 2, on l'a évoqué. Point d'étape : je vais être plus précis. Je pense qu'on est plus sur des points d'échange. « Point d'étape » voudrait dire un rapport complet. Cela pourrait devenir beaucoup de choses pour, peut-être, pas grand-chose derrière. Ce sont plutôt des points d'échange, en termes d'actualité de ce plan. L'idée, effectivement, est de pouvoir échanger plus largement avec la commission même si le groupe de pilotage aura effectivement intérêt à être directement impliqué dans ce dossier.

Quant aux personnes dyslexiques, nous avons effectivement rencontré avec Mme COURTEILLE le 20 mai l'association et échangé avec elle sur les possibilités que peut offrir le numérique dans ces difficultés d'apprentissage de ce public. Il nous a donc semblé important d'inclure cette préoccupation dans la réflexion générale sur le numérique. On a donc proposé à l'association de pouvoir se rencontrer à nouveau, dès lors où cette réflexion sera enclenchée pour, justement, ne pas laisser de côté ces problématiques.

Sur le « Point 35 multimédia » abordé par Mme SOCKATH, vous avez, comme moi, la chance d'avoir un « Point 35 » qui fonctionne bien. C'est le cas à Pipriac. Nous en sommes très heureux. Le public touché, par contre, n'est pas toujours le même et on remarque, effectivement, que cela peut être aussi bien des personnes âgées que des personnes qui le sont moins. Les évaluations ont été faites, notamment en lien avec les agences sur la pertinence du « Point 35 » au sein du collège, la pertinence de leurs heures ouvrées ou ouvrables. Il n'empêche qu'on va aussi mettre l'évaluation dans la réflexion générale parce qu'elle pose d'autres questions, notamment la capacité à rentrer dans le collège sur des heures non ouvrables, ce qui n'est pas toujours aussi simple que cela. Les questions de présence dans les collèges sont intéressantes pour les collégiens mais, parfois, plus complexes pour les autres publics. Cette idée de collège ouvert a donc été citée dans le rapport. C'est l'occasion d'avancer fortement sur ces questions, de voir comment le collège peut être ouvert sur non seulement la communauté éducative, mais également la communauté dans son ensemble. Par conséquent, on évaluera et on amènera ces évaluations qui ont été faites de ces « Points 35 » dans cette réflexion.

Quant aux discussions avec le rectorat, Mme BIARD, elles ont commencé et depuis longtemps, fort heureusement. Avec le rectorat ou avec l'inspection académique, plus particulièrement avec Mme KAINÉ, la deuxième adjointe. Ce sont des sujets sur lesquels on a eu l'occasion d'échanger depuis déjà de nombreuses années mais, effectivement, je crois qu'avec la préoccupation d'aujourd'hui, nous devons forcément avancer plus clairement sur ce dossier pour permettre, effectivement, d'avoir un plan opérationnel derrière.

Je crois avoir fait le tour, sauf sur le très haut débit, mais peut-être que j'en laisse un peu pour mon collègue M. BONGART.

M. BONGART : Par conséquent, je n'ai plus forcément grand-chose à dire. Sur l'aspect très haut débit, c'est évidemment un préalable pour avoir des usages corrects. Là-dessus, le Département est fortement engagé. Sur 2014-2018, c'est un investissement de 7,8 M€ du Conseil départemental pour donner accès à l'ensemble du département au très haut débit. Cela devient donc très concret, puisqu'après les phases de montée en débit qui peuvent avoir eu lieu en certains endroits dans les zones rurales en ce moment, on attaque dans le dur. La fibre optique va commencer à être déployée dès l'année prochaine. Nous sommes donc dans les temps. Nous avons bien sûr intégré le fait qu'il faut faire des montées en débit et un accès au très haut débit sur

tous les collègues. Ce sera donc tenu ; c'est un préalable. Ensuite, pour aller dans le sens de ce que disait M. PICHOT, il ne faut pas d'incompréhension : ce n'est pas un plan d'éducation au numérique, mais un plan d'éducation avec le numérique ; c'est-à-dire : comment faire en sorte d'enseigner avec des manières différentes pour éviter les résultats actuels, avec un quart des élèves en difficulté en fin de troisième. Si on peut enseigner différemment, on peut aussi essayer de rattraper les élèves qui ont du mal avec les méthodes dites « traditionnelles ». Je ne reviendrai pas ensuite sur les différents aspects. Je pense qu'ils ont été assez complets par M. PICHOT.

M. CHENUT, Président : M. BENOIT : une question complémentaire lui est venue à l'esprit, mais il m'a fait signe qu'elle serait très courte.

M. BENOIT : Je vais m'efforcer d'être concis, M. le Président, en présentant mes excuses parce que j'avais une obligation qui m'empêchait d'être présent pour ce rapport précis que je juge, comme l'ensemble de mes collègues, très important. J'ai une proposition à faire concernant le matériel informatique réformé. Est-ce que le Conseil départemental ne pourrait pas travailler avec nos associations, avec nos clubs d'ainés ruraux ? Je pense à une fédération qui est bien organisée en Ile-et-Vilaine « Génération Mouvement », puisque cela s'appelle ainsi. Pour doter nos associations d'ainés ruraux de matériel informatique dans des conditions optimums, parce que certaines associations sont en train de structurer des sessions d'usage du numérique. Le volet « jeunes » que vous avez développé : parfait. Le volet EPHAD : vous avez peut-être dit dans la réponse la dotation en tablettes numériques. Où en est-on de manière précise ? Peut-être y avez-vous répondu au début de votre intervention. Si on engageait un partenariat avec nos associations d'ainés ruraux dans nos territoires, je pense que ce serait bien. Je connais des associations qui sont demandeuses ou à la recherche de matériel. Peut-être pourrions-nous engager une convention spécifique et engager un programme. C'est-à-dire qu'on toucherait les deux bouts de la chaîne. Les actifs, par obligation, sont dans le numérique. Ils en font l'usage par obligation. Mais aux deux bouts de la chaîne, il y a le jeune public que vous visez et nos aînés. C'est donc une proposition.

M. BONGART évoquait le numérique tout à l'heure. Je suis également en train de penser qu'au niveau des territoires, on a un message à délivrer au niveau national. Vous allez me dire que ce n'est pas ici mais on peut quand même en parler. L'outil numérique, l'accès au numérique et le déploiement de la fibre optique devaient être un outil qui devait corriger les disparités, les faiblesses, les problèmes d'attractivité entre les territoires. Aujourd'hui, c'est en train de les accentuer. Je vais prendre un exemple précis pour étayer mon propos : si vous êtes une entreprise qui souhaite se connecter sur le territoire AMI (Appel à manifestation d'intérêt d'investissement) sur Rennes métropole ou sur Fougères Ville, vous avez déjà des coûts de raccordement et des coûts de consommation qui sont différents. Si vous êtes une entreprise qui veut s'installer dans un territoire périphérique rural, peu dense, ce coût de raccordement est encore plus cher et le coût de consommation est pratiquement prohibitif. Là, je pense qu'on a un sujet à se saisir collectivement. Je n'incrimine pas le Conseil départemental d'Ile-et-Vilaine. On ne peut pas attendre l'objectif de 2030. Mégalis : c'est très bien, ce que fait la Région Bretagne pour un usage du numérique tous publics mais pour la demande urgente des entreprises, notamment dans les territoires périphériques, on ne sait pas y répondre aujourd'hui sauf à des prix prohibitifs. Cela est problématique.

Enfin, un dernier point : que devient Wimax ? L'investissement a été de 8 M€, en comptant les fonds européens et l'investissement du Conseil départemental. Quel bilan tirons-nous de tout cela ? À l'époque, je trouvais que c'était très onéreux, mais si

j'écoute et si je lis certains documents, il y a finalement peu de bénéficiaires dans le département. Voilà, M. le Président, en vous remerciant de votre attention.

M. CHENUT, Président : Différents aspects. M. PICHOT, une partie peut-être, M. BONGART sur d'autres éléments. Chacun son tour.

M. PICHOT : Sur la partie technique, ce sera M. BONGART. Sur la proposition de doter les aînés, j'entends bien et je dirais que la proposition est intéressante. La limite, par contre, c'est qu'effectivement nous avons aujourd'hui du matériel de réforme qui a huit ans. À huit ans, un matériel peut être extrêmement fatigué et cela peut générer un usage limité. Aujourd'hui, il nous paraissait intéressant de pouvoir continuer à proposer cela aux élèves qui n'auraient vraiment pas de matériel, pour qu'ils en aient et puissent en avoir un chez eux. On fera peut-être fonction des demandes, mais je prends la question comme une proposition à regarder plutôt que de décider. Cela me paraît un peu délicat d'acter cela aujourd'hui, sachant que la priorité donnée est quand même plutôt vers les jeunes d'âge collège.

Sur la dotation EPHAD, l'expérimentation avait eu lieu il y a deux ans, je crois. Elle a plutôt porté ses fruits. Quant à sa généralisation, nous n'en étions pas là, il me semble. Néanmoins, les expérimentations continuaient. Cela pourra faire partie, le cas échéant, en concertation avec Mme COURTEILLE, d'un sujet qu'on pourra amener aussi dans ce rapport.

Les inégalités territoriales existent évidemment, mais je prendrai un cas d'exemple : dans les mesures que nous avons sur les collèges dans ce département, l'un des plus mauvais en termes de débit, est le collège Anne de Bretagne à Rennes. Vous dire que ce n'est pas toujours aussi simple. Il y a sans doute des territoires qui, effectivement, auraient besoin d'être mieux étoffés, mais ce n'est pas si simple de penser que l'urbain et le rural se feraient face.

Pour Wimax, je n'ai pas de mesure. On devrait avoir un sujet en CP prochainement.

M. BONGART : Wimax fait l'objet d'une question qui doit être abordée demain matin. Cela m'embête un peu de répondre maintenant à la place de M. CHENUT. Que fait-on de l'avenir Wimax ? Ce sont 1 400 foyers qui sont raccordés en alternative à l'ADSL. Le plan de déploiement très haut débit est fait justement en lien avec l'usage du Wimax. On a priorisé les zones qui n'étaient pas dans la zone Wimax, pour faire les montées en débit ou la réalisation de la fibre. Le Wimax a pour objectif de continuer à fonctionner sur ces zones. Le Département n'investit plus dedans, l'opérateur télécom ayant indiqué que pour eux, ils étaient à l'équilibre financier et qu'ils n'avaient absolument pas l'intention de se désengager. Le Wimax fonctionne donc actuellement et fonctionnera pour les années à venir, jusqu'à ce que la fibre optique arrive.

Sur l'accès pour les entreprises, le Département avait mis en place une plateforme téléphonique qui permettait aux entreprises de se renseigner sur les différentes possibilités pour avoir un débit auprès des opérateurs. Elle a été très peu utilisée. Nous attendions beaucoup plus d'appels à l'époque : seulement 20 à 30 entreprises l'ont contactée récemment. L'idée était de collecter les besoins et d'essayer de les orienter vers les différentes offres d'opérateurs privés. Si les offres n'étaient pas satisfaisantes, voir si la force publique pouvait agir avec Megalis.

Toutes les orientations ont plutôt été efficaces puisque zéro entreprise n'est revenue vers nous pour qu'on puisse voir s'il y avait quelque chose à faire avec nous, comme tirer une fibre dédiée ou autre. Actuellement, les entreprises qui nous ont

contactés ont trouvé des solutions dans le privé. Ensuite, il est vrai que c'est plus compliqué pour une entreprise d'obtenir une fibre optique quand on est en zone rurale qu'en centre urbain à Rennes, mais c'est pour cela que nous essayons, d'ici 2030, de fibrer toute la région.

M. CHENUT, Président : Merci. M. PICHOT, je crois qu'on a aussi une liste de membres à proposer.

M. PICHOT : Je voulais faire suite à la proposition de Mme LE CALLENNEC selon laquelle Mme BIARD ferait partie du comité de pilotage. Auquel aussi s'associeraient Mme SOURDRILLE, vice-présidente à la culture, et Mme DAVID au niveau de la citoyenneté. Dès que possible, on vous proposera un point de rendez-vous pour commencer le travail ensemble. Vous dire aussi que ce rapport donne un signe fort à l'ensemble du département, et pour le Conseil départemental, mais aussi pour les collectivités qui le composent, de l'importance d'être sur cette question. Je crois que nous ne devons évidemment pas être absents, mais nous devons aussi être un fer de lance de cette question au niveau départemental.

M. CHENUT, Président : Avant de passer au vote, juste quelques points de synthèse. C'est quelque chose qui s'inscrit dans une stratégie de longue durée et même si on a entendu dire beaucoup de choses souvent peu fondées sur « Ordi 35 », il convient de se rappeler qu'en 2004, notre département n'était pas dans la première moitié de toutes les évaluations qui étaient faites. Nous étions relativement loin. Depuis, ce retard a été résorbé, notamment sur toutes les problématiques d'équipement et de pratique du numérique dans les collèges. Ceci dit, on ne peut pas s'endormir sur cette progression. Il faut déjà se projeter dans un cycle nouveau, de nouvelles perspectives, de nouvelles échéances. C'est bien le sens de la proposition qui est faite. C'est une proposition pragmatique qui va s'ancrer dans les partenariats. M. PAUTREL dit qu'un an, c'est court, mais il faut se donner des objectifs. Un an : ce n'est pas une date butoir. On sait qu'on continuera de construire les choses dans la durée. Il faut néanmoins être en capacité de déployer un dispositif à la rentrée de septembre. Quand on connaît aussi les contraintes, y compris lorsqu'il y a un déploiement de matériel, cela veut dire engager des cahiers des charges, des procédures de consultation. Il faudra donc quand même ce temps nécessaire. Évoquer aujourd'hui un an pour finaliser un premier acte d'engagement pour un déploiement « rentrée 2016 », qui ne sera pas forcément général, uniforme et homogène. On pourra avoir des spécificités. C'est tout le travail que l'on va conduire pendant cette durée qui va le déterminer. Chacun comprendra qu'on n'arrive pas avec des conclusions aujourd'hui alors qu'on ouvre un dossier.

Sur la problématique du très haut débit, M. BONGART l'a redit. Rappeler quand même que, bien qu'on veuille toujours plus et mieux, on est là dans un domaine totalement facultatif d'intervention départementale. Le Département d'Ille-et-Vilaine s'est inscrit dans la démarche Mégalis et très haut débit. C'est une démarche qui, au niveau national, est tout à fait en pointe. Elle est considérée comme exemplaire avec des niveaux d'engagements financiers tout à fait significatifs. M. BONGART a rappelé les 7,8 M€, dont 3 M€ en cours d'exécution budgétaire. Actuellement, on assiste à toute une série de petites manifestations pour des mises en service d'armoires bien particulières qui sont porteuses d'avenir. Il ne s'agit pas d'antiquités, bien au contraire. Je crois que cela témoigne également du cadencement de cette opération. Il y a d'ailleurs une dizaine de jours, avec M. BONGART, j'ai rencontré le directeur général de Mégalis, M. LE NORCY, pour faire un point d'étape. Il nous a montré que par rapport au schéma initial, à deux ou trois mois près, parfois lié à des problèmes techniques, nous étions bien dans le cadencement tel qu'il avait été imaginé. Sur le plan national, 2030,

sera l'achèvement complet du dispositif. On sait que dans ces cas, les derniers kilomètres sont les plus difficiles, les plus coûteux. En termes de pourcentage de couverture, on aura déjà des taux extrêmement élevés bien avant l'échéance de 2030. La Bretagne sera certainement un des territoires les mieux couverts, sinon le mieux, sur le plan national. Je pense que c'est important de le rappeler.

Mme BIARD, vous nous avez dit que ce rapport donne l'impression de focaliser l'éducation numérique sur les collégiens. Ce n'est pas qu'une impression. C'est tout à fait le fond de notre pensée. Nous sommes dans le cœur de nos compétences. On a encore entendu ce matin différentes interpellations sur la nécessité de faire des choix, d'être dans le cœur de nos compétences. Je ne dis pas que tous les autres axes ne sont pas d'intérêt collectif, mais ils ne relèvent pas nécessairement de l'intervention départementale. La formation professionnelle, ce sont les Régions. Pôle Emploi, ce sont des dispositifs de l'État. Nous avons déjà un beau cœur de métier de nous occuper de nos collégiens. Ils sont plus de 54 000 sur le territoire départemental. C'est déjà un enjeu considérable. J'ai aussi entendu M. PAUTREL évoquer les écoles primaires et élémentaires. Là aussi, c'est bien le cœur de métier des communes et des Communautés de communes. Les lycées, c'est la Région. Que chacun agisse dans son cœur de compétences. Par contre, qu'on ait des approches, des lieux d'échange et de concertation, notamment en lien avec l'Éducation nationale est, quand même, le fil conducteur de l'ensemble de ce dispositif. Ces approches doivent être cohérentes entre l'échelon élémentaire, le secondaire avec la partie collège et la partie lycée, mais que chacun porte bien ses compétences. Pour l'enseignement maternel et élémentaire, ce sont les communes qui sont en charge de ces problématiques. Par contre, inversement, nous ne demandons pas aux communes de venir abonder le financement de nos dispositifs en direction des collégiens. Je crois que c'est cette lisibilité qu'il nous appartient d'entretenir.

Sur la question des aînés ruraux, là aussi, on peut regarder. Seulement, je sais que dès qu'on ouvre, il y a quantité d'autres associations aussi. Pourquoi tel réseau et pas tel autre ? Le cœur d'abord est un acte un peu symbolique de redéploiement d'un matériel qui a déjà, en général, des caractéristiques d'obsolescence technique très avancées. Il n'y aura pas de maintenance. On ne pourra pas s'engager dans des dispositifs de ce type. La première vague sera destinée à ceux qui le demanderaient parmi les collégiens qui vont démarrer leur année scolaire. S'il restait des reliquats, on regarderait. Mais on a aussi des associations à caractère humanitaire, caritatives, de solidarité. Ceci nécessitera donc un rapport complémentaire mais relevant plus d'une décision en Commission permanente le moment venu. Je sais que même les questions de licence, de droit, sont un peu compliquées. Cela peut paraître tout simple de donner un ordinateur mais il m'a été expliqué que ce n'était pas aussi simple que cela. En aucun cas, le Département ne pourra mettre en place un service après-vente. On fera don ou pour une somme symbolique mais on ne pourra pas s'en occuper. C'est du matériel qui est déjà très largement en fin de vie.

Je crois que c'est un rapport qui nous appelle à un travail collectif. Il démarrera sous l'égide de nos collègues et avec la commission telle qu'elle vient d'être proposée. Cela donnera lieu régulièrement à des rapports d'étape au sein de la commission 2, dans laquelle est traité ce dossier.

Je vais donc mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Qui s'abstiennent ? Qui votent contre. Il n'y en a pas. Il est donc adopté à l'unanimité.

Je donne la parole à M. MARQUET sur le rapport relatif au projet d'intégration de l'ISAE au sein du GIP LABOCEA – Point d'étape.

1^{ère} COMMISSION - THÉMATIQUE 1 - POLITIQUE 12 - RAPPORT 12-1

PROJET D'INTÉGRATION DE L'ISAE AU SEIN DE GIP LABOCEA - POINT D'ÉTAPE

M. MARQUET donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Je vous présente le rapport concernant le projet d'intégration de l'ISAE au sein du GIP (Groupement d'Intérêt Public) LABOCEA (LABOratoire public Conseil Expertise et Analyses).

Comme vous le savez, notre assemblée avait adopté, en juin 2013, dans le cadre de la feuille de route pour l'ISAE, un point particulier qui était la recherche d'alliances stratégiques. C'était considéré comme étant un axe essentiel d'évolution pour l'ISAE.

À la session de juin 2014, il avait été décidé d'engager un certain nombre de discussions sur les conditions de rapprochement de l'ISAE avec le GIP LABOCEA, qui regroupe, je le rappelle, depuis le 1^{er} janvier 2014, les laboratoires publics du Département du Finistère, de Brest Métropole et du Département des Côtes-d'Armor.

À travers ce rapport, il s'agit de vous rappeler les enjeux de ce rapprochement, de faire, bien évidemment, un état des lieux de l'état d'avancement et de mettre en place le comité de pilotage chargé de suivre sa mise en œuvre.

Nous sommes dans un calendrier serré. J'ai rappelé un certain nombre de dates qui montrent que c'est une démarche de fond engagée depuis plusieurs mois, voire années. Nous sommes à une échéance cruciale puisque l'objectif de la mise en œuvre du rapprochement est le 1^{er} janvier 2016. Cela implique de fait de prendre une décision d'intégration en septembre prochain. Nous aurons l'occasion, bien évidemment, d'y revenir.

Sans rentrer dans le détail du rapport, car je pense que vous l'avez lu attentivement, je vais rappeler un certain nombre d'enjeux ainsi que les conditions d'intégration que nous avons fixées de l'ISAE au sein du GIP LABOCEA.

Les enjeux : le premier est évidemment un enjeu de réponse à la demande qui est une demande qui se régionalise de plus en plus. Les laboratoires publics départementaux sont confrontés à l'ouverture de la concurrence sur leurs marchés traditionnels et avec une demande qui dépasse le cadre local. Ce sont souvent des demandes qui tendent à se régionaliser. Cela implique que les laboratoires publics soient en capacité de répondre collectivement à des consultations qui dépassent très largement leur cadre et leurs capacités individuelles. Il y a donc un réel enjeu par rapport aux demandes et aux réponses en termes d'offres.

En deuxième caractéristique, il y a un véritable enjeu d'optimisation des moyens en matière de recherche et de développement. Le système des laboratoires publics en Bretagne repose véritablement sur un maillage territorial fort. La qualité est reconnue. Cela s'est d'ailleurs traduit par un grand nombre d'accréditations et d'agrèments ministériels mais il y a évidemment dans la période qui s'ouvre un enjeu fort de

renforcer la compétitivité de ces laboratoires, compte tenu du contexte concurrentiel que je vous ai cité et la nécessité évidente de mutualiser les moyens, mutualiser les programmes en matière de recherche et développement, mais aussi d'optimiser nos achats et de donner une capacité d'intervention à différentes échelles. C'est tout le sens de ce projet de rapprochement.

Nous avons aussi dans le contexte une recomposition importante du paysage des laboratoires publics dans le grand ouest. Le GIP LABOCEA existe déjà, puisque depuis le 1^{er} janvier 2014, ce GIP regroupe, d'ores et déjà, les trois laboratoires de Brest Métropole et les deux laboratoires départementaux du Finistère et des Côtes-d'Armor. D'autres entités ont également été amenées à se regrouper. Je pense en particulier aux laboratoires publics de deux régions limitrophes : les Pays de la Loire et trois départements de la Basse-Normandie. Il y a donc véritablement des dynamiques de regroupement qui sont à l'œuvre, il est évident que nous ne pouvons pas nous mettre à côté de ce mouvement. C'est une question de pérennité de notre outil.

Nous avons une coopération installée depuis maintenant plusieurs années avec plusieurs départements au sein d'une association. Ce travail privilégié entre l'ISAE et un certain nombre d'interlocuteurs, dont ceux du GIP LABOCEA, est une base concrète sur laquelle, bien évidemment, nous pouvons nous reposer.

Par ailleurs, il n'échappe à personne que nous avons évidemment un besoin fort sur le territoire breton en matière de santé animale et d'agroenvironnement. C'est un enjeu fort pour nos territoires ; c'est un enjeu économique ; un enjeu pour le développement de l'agriculture, pour l'innovation et la logique de valeur ajoutée dans l'agroalimentaire. C'est un enjeu environnemental important et il est essentiel que nous confortions notre outil, mais aussi les outils sur le plan breton.

Les conditions de l'intégration : évidemment, il y a un certain nombre de conditions que nous avons mises dans les discussions jusqu'à présent. La première condition c'est le respect des orientations stratégiques fixées par notre Assemblée, donc notre feuille de route concernant l'ISAE.

Je vais rappeler simplement un certain nombre de thématiques ce qui permettra aussi à ceux qui sont moins familiers des activités de l'ISAE, de rappeler ce que sont nos politiques en la matière et nos grands axes de cette feuille de route pour l'ISAE.

C'est évidemment de répondre à un impératif de maintien et d'un appui à la filière d'élevage, notamment bovine. Sur ce terrain, l'ISAE dispose d'une expertise tout à fait reconnue à l'échelle nationale. Il faut effectivement que nous continuions à affirmer cette ligne de force de notre feuille de route.

La deuxième chose, c'est évidemment de permettre la diversification des activités pour répondre à des besoins émergents dans le domaine de l'environnement et du développement durable. C'est un point essentiel.

C'est aussi faire en sorte, en troisième point, que nous puissions contribuer au développement économique et à l'équilibre territorial en créant autour de cette dynamique du laboratoire un véritable environnement, un cluster favorable au développement d'activités économiques via, en particulier, ce projet BioAgroPolis et la coopération étroite que nous avons avec l'ANSES sur ce terrain. C'est un enjeu fort du BioAgroPolis, sur lequel je reviendrai dans une proposition de rapport prochainement.

Voilà ce qu'il était important de rappeler. Évidemment, il y a une autre exigence au cœur des discussions. C'est pour nous le maintien des sites existants et le fait qu'il y ait

une capacité d'offre de service qui soit en proximité avec nos territoires. Il est important que le projet de rapprochement continue et nous permette d'assurer ce maintien de cette offre de proximité et de tous les outils qui ont fait l'objet d'investissements conséquents depuis maintenant quelques années. Ce principe du maintien du maillage territorial est important et nous y sommes particulièrement attachés.

Évidemment, un autre point important dans les conditions de la discussion, est évidemment la question de la gouvernance politique et technique. Il faut que cette gouvernance soit équilibrée entre les différentes collectivités membres. Un point me paraît essentiel. Il figure dans le rapport et je vais insister sur ce point : la constitution ou l'entrée de ce GIP ne constitue pas pour nous un transfert de responsabilités du Département. Il faut que ce soit bien clair. Il s'agit, par contre, de mettre en place une gouvernance qui soit une gouvernance équilibrée entre les différents membres. Les discussions conduisent actuellement à une gouvernance qui prévoit une représentation égale des territoires départementaux au sein du Conseil d'administration : deux sièges par département. La composition de l'Assemblée générale serait basée sur le poids financier de chaque contributeur. Cela amènerait à avoir deux représentants.

Un autre point important dans les discussions puisque c'est aussi un rapport d'étape : l'enjeu par rapport à nos personnels. Il est évident que ces discussions seront accompagnées d'un agenda social, puisqu'un certain nombre de thématiques ayant trait à la gestion de nos ressources humaines doivent être abordées.

Il est essentiel dans ce point de réaffirmer clairement qu'il s'agit d'une opportunité de conforter nos compétences, celles de nos personnels et les savoir-faire de nos agents dans une organisation plus large, certes, mais qui garantira ces compétences et le développement de ces savoir-faire dans le respect des intérêts des agents. Cela va de soi. Les perspectives pour la suite du projet : nous avons un calendrier serré, comme je l'ai indiqué. L'objectif est une prise d'effet à compter du 1er janvier 2016. Cela impliquera, à un moment ou à un autre, d'approuver une nouvelle convention constitutive. Cela implique aussi de mettre en œuvre un certain nombre de procédures individuelles de mise à disposition des agents et des personnels contractuels. Cela implique évidemment de conclure un certain nombre de conventions spécifiques entre le Département et le GIP, en particulier dans les domaines financiers, les moyens et les ressources humaines plus globalement, mais aussi de mettre en œuvre de façon opérationnelle un certain nombre d'actions préalables à un fonctionnement effectif au 1er janvier. Il y a encore toute une série de sujets à traiter.

La tâche est importante, le calendrier est serré. C'est l'occasion, évidemment, de faire ce rapport d'étape et c'est aussi l'occasion, sans doute pour nous, à travers ce rapport, de préciser les périmètres du comité de pilotage. Compte tenu des enjeux, il est judicieux, voire indispensable, d'élargir la composition du comité de suivi en y intégrant le vice-président en charge des finances et la vice-présidente en charge du personnel, compte tenu des enjeux spécifiques que constitue ce dossier sur ces aspects à la fois financiers et de gestion de nos compétences, de nos personnels et de gestion de ressources humaines.

Voilà donc ce qu'il vous est proposé : d'une part de confirmer, au regard de cet avancement et des discussions engagées depuis plusieurs mois, l'objectif d'un rapprochement entre le GIP LABOCEA et le Département au 1er janvier 2016. Il s'agit bien de confirmer cette perspective et aussi de valider les instances de pilotage proposées dans le rapport. Voilà, M. le Président, une synthèse.

M. CHENUT, Président : Merci pour ce point d'étape et cette mise en perspective.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? M. MAHIEU.

M. MAHIEU : Merci, M. le Président. Ce matin, lors de la présentation du compte administratif, vous nous avez incités à être proactifs pour favoriser la quête de performance financière du Département. Je veux placer le cadre de mon intervention dans cette dynamique. Je trouve que les termes du rapport, qui ont été adoptés en commission, sont un peu frileux, car il s'agit bien de se poser clairement la question : qu'est-ce que la consommation de ressources autour du fonctionnement du laboratoire départemental et de la perspective d'évolution peut générer en termes de création de valeurs de service ? Sur ce plan, en reprenant les principaux éléments qui avaient été à la base de la feuille de route de juin 2013, je m'interroge et je veux poser clairement un certain nombre de points, en n'oubliant pas de rappeler qu'en 2004, ce laboratoire coûtait ou appelait une subvention d'équilibre de l'ordre du million d'euros. Aujourd'hui, c'est trois fois plus. En 2010, ce n'était encore que 1,8 M€, et aujourd'hui, c'est 2,8 M€. Autrement dit, il y a effectivement nécessité de regarder de près si la consommation de ces ressources est réellement créatrice de valeurs dans l'intérêt des autres missions du Département. Or, un certain nombre de points sont identifiés.

Le premier, c'est d'évoquer l'appui aux filières d'élevage. Et là, je veux faire très clairement le rapprochement avec la nécessité, quand on écrit cela, de tout faire pour conforter, voire développer l'élevage. Il est clair que moins les filières sont fortes, moins il y a d'animaux, moins il y a de besoins. Je ne reprendrai pas les termes du Vice-président chargé des transports à l'égard de Mme LE CALLENNEC tout à l'heure. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'avoir dirigé des organismes techniques agricoles ou des associations de service technique. Il suffit de voir comment les organismes d'élevage, qui ont accompagné la politique de défense sanitaire ou d'appui d'analyses ont évolué dans le paysage pour se dire que oui, il y a une mutation régionale qui est quasiment inéluctable et indispensable. Elle ne retire rien à la notion de proximité.

Deuxième élément, il y a la diversification. Nous parlons ce matin de difficultés budgétaires. J'attire simplement l'attention sur le fait que lorsqu'il y a diversification, il y a deux hypothèses : soit c'est pour aller sur des marchés que d'autres occupaient déjà : il faut mobiliser des ressources financières pour aller trouver de nouvelles parts de marché au détriment des concurrents ; soit ce sont des marchés totalement nouveaux : là aussi, pour aller les conquérir, il faut mobiliser des ressources et des moyens nouveaux pour prendre sa place dans les métiers qui n'existaient pas hier. On n'est donc pas dans une logique nécessairement d'économie quand on utilise cette stratégie.

Le dernier élément cité, c'est l'appui aux porteurs de projets via BioAgroPolis. J'attire quand même l'attention - on le reverra demain - qu'en matière de porteurs de projets de BioAgroPolis, les perspectives sont particulièrement modestes. Peut-être ferons-nous le point sur l'accompagnement d'IDEA35 pour réussir, mais on sent bien que les axes de la stratégie qui avait pu prévaloir en 2013 appellent aujourd'hui, au regard de la situation budgétaire du Département, une réflexion ou une analyse fine en termes de conséquences financières. Je m'interroge donc sur le fait que la démarche ne soit pas totalement régionale, puisqu'on parle du rapprochement avec les Côtes-d'Armor et le Finistère. Quid de l'absence dans le périmètre régional du Morbihan ? Est-ce que ceci avait été exploré ? Est-ce que cela pourrait l'être ? Je ne sais pas, je pose la question, car dès l'instant où on parle de régionalisation, cela se fait autour des métiers de l'élevage dans le domaine sanitaire ou technique. Ce serait peut-être plus facile, là aussi, en termes de financements croisés et de partenariat avec la Région de l'imaginer. C'est plus facile à quatre départements bretons. J'ai même vu qu'on avait mis que le 44 faisait partie des départements bretons, mais on ne peut pas ouvrir le

débat. Pourquoi le 56 n'est pas dans le périmètre ? Est-ce qu'il y a possibilité de l'associer ? Merci, M. le Président.

M. MARQUET : Un certain nombre de points sur lesquels, je pense qu'on partage totalement l'analyse. Vous avez ainsi souligné vous-même dans votre intervention, l'absolue nécessité de prendre en compte la dimension régionale et de s'entendre dans un contexte régional pour, justement, mutualiser nos moyens d'action. Je pense que nous sommes en phase. C'est bien le sens d'ailleurs de la démarche qui est proposée. C'est bien effectivement avec un souci d'optimisation de notre outil que nous le faisons. Ce n'est pas pour le plaisir de se réunir avec les autres, mais bien dans un souci économique et d'optimisation de nos moyens, et de diminuer également nos dépenses. À terme en tout cas.

Sur le plan strictement budgétaire, une petite précision. On ne va pas faire une bataille de chiffres, mais il faut faire très attention aux périmètres sur lesquels on raisonne. Là, nous avons un soutien fort de la collectivité mais sur le budget global, il faut savoir qu'un certain nombre de dépenses n'étaient pas affectées forcément au budget de l'ISAE. Nous avons depuis quelques années - je parle sous le contrôle des services - essayé de rendre les choses plus lisibles de ce point de vue en intégrant un certain nombre de dépenses qui n'étaient pas explicitement mises dans le périmètre. Il faudrait donc vraiment se livrer à une analyse fine pour être très précis. Néanmoins, c'est une charge importante. Il est clair que c'est un point de vigilance. C'est le souci que nous avons en intégrant notre Vice-président aux finances dans le suivi de ce dossier puisqu'il y a un enjeu financier évidemment pour nous qui est important.

Sur la création de valeurs et sur le fait qu'il est bien d'avoir un laboratoire... Mais s'il n'y a pas de filière d'élevage... C'est une remarque que nous avons eu déjà l'occasion d'avoir de votre part. Il y a donc une certaine constance et c'est normal. L'enjeu pour nous est bien effectivement d'être sur des activités créatrices de valeurs pour l'ensemble de la filière, mais aussi dans un contexte complexe, puisque nous avons à la fois des activités qui relèvent du champ du service public et des activités qui relèvent évidemment du secteur concurrentiel. Nous avons une obligation et un impératif vis-à-vis de la profession. Lorsque nous parlons des soutiens à l'agriculture, on parle, en général, des soutiens directs que nous donnons. Mais on oublie parfois de citer cette part que représente le budget de l'ISAE. Pourtant, cela contribue très largement à la filière agricole ou agroalimentaire au sens large puisque cette capacité à maintenir un outil de prévention, un outil aussi capable d'aborder les crises de manière rapide - en espérant qu'il n'y en ait pas - avec des laboratoires de référence, avec des outils dont on a envie de ne pas se servir sauf qu'au moment où la crise est là, on est obligés de s'en servir. Je pense en particulier à un certain nombre de laboratoires d'analyses classés P3 - je parle sous le contrôle du directeur - qui, évidemment, représentent des coûts importants, mais qui sont des infrastructures qu'il faut bien maintenir et qui relèvent de notre mission de service public. Bien évidemment, à côté de cela - et l'ISAE n'a pas manqué de le faire ces dernières années - nous avons développé toute une série de prestations de manière aussi à diversifier nos activités, à avoir une valeur supplémentaire dans le fonctionnement de l'ISAE.

Nous sommes très attachés à ce que ce développement de ces activités se fasse aussi dans de bonnes conditions, avec un souci d'économie de moyens. Je comprends bien votre raisonnement sur la conquête des marchés. Cela génère toujours un peu de craintes, mais il faut trouver le bon équilibre entre ne rien faire et être sûr de disparaître du paysage, ou consacrer un peu de moyens à la conquête de nouveaux marchés. C'est aussi un peu l'enjeu de ce futur regroupement. Voilà ce que je voulais ajouter.

M. CHENUT, Président : Juste quelques éléments, mais M. MARQUET a déjà dit l'essentiel. Bien entendu, notre volonté porte sur une optimisation budgétaire, mais aussi le maintien d'un niveau de prestation de services élevé, notamment sur des filières structurantes dans l'économie départementale. C'est bien le cas ici. Le constat d'une subvention qui serait passée d'1 million aux 3 d'aujourd'hui doit être énormément relativisé par les périmètres de référence. Au départ, la subvention ne correspondait qu'à la partie visible de l'activité. On était dans une forme de régie non valorisée notamment sur le plan du bâtiment, de la logistique, du matériel, des fonctions support de gestion qui, désormais, font l'objet d'une stricte comptabilité analytique, ce qui permet d'évaluer très précisément les choses. Ce n'était pas le cas à l'origine de la démarche. L'essentiel de ces évolutions se situe à ce niveau. On n'est pas du tout sur les mêmes types de périmètres. Il faut aussi constater une évolution sensible du chiffre d'affaires. Ce qui veut dire une grande diversification d'activité qui correspond donc à des besoins. Il faut aussi intégrer le fait qu'à l'origine, par exemple, il y avait toute une série d'autres lignes budgétaires qui étaient traitées dans le cadre de prestations de services à d'autres opérateurs, notamment pour la totalité des problématiques de contrôle de la qualité des eaux. Elles sont aujourd'hui réalisées par l'ISAE, et donc subventionnées par le Département, alors que c'était d'autres modes d'intervention. Sur les collèges aussi, l'ensemble du contrôle sanitaire de la restauration es collèges est désormais traité dans ce cadre. Ce n'était pas le cas avant. C'était une autre ligne budgétaire avec un autre intervenant qui n'existe plus aujourd'hui. Il faut donc bien regarder l'évolution très sensible des périmètres.

Bien sûr, quand tout va bien, on pourrait se dire qu'on peut s'en passer mais en cas de crise sanitaire majeure, il a - y compris sur des choses qui arrivent fort heureusement extrêmement rarement - une capacité de réactivité et de sécurisation, même pour éviter la fermeture de sites entiers. Il m'était rappelé ce qui était arrivé il y a quelques années avec la société SVA et la crise ELB. S'il n'y avait pas eu cette intervention, il fallait fermer le site. Or, l'expertise était disponible localement. Ce qui a permis de sécuriser. Bien sûr, on souhaite que ces situations de crise soient les plus rares possibles, mais quand elles existent, c'est aussi une forme de sécurité et donc une mission de service public. C'est de la continuité, et le marché ne répond pas à ce type de demande, sauf à des conditions tout à fait prohibitives. Je pense donc qu'il faut avoir une approche globale de ces problématiques, mais sur la question « sécurisation des filières », une plus-value est apportée. Par ailleurs, la démarche d'intégration dans une approche régionale va aussi permettre - on peut le penser et c'est un des objectifs - d'améliorer encore la cohérence de l'organisation et sans doute de l'optimiser.

Je vais donc mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Qui s'abstiennent ? Qui votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Je donne la parole à M. MARQUET sur le rapport relatif aux conditions générales de vente de l'ISAE.

1^{ère} COMMISSION - THÉMATIQUE 1- POLITIQUE 12 - RAPPORT 12-2

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE L'ISAE

M. MARQUET donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Le rapport porte sur les conditions tarifaires de vente de l'ISAE. L'objectif est bien d'opter et d'adapter les conditions générales pour tenir compte d'un certain nombre d'évolutions, en particulier de certifications intervenues entretemps et qui nécessitaient, évidemment, de revoir nos conditions de vente. C'est très technique, mais c'est obligatoirement en Assemblée qu'il faut le faire.

M. CHENUT, Président : Technique mais obligatoire. Est-ce qu'il y a sur ces propositions d'évolution des suggestions, contre-propositions ? Non. Je mets donc le rapport aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Je donne la parole à M. LE BOUGEANT sur le rapport relatif à l'apport d'une aide d'urgence au Népal.

1^{ère} COMMISSION - THÉMATIQUE 1 - POLITIQUE 16 - RAPPORT 16-1

APPORT D'UNE AIDE D'URGENCE AU NÉPAL

M. LE BOUGEANT donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Je ne vais pas vous rappeler la catastrophe qui a frappé le Népal fin avril. Un compte d' « urgence Népal » a été créé. Il peut être abondé par toutes les collectivités autour de Cités Unies France qui rassemble l'ensemble des collectivités françaises qui interviennent dans la coopération internationale. Ce fonds est dédié à la reconstruction. C'est donc une subvention de 15 000 € qui vous est proposée aujourd'hui pour abonder ce fonds. Cette subvention sera prise sur la ligne « Aides d'urgence » du budget de la politique « Coopération et solidarité internationale ».

M. CHENUT, Président : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette proposition ? Elle s'inscrit dans une tradition dans cette Assemblée depuis longtemps, afin d'essayer de se mettre en capacité lorsque des événements majeurs de cette dimension se produisent, toujours trop nombreux et trop divers. À chaque fois, nous nous sommes efforcés de répondre dans des conditions à peu près homogènes. On se rappelle de l'Indonésie, d'Haïti et d'autres sites qui s'étaient retrouvés confrontés à des situations comparables.

Je mets le rapport voix. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Qui s'abstiennent ? Votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Je donne la parole à M. MARQUET sur le rapport relatif à l'aménagement de la zone bioagropolis – Bilan de l'opération.

1^{ère} COMMISSION - THÉMATIQUE 4 - POLITIQUE 45 - RAPPORT 45-1

AMÉNAGEMENT DE LA ZONE BIOAGROPOLIS - BILAN DE L'OPÉRATION

M. MARQUET donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Nous allons donc revenir sur le sujet. Il relève d'un bilan de zone. Juste rappeler qu'en 2005, nos prédécesseurs avaient décidé d'encourager le développement de

l'économie et des emplois sur le territoire de Fougères. Cela s'était traduit par un projet immobilier qui réunissait l'agence française de sécurité sanitaire des aliments, l'institut en santé agroenvironnement et une pépinière d'entreprises, et une zone d'activités tertiaires ayant vocation à accueillir des entreprises dans le domaine de la santé animale et de l'agroenvironnement. Il s'agit donc dans ce rapport de faire un bilan intermédiaire de l'opération d'aménagement de la zone d'activités BioAgroPolis que vous avez sans doute vu en annexe.

L'esprit est bien de constituer sur ce territoire un pool de développement autour des activités du laboratoire qui intègre à la fois une dynamique de pépinière, de manière à pouvoir cultiver des entreprises au démarrage, et aussi une zone d'activités qui permette de créer un environnement économique favorable pour tout le monde. C'est bien l'objectif, cette notion de cluster qui est en jeu autour de cet aménagement. Réglementairement, nous sommes dans l'obligation de conduire une évaluation de cette opération d'aménagement. Les travaux d'aménagement ont été réalisés, les équipements d'infrastructure ont été rétrocédés à Fougères communauté et à la commune de Javené. Le bilan intermédiaire au 31 décembre 2014 fait état d'un coût d'opération identique à celui de 2013 pour la somme qui est indiquée. Les prix de commercialisation sont inchangés. Voilà M. le Président.

M. CHENUT, Président : Merci. Y a-t-il sur ce rapport des demandes d'intervention ? Mme DAUGAN.

Mme DAUGAN : Merci, M. le Président. J'ai fait l'observation en réunion de commission et j'ose le rappeler ici : c'est un peu le statu quo par rapport aux ventes de terrains sur cet espace. On se disait qu'il faudrait peut-être évoluer en fonction des activités. Peut-être pas dans l'immédiat mais, à terme, avoir la possibilité de vendre des terrains pour d'autres activités qui ne sont pas forcément en lien direct avec l'activité du labo. On s'était posé la question pour avancer un peu dans le projet, étant donné le fait que la situation de 2014 est la même qu'en 2013.

M. CHENUT, Président : M. BENOIT.

M. BENOIT : Dans le même axe des interventions de M. MAHIEU et de Mme DAUGAN, la décision stratégique de créer BioAgroPolis et de relocaliser le laboratoire départemental d'analyses appelé ISAE, Institut en Santé Agro-Environnement, a été prise il y a dix ans. Au terme des dix ans, je pense qu'il faudrait qu'on ait d'un côté un rapport d'étape stratégique, peut-être présenté par le directeur du site, pour qu'il nous explique de manière assez précise quelles ont été les actions conduites pour donner de l'épaisseur au projet BioAgroPolis. L'ANSES est performante. Il n'y a pas de souci. Ses 40 ans seront fêtés dans quelques jours. L'ISAE, c'est du béton, c'est performant, c'est du tonnerre, extraordinaire.

Cependant, je me souviens des débats qui nous animaient en juillet 2005. Un certain nombre de personnes dans cette assemblée, voire autour de cette assemblée, en étaient témoins. Je me souviens avoir évoqué à l'époque la nécessité de créer une émulation entre la recherche publique et la recherche privée. Dix ans après, je redis cette nécessité. On ne va pas reprocher au Département d'avoir fait ce choix stratégique d'aménagement du territoire, car c'est un vrai choix stratégique d'aménagement du territoire que nous avons été un certain nombre, notamment élus du territoire du Pays de Fougères, à soutenir en son temps, dès les prémices de la réflexion.

Cependant, j'aimerais avoir un rapport circonstancié présenté par le directeur de

BioAgroPolis, qui agit depuis dix ans, sur ce qui a été mis en œuvre pour donner de l'épaisseur à ce projet. Pour vendre des terrains, pour accueillir des activités, il faut une stratégie. Il y a un comité stratégique de suivi. Je n'en ai pas manqué beaucoup. Je crois en avoir manqué un en dix ans. C'était parce qu'il avait lieu pendant la campagne des élections départementales. Il n'était pas pertinent de placer un comité stratégique au mois de mars mais ce n'est pas grave. Je voudrais donc avoir des éléments précis sur la stratégie mise en œuvre et connaître la trajectoire pour les dix ans à venir. Cela me paraît capital. Ensuite, renforcer peut-être la complicité entre le Conseil départemental, la Communauté de communes de Fougères, nos agences, qu'elles soient départementales ou régionales de développement économique. Il y a du monde qui s'occupe de l'économie. Donc selon moi, il faut y aller. Merci.

M. PAUTREL : M. le Président, je vais faire très court. Il est vrai qu'il serait peut-être opportun d'avoir un bilan par le directeur, M. BENOIT m'a soufflé le mot. On a une agence départementale de développement économique IDEA35. Est-ce qu'elle a planché sur la commercialisation de cette zone ? Quelle est sa stratégie de commercialisation ?

M. CHENUT, Président : Je vais juste répondre au dernier point et mon collègue reprendra les autres. Nous étions ensemble il y a huit ou dix jours sur les terres de M. BOURGEOUX pour l'assemblée générale de sa Communauté de communes, et d'IDEA. Rappeler qu'actuellement, les implantations se comptent vraiment sur les doigts de la main dans le contexte général et que la commercialisation de ce site date d'il y a juste un an. Or, on sait tous que le développement d'une zone d'activité économique demande un peu de constance. Même quand les choses vont bien, dans un contexte de raréfaction, bien sûr, c'est d'autant plus difficile. Ce n'est pas nécessairement pour autant qu'il faille abandonner toute ambition sur ce secteur. M. MARQUET.

M. MARQUET : Je pense que vous avez rappelé un certain nombre de choses et qui sont importantes. Je veux aussi dire que le souci - si je me rapporte aux débats auxquels j'ai participé à un moment ou à un autre, puisque c'était un sujet qui m'intéressait particulièrement dans mon court mandat précédent - était d'une volonté de s'appuyer sur le réseau existant où il y a les CCI, Fougères communauté, IDEA qui doit jouer son rôle, et Rennes Atalante. Effectivement, la stratégie a également consisté à dire : nous n'inventons pas de moyen supplémentaire ; nous avons là un certain nombre de partenaires concernés par le développement de cette zone ou, en tout cas, qui veulent s'y impliquer sur le territoire de Fougères communauté. Ce sont aussi ces partenaires qui avaient comme rôle de créer et de développer cette dynamique. C'est le premier point, mais cela n'exonère pas le fait de faire, à un moment, de nouveau - puisqu'il y en a eu - un bilan intermédiaire avec la présence du directeur, et avec sa présentation. J'y souscris. C'est quelque chose que l'on pourra tout à fait faire en commission n° 1. Je rappelle quand même le rôle de tous les interlocuteurs concernés. Il faut aussi que l'ensemble des interlocuteurs soit mobilisé.

Deuxième remarque : on est quand même sur un enjeu du futur. On peut juger déjà en demandant ce qu'il se passe maintenant, mais comme l'a rappelé le Président, c'est quelque chose d'assez récent. Des disponibilités de locaux sont tout de même assez récentes. La pépinière commence à avoir des hébergements et à remplir sa fonction. En termes de commercialisation, nous avons des contacts tout à fait intéressants qui pourraient se concrétiser dans les prochaines semaines, voire mois, sur la partie « pépinière ». Donnons donc du temps au temps, mais tout le monde est bien conscient qu'il s'agit d'un enjeu fort de créer dans cet environnement un potentiel

économique et, au-delà du potentiel, une réalité économique au service de nos territoires et de l'économie de manière générale. Je tempore donc un peu par rapport à votre souhait de voir si on ne pouvait pas aller plus loin.

M. CHENUT, Président : On souhaite tous que cela aille plus vite, mais si j'observe quantité de zones de développement économique portées par des Communautés de communes, il est clair qu'on a connu des périodes plus fastes. M. BENOIT.

M. BENOIT : Sans être trop lourd, le Conseil départemental a une vision concernant la gouvernance. Historiquement, nous avons travaillé avec LPO, Laboratoire Public de l'Ouest. Aujourd'hui, nous venons d'en délibérer : Laboce, un groupement d'intérêt économique et public. Sur la gouvernance, vous avez une vision. Il faut donc qu'en session et en commission, le moment venu, l'on tire les enseignements de dix ans de relocalisation de notre laboratoire départemental d'analyses, qui lui a vu des accréditations nouvelles de la part de l'État. Donc l'ISAE est vraiment performant ; l'ANSES maintenant. On a là aussi un outil compétitif. Je pense que le Département pourrait donner une nouvelle impulsion en disant les orientations pour, peut-être, accueillir de nouvelles activités qui tournent autour de la recherche, de l'innovation. Lorsqu'on parle des laboratoires privés, vous avez par exemple sur la commune de Javené, juste à côté, un laboratoire qui fabrique des molécules pour l'industrie pharmaceutique. On pourrait donc imaginer qu'à l'aune d'un équipement à proximité, il y a peut-être des possibilités aussi d'élargir des complicités, surtout que ce laboratoire investit 20 M€ dans les quelques mois qui viennent. On voit donc bien qu'il y a des possibilités de créer une émulation. Et parce qu'il en a l'ingénierie, l'intelligence, et la volonté, le Département peut peut-être aller un peu plus loin.

M. CHENUT, Président : Comme cela a été dit, je souhaite rappeler que nous aurons un temps pour regarder le chemin parcouru mardi prochain, à l'occasion des 40 ans de l'ANSES et se rappeler que la question portait sur le fait que la totalité du dispositif ANSES disparaîtrait du paysage départemental et se trouverait recentralisé bien loin de chez nous. Aujourd'hui, cet ancrage est effectif, il s'est même sensiblement consolidé au fil des années. En filigrane de nos discussions, sont apparues à plusieurs reprises des interrogations sur le dispositif IDEA35. Je vais redire ici ce que j'ai dit à l'assemblée générale, il y a quelques jours.

De toute évidence, ce dispositif s'apprête à tourner une page de son histoire. Il a rendu des services importants, mais concernant l'environnement législatif, les choses sont actées. Je ne pense pas qu'on reviendra en arrière. On aura l'affirmation d'un leadership dans le domaine économique régional et des intercommunalités. À l'horizon du 1^{er} janvier 2017, nous n'aurons plus vocation à être le financeur principal d'une agence départementale de développement économique. Je l'ai dit aussi clairement que cela parce que c'est la réalité des choses. J'ai aussi dit que nous avons un an. J'ai rencontré les dirigeants d'IDEA avant l'assemblée générale. J'en ai revu certains depuis pour leur demander d'être proactifs dans les réflexions à venir, car le Département peut conserver une capacité à agir dans certains domaines, notamment l'ingénierie du développement et l'aménagement équilibré du territoire, mais pas dans le noyau dur du développement économique. Il faut donc s'y préparer. Je ne souhaite pas qu'on subisse les événements. Je ne veux pas non plus qu'on soit passifs en disant que dans un an, ce n'est plus nous ; on ferme la boutique. On doit accompagner les choses, mais, simplement, notre niveau d'engagement financier devra acter qu'on a donné des moyens fiscaux aux Communautés et les Régions aussi pour assumer ces compétences et qu'on devra se mettre en retrait. Par contre, on restera positionnés sur

l'ingénierie et l'accompagnement des territoires. Je dis aussi qu'il faudra que les Communautés se saisissent de ce dossier pour nous dire ce qu'elles veulent faire. J'ai redit à la dernière Assemblée générale où tous les représentants avaient, à l'unanimité, voté une majoration de leur contribution. Aucun ne l'a appliquée dans son instance ensuite. On ne peut donc pas dire cela en assemblée.

Il faut, là aussi, de la cohérence. Tout le monde dit : « Je suis attaché à » mais on mesure la réalité de l'attachement aux moyens qu'on est prêt à consacrer à quelque chose. Si à l'Assemblée générale, on dit d'accord, et qu'ensuite cela ne suit pas... Le Département a vocation à accompagner, mais il n'a pas vocation à faire « à la place de ». Dans ce cadre, j'ai indiqué que j'organiserai une rencontre un samedi matin de septembre, probablement avec l'ensemble des présidents de Communautés et IDEA, pour leur dire : « Voilà les évolutions institutionnelles qui sont devant nous, et comment, ensemble, on se donne un an pour réfléchir à ce que seraient les décisions à prendre : ce qui resterait dans la sphère départementale ; ce qui ne le serait plus ; quelles sont les attentes des Communautés, quels sont aussi les moyens ».

Certains nous diront, peut-être, qu'ils n'ont plus de besoins, qu'ils se sont dotés d'outils en propre. On est prêts à entendre tous les points de vue. La discussion est ouverte, mais on sait qu'au 1^{er} janvier 2017, on ne sera plus du tout dans le périmètre et dans la configuration qui prévaut aujourd'hui. Ce n'était pas le cœur du dossier, mais je pense qu'il était important, puisque la question d'IDEA est apparue à plusieurs reprises, qu'on rende compte de ce qui s'est dit lors de cette toute récente Assemblée générale qui se tenait sur la commune de Dol.

Je propose de mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Qui s'abstiennent ? Votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Je donne la parole à M. PICHOT sur le rapport relatif aux désignations de Conseillers départementaux au sein de commissions ou organismes.

4^{ème} COMMISSION - THÉMATIQUE - FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE - RAPPORT 2

DÉSIGNATION DE CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX AU SEIN DE COMMISSIONS OU ORGANISMES

M. PICHOT donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Différentes désignations sont à faire puisque des organismes nous ont indiqué qu'il fallait que certains de nos collègues puissent y siéger. Je vais vous donner les propositions que j'avais de mon côté.

Il s'agit de désigner un conseiller départemental titulaire et un conseiller départemental suppléant pour siéger à la commission de suivi de site de l'entreprise BJ75 à Redon. Nous proposons Mme MICHENOT en qualité de titulaire et M. PICHOT en qualité de suppléant.

Je fais la lecture totale et nous voterons l'ensemble ?

M. CHENUT, Président : Tout ceci a fait l'objet des échanges habituels entre groupes, sauf événement de dernière heure ou vocations supplémentaires qu'il conviendrait d'intégrer. Sinon, je pense qu'on peut avancer. M. PICHOT.

M. PICHOT : Désignation de M. HERVE en remplacement de Mme ROL au sein de la formation spécialisée des sites et des paysages, de la formation spécialisée de la publicité, de la formation spécialisée des carrières et de la formation spécialisée de la faune sauvage et captive en sa qualité de délégué à l'eau et aux espaces naturels sensibles.

Désignation de M. HERVE en remplacement de Mme MICHENOT pour siéger au sein du conseil de rivage de Bretagne-Pays de Loire.

Désignation de quatre élus titulaires pour siéger au sein du GIP Pays de Redon-Bretagne Sud. Les quatre élus étaient désignés.

Il s'agit de Mme DREAN, Mme MICHENOT, M. PICHOT et Mme MOTEL.

C'est simplement le nom qui a évolué. C'est donc le Groupe d'intérêt public du Pays de Redon et de Vilaine qui était indiqué, alors qu'aujourd'hui, c'est le GIP Pays de Redon-Bretagne Sud.

Désignation de Mme GUYON en remplacement de M. BELLOIR pour siéger au sein du Conseil d'administration du Pays de Saint-Malo.

Il s'agit d'une inversion que l'on a corrigée.

Désignation de Mme HAKNI-ROBIN et M. ROGEMONT en remplacement de Mme ROUSSET et M. MARQUET pour siéger à la SCIC, Société Coopérative de Construction d'Intérêt Collectif.

Désignation de M. BONNIN en qualité de titulaire et Mme ROL en qualité de suppléante pour siéger au sein de la commission départementale d'aménagement foncier.

Désignation de M. CHRÉTIEN de l'Association « Au Bout du Plongeur » comme membre associé au Centre chorégraphique national de Rennes et de Bretagne.

Pourvoir au remplacement de M. MARTINS et de désigner un nouvel élu au sein de la Commission départementale de la coopération intercommunale.

Nous proposons M. ANDRÉ qui, de suppléant, passerait titulaire, et M. COULOMBEL qui deviendrait ainsi suppléant à la CDCI.

Désignation de Mme CONDOLF-FEREC en remplacement de Mme HAKNI-ROBIN pour siéger au sein du Conseil d'administration du collège privé Sainte-Thérèse.

Par ailleurs, au niveau de l'APRAS, nous constatons un doublon pour cette représentation, les statuts précisent bien qu'il s'agit d'une désignation de l'Assemblée avec deux représentants titulaires.

Il convient donc de prendre en compte la désignation du 29 avril en indiquant que M. DAVIAU, placé en suppléant, devient titulaire au même titre que Mme COURTEILLE.

Une suppression : commission locale d'information et de surveillance de la centrale d'enrobage de Bourg-des-Comptes qui n'a plus lieu d'être.

Ainsi que la commission locale d'information et de surveillance du centre de transfert des déchets ménagers de Guignen le Biffoué.

Ces deux CLIS n'ont donc plus d'existence, suite à la précision du sous-préfet.

Par ailleurs, concernant le Conseil départemental de l'environnement et des

risques sanitaires, il s'agit d'une désignation de suppléant. Nous avons deux titulaires : Mme ROL et M. de GOUVION SAINT-CYR. Nous avons donc en suppléant Mme MOTEL en ajout et Mme MEIGNAN.

En dernière chose, nous avons une modification pour incompatibilité, notamment sur des délégations : Mme HAKNI-ROBIN ne peut siéger au sein de la commission de délégation de service public concernant les services de transports interurbains puisqu'elle siège au Conseil d'administration de la régie départementale de transports Illevia.

Nous proposons donc que Mme SOURDRILLE puisse la remplacer.

M. CHENUT, Président : Est-ce que ces propositions reçoivent l'assentiment général, ou des vocations voudraient-elles s'exprimer en remplacement ? Je vais mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Votent contre ? Non. Il y a donc unanimité.

Grâce à ce vote, M. HERVE, la faune sauvage et captive n'aura plus de secret pour vous. On pourra le vérifier très rapidement.

Je lève la séance.

SEANCE DU 26 JUIN 2015

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

M. CHENUT, Président : Merci. Nous avons dans cette matinée de travail à 11 h un temps important avec l'arrivée de M. le Préfet ; Je ferai donc en sorte qu'on suspende quelques minutes l'assemblée pour l'accueillir dans les meilleures conditions. L'usage et notre règlement veulent que l'on commence par répondre aux questions orales relatives à différentes problématiques posées par les Conseillers départementaux. Je viens d'en échanger avec M. PAUTREL. Je rappelle qu'il y a un délai réglementaire. Pour cette fois, je vais répondre à toutes, mais à l'avenir, nous ne pourrons pas traiter en séance les questions qui arriveront hors délai. On a essayé de se donner un règlement pour permettre de bien les étoffer. Les prendre la veille de la session est tout de même un peu compliqué.

Certaines questions sont particulièrement longues. Je vous propose donc de ne pas les lire en entier. Sinon, cela prendra beaucoup de temps. Des questions prennent parfois une page et demie. J'imagine donc que vous trouveriez l'exercice un peu long. Je vais donc essayer de les résumer.

La première question du groupe Union de la Droite et du Centre relative à l'accompagnement global des demandeurs d'emploi : « Le 1^{er} avril 2014 a été signé entre l'Assemblée des Départements de France, Pôle Emploi et la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, un protocole national portant sur une approche globale de l'accompagnement des demandeurs d'emploi en difficulté sociale. Un an après son lancement, 68 Départements sont engagés dans cette démarche ayant bénéficié sur le plan national à 16 000 demandeurs d'emploi. Question : serait-il possible de savoir pourquoi l'Ille-et-Vilaine ne fait pas aujourd'hui partie des collectivités signataires ? La mise en place de ce dispositif en Ille-et-Vilaine est-elle envisagée ? »

Réponse : Le protocole dit « Approche globale de l'accompagnement » est un document qui ne résulte pas d'une obligation légale ou réglementaire. Les Départements et les directions départementales de Pôle Emploi ont été invités à le décliner dans chaque département en fonction des partenariats et réalités locales. Dans notre département, un travail a été lancé dès 2014 avec la Direction départementale de Pôle Emploi pour élaborer les modalités opérationnelles de déclinaison de ce protocole en Ille-et-Vilaine. Il avait été conjointement convenu qu'il était nécessaire dans un premier temps de tester sa mise en œuvre sur un territoire afin de bien en mesurer les conséquences et définir les modalités de son déploiement. Le territoire du centre départemental d'action sociale de Fougères avait été pressenti et le travail de formalisation sous forme de convention engagé. Ce travail a été interrompu en mars 2015 à l'initiative de Pôle Emploi, à la suite notamment d'un désaccord sur les conditions du déploiement sur l'ensemble du département. Pôle Emploi souhaitait poser, a priori, le principe de ce déploiement sur l'ensemble du territoire départemental tandis que le Département souhaitait d'abord tirer les enseignements menés sur le territoire de Fougères avant de s'engager sur un déploiement général afin, notamment, de bien s'assurer que ce protocole n'avait pas pour conséquence de transférer ou d'accroître la charge de travail des centres départementaux d'action sociale. Ce que l'on peut comprendre. Une reprise de contact avec Pôle Emploi sur ce dossier particulier est prévue dans les prochaines semaines et, en toute hypothèse, avant les congés estivaux.

Mme LE CALLENNEC, normalement, on ne refait pas des questions sur les questions. Il y a une question et une réponse.

Mme LE CALLENNEC : M. le Président, c'est simplement pour vous dire qu'il me semblait qu'on avait convenu avec M. ANDRÉ, notre collègue, que ce soient les Conseillers départementaux, auteurs des questions, qui les posent de façon ultra succincte comme vous l'avez dit. C'est juste cela. Je vous remercie de la réponse s'agissant de la première question, mais on avait convenu cela avec M. ANDRÉ. Que ce soit notre voix et que ce soit bien évidemment votre réponse.

M. CHENUT, Président : Si cela a été convenu entre vous et M. ANDRÉ, je ne peux que m'incliner devant cet accord au sommet. Néanmoins, pour la première série de questions, cela ne posera pas de problème. Je m'adresse plutôt à notre collègue M. PAUTREL parce que ses questions font une page, voire une page et demie. Elles étaient de surcroît hors délai ; je le rappelle. Je veux bien être bienveillant, mais M. PAUTREL, vous allez vraiment poser la question et non pas tous les considérants. Sinon, on ne va pas y arriver. Je reviens au dispositif des questions Union de la Droite et du Centre. Il y avait une question orale relative aux aidants naturels. Si l'auteur veut bien se manifester. M. HUBERT.

M. HUBERT : Merci, M. le Président. Serait-il possible de connaître la part de la somme des 300 000 € consacrés spécifiquement aux actions vers les aidants naturels prévues au BP ; actions menées jusqu'à présent et celles développées suite à l'option du schéma départemental ?

M. CHENUT, Président : Merci. Réponse : une enveloppe de 300 000 € est consacrée chaque année au développement d'actions novatrices visant à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Sur cette enveloppe, 100 000 € sont exclusivement dédiés à l'accompagnement des initiatives des acteurs locaux en direction des aidants naturels, du développement d'actions intergénérationnelles et de la lutte contre l'isolement social. Un appel à projets est ainsi lancé chaque année par les agences départementales sur la base d'un cahier des charges adopté en 2010 par l'Assemblée départementale. Ce dernier fera d'ailleurs l'objet d'une actualisation dans les mois à venir. Le solde de cette enveloppe est, quant à lui, affecté au soutien d'actions diverses, à vocation départementale : par exemple le soutien apporté aux deux associations avec lesquelles le Département a passé convention pour développer le logement intergénérationnel en Ille-et-Vilaine. C'est également sur ce solde que de nouvelles actions issues des préconisations du nouveau schéma départemental en faveur de l'autonomie pourront être accompagnées.

Question relative aux assistants familiaux. Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Merci, M. le Président. Des objectifs de recrutement des assistants familiaux, au-delà même des remplacements de départ en retraite, sont-ils fixés pour les années à venir ? Quels moyens y seront consacrés ?

M. CHENUT, Président : La collectivité a conduit des actions de communication ciblées en direction de candidats potentiels au métier d'assistant familial. On a pu noter une légère augmentation du nombre d'assistants familiaux salariés du Département qui s'élevait en moyenne sur l'année 2014 à 875 contre 855 en 2012. La collectivité poursuivra dans les années à venir cet effort, même si cela n'a pas permis d'atteindre l'objectif initial d'augmenter de façon significative le nombre de places en famille d'accueil. Même si sur la base de ce constat, le Département ne se fixe plus un nombre de places à créer, il va poursuivre ses efforts pour encourager les candidatures aux

fonctions d'assistants familiaux, approfondir les freins à cet engagement particulier, notamment les questions relatives à l'habitat et renforcer l'appui qu'il leur apporte notamment par les six postes de responsables de l'accompagnement professionnel des assistants familiaux. Six postes d'accompagnement dédiés à ces problématiques sont donc déployés dans nos agences.

Question suivante relative au contrat d'accompagnement renforcé et sécurisé.

Intervenant : M. le Président, par rapport à ce dispositif qui a été mis en place en 2013, serait-il possible de connaître le nombre de jeunes bénéficiaires depuis le début de ce dispositif ? Va-t-il continuer ?

M. CHENUT, Président : Il convient tout d'abord de rappeler que ce Contrat d'Accompagnement Renforcé et sécurisé (CAR35), est un dispositif expérimental, mis en place dans notre département en 2013 dans le cadre des mesures prises par la collectivité départementale pour accompagner la mise en œuvre du plan national de lutte contre la pauvreté. La montée en charge de ce nouveau dispositif s'est opérée sur deux années. Au 2 juin 2015, 289 jeunes relevant du RSA ont pu en bénéficier. Notant que les jeunes majeurs suivis par l'aide sociale à l'enfance sont à présent plutôt orientés vers le dispositif de la garantie jeunes, qui est également expérimenté par l'État dans notre département depuis le 1^{er} janvier 2015. Je me rappelle être allé à Vitré au début de cette année pour une de ces actions. Il s'adresse à des jeunes en très grande difficulté, non-bénéficiaires du RSA. La vocation du CAR35 en direction des jeunes bénéficiaires du RSA se trouve donc confortée et, plus particulièrement, ceux en situation de monoparentalité. Les résultats atteints à ce jour démontrent tout l'intérêt de ce nouveau dispositif. Il sera proposé lors du prochain comité de pilotage qui aura lieu le 16 juillet prochain, de le poursuivre.

Question relative au Galléco.

Mme LE CALLENNEC : Merci, M. le Président. Quelle est la position du Conseil départemental vis-à-vis de ses évolutions ? La convention qui lie le Département et l'association Galléco arrive à échéance en 2016. À quelle condition notre institution a-t-elle prévu de reconduire ou pas son soutien ?

M. CHENUT, Président : Le Conseil départemental incite l'association Galléco depuis sa création à développer et diversifier ses financements. Les décisions prises lors de l'Assemblée générale de l'association, le 12 mai 2015, de mettre en place une taxe à la reconversion des Galléco en euro par les entreprises, d'augmenter le montant des adhésions, de solliciter le soutien financier d'autres collectivités pour son fonctionnement ou ses projets, de rechercher activement des financements de partenaires privés pour son projet de dématérialisation vont dans ce sens. Le développement du Galléco numérique et le développement de l'emprise territoriale devraient également permettre à l'association d'accroître le nombre d'adhérents. La convention passée avec l'association Galléco arrive à échéance l'an prochain, mais prend en compte le fonctionnement de l'association pour 2016, troisième année de l'expérimentation, ce qui était bien le cadre initial de cette convention. La question de la reconduction du soutien au-delà de 2016, et donc très précisément en 2017, sera donc à conduire tout au long de l'année 2016, en tenant compte des résultats obtenus au regard notamment des objectifs fixés par le Département et de la capacité de l'association à diversifier et consolider ses soutiens. Plus généralement, cette décision a vocation à s'inscrire dans le débat que l'Assemblée devra avoir sur les priorités pour la mandature en matière économique, dans un contexte institutionnel et budgétaire en pleine évolution. Je pense que chacun en conviendra.

Question relative à l'internat de respiration.

Mme SOCKATH : Merci, M. le Président. À une question posée à propos de l'internat de respiration lors de la CP du 26 janvier, il a été répondu que des contacts étaient établis avec l'Éducation nationale pour explorer une des pistes proposées par le cabinet ASDO. A savoir : l'élaboration d'un système de places réservées au sein d'internat de collèges classiques. Serait-il possible de savoir où en est la réflexion concernant l'internat de respiration ? Merci.

M. CHENUT, Président : L'hypothèse de places réservées dans les internats actuellement gérés par des établissements scolaires a été abordée avec les services de l'État, qui ont manifesté un intérêt pour réfléchir à cette hypothèse. Néanmoins, le départ et l'attente qui s'est trouvée prolongée - mais qui vient d'aboutir récemment puisqu'il y a désormais un nouveau responsable des services départementaux - du remplacement de notre interlocuteur en charge de cette question au sein de l'Éducation nationale a freiné l'avancée concrète de ce dossier dans des dimensions plus techniques. Le travail partenarial va pouvoir reprendre dès la nomination - qui est faite - de son remplaçant.

Question sur les routes départementales.

Mme DAUGAN : Merci, M. le Président. Serait-il possible de connaître la répartition de ce budget par agence départementale ? Celle-ci se fait-elle en fonction du nombre de kilomètres de routes dont elles ont la charge ? Au sein de chaque agence, comment se fait la répartition entre les différentes catégories du réseau routier départemental ?

M. CHENUT, Président : Juste un petit chapeau introductif pour dire que la répartition de ces crédits ne peut pas être simplement une règle de trois où on multiplierait des linéaires et des budgets, parce qu'on a aussi nécessairement une dimension qualitative de l'analyse de ces situations et qu'un kilomètre de voirie ne vaut pas toujours un kilomètre de voirie. C'est un chapeau général. Sur le reste de la réponse, un crédit de 6 226 000 € représentant les crédits de fonctionnement nécessaires à l'entretien et à l'exploitation de la voirie a été acté cette année. Cette répartition de 626 000 € pour le siège Pôle construction pour la prise en compte des dépenses communes à l'ensemble des services routiers ou difficilement individualisables. Achats de sel par exemple pour la période hivernale, entretien des compteurs de trafic routier, subventions de conventions diverses, frais divers d'entretien et, par déduction, 5,6 M€ délégués au niveau des agences départementales.

Ces 5,6 M€ se répartissent de la façon suivante :

- 1 330 000 € pour Saint-Malo,
- 770 000 € pour l'agence de Fougères,
- 960 000 € pour l'agence de Vitré,
- 90 000 € pour Vallons de Vilaine Redon,
- 520 000 € pour Brocéliande,
- 1 120 000 € pour l'agence de Rennes.

Par nature de dépenses, la répartition est calculée sur la base :

- des coûts de l'année précédente - donc 2014 - du matériel et des engins loués pour chaque agence auprès du parc départemental. Cela représente 3,6 M€, donc à peu près 60 % du total,

- d'un prorata du linéaire des routes les plus fréquentées, à savoir les catégories A ; essentiellement des 2 x 2 voies : 400 000 €,
- d'un prorata du linéaire des autres voies : 950 000 €,
- des recettes perçues pour l'année 2014 par chaque agence au titre des accidents ayant provoqué. C'est une forme de retour de cette recette à hauteur de 400 000 € localisés par agence,
- des travaux demandés par les agences sur les petits ouvrages hydrauliques, comme, notamment, les busages de fossés pour 200 000 €,
- et du nombre d'agents de chaque agence pour quantifier le besoin en vêtements de travail. Vous voyez qu'on va très loin dans le détail, pour 50 000 € au total.

Concernant la répartition par agence des enveloppes liées au linéaire de routes, pour les 400 000 € de catégorie A :

- 200 000 € pour Saint-Malo,
- 38 000 € pour Fougères,
- 30 000 € pour Vitré,
- 40 000 € pour Vallons de Vilaine,
- 0 € pour Brocéliande,
- 13 000 € pour Rennes.

Pour les 950 000 € des autres catégories, on a :

- 170 000 € pour Saint-Malo,
- 150 000 € pour Fougères,
- 180 000 € pour Vitré,
- 170 000 € pour Vallons de Vilaine,
- 120 000 € pour Brocéliande,
- 160 000 € pour l'agence de Rennes.

On pourra vous donner la traçabilité de cette réponse.

Wimax : je considère que la question ayant été posée hier, notre collègue a répondu in extenso sur cette question qui est intervenue un peu par anticipation. La réponse a été faite néanmoins.

M. PAUTREL, cela va être à vous avec les engagements que vous venez de prendre pour aller droit à la question. La première portait sur une manifestation d'intérêt « revitalisation centre-bourg ».

M. PAUTREL : Oui, M. le Président. Louvigné communauté, en partenariat avec la ville de Louvigné-du-Désert, est lauréate de l'appel à projets de manifestation d'intérêt de revitalisation de son centre-bourg. Louvigné-Communauté a mis en place une opération programmée de l'amélioration de l'habitat en 2012. Cette opération se termine fin août de cette année. La Communauté de communes demande la prolongation de cette OPA sur deux fois une année. Le fait d'être lauréat met un terme à l'espoir de Louvigné-communauté de voir prolonger cette OPA à l'échelle communautaire. Malgré le soutien des services du Département pour les négociations avec l'État, je souhaite que le Département précise officiellement sa position dans le cadre de l'appel à projets de manifestation d'intérêt et accompagne Louvigné-communauté pour trouver une issue à cette situation.

M. CHENUT, Président : La problématique rencontrée par Louvigné-communauté est bien connue du Département qui est déjà intervenu à plusieurs reprises auprès de

l'État pour défendre la possibilité de signer un avenant de prolongation d'OPA intégrant le centre-bourg de Louvigné, lauréat par ailleurs de l'appel à manifestation d'intérêt national « revitalisation des centres-bourgs ». Le Département est disposé à réaffirmer cette position dans un courrier qui serait adressé au Préfet et à l'ANAH qui disposent seuls du pouvoir de revenir sur, aujourd'hui, l'impossibilité de cumul des dispositifs. Le Département est également disposé à étudier avec l'EPCI toutes les autres options possibles dans le cadre de la délégation d'aide à la pierre exercée par le Département.

Question de M. PAUTREL : suppression de circuits de transports scolaires

M. PAUTREL : Des parents et des élus ont été informés de la suppression de circuits de transports scolaires pour la rentrée de septembre 2015. Ma question : quelles sont les solutions qui ont été proposées par le Département en dehors de l'envoi du courrier informant de la suppression du circuit scolaire ? Un suivi est-il réalisé avec les communes et les élus pour s'assurer qu'une solution sera trouvée pour la rentrée de septembre ?

M. CHENUT, Président : Je ferai d'abord un premier commentaire : quand on nous dit « les solutions proposées par le Département en dehors de l'envoi », c'est un peu réducteur et presque caricatural. Le courrier qui a été adressé était un appel à engager une discussion et cet appel n'a pas reçu de réponse pour l'instant. Il y a bien eu un envoi aux parents, mais les élus et les institutions concernées ont également été interpellés par ce courrier. J'observe que ce courrier est resté sans réponse. Sur le reste - la suppression du circuit - je parle sous le contrôle de M. LEFEUVRE qui connaît tous les numéros - 08F entre Parigné et Landéan est, effectivement, prévue à la prochaine rentrée. Ce circuit qui réemploie un car de grande capacité utilisé, par ailleurs, pour un circuit de collégiens, ne transporte plus que cinq élèves scolarisés dans les écoles primaires de ces deux communes dont un sera collégien l'an prochain. Il n'apparaît pas raisonnable de maintenir cette organisation très coûteuse : plus de 2 300 € par an et par élève aujourd'hui. Il a donc été proposé à la commune ou à l'intercommunalité, d'organiser un service spécifique avec un véhicule adapté aux besoins. Un courrier a été adressé - celui dont je parlais - en ce sens aux collectivités et aux familles afin de disposer du temps nécessaire à la mise en œuvre de nouvelles modalités. Cette délégation est systématiquement proposée dans des cas de figure comparables et est mise en œuvre aujourd'hui déjà dans plus de cinquante circuits en Ille-et-Vilaine. Dans ce cas, le Département finance la commune ou l'EPCI pour les élèves ayant-droit - bien sûr, parce que sur d'autres dossiers, on a été amenés à constater que nous transportions des enfants qui ne sont pas ayant-droit, et une situation irrégulière ne peut en aucun cas être considérée comme créatrice de droits - sur la base d'un montant par élève qui correspond au coût moyen départemental et accompagne les collectivités dans la mise en place du nouveau service qui peut d'ailleurs répondre à d'autres problématiques de mobilité au sein du territoire, le cas échéant. Je reviens donc à ce que je disais en introduction : cette proposition d'accompagnement n'a pas reçu de réponse pour le moment.

Autre question de M. PAUTREL : difficultés financières des collèges.

M. PAUTREL : En tant que Conseiller départemental, nous représentons l'Assemblée départementale dans les Conseils d'administration des collèges. Nous sommes de plus en plus souvent interpellés sur les situations financières difficiles des collèges. Deux raisons essentielles à ces difficultés financières : la hausse importante du coût énergétique de ces collèges, avec souvent des bâtiments qui ont un besoin de travaux thermiques. Pour les collèges un peu plus fragiles en termes d'effectifs qui

accueillent des enfants issus de familles avec des difficultés sociales plus importantes donc des frais d'impayés de cantine comptabilisés en admissions en non-valeur. Par rapport à cela, pour maintenir l'équilibre budgétaire, des choix sont faits au niveau du collège. Pouvez-vous m'indiquer si des mesures sont envisageables pour certains collèges afin de rétablir une situation budgétaire saine permettant de préserver la mixité sociale et les actions pédagogiques ?

M. CHENUT, Président : Tout d'abord, en préambule, des collèges concentrant des enfants avec de grandes difficultés sociales, on en trouve aussi sur d'autres territoires, et notamment ceux des grands ensembles d'habitat de la ville de Rennes. Réponse plus globale : les collèges bénéficient de dotations de fonctionnement d'une part et de dotations d'ouverture culturelle et sportive d'autre part. Les hausses de dépenses liées à la première ne doivent pas se faire au détriment des activités éducatives. S'agissant des hausses de dépenses d'énergie, je rappelle que le Département les prend désormais directement en charge pour ce qui concerne le gaz depuis la rentrée 2014. Ces dépenses sont donc sorties du périmètre des budgets des collèges. Il sera proposé le même dispositif pour l'électricité à compter de la session de septembre prochain, dans le cadre des procédures de marchés publics et de groupements de commandes qui ont été mis en place. Là aussi, ce qui valait pour le gaz vaudra donc désormais pour l'électricité. Les dépenses de viabilisation sont donc lissées. Le Département garde une enveloppe de réserve pour aider les établissements qui ne disposent pas d'un fonds de roulement suffisant. Les situations spécifiques et particulières font, chaque année, l'objet de décisions spécifiques d'affectation après examen au cas par cas de la situation de l'établissement. Nous avons déjà eu l'occasion de prendre un certain nombre de mesures de ce type. Nos dotations de fonctionnement à l'élève sont toujours dans la moyenne nationale. La collectivité y consacre des efforts conséquents. Je vous rappelle que sur les deux dernières années, notre taux directeur a été largement supérieur au taux de l'inflation et, d'une façon plus globale, largement supérieur à l'évolution de nos ressources.

Je crois que nous en avons terminé avec cet exercice. Un groupe de travail pluraliste sur les questions, les vœux, les résolutions, les questions orales doit se réunir le 31 août. Il aura à traiter également de la question des questions orales. Il me semble notamment que lorsqu'une question ne concerne qu'un canton, il faut regarder. Il y a sans doute d'autres moyens de traiter ces questions, car si chaque conseiller départemental multiplie les questions concernant uniquement son canton, je pourrais aussi faire une question sur l'état d'avancement des travaux d'étanchéité sur le collège Georges Brassens. J'ai aussi quelques droits. Je pense donc qu'il faudra dans la concertation et la recherche de consensus que l'on se donne des méthodes également sur cette problématique.

Nous allons pouvoir entrer dans l'ordre du jour. Je donne la parole à M. ANDRE sur le rapport relatif au plan de relance de l'activité économique 2015 – Rapport d'étape.

1^{ère} COMMISSION - THÉMATIQUE 1 - POLITIQUE 11 - RAPPORT 11-1

PLAN DE RELANCE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE 2015 - RAPPORT D'ÉTAPE

M. ANDRÉ donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Ce rapport concerne le plan de relance. Par souci d'économie de temps, je vous épargnerai une présentation du rappel de ce qu'est le plan de relance. Nous l'avons déjà abordé lors de la dernière session d'une part. Il y a eu depuis l'installation du nouveau Conseil départemental deux réunions de la commission ad'hoc consacrée au plan de relance. Nos Commissions permanentes ont eu également à affecter des crédits dans le cadre de ce dispositif. Je vais donc m'abstenir de présenter l'esprit et la lettre du dispositif lui-même.

Néanmoins, dire à travers ce rapport que l'engagement de ce plan de relance se poursuit sur un rythme très soutenu. La proposition de décision modificative qui va nous être soumise tout à l'heure doit permettre d'ajuster les montants dédiés aux différentes actions de ce plan de relance. Le but est, à la fois, d'optimiser la meilleure mobilisation des crédits et prendre en compte, notamment, les propositions de la commission ad'hoc constituée pour proposer les affectations et subventions au titre des projets des établissements médico-sociaux d'une part et surtout les projets des communes et EPCI. En clair, la DM doit nous permettre de donner un peu de souplesse et de rendre fongibles les enveloppes telles qu'elles avaient été définies pour mieux coller aux besoins tels qu'ils se sont exprimés au fil des derniers mois.

Vous vous souvenez que le plan de relance, a deux grandes sous-enveloppes : la première concerne les projets relevant de la maîtrise d'ouvrage du Département lui-même, avec un premier chapitre que sont les travaux routiers. Une enveloppe au titre du plan de relance s'élève à un peu plus de 6 M€. Des opérations de sécurité supplémentaires à hauteur d'un million d'euros sont d'ores et déjà identifiées et programmées. Cela concerne notamment l'opération d'installation d'une glissière béton sur le terre-plein central de la route départementale entre Saint-Malo et Dinard. Cela concerne également la création de giratoires sur la commune de La Mézière et Melesse. Au-delà de ces opérations de sécurité, cette enveloppe de travaux routiers va nous permettre d'anticiper certains grands travaux à hauteur de 2,5 M€ sur deux opérations principalement : la bretelle d'accès sur la RD777 sur la commune d'Essé qui devrait démarrer courant 2016 et la grosse opération dite « Rcade de Fougères » dont la réalisation effective du chantier est prévue à partir de la fin 2015. Les appels d'offres sont en cours. Donc travaux routiers pour la première enveloppe.

La deuxième enveloppe de maîtrise d'ouvrage départementale concerne les travaux dans les collèges. Elle est de 4 M€ et couvre six projets de travaux :

- Collège de Bellevue à Redon : réfection des façades,
- Collège de Retiers : réfection des façades et des menuiseries,
- Collège de Bain-de-Bretagne : réaménagement de la redistribution intérieure,
- Collège du Rheu Georges Brassens : réfection de l'étanchéité, sujet de questionnement pour vous, M. le Président,
- Collège de Bruz : extension de la demi-pension,
- Collège Gandhi à Fougères : réfection de la façade.

Tout en sachant que deux de ces projets seront confiés à la société publique

locale pour le collège Georges Brassens du Rheu et celui de Fougères.

La part de l'enveloppe dédiée à l'amélioration de l'environnement professionnel des agents du collège est engagée à hauteur de 350 000 €. C'est aussi un des objectifs que nous avons assignés à ce plan de relance, à savoir que cela sert à améliorer les conditions de travail au quotidien de nos agents, notamment dans les locaux de restauration.

La dernière enveloppe est consacrée à notre maîtrise d'ouvrage départementale pour les travaux sur les espaces naturels et les voies vertes. Vous vous souvenez que le projet de restauration du viaduc entre Messac et Guipry était la principale opération identifiée dans ce domaine, à hauteur d'une enveloppe fixée à 640 000 €. Les premiers diagnostics réalisés ont révélé une présence d'amiante qui conduit évidemment à réviser fortement le coût prévisionnel de ce chantier. Nous ne sommes donc pas sûrs de pouvoir financer cette opération dans le cadre du plan de relance. Cela dépendra des possibilités de redéploiement qui pourront être faites à l'occasion d'une prochaine décision modificative au vu des autres projets engagés.

Autre aspect du plan de relance : le soutien aux projets des établissements médico-sociaux. Nous ne sommes plus là dans la maîtrise d'ouvrage départementale. Ce sont des établissements qui sont gérés soit sous voie associative, soit par des communes ou parfois des CCAS. Ce sont sept projets éligibles qui concernent des établissements pour l'enfance qui ont été retenus pour un montant de 221 600 € pour un montant global de travaux de 620 000 €. Cette enveloppe n'a pas été totalement mobilisée, le nombre de projets étant légèrement inférieur à ce que nous escomptions. Il vous sera donc proposé par M. MARTINS tout à l'heure, de redéployer 115 000 € au profit des travaux dans les établissements médico-sociaux destinés aux personnes âgées et des personnes handicapées. Cela permettra de retenir huit projets supplémentaires et de répondre, de ce fait, à l'intégralité des projets de travaux présentés, éligibles bien sûr au regard des critères que nous nous étions fixés, dans le domaine des PA et des PH. Au total, 46 projets seront donc soutenus au titre de cet axe pour un montant de travaux supérieur à 8 M€. Si je prends le bilan de l'engagement, à l'heure actuelle, de l'enveloppe sous maîtrise d'ouvrages « Département et établissements médico-sociaux », cela représente une enveloppe globale de 13,5 M€. Elle est aujourd'hui engagée à hauteur de 5 M€, soit 38 % de l'enveloppe.

Autre volet important du plan de relance, ce sont les projets relevant des dispositifs de soutien du Département à l'économie, au logement et aux projets des territoires.

Sur le soutien dans le domaine de l'économie, il y a, en premier lieu, le plan de relance qui correspond au doublement des enveloppes dédiées au financement de projets d'investissement des artisans et des commerçants. C'est le dispositif « CAP 35 » pour lequel le plan de relance a permis une enveloppe supplémentaire de 250 000 €. Au-delà des artisans et des commerçants, un fonds de soutien aux PME de production pour lesquelles le plan de relance a permis d'avoir une augmentation de 750 000 €. Enfin, une enveloppe de 750 000 € également pour le financement de travaux liés à des projets innovants ou de recherche.

En ce qui concerne le domaine de l'innovation, il vous est proposé par ce rapport d'apporter un appui à deux projets phares et importants pour l'économie de notre Département devant entrer en réalisation cette année. Tout d'abord le Pôle Excelcar qui désigne le projet de centre d'excellence de la carrosserie. Il se construit à partir de PSA et de ses principaux partenaires industriels (Cooper, Faurécia...), auxquels s'associe le

monde universitaire, l'institut Maupertuis. Quatre principales activités seront menées au sein de cette structure Excelcar :

- L'émergence et la réalisation de projets de recherche et de développement,
- Le montage et l'aide à la réalisation de formations,
- La réalisation de prestations,
- La montée en compétences technologiques sur ces sujets dans les PME et ETI de notre département.

Ce pôle est en cours d'installation au sein de locaux situés sur le site de PSA. Un programme de près de 3 M€ d'investissement sur trois ans est envisagé à compter de cette année. Il vous est proposé à travers le présent rapport, d'apporter un soutien de 300 000 € à ce projet. Cela correspond à un montant équivalent à la contribution des autres collectivités. Je pense notamment à la Région et à la Métropole rennaise. Inutile d'insister sur l'importance de cette filière qui irrigue bien au-delà du territoire de la métropole, et représente un poumon industriel pour l'ensemble de notre département.

Au-delà du soutien Excelcar qui vous est proposé, un autre point concerne neuf écosystèmes favorables à l'émergence de nouvelles entreprises dans le domaine du numérique, reconnues au niveau national par l'État sous le label French Tech. Vous avez vu la presse ce matin : Brest et deux autres villes du Finistère viennent s'ajouter à la liste des villes retenues dans le cadre de ce label. Le projet est porté par les territoires de la métropole rennaise d'une part, mais aussi Saint-Malo agglomération, retenue depuis quelques mois. Il se traduit par la création d'une association qui impliquera l'ensemble des acteurs concernés. La French Tech Rennes Saint-Malo sera implantée à Rennes dans des locaux permettant notamment de regrouper les services destinés aux entreprises et d'héberger les entreprises en émergence.

Il est proposé de contribuer à l'engagement de ce projet prévu en 2015, par le financement des travaux d'aménagement de ces locaux à hauteur de 60 000 €, pour un montant de travaux de 621 000 €.

Au-delà de ces aides économiques aux acteurs économiques, abordons maintenant le volet « financement du logement ». Je parle sous le contrôle bienveillant de M. ROGEMONT qui suit ces questions de logement de près au sein de notre Assemblée. L'enveloppe « plan de relance » vise à financer 120 logements supplémentaires par rapport à la programmation initiale. Au total, ces 120 logements supplémentaires représentent 14 M€ de travaux.

Le Département soutient, par ailleurs, la réhabilitation des logements sociaux et vient, par ce plan de relance, abonder l'enveloppe 2015 à hauteur de 150 000 € permettant la rénovation de 50 logements supplémentaires. Il est donc proposé en décision modificative d'abonder cette ligne à hauteur de 100 000 € pour financer environ 30 logements supplémentaires. Ce redéploiement est possible en raison de l'absence de projets identifiés avec les bailleurs sur l'objectif de dynamisation des opérations PLSA (Prêt Locatif Social Aidé). Là encore, l'optimisation des enveloppes rend fongibles les choses et on met les crédits là où les opérations sont prêtes à être lancées.

Concernant l'aide aux travaux pour les propriétaires et les bailleurs privés, le Département a décidé de financer 290 projets en lieu et place de l'ANAH, compte tenu des difficultés et des délais que met l'ANAH à instruire les choses. Au 1^{er} juin, 276 projets sur un objectif de 290 portés par des ménages brétiliens ont été instruits et validés par la Commission permanente. Ces projets financés représentent un coût total

de travaux de 4,5 M€. Vous voyez que nous sommes sur des montants relativement conséquents. Voilà pour le logement.

J'aborde maintenant la dernière enveloppe du plan de relance consacrée au financement des projets des communes et EPCI, avec un premier volet - dont il a été question dans l'une des interpellations de notre collègue M. PAUTREL -, la revitalisation des centres-bourgs. Cet appel à projets destiné aux communes de moins de 2 000 habitants, vise à soutenir l'amorçage de projets en faveur de l'implantation en faveur de services d'une part et de logements au cœur des bourgs. Le plan de relance prévoit une enveloppe exceptionnelle de 570 000 €, permettant de porter la dotation globale de ce dispositif à 800 000 €. Dans ce rapport, cinq projets sont proposés par des communes. Ils sont éligibles à ce dispositif.

Deuxième dispositif au-delà de la revitalisation des centres-bourgs : le bouclier rural. C'est un dispositif plus récent qui se cherche encore un peu. L'enveloppe de crédits disponibles au budget primitif de 800 000 € restant encore disponible, et au regard de l'avancement des réflexions sur la mise en œuvre des actions, il apparaît possible de redéployer l'enveloppe disponible au titre du plan de relance : 500 000 € au profit de l'appel à projets des communes et EPCI, le dispositif général du plan de relance, afin de favoriser l'engagement des projets qui seront commencés dès 2015.

Sur le soutien exceptionnel aux projets des communes et EPCI, en Commission permanente du 1^{er} juin dernier, nous avons retenu une nouvelle série de projets sur proposition de la commission ad'hoc, en intégrant 15 projets de bâtiments qui étaient éligibles, mais dont le délai de travaux dépassait la date du 1^{er} septembre fixée initialement. Nous avons assoupli un peu les critères en retenant l'idée que les travaux devaient commencer d'ici la fin de l'année, mais en étant un peu plus souples.

Cela nous a permis de rattraper 15 projets. Trois projets supplémentaires comprenant des acquisitions et des travaux ont été ajoutés, en sachant que le plan de relance ne finance que la partie travaux, on exclut les financements des acquisitions des communes. Enfin, la Commission permanente du 1^{er} juin dernier a rétabli le taux de 20 % modulé de subventions au titre du plan de relance que nous avons ramené à 10 pour les communes qui avaient eu, par ailleurs, de la DETR. Nous revenons donc au principe initial de financement de 20 % modulé.

En comptant ces propositions et l'augmentation de l'enveloppe portée à 10,5 M€ en décision modificative, l'engagement de l'appel à dossier sera de 10 360 000 € pour 150 projets retenus. Il vous est donc proposé par le présent rapport de clore l'affectation de cette enveloppe « aide aux communes et EPCI » après les décisions de la Commission permanente que nous tiendrons lundi prochain. En résumé, l'intégralité de ce volet du plan de relance aura été engagée.

En conclusion, l'engagement du plan de relance de l'activité économique se poursuit donc sur un rythme extrêmement soutenu avec plus de 18 M€ de crédits déjà affectés ou engagés sur la totalité des volets du plan de relance. Les redéploiements prévus dans le cadre de la décision modificative permettent d'adapter l'allocation des moyens en fonction des projets identifiés et de répondre ainsi à l'enjeu de la mobilisation optimale du plan de relance. C'était quand même l'objectif et c'est une attente, comme vous le savez, extrêmement forte du monde économique du bâtiment et des travaux publics.

Mon dernier mot sera pour dire, en écho ou en réponse à des propos qui ont pu s'exprimer ici ou là, que tout ceci a été fait et décidé dans la plus parfaite des

transparences avec un seul et unique souci : l'efficacité des moyens que nous engageons sur cette politique. Je tiens à le dire, car nous avons un devoir d'exemplarité et nous nous y sommes tenus très strictement dans ce domaine comme dans l'ensemble des domaines que gère notre Département. Voilà, M. le Président, la présentation de l'état d'avancement du dispositif du plan de relance.

M. CHENUT, Président : Merci pour cette présentation tout à fait nécessaire à ce stade de mise en œuvre du dispositif. On voit à quel point l'institution départementale a su être réactive dans son déploiement. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? M. MELLET.

M. MELLET : M. le Président, un complément d'information. Tout d'abord, l'enveloppe « bouclier rural » c'est apparemment aujourd'hui de 500 000 €. Il reste 300 000 €. Est-ce qu'il y a des dossiers en cours pour éponger le reste de cette dotation ? Par rapport à l'engagement du Conseil départemental sur ses propres projets, 38 % de l'enveloppe est engagé. Est-ce que d'ici le 31 octobre prochain, l'enveloppe sera totalement engagée ? Un troisième point : serait-il possible d'avoir la répartition de l'enveloppe du plan de relance entre la métropole rennaise et le reste du territoire ? Merci.

M. CHENUT, Président : Nous n'avons pas l'habitude de raisonner « métropole rennaise » et « reste du territoire ». Il n'y a pas lieu.

M. MELLET : Ce matin, j'entendais sur France Info : l'« inégalité croissante entre les métropoles et les milieux ruraux ; que les douze métropoles en France captaient 50 % du PIB ». Je voulais donc savoir...

M. CHENUT, Président : Combien représentent-elles de la population ?

M. MELLET : Je ne sais pas, cela n'a pas été dit.

M. CHENUT, Président : Cela pourrait être utile.

M. MELLET : Dans le cadre de la transparence... Comme vous êtes transparent dans toutes vos informations, je souhaitais avoir cette information, si cela est possible, M. le Président.

M. CHENUT, Président : Ce que je veux dire, c'est qu'on le fera pour tous les EPCI. Quand on a des raisonnements, on ne fait pas d'un côté Rennes métropole et, de l'autre, le reste du département. C'est ce que je voulais dire. Bien sûr, on donnera ces éléments. M. PAUTREL.

M. PAUTREL : M. le Président. J'ai écouté avec attention le rapporteur, M. ANDRÉ. Notamment son mot de conclusion. Pour ne pas qu'il y ait à nouveau des malentendus entre nous, j'aimerais savoir dans le cadre du bouclier rural comment seront financés les projets de commerce de proximité ? Quand les élus auront-ils une réponse officielle sur le sujet ?

M. CHENUT, Président : Nous allons vous répondre, mais le rapport de M. ANDRÉ portait sur le plan de relance. Nous pouvons tout de même élargir le sujet, bien évidemment. M. MAHIEU.

M. MAHIEU : M. le Président, une précision technique pour qu'il n'y ait pas, là non plus, de confusion sur les chiffres et la réalité des chiffres. Notre collègue a évoqué une enveloppe de 6,1 M€ pour les travaux routiers. Je pense que c'est 7,1 M€, puisqu'il y a 3,6 M€ pour les grosses réparations, 1 M€ pour la sécurité, et 2,5 M€ d'anticipation de grands travaux. Donc au total, cela est de 7,1 M€. Le compte est bon.

M. CHENUT, Président : Présenté ainsi, c'est difficile de dire le contraire.

M. ANDRÉ : Très rapidement, en réponse à M. PAUTREL, comme le Président l'a dit, mon rapport ne porte que sur le plan de relance. Il se trouve que le dispositif « bouclier rural », qui est suivi par ailleurs, n'est pas arrivé à un degré de maturité lui permettant de fonctionner pleinement. Je ne doute pas que cela va arriver, et rapidement. C'est un dossier qui est suivi par des instances le concernant plus spécifiquement, dans lesquelles vous participez, etc. Il faut trouver le temps de définir les modalités de sa mise en œuvre. Que l'appel à projets donne ses pleins effets et que les projets remontent, le moment venu, en année courante, il trouvera son régime de croisière.

C'est parce qu'il ne l'a pas encore trouvé qu'il nous est paru possible de redéployer une partie de l'enveloppe « plan de relance » qui lui était affectée au profit d'autres dispositifs plus anciens qui tournent à plein régime. Je pense que vous avez là la réponse à votre question : il y a eu l'opportunité d'améliorer l'aide aux communes et EPCI parce que le bouclier rural n'était pas pleinement utilisé, mais je ne doute pas que le dispositif bouclier rural trouvera son régime de croisière et que tous les dossiers éligibles, le moment venu, pourront trouver leur financement. Je ne suis pas en charge de ce dossier au sein de l'exécutif. Je ne veux pas répondre à la place du collègue qui le suit quant aux modalités selon lesquelles le bouclier rural fonctionnera.

Un collègue me questionnait aussi sur le pourcentage d'engagement de l'enveloppe « maîtrise d'ouvrage » du Département. Il est vrai qu'il faut se méfier de cette notion d'engagement. On a repéré les opérations collèges, routes, etc., mais le temps que les études se fassent, que les appels d'offres soient lancés, la notion d'engagement peut être toute relative. Je tiens à préciser d'ailleurs qu'en procédant aux dernières affectations de crédits, cela ne veut pas dire que l'on ne va pas s'intéresser à nouveau, collectivement, dans les semaines ou mois à venir, sur cette enveloppe « plan de relance ».

En effet, il ne suffit pas d'affecter des crédits. Encore faut-il s'assurer dans la durée qu'ils sont effectivement engagés, que les travaux financés soient bien effectués. On aura aussi – et j'en profite pour le dire ou le redire - à s'intéresser dans la commission ad'hoc, puis ici même en session, aux effets économiques de ce plan de relance. C'est important d'aider les communes ou d'aider les porteurs de projets, mais ce qui compte pour nous politiquement, je pense, c'est de savoir combien d'entreprises cela a permis d'aider ; dans quel bassin d'emploi ; combien d'emplois cela a pu concerner et nos services veilleront à l'effectivité de l'engagement des crédits sur lesquels nous nous prononçons au gré et au fil des Commissions permanentes. Voilà ce que je souhaitais dire en réponse aux questions des collègues.

Sur les demandes d'information, je maintiens que pour présider la commission ad'hoc, c'est une maison de verre. Toutes les données sont disponibles, tous les tableaux existent et je répondrai bien volontiers à toutes les demandes de transmission avec des cartes, des chiffres, des tableaux, d'une précision limpide afin que chacun ait connaissance de l'utilisation de ce plan de relance.

M. CHENUT, Président : Une nouvelle vague de questions. Nous allons essayer de tenir la cadence. M. BOURGEAUX.

M. BOURGEAUX : Nous risquons de demander la même chose. Ce sera donc court. Pour compléter les propos, lors de la dernière commission - alors que tout est désormais enregistré puisque les demandes sont terminées - nous avons dit qu'il serait

bien de compléter par une fiche par rapport à toutes ces demandes, afin de répertorier celles qui ont été, soit basculées vers le bouclier rural ou le FST, soit reçues, soit ont reçu une fin de non-recevoir, de façon justement, comme le disait le rapporteur, à avoir quelque chose de bien précis par rapport à ce plan de relance.

M. TRAVERS : M. le Président, c'est exactement la même question, puisque nous sommes dans la maison de verre. C'est effectivement ce tableau qui, je crois, avait déjà été demandé en commission ad'hoc ou en session. Les élus nous demandent effectivement la ventilation qui a été faite de leur demande. Merci.

M. MARTINS : Pour être aussi transparent que la maison de verre avec M. PAUTREL, le problème que tu présupposes est la difficulté du financement du bar à Poilley. Ce bar a des travaux pour 292 000 €. Si l'on reste dans les critères traditionnels, c'est du fonds de solidarité territoriale, ce dont personne ne se plaignait jusqu'à présent. Cela reste somme toute intéressant pour - sans être péjoratif - les petites communes. Nous sommes à plus de 40 % de subvention. C'est déjà pas mal. La question se pose si on le passe au bouclier rural. Jusqu'à quel niveau peut-on monter ? À partir de là, quelle disproportion va-t-on avoir demain entre un dispositif qui a fait ses preuves et qui fait ses preuves : le Fonds de solidarité territoriale. Quel transfert pourrait-on avoir au bouclier rural ? Si vous ne voulez pas 40, c'est pour avoir plus. Est-ce qu'il faut monter à 60 % pour un bar ? À 80 % pour un bar en bouclier rural ? À partir de là, quelles conséquences cela aura-t-il sur d'autres projets ?

Par contre, ce dont on peut convenir, c'est que la demande est urgente, puisqu'elle traîne depuis un moment. Avec M. ANDRÉ, M. MARQUET, et Mme COURTIGNE, nous allons nous rencontrer début juillet pour qu'il y ait une réponse effective sur le montant, les critères et la position à adopter lors, probablement, de la Commission permanente du mois de septembre. Voilà pour être très clair et très transparent sur l'avenir du bistrot de Poilley.

M. MELLET : Je n'ai pas eu les réponses aux questions que j'avais posées de la part de M. ANDRÉ tout à l'heure. Je voudrais rajouter une autre question qui m'est venue à l'esprit en lisant le rapport. J'ai vu que dans le cadre des travaux routiers, des giratoires sont réalisés sur les communes de Mélesse et La Mézière avec, dans certains cas, une participation financière des EPCI. Est-ce que dans ces cas, il y a participation financière des EPCI ou sous quels critères y-a-il ou pas participation ? Merci.

M. MARTINS : M. MELLET, les participations routières se font à la tête du client. Cela va sans dire. 40 % chez toi, 10 % à Rennes métropole, 0 chez moi. Non, sérieusement. Plusieurs critères sont pris en compte. Est-ce un point noir au niveau sécurité ou est-ce une amélioration et une modernisation à la demande des territoires ? Si c'est un point noir au niveau sécurité, les trois quarts du temps, on intervient à 100 % sous maîtrise d'ouvrage, 100 % financement Département. Si c'est une demande des communautés ou des territoires pour desservir des zones d'activité, pour desservir de l'habitat, parce qu'on y installe des lotissements ou autre, on calcule et les proratas sont différents en fonction du nombre de branches et de l'amélioration attendue.

Très globalement, et vous le verrez dans la DM, on est bien souvent sur un financement du tiers des collectivités quand c'est vraiment à la demande des collectivités pour l'amélioration ou de la desserte commerciale ou de l'habitat stricto sensus.

M. ANDRÉ : Que notre collègue M. MELLET me pardonne : j'ai oublié ses

questions. Peut-il nous les rappeler ?

M. MELLET : J'avais posé une question sur le bouclier rural. Il y a une enveloppe de 500 000 € déjà affectée, il reste 300 000 €. Est-ce qu'aujourd'hui, il y a des sollicitations ? D'autre part, une enveloppe de 38 % est engagée sur maîtrise d'ouvrage départementale. Est-ce que d'ici le 31 octobre, on aura tous les engagements de cette enveloppe ? Par ailleurs, je demandais aussi si on pouvait avoir la répartition de l'affectation du plan de relance entre la Métropole rennaise et les autres territoires. Là-dessus, le Président avait répondu.

Sur les autres questions, je l'ai expliqué. Pour le taux d'engagement départemental, on s'assigne la même exigence qu'on assigne aux communes et aux EPCI. A savoir que dans les délais les plus rapides, le plan de relance doit être effectif, y compris sur des travaux sous notre maîtrise d'ouvrage. J'ai indiqué tout à l'heure dans ma réponse que la notion d'engagement n'avait pas la même signification selon qu'on était en maîtrise d'ouvrage ou en subvention accordée à des tiers. Nous ferons donc un bilan très rapproché de l'effectivité de l'engagement des différentes enveloppes.

Je précise qu'avant la transmission de tout document, on a une Commission permanente lundi qui procédera aux dernières affectations de crédit. Dans la foulée de cette CP et de cette ultime affectation de crédits, on fera tous les tableaux nécessaires d'affectation ou de refus lorsque c'est le cas. Cela permettra aux uns et aux autres de comparer et d'avoir un état des lieux précis des choses.

M. CHENUT, Président : Il me semble que nous avons fait le tour des différentes questions et des éléments de réponse. Je vais donc mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nous allons bien sûr continuer d'entretenir cette dynamique. Il faut aussi rappeler ce qui a été l'engagement des services du Département. On va tangenter les 500 dossiers qui ont fait l'objet d'une instruction dans des délais extrêmement soutenus. Tout ceci est venu en plus des dossiers traditionnels, notamment en matière d'investissement ; en plus de l'engagement et de la préparation des 160 M€ qui sont le socle de notre programme annuel d'investissement.

M. CHENUT, Président : Je donne la parole à M. ANDRE sur le rapport relatif au bilan d'activité de la maison départementale des personnes handicapées.

3^{ème} COMMISSION - THÉMATIQUE 3 - POLITIQUE 31 - RAPPORT 31-1

BILAN D'ACTIVITÉ DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. ANDRÉ donne lecture du rapport suivant :

M. Le Président, chers collègues,

Le rapport concerne une des compétences-clés de notre institution - à savoir le handicap - avec le bilan d'activité de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. C'est un rapport traditionnel à ce moment de l'année avec la présentation de ce bilan d'activité. Un petit rappel pour redire que cette MDPH est issue de la Loi de

2005 visant à favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap. C'est un guichet unique. La MDPH regroupe d'anciennes institutions bien connues dans le champ du handicap, mais qui intervenaient pour les unes sur l'enfance, pour les autres sur les adultes. L'idée de la MDPH est d'avoir une sorte de guichet unique où les personnes et les familles peuvent venir en vue d'accéder à leurs droits.

La MDPH est juridiquement un groupement d'intérêt public qui regroupe différents services de l'État : l'ex-Direction du travail (DIRECCTE), l'Éducation nationale, l'agence régionale de santé, ainsi que des organismes de Sécurité sociale (Assurance maladie principalement), la Mutualité française et bien évidemment le Département.

Trois grandes missions pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées :

- L'accueil, l'information et l'orientation des personnes en situation de handicap,
- L'évaluation de leur situation de handicap, et surtout l'évaluation du retentissement de leur handicap dans leur vie quotidienne en vue d'obtenir des droits à compensation, comme le stipulait la Loi de 2005,
- L'ouverture des droits à compensation du handicap.

Un mot, ou plutôt un chiffre sur les moyens humains qui exercent au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées : au 1^{er} janvier 2015, 83,4 équivalents temps plein se consacrent au fonctionnement de la MDPH. Sur ces 83,4, 63 sont pris en charge financièrement par le Conseil départemental. Je rappelle à titre de comparaison, un peu ancienne mais quand même très instructive, qu'en 2006 lorsque cette Maison Départementale des Personnes Handicapées a ouvert au 1^{er} janvier, c'était 34 équivalents temps plein, contre 83 aujourd'hui. À l'époque, nous ne financions qu'un poste : celui du directeur. Aujourd'hui, nous en sommes à 63 postes pris en charge par le Département.

Ces équivalents temps plein sont à la fois des personnels administratifs pour l'accueil des personnes, l'instruction purement administrative des dossiers. Puis, c'est toute une équipe pluridisciplinaire de personnels qui évalue la situation des personnes : des médecins bien sûr, des infirmiers et personnel médical, des ergothérapeutes ou des conseillers en insertion professionnelle.

Intéressons-nous maintenant à la mission d'accueil de la Maison Départementale des Personnes Handicapées : c'est d'abord de l'accueil physique. Des personnes qui vont à deux pas d'ici, dans le bâtiment Gaston Defferre. Elles franchissent les portes de la MDPH pour rencontrer des personnes. En 2014, ce sont près de 20 000 personnes qui ont été accueillies, soit une moyenne journalière de près de 80 personnes. C'est en très légère baisse par rapport à 2013. On peut parler de quasi-stabilité.

Cependant, il n'y a pas que des personnes qui franchissent les portes. Il y a aussi des personnes qui téléphonent, personnes handicapées elles-mêmes ou leur famille.

36 700 appels ont été traités en 2014. Cela représente une moyenne journalière de 147 appels téléphoniques par jour. C'est une hausse significative par rapport à 2013. Je parle d'appels traités. Cette notion est importante. Ce n'est pas une clause de style. Il y a une amélioration sensible. Il y a encore quelques années, beaucoup de personnes appelaient la MDPH mais cela sonnait dans le vide parce que nos équipes, nos moyens techniques ne permettaient pas de répondre aux appels entrants. Nous avons donc une perte en ligne téléphonique extrêmement importante qui nous était reprochée d'ailleurs, à juste titre. Nous n'étions pas bons. Nous avons donc pu améliorer, au fil des années, grâce à une modification de nos conditions d'accueil. Par conséquent,

nous avons une hausse significative de notre nombre d'appels traités, puisque ce sont 36 700 appels traités en 2014 contre 30 540 en 2013.

Les personnes viennent physiquement, appellent au téléphone, mais consultent également un site Internet de plus en plus visité : 75 642 visites du site ont eu lieu en 2014 contre 67 148 en 2013. Cette hausse significative est liée au fait qu'en 2013, le site avait été en reconstruction. Il avait donc dû être fermé pendant une partie de l'année.

Nous avons également au sein de la MDPH, au-delà de cet « accueil de base » si je puis dire, un accueil de deuxième niveau à travers une permanence sans rendez-vous proposée trois fois par semaine afin d'accompagner de façon plus approfondie les personnes, tout d'abord dans l'aide à la constitution de leurs dossiers. Constituer un dossier de droit au handicap peut apparaître parfois compliqué, complexe. Il faut donc pour certaines personnes et pour certains types de handicaps accompagner de façon plus approfondie les personnes. C'est ce que nous faisons. Nous proposons aussi dans cet accueil de deuxième niveau, l'aide à la rédaction de « projets de vie » : pour ouvrir un droit à compensation, il faut préalablement que la personne qui peut être assistée, rédige un projet de vie. Demander à quelqu'un d'en rédiger un n'est pas forcément une notion évidente. Cela nécessite donc un accompagnement. Dans ces permanences, nous prodiguons également des conseils et des explications sur les différentes prestations qui peuvent être ouvertes aux usagers.

S'ajoute à ces différentes formes d'accueil, que je viens de décrire, un point important qui nous concerne tous dans nos territoires : l'accueil réalisé dans les treize CLIC du Département. L'Ille-et-Vilaine compte 14 CLIC, mais le CLIC de Rennes, que préside notre éminente collègue Mme BRIAND, n'est pas en charge du handicap : la MDPH étant elle-même sur Rennes, il n'y avait pas lieu que le CLIC de Rennes se voit confier cette mission. L'accueil dans les CLIC des personnes en situation de handicap est important, puisque 9 418 personnes handicapées ont été physiquement accueillies et 12 000 appels téléphoniques ont été traités dans les CLIC sur le champ du handicap. On estime que l'activité « personnes handicapées » représente environ 50 %, voire plus, de l'activité des CLIC. Elle est donc supérieure à l'activité « personnes âgées », ce qui est extrêmement important. Cela veut dire que la notion de proximité dans l'accès au droit est primordiale pour les personnes en situation de handicap. Ceci conforte la vision que nous avons des CLIC, antennes de la MDPH dans l'ensemble des territoires et au plus près des populations concernées. Voilà pour l'accueil des personnes dans ses différentes formes.

Intéressons-nous maintenant à la mission d'instruction des demandes : combien de demandes ont été déposées en 2014 à la MDPH ? On distingue les demandes « enfance » et « adultes ». Concernant le secteur de l'enfance, 12 376 demandes en 2014 contre 11 583 en 2013, c'est donc une augmentation de l'ordre de 7 % d'une année sur l'autre. C'est constant : c'est-à-dire que chaque année, le nombre de demandes de personnes en situation de handicap enfants augmente dans notre département. Petit rappel par rapport à 2006, date d'ouverture de la MDPH : 4 000 demandes enfance en 2006 ; plus de 12 000 aujourd'hui. C'est donc multiplié par trois.

S'agissant des adultes : plus de 47 000 demandes ont été reçues en 2014, contre 44 000 en 2013, soit une augmentation importante également de l'ordre de 7 %. Petit rappel : en 2006, ouverture de la MDPH, 20 000 demandes. Nous sommes donc sur des progressions dans le temps tout à fait conséquentes.

Une petite précision : il y a plus de demandes enregistrées que de personnes

accueillies car une même personne qui vient à la MDPH peut arriver avec un dossier qui contient lui-même plusieurs demandes.

Au-delà des chiffres sur le nombre de demandes, quelle est la nature de ces demandes ? Que concernent-elles ?

Sur l'enfance, on a une majorité des demandes qui concernent l'AEEH, c'est-à-dire l'Allocation d'Éducation pour Enfant Handicapé. Ce sont 4 300 demandes.

Autre domaine fort concernant les demandes à l'enfance : les demandes d'AVS, Accompagnement à la Vie Scolaire ainsi que les demandes d'orientation scolaire ou d'orientation en IME, structures d'éducation spécialisée. C'est très important. Voilà les trois sujets qui dominent les demandes concernant l'enfant.

Sur les adultes, nous sommes évidemment sur des demandes de natures très différentes. En premier, et de très loin, ce sont les demandes d'orientation professionnelle et de reconnaissance de qualité de travailleur handicapé. C'est une problématique emploi-travail qui est l'origine de la demande très majoritaire des personnes adultes en situation de handicap ou en tout cas, qui viennent demander un statut de travailleur handicapé. Il y a également, un grand nombre de demandes d'allocation adulte handicapé à hauteur de 8 000. Dans une moindre mesure, les autres demandes, importantes, mais moindres que celle que je viens d'évoquer, concernent les demandes de cartes de stationnement et de prestations de compensation du handicap. En sachant que, sur les demandes de prestations de compensation du handicap, il y a beaucoup de demandes, mais le taux de rejets, car les critères sont très précis, est extrêmement important. Ce qui pose d'ailleurs un souci, car on ne peut pas empêcher une personne de demander la prestation de compensation du handicap. C'est un droit. En revanche, cette demande entraîne une instruction, une évaluation médico-sociale extrêmement lourde qui prend du temps, qui demande des délais pour un taux de refus extrêmement important. On a donc là un enjeu sur l'information en amont des publics pour faire en sorte que des demandes ne soient pas déposées, alors qu'on sait qu'elles sont vouées à être rejetées.

Troisième mission : après l'accueil et l'instruction des demandes, la mission d'ouverture des droits eux-mêmes. Cela se fait à travers une instance de la MDPH que connaissent certains pour y avoir siégé ou pour y siéger depuis quelques semaines. C'est la Commission des droits et de l'autonomie, composée d'une part de membres du GIP et, comme l'exige la Loi, de membres d'associations, représentants d'usagers, de personnes en situation de handicap. Cette commission des droits et de l'autonomie prononce des ouvertures de droits individuels sur la base des évaluations qui ont été faites par les équipes de la MDPH. En 2014, ce sont 12 525 décisions qui concernent l'enfance qui ont été prises. C'est en progression par rapport à 2013. Pour le secteur « adultes », 43 586 décisions ont été prises contre 41 000 en 2013.

Un sujet qui, lui aussi, a pu faire l'objet de débats, voire de polémiques il y a encore quelques années : le délai dans lequel l'ouverture de ces droits était prononcée à partir du dépôt de la demande. Il y a quelques années, ces délais étaient extrêmement longs, bien supérieurs aux termes fixés par la Loi puisque la Loi de 2005 fixe les délais dans lesquels la MDPH doit répondre aux usagers quant à leur demande exprimée. Nous avons très fortement amélioré ces délais de réponse au fil des ans. Nous sommes aujourd'hui dans les délais fixés par la Loi concernant les orientations professionnelles et les cartes de stationnement. Nous répondons dans un délai de trois mois. Cinq mois pour la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé, les cartes d'invalidité ou les demandes d'allocation pour adulte handicapé.

En revanche, nous sommes toujours un peu hors délai concernant les demandes de PCH, puisqu'il nous faut toujours six mois en moyenne pour répondre à une demande. Il y a la volonté constante d'améliorer ces délais. Néanmoins, compte tenu du stock de demandes, et surtout du flux continu de demandes nouvelles - les renouvellements arrivant maintenant puisque les prestations sont accordées pour un certain nombre d'années ; la Loi est intervenue en 2006 et vous voyez qu'on arrive à la deuxième génération de demandes - cela vient donc encore augmenter le nombre d'instructions de dossiers. Tout ceci est donc très fragile et nous surveillons toujours de très près nos délais de réponse, mais nous n'avons pas la garantie et la certitude d'être toujours dans les délais légaux. Même si les équipes - je m'empresse de le dire - font au mieux pour ce faire.

Un rappel qu'il convient de faire à chacun des élus que nous sommes aujourd'hui : l'ouverture du droit prononcée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées ne donne pas lieu systématiquement et immédiatement à la mise en œuvre de ce droit. En clair, la MDPH prononce une orientation vers tel type d'établissement, foyer de vie, IME, etc., mais l'orientation ne vaut pas intégration dans un établissement. Encore faut-il qu'il y ait, dans les établissements de notre département, les places disponibles pour l'accueil des personnes concernées, en sachant que les politiques d'admission dans chacun des établissements ne relèvent pas de la MDPH mais de la Direction de ces établissements eux-mêmes. Je le dis, car je reçois très fréquemment, ainsi que le Président, des courriers de parents ou via des élus que nous sommes à ce sujet. Il y a bien cette dichotomie qui perdure. Il faut donc bien l'avoir à l'esprit.

Néanmoins, face aux urgences et aux situations très particulières qui peuvent se présenter, nous avons mis en place en 2014 - conformément d'ailleurs à une instruction ministérielle - une commission d'examen des situations critiques. Cette commission s'est réunie à six reprises et le nombre de situations examinées a été de 20.

Intéressons-nous maintenant aux contentieux auxquels donnent lieu les décisions prises en commission des droits et de l'autonomie. Je m'empresse de dire qu'ils représentent un phénomène absolument marginal puisqu'en 2014, 51 recours contentieux ont été déposés sur - je le rappelle - 62 000 décisions prises par la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Ce nombre de contentieux a même diminué très légèrement par rapport à 2013.

Préalablement à ces contentieux qui, vous le voyez, restent extrêmement peu nombreux, il y a un dispositif de conciliation. Nous avons trois conciliateurs bénévoles à la MDPH qui viennent servir de médiateur entre les usagers et la MDPH. Cela a concerné 71 procédures en 2014. On observe, par contre, une hausse de 10 % du nombre de recours gracieux par rapport à 2013. Les usagers n'hésitent donc pas à faire valoir leurs droits pour que soit fait droit à leurs demandes.

Il me semblait important de consacrer plus de temps à ce sujet au cœur du Département plutôt qu'à des questions orales qui auraient pu, pour la plupart, être traitées par des courriers.

Je conclurai en indiquant quels ont été, au-delà des chiffres, les sujets phares que nous avons traités en 2014. Le premier, c'est la dématérialisation de tous les dossiers. Il y a quelques années, quand vous vous promeniez dans la MDPH, vous aviez des piles et des tonnes de dossiers papier qui jonchaient les couloirs, les bureaux de tous les agents. C'était une ambiance absolument anxiogène pour les personnes qui y travaillaient. Quand vous venez travailler dans un endroit où vous voyez la pile de

dossiers s'allonger de jour en jour, cela ne vous donne pas de l'ardeur au travail. On a donc cette année dématérialisé tout cela, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de dossiers, ni de piles. Tout est sur des écrans d'ordinateurs. Nous nous sommes rendus, avec Mme COURTEILLE, il y a quelques semaines visiter la MDPH. On se rend compte que cela améliore grandement l'environnement de travail au quotidien des agents. 90 000 dossiers en stock ont été numérisés et tout le flux de dossiers entrants, les courriers entrants, sont eux aussi numérisés.

En 2014, nous avons également installé un comité d'éthique. Nous touchons là, à travers la MDPH, à des questions essentielles : la notion de secret médical, la notion du handicap, etc. Il importe que toutes ces données individuelles que nous avons à traiter le soient dans l'esprit d'éthique le plus important possible. On a donc mis en place un comité d'éthique pour améliorer nos processus de travail et d'évaluation interne.

La MDPH a participé également activement à l'élaboration du schéma départemental personnes âgées - personnes handicapées.

Enfin, nous avons poursuivi - efficacement, je crois - la coopération que nous avons avec l'Agence régionale de santé à travers toute une série de groupes thématiques, permettant notamment d'améliorer la notion d'observatoire. Autant sur le champ des personnes âgées, nous savons exactement dire quelle est la réalité dans notre département, le degré de dépendance, etc. Sur le champ du handicap, on est beaucoup plus démunis quant à notre connaissance de la réalité du phénomène. Il faut donc que nous améliorions ces choses et nous le faisons en coopération active avec l'Agence régionale de santé.

J'en aurai terminé, M. le Président, sur ce rapport en exprimant une nouvelle fois en mon nom propre, mais je le sais, en votre nom à tous, ma plus totale gratitude et reconnaissance vis-à-vis des agents qui travaillent à la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Ils ne font pas un travail facile. Être face au handicap et aux personnes qui subissent un handicap n'est pas facile tous les jours. Il faut faire preuve de grandes qualités humaines. Il faut, en même temps, traiter le flux avec la quantité de dossiers qui arrivent en maintenant une exigence de qualité. Les personnels le font sous la houlette de leur directrice, Mme OLIVEAU, que je salue, avec une grande compétence, une grande humanité et je veux à chaque fois profiter de cette occasion pour les en remercier très chaleureusement. Merci.

M. CHENUT, Président : Merci M. ANDRÉ, vous avez eu raison de souligner l'importance de ce dossier.

Je vous propose d'enregistrer vos questions et le rapporteur s'efforcera d'y répondre. Première vague de questions avec M. TRAVERS, M. MASSIET du BIEST, Mme LE GAGNE et M. HUBERT à qui je donne la parole.

M. HUBERT : Merci, M. le Président. Mes chers collègues, je voulais saluer la qualité du rapport qui nous a été présenté par François ANDRÉ tout à l'heure, et qui nous montre l'activité intense de notre MDPH. Je voulais m'associer aux remerciements qu'il a formulés à l'encontre de l'équipe de Mme OLLIVEAUX.

Le chemin parcouru, si on remonte à 2006, est énorme. D'ailleurs, il a été rappelé tout à l'heure les couloirs qui étaient pleins, mais c'était les piles de dossiers aussi qu'on n'arrivait pas à gérer. Aujourd'hui, on peut dire que la gestion est bien maîtrisée, et nous nous en réjouissons pour les habitants d'Ille-et-Vilaine. La progression de l'activité est telle que des mesures de simplification devront être mises en œuvre rapidement pour donner plus de souplesse à la gestion. Je sais que M. le Président y

est sensible, même s'il n'en a pas parlé tout à l'heure. Quelques chiffres sont dans le rapport, ils sont significatifs. En 2006, 24 061 demandes, toutes demandes confondues, adultes et enfants. En 2014, 59 422 demandes. Soit une augmentation de 150 % des dossiers. Il est vrai que les moyens humains ont progressé, j'ai regardé, de 130 %, donc 150 % les demandes, et 130 % les moyens humains. Si des mesures de simplification ne sont pas prises, j'ai peur que le système ne s'essouffle rapidement parce que les demandes croissent tous les ans et entre 2013 et 2014, elles sont + 7 %. On peut dire que si la situation aujourd'hui est satisfaisante, néanmoins il nous faut veiller, car l'environnement évolue. Je ne vais pas parler précisément des CLIC, les collègues en parleront, mais c'est l'occasion aussi de dire qu'au niveau financier, avec la rareté de l'argent public, nous avons des partenaires qui risquent de changer leur comportement et nous amener, de fait, à avoir plus de difficultés pour gérer l'ensemble de la Maison départementale et des moyens qui existent pour la rapprocher des habitants. Voilà ce que je voulais dire, M. le Président.

M. TRAVERS : Merci, M. le Président. De la même manière que Louis HUBERT, je voudrais m'associer au bon travail de la MDPH et à la très bonne présentation qui nous a été faite en commission, je souhaite vivement que cela continue dans ce sens. M. le rapporteur, dans le rapport que vous présentiez, je m'arrêterai entre 2013 et 2014. On note une progression de l'activité de 10 %, et pour 2015, on peut partir également sur des sollicitations qui ne feront que progresser alors que les moyens resteront très certainement constants. Je pense donc que nous sommes devant une recherche quasi impérative, comme l'a dit Louis HUBERT à l'instant, il a ouvert la porte à ce sujet, d'optimisation et de simplification pour tenir des délais de réponse corrects par rapport aux usagers demandeurs.

Ma première question : quelles sont pour 2015 les pistes que vous avez engagées ou envisagées et les réflexions que vous allez lancer pour absorber cette montée continue en charge de l'activité ?

Ma deuxième intervention porte sur le partenariat que nous avons avec les 13 CLIC, les antennes locales de la MDPH, qui tiennent véritablement ce rôle de guichet et d'interlocuteur de proximité, tant pour les personnes âgées que pour les personnes handicapées. C'est véritablement la porte d'entrée pour nos usagers sur nos différents territoires et c'est très important, cela fonctionne bien. Si je fais référence au Plan départemental en faveur de l'autonomie des PA et des personnes en situation de handicap, il est dit deux choses par rapport à ces CLIC : il est dit d'abord de conforter leur place dans les coordinations gérontologiques et handicap, vous connaissez cette phrase. Et deuxièmement, d'articuler des missions avec d'autres services, et là je laisserai Anne LE GAGNE, ma collègue, aller plus en détail sur le sujet, je pense au dispositif MAIA. À mon avis, dans un souci de mutualisation et de réduction des coûts, on peut certainement imaginer des rapprochements de ces deux dispositifs. Je parle de rapprochement, de mutualisation, effectivement par rapport à l'aspect financier sur lequel actuellement certains de nos CLIC sont un peu dans l'inconnu pour l'avenir, et sont inquiets par rapport à cet avenir financier. Bon nombre de Communautés de communes ou de communes participent au financement de ces CLIC, et il n'est pas dit que demain, ils commencent à s'interroger sur peut-être ne plus intervenir de la même façon ou du moins, peut-être même se retirer. Ma deuxième question par rapport à cela : quelle serait la position du Département si les communes ou les Communautés de communes devaient demain se désengager du financement des CLIC ?

Troisième petite question rapide : par rapport à la position des Conseillers départementaux, dans les conseils d'administration de ces CLIC. Je crois

qu'aujourd'hui, elle est quasiment absente, voire nulle, donc demain, ne pourrait-on pas revenir sur cette présence de Conseillers départementaux dans ces conseils d'administration ? Merci.

Mme LE GAGNE : Merci, M. le Président. Effectivement pour rebondir sur l'intervention de mes deux collègues, la question porte sur le rapprochement des CLIC et des MAIA. Les MAIA sont les maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer, mais dont la cible est devenue beaucoup plus large depuis plusieurs mois. C'est effectivement une méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins. Cette intégration va plus loin et repose sur la coordination des acteurs, c'est une approche qui permet de décroiser, d'harmoniser, de poser des problématiques dans l'articulation avec les acteurs, mais la question se pose effectivement. J'aurais souhaité qu'il y ait une vraie réflexion posée sur le rapprochement entre le CLIC de niveau 3 et les MAIA. Pour le vivre de près, j'aurais vraiment souhaité que le Conseil départemental s'implique de plus près dans le pilotage effectif de ces MAIA.

M. MASSIET du BIEST : Merci, M. le Président. Effectivement, je rebondis également pour souligner le très bon fonctionnement de la MDPH depuis quelques années, malgré des débuts difficiles. Effectivement, le traitement des dossiers individuels est relativement bon et on a un réel maillage territorial avec nos CLIC, mes collègues en ont parlé tout à l'heure. J'ai quelques interrogations concernant l'avenir de ces CLIC, par rapport à d'éventuels rapprochements entre les CLIC. Une question par rapport à l'augmentation de l'activité et concernant la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Je m'interroge sur l'évolution de la dotation pour la MDPH. D'une manière plus globale, pour une meilleure lecture : cohérence et efficience de l'action publique pour les habitants, notamment dans le domaine du handicap ou encore dans le domaine de l'action sociale ou de l'action médico-sociale et sanitaire, suite au redécoupage des cantons et à la fusion de certains EPCI, à la fusion de certaines communes aujourd'hui, il paraît nécessaire de revoir les contours et la dénomination des territoires, la coordination et l'articulation des différents acteurs. Je pense en l'occurrence aux agences du Département et CDAS, aux CODEM CLIC, on a parlé des MAIA, ou encore des Territoires de santé de l'ARS, mais qui ne sont pas de notre ressort. Merci.

M. CHENUT, Président : Merci. Différentes interventions, donc. M. ANDRÉ.

M. ANDRÉ : Différentes questions, mais dont l'esprit se recoupe un peu. D'abord, je souhaite me réjouir et remercier les collègues qui viennent de s'exprimer parce qu'il y a dans leur intervention d'abord un certain satisfecit du travail de la MDPH, des agents de la MDPH. Cela fait des années que nous gérons collectivement cette Maison avec une volonté de consensus permanente, nous y sommes toujours parvenus et je m'en réjouis. Cela n'empêche pas l'expression des points de vue, des nuances, mais il y a toujours un esprit de responsabilité qui a prévalu. Je pense que c'est ce qu'attendent de nous les personnes en situation de handicap et leurs familles, ainsi que les agents.

M. HUBERT, comme d'autres collègues, a pointé l'enjeu de la simplification. Il est clair que face au flux continu et en augmentation continue des demandes, nous avons un enjeu de simplifier nos procédures. Nous avons la volonté de le faire, en ayant à l'esprit que des simplifications sont du ressort national. Les prestations répondent à des calendriers précis, des critères précis. Certains collègues présents dans cette Assemblée, dont je fais partie, sont investis au plan national pour regarder du point de vue du législateur comment on peut, sans méconnaître le droit des personnes en situation de handicap, sans revenir sur des acquis de la Loi de 2005, au plan légal et

réglementaire, fluidifier, simplifier l'octroi des prestations pour faire en sorte d'alléger tant que cela est possible la charge de travail dans les MDPH. J'ai entamé aussi, ou je vais entamer très prochainement, et je compte sur l'appui de chacun ici ou ailleurs, des démarches auprès de la CNSA. J'ai été alerté par notre MDPH sur le fait que se multiplient des enquêtes statistiques formulées par la CNSA. Chaque semaine, ou presque, me dit-on, la CNSA envoie des questionnaires à remplir. Il est clair que le temps consacré par les agents de la MDPH à remplir ces enquêtes statistiques, c'est autant de temps de moins que l'on peut consacrer au fonctionnement courant de cette maison, et à l'évaluation des situations des usagers. Une partie du champ de la simplification relève d'une modification des règles au plan national, c'est un travail entamé et je compte y prendre toute ma part.

On a aussi un volet de simplification à effectuer nous-mêmes dans nos procédures, dans nos modalités d'instruction des dossiers à l'échelle locale. La dématérialisation peut nous y conduire, le décloisonnement des champs professionnels entre le médical, le paramédical, le médico-social, le social, etc. doit être de nature aussi à accélérer l'instruction des dossiers qui ne méritent peut-être pas que chacun ait un regard sur telle ou telle situation. Toute une série donc de mesures de simplification, sur lesquelles nous devons travailler à l'échelon local, dans le respect des textes et des règles, c'est un chantier qui démarre et je compte bien associer la commission exécutive à ce travail de la MDPH et rendre compte très progressivement de l'avancée de ce travail.

M. HUBERT, vous avez raison : on a amélioré nos rythmes de réponse aux sollicitations des personnes handicapées, mais le flux progresse toujours et la vigilance s'impose. Le moindre grain de sable vient de nouveau augmenter le stock de dossiers en souffrance. Quelques congés maladie supplémentaires par nature imprévus, etc. peuvent engorger de nouveau tel ou tel service de la MDPH. On a donc vraiment une vigilance constante à avoir. La collectivité, de longue date, a agi dans l'urgence quand il fallait par exemple envoyer des renforts, nommer des renforts dans telle ou telle unité de la MDPH, mais le vivier de renforts n'est pas extensible, les moyens de la collectivité non plus, donc vous avez raison, il faut avoir une vigilance constante sur les pics d'activité.

Autre série de questions, les partenariats avec les CLIC. Je tiens à redire ici qu'on a fait le choix, y compris dans un contexte financier difficile, de maintenir le soutien constant du Département à l'égard de l'ensemble des CLIC sur le département. Je le répète, sur des départements, il y avait des CLIC et il n'y en a plus. Notre souhait est de faire en sorte qu'on continue à en avoir. Nos subventions aux CLIC, de façon annuelle, suivent la progression de l'inflation, on a un soutien financier constant, au sens premier du terme. C'est inscrit dans le schéma, cela va durer. Pour autant, le paysage dans lequel les CLIC interviennent évolue, avec notamment cette idée qui n'est pas nouvelle, Mme LE GAGNE la connaît bien, comme d'autres ici, c'est ce fameux cloisonnement et les difficultés de fluidité du parcours entre la dimension sanitaire du parcours des personnes et la dimension médico-sociale.

Comment faire en sorte que les professionnels de ces différents champs croisent leur regard, à partir d'une même situation ? Comment faire en sorte qu'une personne dans la diversité de son parcours n'ait pas une kyrielle d'interlocuteurs ? Comment partager des informations ? Comment faire en sorte qu'une sortie d'hôpital ne soit pas problématique, parce qu'il n'y a pas de réponse en matière de retour à domicile ? Tous ces enjeux sont bien connus, le législateur à travers le projet de Loi sur l'adaptation de la société au vieillissement pointe cet enjeu comme devant être mieux traité à l'avenir.

C'est dans cette perspective que nous nous sommes portés candidats, au niveau du Département, pour monter avec l'Agence régionale de santé une mission préfiguration de ce qui pourrait être demain une forme beaucoup plus intégrée, beaucoup plus transversale de ce qu'on appelle la coordination gérontologique, mais qui peut aussi s'envisager à l'échelle du handicap. Il est trop tôt pour dire à quoi aboutira cette mission de préfiguration.

Par définition, la mission travaille, la mission réfléchit et le moment venu, on fera des propositions. Dans notre esprit, nous ne souhaitons pas que l'acquis de ce qui s'est fait ici depuis de nombreuses années soit balayé ou mis de côté par un format national qui viendrait s'imposer à nous. Je suis contre l'uniformité, et je pense que lorsqu'il y a des bonnes pratiques qui se font sur des territoires, il faut pouvoir les conforter et les consolider et non pas tout balayer d'un revers de main parce qu'un modèle national viendrait s'imposer. Voilà donc quel est notre état d'esprit. Mme COURTEILLE pilote ce travail. Sur le champ du handicap, c'est dans cet esprit que nous entendons nous y inscrire.

M. TRAVERS interrogeait sur la présence des Conseillers départementaux dans les CLIC. Il y a différents cas de figure : quelques CLIC sont gérés par des CCAS auquel cas, pas de problème, les élus ont vocation à faire partie de l'instance dès lors qu'ils appartiennent au CCAS. Pour le reste, ce sont des CLIC associatifs. Comme toute association, elles ont des statuts. J'en préside un, les statuts stipulent que tous les Conseillers départementaux du territoire sont membres de droit du CLIC. Je pense que c'est la bonne formule, puisque cela ne laisse personne de côté et cela permet à ceux qui s'intéressent à ces questions de s'y investir vraiment. Cependant, nous n'avons pas les moyens d'imposer à une association d'inscrire cela dans ses statuts, c'est la liberté associative. En revanche, je suis prêt à ce que l'on regarde pour qu'il y ait une unité ou une incitation à faire associer le plus possible les Conseillers départementaux dans les CLIC. Simplement, je préside un CLIC, tous les Conseillers départementaux sont membres de droit, mais l'assiduité est diverse. Certains s'intéressent plus à ces questions que d'autres, et on ne peut pas être partout.

Enfin, dernier élément de réponse sur le contour géographique des territoires gérontologiques. Ne nous faisons pas d'illusions, on n'arrivera jamais à faire coïncider les territoires de santé de l'ARS, les territoires EPCI, etc. il y aura toujours des chevauchements. Je suis pragmatique là-dessus, mais là encore c'est Mme COURTEILLE qui a ces questions en charge, les choses peuvent être amenées à évoluer, à épouser mieux qu'aujourd'hui les cartes telles qu'elles évoluent, mais il n'y a pas d'impératif. Ne forçons pas les choses, c'est d'abord le volontariat collectif qui doit guider nos démarches en la matière et c'est comme ça qu'on arrivera progressivement à coïncider. Il n'y aura donc pas d'impératif de notre part à voir évoluer les territoires de CODEM par exemple, laissons le temps faire les choses et c'est ainsi qu'elles progresseront. Voilà, j'espère avoir répondu aux questions.

M. CHENUT, Président : Je crois qu'Anne-Françoise COURTEILLE peut apporter aussi quelques précisions.

Mme COURTEILLE : Je veux juste compléter sur la question des MAIA, c'est donc un dispositif né du plan Alzheimer qui devra évoluer avec la loi d'adaptation à la société et ne plus s'appeler « Maisons d'accompagnement et d'intégration des maladies d'Alzheimer », mais « Méthodes d'actions pour l'intégration des services d'aide et de soin sur le choix de l'autonomie ». C'est important de le décliner précisément pour dire à quel point on est sur une évolution. On était sur un dispositif d'État qui était prêt et

cadré, et peut-être même contraignant, on peut le dire comme cela, avec un pilote et trois gestionnaires sur les territoires MAIA, il y en avait deux sur le département d'Ille-et-Vilaine. Depuis trois ans, notre département est en discussion avec l'ARS, et d'ailleurs en accord, cela se passe très bien, on s'oriente aujourd'hui vers un dispositif qui va être mieux adapté aux besoins, c'est-à-dire qu'on va renforcer les moyens au niveau des CLIC, c'est également en lien et en cohérence avec notre schéma, c'est important puisqu'on vient de le voter. La proposition qui est faite et en accord avec les services de l'État, l'ARS en l'occurrence, c'est donc qu'on ait un pilote qui soit rattaché aux CLIC pour qu'on ait vraiment une gestion de proximité, et des gestionnaires qui, au lieu d'être sur un service spécifique, viendraient renforcer les équipes de conseillers sociaux en gérontologie et donc on va coordonner et gagner en efficacité sur les moyens, sur la gestion. Auparavant, on était sur des spécialistes des cas lourds, ceux qui connaissent le dispositif MAIA savent ce que c'est. Ce qui n'était pas toujours cohérent avec les actions conduites au niveau des CDAS avec les CSG. Donc là, on va vers une coordination, on est en plein dans l'esprit de la Loi d'adaptation de la société au vieillissement, qui va nous demander à partir de début 2016, notamment aux départements qui vont être les chefs de file de ce qu'on appelle la conférence des financeurs, qui va demander plus de cohérence dans les actions. On est donc bien en plus sur la question de l'autonomie, ce qui est intéressant, parce qu'on a des schémas de l'autonomie, donc là si on a des moyens qui ne sectionnent pas la question de l'autonomie entre les personnes en situation de handicap, les personnes en situation de vieillissement, on va gagner en efficacité. Je voulais juste apporter cette précision concernant l'évolution possible des MAIA. Je vois que M. ANDRE veut reprendre la parole, je ne sais pas si Jacky DAVIAU, qui est le référent des CLIC, veut intervenir. Voilà ce que je voulais juste préciser sur les MAIA.

M. ANDRÉ : Juste une précision : il y a une question à laquelle je n'ai pas répondu, concernant la participation des communes au financement des CLIC. Notre collègue disait : comment faire face au risque de désengagement des communes ? Ma réponse sera très simple : il faut dire aux CLIC, et surtout aux communes membres de ces CLIC : regardez, le Département confirme son soutien aux CLIC. Il l'a fait dans la durée et il entend continuer à le faire durant toute la durée du schéma à venir, avec comme vient de le dire Mme COURTEILLE, en plus un renforcement pour intégrer le dispositif MAIA progressivement dans les missions des CLIC. Par conséquent, dites aux communes que ce n'est pas le moment d'abandonner leur soutien aux CLIC. Et ce d'autant moins que les personnes qui viennent dans les CLIC, qu'elles soient personnes âgées ou personnes handicapées, viennent y trouver des réponses techniques appropriées, expertes à un besoin lié à la perte ou à l'absence d'autonomie. S'il n'y avait plus les CLIC, parce qu'ils ne pourraient plus être financés par exemple par les communes, c'est très simple : ces personnes retourneraient là où elles allaient avant souvent, dans les CCAS des communes. Là où souvent, et ce n'est pas faire injure aux Centres communaux d'action sociale que de le dire, il n'y a pas forcément le degré d'expertise. Sur le champ du handicap en particulier, décortiquer une prestation de compensation du handicap, bien comprendre tous les critères d'éligibilité, etc. cela mérite une expertise qui ne peut objectivement pas être présente dans l'ensemble des centres communaux d'action sociale. Ce travail que n'ont plus à exercer les CCAS, parce que les CLIC sont là pour apporter cette réponse, cette expertise et cet accompagnement, c'est un plus pour les communes et une raison supplémentaire de les inciter – mais je sais que vous le faites – à demander aux communes de continuer à subventionner les CLIC.

M. CHENUT, Président : Merci, M. le rapporteur. Je crois que nous avons fait le tour de l'ensemble des questions qui ont pu s'exprimer et qui montrent aussi la diversité, l'intérêt porté à l'ensemble de ces problématiques, et à nouveau souligner la qualité de ce travail d'ensemble. C'est un dossier qui n'appelle pas d'approbation, c'est prendre acte de sa communication, donc je vous propose de prendre acte en effet que cette communication a bien été faite.

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT PAR M. LE PRÉFET ET RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

M. CHENUT, Président : M. le Préfet, messieurs les sous-préfets, mesdames et messieurs les directeurs,

Tout d'abord merci d'avoir une nouvelle fois bien voulu vous prêter à cet exercice - je sais que vous y êtes très attachés - et d'avoir mobilisé l'ensemble de vos collaborateurs pour cette présentation qui a une dimension un peu institutionnelle, mais, je crois, qui va bien au-delà de l'exercice convenu et pour lequel vous acceptez très régulièrement aussi d'entrer dans le temps de l'échange interactif avec un volume de sollicitations tout à fait particulier. J'ai pu le constater cette année. Vous allez donc être soumis à la question, si je puis dire, et à la multiplicité des questions. Je crois qu'on en a recensé 37. Je ne sais pas si nous avons des statistiques précises, mais je pense que c'est un très bon cru. Il faut sans doute y voir aussi la curiosité, la volonté de s'impliquer de l'ensemble des membres de l'Assemblée départementale, très largement renouvelée à l'issue du dernier scrutin.

Juste quelques mots, en préalable, pour vous dire qu'il y a un an, nous étions dans une très grande phase d'incertitude et d'interrogation quant à l'avenir de notre institution. Depuis, force est de constater que le débat national a su prendre toute sa place, toute sa dimension. Les échanges conduits entre le gouvernement, l'Assemblée et le Sénat ont permis, petit à petit, de dépasser certains postulats. On peut dire qu'ils étaient peut-être un peu rapides de bien prendre la mesure de tout l'équilibre institutionnel de notre pays, de la diversité des missions des uns et des autres et, aujourd'hui, de redonner des perspectives à l'institution départementale qui peut se projeter.

Le débat n'est pas à son terme. Je sais que là n'est pas votre rôle de dire quel sera son point d'équilibre. Nous savons simplement que c'est désormais une question de semaines, que l'Assemblée nationale devra - je parle sous le couvert de mesdames et messieurs les députés - reprendre l'examen de ce dossier en seconde lecture dès lundi et que, très vraisemblablement, ceci donnera lieu à la réunion d'une commission mixte paritaire - qui, je crois, est d'ores et déjà programmée - et à un vote définitif d'ici le mois de juillet. Je crois que cet aboutissement d'un débat qui a été extrêmement dense, où chacun a pu contribuer et s'exprimer, est aussi attendu, car nous avons besoin désormais de pouvoir nous positionner très clairement sur ce que seront nos compétences. On sait que le champ des incertitudes, aujourd'hui, est quelque peu circonscrit. Il y a néanmoins des questions importantes. Quand on parle d'économie d'un côté et d'équilibre territorial, l'économie en est une composante. Comment bien définir ses évolutions, ses partitions, que ce soit dans nos relations avec l'échelon régional ou dans nos relations avec les intercommunalités, et avec celle qui a le statut de métropole. Les relations avec l'ensemble des intercommunalités sont également

interrogées. Des curseurs ne sont pas encore totalement stabilisés mais, je le redis, c'est désormais une question de semaines.

Bien entendu, notre Assemblée attend avec impatience cet aboutissement pour pouvoir, elle-même, se mettre en situation, prendre acte de ce qu'auront été les décisions portées au niveau national et pouvoir définir sa feuille de route pour les années à venir, et à échéance 2021. Je crois que c'est une avancée dont chacun convient du fait, désormais, que nous ayons la lisibilité d'un mandat de six ans et non pas ce renouvellement tous les trois ans. Cela nous semble être de bon augure. C'est le statut de droit commun - si je puis dire - celui des communes, des intercommunalités et des régions.

Par delà ce débat, on en mesure bien tous les enjeux sur les compétences. Il y a aussi un autre débat qui devra être mené de façon concomitante. L'exigence de disposer d'un panel de compétences était une condition nécessaire. Ce n'est pas une condition suffisante pour pouvoir les exercer pleinement. La question centrale - comme je l'ai dit hier - est une question non pas d'État, de commune, de Région, mais une question qui concerne la nation toute entière. Quels moyens voulons-nous consacrer aux solidarités, à nos aînés, aux personnes handicapées, aux bénéficiaires du RSA, à la protection de l'enfance ? Sachant que chacun convient que sur le plan national, les Départements ne pourront pas, seuls, avec le modèle économique et budgétaire qui est aujourd'hui le leur, faire face à cette contrainte de la progression de ces dépenses. Ce sont des dépenses à caractère obligatoire pour la plus grande part d'entre elles. Les projections qui sont faites, notamment au niveau de l'Association des Départements de France - ce dont le Gouvernement et le ministre de l'Intérieur notamment connaissent pleinement les tenants et les aboutissants - sont toutes extrêmement pessimistes. La perspective qu'en 2017, deux tiers au moins des Départements soient en situation de déséquilibre budgétaire, nous interpelle, bien sûr, collectivement. Des réponses adaptées, sans doute progressives, mais néanmoins avec une certaine acuité et une certaine urgence même si, je le redis, notre Département n'est pas encore celui qui est le plus en difficulté. Néanmoins, au-delà de deux ans, nos perspectives restent extrêmement limitées. Ce sont donc des éléments contextuels. Il est important que vous nous entendiez sur ce point pour faire remonter aussi à qui il faut ces préoccupations. Je sais que je ne fais pas œuvre d'originalité et que l'ensemble de vos collègues préfets doivent certainement entendre aussi dans leurs relations ce type de propos.

L'Assemblée, le Conseil départemental est une toute nouvelle institution. Vous allez nous présenter le bilan global d'activité et répondre à toute une série de questions. J'ai pensé utile de faire un petit éclairage avec une dizaine de photos sur quelques temps forts depuis l'installation de l'Assemblée départementale. Vous constaterez d'ailleurs, M. le Préfet, que le corps préfectoral est souvent présent à l'occasion de ces rencontres.

(Projection de photos.) Là, nous sommes au cœur des compétences départementales : la protection de l'enfance. Les métiers, toutes fonctions publiques, étatiques, hospitalières. La problématique de l'industrie et des filières automobiles en Ille-et-Vilaine et en Bretagne. M. le sous-préfet de Fougères était présent ce jour-là. Certains se reconnaîtront, chers collègues. Un grand moment de rayonnement pour le Département d'Ille-et-Vilaine : « Étonnant voyageur ». Là aussi, une présence du corps préfectoral. Autre moment important, avec M. le secrétaire d'État, sportif et apprenant. Une rencontre particulièrement suivie : plus de deux cents maires ou représentants d'EPCI. Présence de la secrétaire d'État aux personnes âgées. Autre temps fort, avec 2000 professionnels venus de toute la France échanger sur une des problématiques au

cœur de nos compétences : les questions de sécurité et le SDIS. Puis, nous étions ensemble il y a encore quelques jours sur le site du Blosne.

Ces quelques images pour vous montrer aussi la dynamique d'un territoire où, malgré les difficultés, il continue de se passer des choses positives.

Nous allons aborder la question de votre rapport et de l'ensemble des questions qui vous ont été posées.

J'aurais juste, en préambule, un propos particulier : un certain nombre de questions peuvent me sembler quelque peu ciblées sur des territoires qui relèvent d'attributions d'autres collectivités que la nôtre : communes, intercommunalités, institutions régionales. Je suis extrêmement attaché au principe de libre administration de chacun de ces échelons de communauté et donc d'absence de toute forme de tutelle. Il ne conviendrait donc pas qu'un débat s'installe dans cette Assemblée sur telle ou telle décision relevant de telle ou telle autre instance. Des questions peuvent être traitées au sein du Conseil régional ; d'autres qui relèvent de tel ou tel Conseil municipal. Je serai donc simplement attentif à cet aspect des choses car je ne voudrais pas qu'on puisse me reprocher qu'on ait laissé ériger cette Assemblée sur des registres qui ne relèvent pas de sa compétence. J'avais eu l'occasion de vous faire part de ma préoccupation et je sais que c'est également la vôtre. M. le Préfet, je vous passe tout de suite la parole.

M. le Préfet : Merci. M. le Président, mesdames et messieurs les députés, mesdames et messieurs les Conseillers départementaux, mesdames et messieurs les chefs de services et directeurs, mesdames et messieurs,

C'est la troisième fois que j'ai l'honneur, mais surtout le plaisir, de venir devant vous présenter le rapport d'activité des services de l'État. Aujourd'hui, je le fais devant une assemblée profondément renouvelée suite aux élections départementales de ce printemps.

M. le Président, vous avez pris la succession du Président TOURENNE. Je sais que nos relations seront aussi constructives, aussi confiantes et aussi respectueuses qu'elles l'ont été avec votre prédécesseur. Je vous en remercie.

Mesdames et messieurs les Conseillers départementaux, je voudrais également vous remercier, que vous soyez réélu ou que ce soit votre nouveau mandat, pour les relations confiantes que vous entretenez avec tous les services de l'État.

Je vais donc vous présenter dans quelques instants le rapport d'activité de ces services de l'État. Cette activité a fait l'objet d'un rapport qui vous a été adressé. Je sais que vous l'avez lu avec beaucoup d'attention puisqu'il a effectivement suscité 37 questions. M. le Président, votre présidence traduit un changement, puisque l'an dernier, il n'y en avait que 25.

Cette présentation du rapport d'activité est un moment important, pour les élus que vous êtes, parce qu'en tant que dépositaire de la légitimité que vous confie le suffrage universel, vous avez droit à l'information la plus complète sur l'activité des services de l'État dans le département. Et ce d'autant plus que, dans cette assemblée, siègent plusieurs députés qui, je ne l'oublie pas, votent le budget de l'État, votent les moyens des services et peuvent, à tout moment, contrôler l'activité de ces services. Moment important pour vous, moment important pour les chefs de service, pour les directeurs qui m'accompagnent - que je salue - parce que c'est l'occasion, d'abord, d'écouter vos préoccupations. Vous venez d'en exprimer plusieurs sur la trajectoire

budgétaire de la collectivité départementale. C'est aussi l'occasion de renforcer ce partenariat qui caractérise les relations entre la collectivité départementale, ses services et les services de l'État ici, en Ille-et-Vilaine.

Les questions que vous m'avez posées peuvent être regroupées en quatre thèmes : le premier porte essentiellement sur la compétitivité des entreprises, des territoires et les politiques de soutien à l'emploi. Le deuxième grand thème que vous abordez à travers vos questions concerne les problématiques de sécurité, de maintien de l'ordre, de tranquillité publique. Le troisième thème a trait à l'exercice des responsabilités locales qui sont les vôtres. Je pense à tout ce qui concerne la gouvernance territoriale à travers l'implantation des services, le fonctionnement des services, la coopération entre nos services, M. le Président et ceux qui relèvent de mon autorité. Le quatrième thème : toute une série de questions sur la mise en œuvre pratique de politiques publiques qui concernent essentiellement la cohésion sociale, le vivre ensemble.

Je vous propose, mesdames et messieurs, plutôt que de reprendre une présentation exhaustive de ce document, de diviser notre réunion en quatre séquences autour de ces quatre grands thèmes. Pour chaque séquence, je ferai un exposé liminaire de deux à trois minutes pour vous rappeler les principaux éléments marquants du rapport. Ensuite, M. le Président, si vous en êtes d'accord, nous pourrions répondre aux questions que vous m'avez adressées.

Le fil conducteur de notre réunion - je crois - a été distribué. Chacun sait donc, en principe, à quel moment il pourra mettre le Préfet sur le grill.

Bien évidemment, pour vous répondre, je solliciterai également les chefs de service et les directeurs qui m'accompagnent. Je voudrais, en cet instant, les remercier, eux et tous leurs collaborateurs, pour non seulement le travail qui est effectué et que vous avez pu mesurer à travers ce rapport d'activité, mais aussi et surtout, pour leur engagement au service de nos concitoyens dans ce beau département d'Ille-et-Vilaine.

Je vais donc commencer... Excusez-moi un instant. Nous venons d'être informés qu'un attentat a eu lieu dans le département de l'Isère avec, pour l'instant, un bilan qui fait état d'un mort et de plusieurs blessés. J'aurai l'occasion de revenir tout à l'heure sur ce contexte très préoccupant des menaces. Je ne sais pas de quoi il s'agit, mais des menaces pèsent sur la collectivité nationale puisqu'une des questions qui m'a été posée concerne très précisément ces situations.

Je vous propose donc de commencer par le premier thème que j'ai évoqué. Il concerne la compétitivité des entreprises, des territoires et, bien évidemment, les politiques de soutien à l'emploi.

En 2014, le redressement économique, le soutien à l'emploi, ont vraiment constitué une priorité des services de l'État. Notre action s'organise autour de trois axes de travail. Il s'agit, d'une part, de soutenir et d'accompagner toutes les entreprises qui ont des difficultés, ou qui ont des projets de développement. Il s'agit ensuite de participer à la reconversion des territoires en mutation ; des territoires qui ont subi des crises et qu'il faut accompagner. Troisième axe de travail : il faut s'occuper prioritairement des personnes éloignées de l'emploi. C'est autour de ces trois axes que nous déployons de nombreuses démarches, de nombreux dispositifs ; que des crédits importants sont engagés. Vous les connaissez, car la plupart de ces démarches, de ces dispositifs et de ces programmations financières se font en étroit partenariat avec les collectivités ou avec des institutions telles que les missions locales ou les maisons de

l'emploi.

Je souhaite mentionner tout de même quelques chiffres : mes collègues de la DIRECCTE ont procédé à 127 visites d'entreprises en difficulté en 2014. La Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF), présidée par M. CANO, a traité 118 dossiers pour accorder des reports d'échéances fiscales et sociales. La DIRECCTE a instruit 2,2 millions d'heures de chômage partiel, qui ont engagé 16 M€ à la charge de l'État. Bien évidemment, nous avons mis en œuvre le pacte de responsabilité, essentiellement à travers de nombreuses réunions d'information sur le terrain. J'en ai présidé en ce qui me concerne 16, aux quatre coins du département. Il m'est même arrivé d'en présider une à Redon le jour du match de football France-Allemagne. J'avoue qu'il n'y avait pas grand monde en face de moi. J'ai donc refait une réunion à Redon, car je considère que le pacte de responsabilité doit être porté à la connaissance de tout le monde, quelles que soient les circonstances. Bien évidemment, nous mobilisons de nombreux outils financiers pour soutenir le développement économique : la PAT, le FNAT, le Fonds mutualisé de revitalisation dans le cadre d'une convention que nous avons signée avec le Département. Un autre axe de travail consiste à lutter contre le travail clandestin, toutes les formes de travail illégal avec notamment un phénomène que nous observons avec beaucoup d'attention : les salariés détachés étrangers, qui sont en train de pervertir les relations dans certains secteurs, notamment le bâtiment.

En matière d'emplois aidés, j'aurai l'occasion de répondre à une question de M. PICHOT tout à l'heure. Toutes les enveloppes financières attribuées à la Région de Bretagne et au Département d'Ille-et-Vilaine ont non seulement été consommées, mais comme nous avons été plutôt bons, nous avons obtenu des crédits supplémentaires. Ces contrats aidés ont essentiellement bénéficié à des publics jeunes, à travers des dispositifs que vous connaissez : les emplois d'avenir, la garantie jeunes, les contrats de génération.

Quelques mots sur l'agriculture : vous connaissez et nous connaissons tous les difficultés que rencontrent aujourd'hui les agriculteurs et, d'une manière générale, un certain nombre de filières agricoles. Nous sentons bien que les agriculteurs sont obligés de s'adapter à des marchés extrêmement concurrentiels et internationalisés. Il doivent être de plus en plus performants, investir, innover. En même temps, on leur demande de prendre en compte des exigences environnementales et sociétales de plus en plus importantes.

Il est donc extrêmement important que nous puissions les accompagner dans ces mutations. C'est le travail quotidien qui est effectué par les collègues de la Direction départementale des territoires et de la mer qui sont en première ligne, chaque fois que survient une crise. Nous avons eu, en 2014, de nombreuses crises à gérer dans l'agriculture : crise légumière, embargo russe, crise porcine qui perdure. Nous devons donc être à leurs côtés quand survient un coup difficile. En même temps, les accompagner dans ces mutations qui s'inscrivent dans des temps plus longs. Par exemple, expliquer les nouvelles règles de la PAC : tout le monde dit que c'est compliqué, qu'on ne comprend rien ; sauf que si on en arrive là, c'est qu'il y a eu des demandes en ce sens. Aujourd'hui, il faut les gérer. Ma préoccupation est donc de faire en sorte que cette complexité ne pèse pas sur les agriculteurs. Ce sont donc les fonctionnaires d'État qui essaient de décharger les agriculteurs de ces complexités.

C'est la raison pour laquelle je réagis toujours très vivement lorsqu'un fonctionnaire est agressé individuellement à l'occasion d'un contrôle, ou lorsqu'on met

en cause, collectivement, la fonction publique. Je connais les collègues de la DDTM qui s'occupent de l'agriculture et je mesure la charge de travail qui est la leur. Je me dis que si aujourd'hui les agriculteurs peuvent toucher le moment venu 155 M€ d'aides en Ille-et-Vilaine, c'est bien parce qu'il y a des petites mains qui font ce travail quotidiennement dans les bureaux. La moindre des choses est donc de les défendre quand ils sont attaqués.

À ces dossiers du quotidien, en 2014, les services de l'État ont également pris en charge des dossiers beaucoup plus structurants, tels que la mise en œuvre du Pacte d'avenir, la préparation du contrat de plan, des dossiers qui tiennent à la desserte de la Bretagne et de l'Ille-et-Vilaine, la mise en œuvre du plan pour l'agriculture et l'agroalimentaire. Je ne vais pas détailler ces chantiers structurants parce qu'en fait, ils font l'objet de questions. Je vous propose donc plutôt de répondre sur ces chantiers structurants, qui sont évidemment extrêmement importants pour l'Ille-et-Vilaine, à l'occasion des questions.

Je propose, M. le Président, qu'on entame la série des questions. La première porte sur la compétitivité des entreprises. C'est une question posée par M. le député, M. ANDRÉ, qui souhaite avoir un premier bilan de la mise en œuvre du CICE. Ai-je bien résumé la question, M. le député ?

M. ANDRÉ : Parfait.

M. le Préfet : Sur le plan quantitatif, je peux vous dire, qu'en Ille-et-Vilaine, 13 061 entreprises ont bénéficié de ce dispositif en 2014 pour un montant de 102 M€. Qu'est-ce que cela veut dire ? Vous connaissez tous le principe du CICE. C'est un allègement des charges sociales dont peuvent bénéficier toutes les entreprises. Il est calculé de la manière suivante : vous prenez la masse salariale de l'entreprise - jusqu'à deux fois et demi le SMIC - et vous appliquez un taux : 4 % la première année, 6 % actuellement. Ce dispositif va durer. Le Président de la République a dit : il durera au moins jusqu'en 2017. Ce dispositif a donc permis aux entreprises d'Ille-et-Vilaine de bénéficier de 102 M€ d'allègement de charges sociales. Pour faire quoi ? Pour investir, pour recruter, pour innover. Votre question, M. le député, est justement de faire une appréciation peut-être plus qualitative. Comment véritablement a été utilisé cet argent par les entreprises d'Ille-et-Vilaine ? Quelle part est allée au recrutement ? Quelle part est allée à la formation ? À l'investissement, etc. ? Pour l'instant, nous n'avons pas suffisamment d'éléments pour vous le dire. Un travail de fond est engagé à l'échelon national dans le cadre d'un comité de suivi du CICE, piloté par M. PISANI-FERRY, grand économiste. Il a déclaré qu'il allait produire un rapport en été 2016, qui permettrait pour l'ensemble national, mais également régional, voire éventuellement départemental, de voir comment a été utilisé le CICE. Je vous propose donc, pour l'instant, M. le député, de s'en tenir aux chiffres et, le moment venu, nous pourrions effectivement vous donner le résultat de cette évaluation. En tout cas, ce que j'observe, c'est que dans mes contacts fréquents avec les chefs d'entreprises, ils reconnaissent tous aujourd'hui que le dispositif fonctionne, qu'il est simple, et qu'effectivement, ils ont des choix à faire entre soit recruter, lorsque la charge de travail le permet, soit investir, mais la plupart du temps, ils trouvent le bon équilibre entre investissement et recrutement.

La deuxième question concernant la compétitivité des territoires et des entreprises est posée par M. MARQUET, conseiller départemental du canton de Liffré, qui me demande où nous en sommes sur la mise en œuvre d'un volet important du pacte d'avenir : le plan pour l'agriculture et l'agroalimentaire. Je ne vais pas refaire l'histoire

du pacte d'avenir, mais vous avez tous en mémoire que ce pacte d'avenir, signé le 13 décembre 2013 par le Président de la Région et le Premier ministre, comportait trois grands volets : des mesures d'urgence pour les territoires confrontés à des crises majeures sur le plan économique et social, un plan pour l'agriculture et l'agroalimentaire sur une période 2014-2020, et la mise en œuvre du contrat de plan dont j'aurai l'occasion de parler tout à l'heure, puisque Mme LE CALLENNEC me demande de faire un point sur le contrat de plan.

Le deuxième volet, c'est donc l'agriculture et l'agroalimentaire. Un chiffre tout d'abord : ce plan pour l'agriculture et l'agroalimentaire de Bretagne mobilise deux milliards d'euros sur la période 2015-2020. On a pris un an de retard pour la mise en œuvre. Dans ces deux milliards d'euros - je crois qu'il faut être très précis - il y a 700 M€ de subventions publiques, qui se répartissent de la manière suivante : 330 M€ de l'État et de la Région Bretagne, 368 M€ de crédits européens à travers le FEADER, crédits qui sont gérés par la Région de Bretagne, l'autorité de gestion. Nous avons donc 700 M€ de subventions publiques auxquelles vous ajoutez 420 M€ de prêts de la BPI. C'est de l'argent public. Pour arriver aux deux milliards ; il faut ajouter 900 M€ de crédits privés. Quand on aide une entreprise de l'agroalimentaire à investir, c'est la moindre des choses que des capitaux privés y participent. Ces deux milliards d'euros, c'est de l'argent qui existe. J'entends trop souvent dire : tout ceci est de l'enfumage. Ce sont des promesses, c'est du pipeau. Non, ce n'est ni de l'enfumage, ni des promesses, ni du pipeau, parce que le plan, aujourd'hui, est opérationnel.

À quoi sert-il ? Quatre objectifs : le premier est de soutenir l'investissement dans les exploitations agricoles et dans les entreprises de l'agroalimentaire. Très concrètement, dans ces deux milliards, il y a 180 M€ pour la rénovation et la modernisation des bâtiments d'élevage. Aujourd'hui, mesdames et messieurs, le guichet est ouvert et 500 dossiers sont en instruction. Sur ces 500, 100 sont de la filière porcine. Le reste - donc une grande partie - est la filière laitière. En autre volet dans cet axe de l'investissement, il y a la méthanisation dans le cadre d'une agriculture agroécologique : 50 M€ sont réservés pour soutenir des unités de méthanisation. Demain, je vais à Cap Sizun, dans le Finistère, inaugurer une unité de méthanisation qui a été subventionnée par le plan agri-agro du pacte d'avenir.

Deuxième objectif de ce plan : innover pour conquérir de nouveaux marchés. Toute une série de dispositifs soutiennent l'innovation, la recherche. Par exemple, une enveloppe de 30 M€ qui, en 2015, sera débloquée sur des projets de recherche d'ores et déjà identifiés dans nos entreprises bretonnes de l'agroalimentaire.

Troisième axe : internalisation. Comment conquérir de nouveaux marchés ? Ce sont donc des dispositifs de soutien à l'export.

Le quatrième axe du plan agri-agro concerne l'amélioration du dialogue social, des relations sociales et de la formation des salariés dans les entreprises. On a tiré, en fait, les conséquences de la crise de Doux où on a eu mille salariés à reconverter dont le niveau de qualification était très bas, et dont la reconversion était extrêmement difficile puisque deux ans après leur licenciement, seulement 26 % d'entre eux ont retrouvé une activité durable. Pourquoi ? Parce que souvent, il y avait des problèmes de qualification. Le plan agri-agro s'occupe donc également de cette problématique.

Voilà, mesdames et messieurs, ce que je voulais vous dire sur le plan agri-agro qui est aujourd'hui pleinement opérationnel.

Le contrat de Plan est le troisième volet du pacte d'avenir. Mme LE CALLENNEC

me demande comment le contrat de plan 2015-2020 se situe par rapport au précédent et, très concrètement, quelle part revient au département de l'Ille-et-Vilaine. C'est bien cela, Mme la députée ?

Mme LE CALLENNEC : Tout à fait.

M. le Préfet : Par rapport au contrat de plan précédent 2007-2014, le contrat de plan que j'ai signé avec le Président MASSIOT le 11 mai dernier est légèrement en augmentation : + 1 % à périmètre identique. Cependant, il faut savoir que ce contrat de plan qui représente une somme d'un milliard d'euros, pour la période 2015-2020, n'est qu'une partie des investissements publics qui seront mis en œuvre en Région Bretagne sur la même période. Je vais vous donner les chiffres. D'abord le résultat : 3 milliards d'euros d'investissements publics de 2015 à 2020. Dans cette somme, il y a le milliard du contrat de plan. Il y a ensuite un milliard de crédits de l'État et de BPI France sur les programmes suivants : 630 M€ de subventions de l'État - je dis bien de « subventions » de l'État - sur des investissements d'avenir. Les exemples que je vais vous donner vous permettront d'illustrer exactement ce que veut dire un investissement d'avenir. Dans ces 630 M€ de subventions, il y a :

- 152 M€ pour le programme « Très haut débit », porté par Mégalis,
- 91 M€ pour le projet « Eco-cité » à Rennes, ville de demain, le métro,
- 17 M€ pour la rénovation des campus de l'enseignement supérieur,
- Et les pôles de compétitivité sont soutenus.

630 M€ donc de subventions de l'État. On ajoute 420 M€ de la BPI. Ce sont des prêts avec des différés de remboursement, des taux d'intérêt modifiés, etc. qui viennent donc appuyer les subventions de l'État pour favoriser l'investissement.

Nous arrivons donc à 2 milliards. Il en manque 1. C'est l'Europe qui met à notre disposition pour la même période 2015-2020, un milliard d'euros, dont 750 M€ sont gérés par la Région Bretagne, autorité de gestion, qui va donc déployer sur le territoire de la Région des crédits FEDER, FEADER, FSE, et FEAMP (pêche et maritime).

Le contrat de plan représente en masse financière, un milliard d'euros auquel s'ajoutent deux autres milliards. Pour l'Ille-et-Vilaine, il faut distinguer ce qui est déjà fléché territorialement : les routes, le ferroviaire, l'enseignement supérieur. Puis, les crédits qui sont, pour l'instant, gérés régionalement, mais qui peuvent être fléchés sur les territoires : je pense au volet territorial. Nous avons tenu hier soir avec certains Conseillers une réunion sur la mise en œuvre du volet territorial. Tout le monde a noté qu'il y avait 76 M€ de FNAT auxquels s'ajoutent les crédits de la DETR. En fait, ces crédits pourront venir soutenir des projets de développement locaux, lorsque nous aurons connaissance de ces projets. Ce qui est fléché aujourd'hui pour l'Ille-et-Vilaine - et qui est sûr - est en matière ferroviaire : le département d'Ille-et-Vilaine a 44 % de l'enveloppe régionale. Cela fait donc 125 M€ sur 286, essentiellement pour traiter le nœud ferroviaire de Rennes, en raison de l'arrivée de la Grande vitesse en mai 2017 à Rennes, mais aussi pour traiter un certain nombre de PEM, Pôles d'Échanges Multimodaux.

Pour le routier, l'Ille-et-Vilaine a 12 % de l'enveloppe régionale, à savoir 30 M€ sur une enveloppe de 262 M€. Pourquoi ? Je n'ai pas dit « pourquoi seulement » ; j'ai dit « pourquoi ». Parce que, comme vous le savez, la priorité du Gouvernement, est la RN164, la route de l'agroalimentaire. C'est une promesse ancienne ; c'est une priorité du pacte d'avenir. L'essentiel des crédits du volet routier du contrat de plan est fléché sur la 164.

J'ai parlé du volet territorial. D'autres crédits pourraient également être mobilisés, puisque le contrat de plan comporte des chapitres tels que l'emploi, le numérique, la transition écologique et énergétique. Là, on est plutôt dans une logique non pas d'appels à projets, mais de projets présentés par les territoires, le guichet d'entrée étant le sous-préfet de l'arrondissement. Les dossiers sont ensuite instruits. On verra quelles subventions peuvent être débloquées pour ces projets.

Voilà, mesdames et messieurs, le contrat de plan a été signé. Je considère que c'est un bon contrat de plan, parce que grâce au pacte d'avenir, on a pu obtenir des crédits supplémentaires dans les négociations avec les ministères, des crédits supplémentaires sur les mobilités - le routier, le ferroviaire - mais également sur l'enseignement supérieur car la première enveloppe qui nous avait été notifiée était insuffisante.

Toujours dans l'aménagement du territoire et la compétitivité, M. MASSIET du BIEST me pose la question du désenclavement de la Bretagne, mais également de la situation de l'aéroport du Grand ouest. Sur le désenclavement, plusieurs échéances sont à prendre en compte quand on parle de désenclavement de la Bretagne et de l'Ille-et-Vilaine : le court et moyen terme. Là, c'est plutôt le contrat de plan qui apporte des réponses. Ensuite, des projets s'inscrivent dans des calendriers un peu plus longs. Je pense évidemment au projet de Ligne nouvelle Ouest Bretagne-Pays de Loire LNOBPL. Je vais commencer par cela.

Tout le monde connaît le projet qui a deux objectifs : il s'agit, d'une part, d'améliorer considérablement la desserte entre Rennes et Nantes en desservant l'aéroport du Grand ouest : premier objectif. Deuxième objectif : améliorer l'accessibilité à la pointe bretonne Paris-Brest, Paris-Quimper, avec un objectif de trois heures. Voilà les objectifs. Pour les atteindre, de nombreuses études ont été réalisées. Ces études ont été soumises à un débat public qui a eu lieu du mois de septembre 2014 au mois de janvier 2015 : plus de 16 réunions. Le début public, dans lequel j'étais entré avec des idées assez claires sur le projet, m'a laissé un peu perplexe - mais je ne suis pas le seul - car au lieu d'apporter des idées claires sur les options proposées, il a surtout posé des questions. Pas le débat, mais ceux qui y ont participé. À tel point qu'aujourd'hui, à l'issue du débat public, le maître d'ouvrage - c'est-à-dire SNCF Réseaux RFF - n'est pas en mesure de présenter un dossier à l'enquête publique. Ou - beaucoup plus grave - s'il prenait le risque d'aller à l'enquête publique avec ce qui est sorti du débat public, le dossier ne serait absolument pas sécurisé juridiquement. Un certain nombre de questions ont été posées. Elles nécessitent aujourd'hui d'être traitées préalablement. C'est la raison pour laquelle le maître d'ouvrage SNCF Réseaux a pris une décision extrêmement importante il y a un mois. Celle de lancer une série d'études complémentaires, avec une phase de concertation, pour apporter des réponses à d'autres options qui ont été proposées. Puis, surtout, pour élaborer un dossier qui permette d'aller à l'enquête publique. Ce qui est très important, mesdames et messieurs, dans la décision de SNCF Réseaux, c'est qu'elle ne remet absolument pas en cause l'opportunité du projet dans ses deux objectifs : desserte Rennes-Nantes et desserte de la pointe bretonne. Ce qui est ensuite très important dans cette décision, c'est que le projet est retenu dans son intégralité. Certains craignaient qu'on dise : « Commençons déjà par traiter Rennes-Nantes ; puis le reste, on verra après ». Non : c'est l'intégralité du projet qui est prise en compte, sans séquençage et sans phasage. On traitera l'ensemble. Cependant, il faut passer par cette phase d'étude car, aujourd'hui, on ne peut pas aller à l'enquête publique.

Voilà donc pour le projet LNOBPL. Sans attendre ce projet à court et à moyen

terme, il y a toute une série d'opérations inscrites dans le contrat de plan qui vont d'ores et déjà permettre d'améliorer la desserte de la Bretagne.

J'en ai parlé : le volet ferroviaire c'est essentiellement le traitement du nœud ferroviaire de Rennes avec l'arrivée de la Grande Vitesse. En fait, cela va avoir une conséquence sur l'ensemble du réseau jusqu'à Quimper, jusqu'à Brest. Il y a également dans le contrat de plan, une dizaine de pôles d'échanges multimodaux qui vont être traités. Cela permet d'irriguer l'ensemble du territoire. Il y a également quatre ou cinq lignes régionales qui vont être améliorées : Brest-Quimper ; on aura l'occasion de reparler de Rennes-Chateaubriand. Ceci pour le ferroviaire.

Pour le routier, comme je l'ai dit, la priorité, c'est la RN164 mais il y a quand même quelques opérations en Ille-et-Vilaine. Là, M. Le Président, je vous propose, lorsque nous serons avancés dans la négociation des conventions d'application, que je puisse vous donner les informations nécessaires pour le Conseil départemental.

L'aéroport du Grand ouest : la position du Gouvernement est très claire. Le Gouvernement a toujours affirmé qu'un aéroport est nécessaire sur la façade ouest, pour répondre aux besoins des cinquante années à venir, avec un objectif de neuf à dix millions de passagers par an. C'est dans cette perspective que le projet Notre-Dame des Landes est traité. Le premier ministre a subordonné le démarrage des travaux à l'extinction des recours juridiques contre le projet. Des recours juridiques, il y en a beaucoup. Je crois qu'à un moment, il faut arrêter les montres. Qu'entend-on par « extinction des recours juridiques » ? Deux types de recours sont actuellement pendants : des recours environnementaux qui concernent, en fait, l'application de la Loi sur l'eau et des espèces protégées. Ces recours sont examinés par le Tribunal administratif de Nantes, qui les a examinés lors d'une session du 18 juin dernier ; session au cours de laquelle le rapporteur public, qui instruit les dossiers pour le compte de la juridiction, a proposé de rejeter les recours des requérants. La décision sera prise le 17 juillet. C'est la première série de recours. Le 17 juillet, on verra donc ce qu'il en est des recours environnementaux. Ensuite, il y a des recours qui étaient portés contre les ordonnances d'expropriation par 33 requérants. Le dossier est allé jusqu'en Cour de cassation. Celle-ci a rendu récemment sa décision : elle a rejeté les recours des 33 personnes qui contestaient l'ordonnance d'expropriation. Vous voyez donc que sur le plan juridique, le chemin est en train de s'éclaircir.

Mme DAUGAN m'a demandé de lui faire un point sur l'état d'avancement des études concernant les plateformes multimodales rail-route. C'est un sujet qui concerne évidemment l'avenir de nos territoires. Plusieurs études sont actuellement en cours et concernent trois sites. Le premier, c'est Montauban-de-Bretagne. L'étude préliminaire est achevée et nous devrions la présenter très prochainement au comité de pilotage local. L'étude qui concerne le site de La Janais est terminée, elle a été présentée aux collectivités, il y a quelques semaines. Quant à la plateforme multimodale de Vitré, les études sont en voie de finalisation et seront présentées prochainement au comité de pilotage. Le problème est que ces trois projets sont en interaction avec d'autres plateformes dans des départements voisins. Nous avons tous connaissance de projets dans la plaine de Baud et des projets à Laval. Tout le monde comprendra qu'il faut d'abord qu'il y ait une complémentarité entre ces différents projets, qui concernent donc deux régions : Bretagne et Pays de Loire. Tout le monde comprendra également que l'argent public étant rare, il faut vraiment qu'il soit utile. Évitions donc le saupoudrage. C'est la raison pour laquelle, avec mon collègue, le Préfet de la Région Pays de Loire, nous avons décidé d'étudier quelles peuvent être les complémentarités entre toutes les plateformes qui sont aujourd'hui dans les cartons. De venir devant vous, devant les élus

des deux Régions, pour qu'on puisse, ensemble, dégager une vision interrégionale cohérente. Ensuite, chaque collectivité assumera ses responsabilités en ce qui concerne l'instruction et le financement des plateformes.

Le bilan des emplois d'avenir demandé par M. PICHOT. On passe là dans le volet « soutien à l'emploi ». Les emplois d'avenir en Bretagne : cela marche. Sur le plan quantitatif, la Région Bretagne a parfaitement rempli ses objectifs. En 2014, 3 000 contrats emploi d'avenir ont été signés en Bretagne. Cela représente une somme à la charge de l'État de 13,5 M€. En Ile-et-Vilaine, la situation est très satisfaisante sur le plan quantitatif. Les objectifs du premier semestre 2015 sont pratiquement déjà atteints. Je suis extrêmement vigilant sur un point concernant les emplois d'avenir. Vous savez qu'ils peuvent bénéficier aussi bien au secteur non marchand qu'au secteur marchand. Je suis très attentif au secteur marchand. Je ne voudrais pas que les emplois d'avenir entrent en concurrence avec d'autres dispositifs notamment l'apprentissage. La part du secteur marchand dans les emplois d'avenir en Ile-et-Vilaine ne représente donc que 20 %, alors que dans d'autres départements, on est à 30, voire 40 %. Voilà pour le bilan quantitatif.

Sur le plan qualitatif, en revanche, le bilan est beaucoup plus mitigé. Je souhaite privilégier des contrats de trois ans. En fait, les associations et les collectivités sont de plus en plus réticentes pour s'engager sur des périodes aussi longues. On propose donc des contrats d'un an, parfois deux. Deuxièmement, je souhaiterais augmenter la part des jeunes qui viennent des quartiers. Politique de la ville dans les emplois d'avenir. Notre objectif est de 20 %. Pour l'instant, nous ne sommes qu'à 10 %.

Troisièmement, vous savez que les emplois d'avenir sont à la fois une activité mais aussi de la formation. Or, la formation, quand elle est là, n'est pas toujours à la hauteur. Parfois, il n'y en a pas. Or, l'objectif des emplois d'avenir, est de préparer les jeunes à rentrer durablement dans une activité à l'issue de leur contrat. Nous sommes donc en train de revoir tout ce dispositif d'accompagnement et de formation. M. PICHOT, vous m'avez demandé si les emplois d'avenir entrent en concurrence avec la garantie jeunes qui est un dispositif qui, lui aussi, fonctionne très bien en Ile-et-Vilaine. Nous avons un objectif de 1300 en 2015. Aujourd'hui, nous sommes d'ores et déjà à 40 voire 45 % de cet objectif. En fait, les deux dispositifs ne sont pas concurrentiels, puisque les emplois d'avenir sont une démarche qui s'inscrit résolument dans l'emploi, dans l'activité professionnelle, tandis que la garantie jeunes est davantage une phase de stabilisation pour des jeunes qui ont des difficultés sociales, professionnelles. C'est une phase où le jeune peut acquérir de l'autonomie et se responsabiliser. Les emplois d'avenir : cela marche.

Il y avait ensuite deux questions qui concernaient la vie scolaire. Je voudrais vous présenter M. WILLHELM, le nouveau directeur académique des services de l'Éducation nationale. Il nous a rejoints il y a quelques jours. Il accepte de répondre aux deux questions qui ont été posées : la première par M. ANDRÉ et la deuxième par Mme LE CALLENNEC.

M. WILLHELM : Merci, M. le Préfet. Mesdames, messieurs les Députés, M. le Président du Conseil départemental, mesdames, messieurs les élus,

Merci de m'accueillir dans cette assemblée.

La première question portait sur les emplois « vie scolaire ». Ce sont des contrats uniques d'insertion qui relèvent de la politique de soutien à l'emploi et l'Éducation nationale en prend sa part. Sur le département d'Ile-et-Vilaine, nous sommes à 1 294

contrats aidés de cet ordre. La priorité a été donnée à l'accompagnement des élèves handicapés, à hauteur de 1 087 emplois. Il nous reste aujourd'hui 207 emplois pour les emplois « vie scolaire », principalement sur l'aide administrative aux directeurs d'école dans le premier degré. La question portait sur ces emplois.

La première réponse : au niveau académique, l'enveloppe a été déléguée au recteur et a été maintenue à hauteur de la consommation actuelle. Nous allons ainsi avoir pour l'ensemble de l'académie 4 596 emplois, contrats uniques d'insertion. La priorité sera toujours la même pour l'accompagnement des élèves handicapés. Dans le département, nous estimons le besoin de couverture de cet accompagnement à + 160 emplois pour l'année 2014 / 2015. Nous allons garantir la possibilité de conserver les personnels sur les emplois aidés dans le premier degré, en aide administrative au directeur. Ce sont des personnels qui ont droit à un renouvellement. Ils peuvent bénéficier d'une année supplémentaire, soit deux dans le droit commun ; les autres personnels ont une reconnaissance « travailleur handicapé » ou des personnels de plus de 50 ans, au nombre de 52. Sur les autres emplois, la ventilation n'a pas été faite. Nous ne sommes donc pas en capacité, aujourd'hui, de dire si nous avons la possibilité de continuer à accompagner les directions d'écoles. Voilà pour cette question, M. le Préfet.

Je poursuis : la question suivante portait sur les emplois publics, puisque les contrats uniques d'insertion sont des contrats de droit privé ; que tout un chacun a la possibilité de soutenir. Les contrats ASEH ex-AVS sont des contrats de droit public, soit en CDD soit en CDI. Il y a un processus à la fois de professionnalisation et de « CDIsation » - le mot est vilain mais il existe - de ces personnels à partir du moment où ils ont effectué six années sur la fonction. À ce jour, nous avons 72 personnes qui vont rentrer en CDI. Ce processus a démarré l'an dernier où 41 se sont vus proposer cette possibilité. Cette année, ce sera 31 en 2014 / 2015, ce qui correspond pratiquement à la totalité des personnels qui sont arrivés au bout de leurs six ans. Nous n'avons que trois ou quatre personnels qui ont préféré une autre orientation et n'ont pas choisi la CDIsation.

À l'heure actuelle, il faut savoir que ce sont 234 ETP d'accompagnement contrat public pour les élèves en situation de handicap, dont je suis employeur. 72 sont employés par un établissement - le lycée Mendès France - et nous avons également 4,5 ETP qui correspondent à l'accompagnement des enseignants en situation de handicap. Voilà pour cette question, M. le Préfet.

M. le Préfet : Les deux questions auxquelles a répondu M. le Directeur étaient posées par M. le député ANDRÉ et par Mme LE CALLENNEC.

Voilà la première séquence : compétitivité, entreprises, territoire, emploi. Ce que je vous propose, c'est de passer au deuxième module : sécurité, maintien de l'ordre, tranquillité publique.

De nombreuses questions. Avant de les aborder, quelques éléments d'appréciation. En matière de sécurité publique, c'est-à-dire la lutte contre la délinquance, l'année 2014 affiche un bilan contrasté. On observe une augmentation des violences physiques en Ille-et-Vilaine, des violences crapuleuses (37 %), mais les violences non crapuleuses, les coups et blessures, les menaces, chantages, les violences sexuelles, augmentent également. En revanche, on observe une forte diminution de tout ce qui a trait aux atteintes aux biens : les cambriolages diminuent de 20 %, les vols de véhicule et accessoires diminuent de 17 %. Je voudrais donc en cet instant saluer l'action des forces de l'ordre : la Police nationale et la Gendarmerie.

Comme vous le savez, elles sont mobilisées nuit et jour. Elles sont présentes sur le terrain et utilisent tous les moyens pour, à la fois, prévenir la commission d'actes délictueux ou pour en retrouver les auteurs, avec notamment une police technique et scientifique qui se professionnalise chaque jour davantage.

Je voudrais également, M. le Président, souligner que dans ce département d'Ille-et-Vilaine, nous avons de façon remarquable des partenariats qui s'établissent entre les services de l'État et les collectivités dans le cadre de conventions que je signe régulièrement avec des maires, des conventions que nous soutenons avec des crédits du FIPD. Pour 2014, l'enveloppe du Fonds interministériel de prévention de la délinquance s'est élevée à 350 000 €. On peut financer de nombreuses actions ; on peut financer de la vidéoprotection. Voilà donc pour la sécurité publique : une action de fond qui se poursuit en 2015. J'aurai l'occasion d'en parler puisque plusieurs questions concernent la situation en 2015.

Autre sujet de préoccupation : l'insécurité routière. 2014 a été une très mauvaise année. J'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure, puisque je crois que Mme LE CALLENNEC me pose une question sur les chiffres 2014 et les évolutions en 2015.

La sécurité civile : le début de l'année 2014 - tout le monde s'en rappelle - a été marqué par une série de tempêtes qui ont profondément marqué les territoires bretons, et en Ille-et-Vilaine notamment, 02 avec les communes de la vallée de la Vilaine. Je voudrais une fois de plus saluer l'action à la fois des services de secours, des gendarmes, des policiers, des associations de protection civile, des élus qui sont allés sur le terrain au côté de nos concitoyens. Nous avons pu mesurer à l'occasion de ces événements des mois de janvier et février 2014, la réactivité de tous les services mais aussi l'utilité des plans communaux de sauvegarde. Ces plans qui sont élaborés par chaque maire et qui apportent des réponses opérationnelles lorsque survient une crise. Sur les 353 communes d'Ille-et-Vilaine, nous avons aujourd'hui 166 communes qui ont réalisé leur plan communal de sauvegarde et 111 sont en train de les finaliser. C'est un excellent résultat.

En matière de sécurité civile, un dossier nous a beaucoup occupés, notamment les maires des communes du marais de Dol : le PPRSM, le Plan de Protection contre le Risque de Submersion Marine. Il nous a occupés ; il y a eu des réunions, des confrontations...

On a eu la visite de la ministre de l'Écologie le 4 décembre. Elle a décidé, effectivement, d'arrêter de suspendre les procédures. Elle avait été sollicitée par les élus, les parlementaires, et elle a désigné deux inspecteurs généraux pour mener une série d'études complémentaires afin de voir, notamment, si les spécificités de la baie du Mont-Saint-Michel justifiaient qu'on s'écarte un peu de la doctrine nationale. Le Département, M. le Président, s'est fortement impliqué dans ce chantier. Il a notamment mis en place des stations d'observation des marées lorsqu'il y a eu les marées à fort coefficient. Ce travail des missionnaires est terminé. Nous aurons l'occasion, prochainement, de les rencontrer pour voir quel est le sens de leurs conclusions et, ensuite, nous irons au-devant des élus pour leur présenter les conclusions de la mission d'inspection. Tout ceci devra être fait dans le courant de l'été.

En matière de sécurité et de protection de nos concitoyens, je voudrais également saluer l'action menée par les collègues de la Direction de la cohésion sociale et protection des populations : la DDCSPP. Il faut savoir que 134 agents de cette direction veillent quotidiennement à la sécurité sanitaire, ils travaillent très concrètement dans les abattoirs, dans les entreprises d'agroalimentaire. D'autres collègues de cette direction

visitent régulièrement des établissements qui accueillent des mineurs pour leurs loisirs. Il y a eu 115 visites d'établissements en 2014. Et puis, je n'oublierai pas que ce département d'Ille-et-Vilaine est un département extrêmement attractif, puisque nous avons eu en 2014 à Saint-Malo la « Route du Rhum » pendant une semaine ; un grand moment. Deux millions de personnes y sont venues, 500 000 pour le seul week-end du départ. Nous avons régulièrement à Rennes des matches de football, qui attirent beaucoup de monde et qui nécessitent la mise en place de mesures de protection. Nous avons eu le salon du Space en septembre, plus de 110 000 visiteurs. On a eu à Lohéac le Rallye-cross : 50 000 personnes pendant le week-end. Et puis, nous n'en avons pas conscience, mais à Rennes, dans la ville de Rennes, nous avons eu en 2014, 186 manifestations qui ont nécessité l'intervention des forces de l'ordre dans des opérations de maintien de l'ordre. Si je vous cite tous ces chiffres, c'est pour vous dire que les forces de sécurité - policiers, gendarmes, pompiers - M. le Président, que nous codirigeons ; toutes ces forces de sécurité sont à la fois d'excellents professionnels, puisqu'il n'y a pas eu d'incident majeur à l'occasion de tous ces événements, mais ils ont aussi le souci d'offrir une image valorisante de notre département. Ce qui est remarquable, c'est que dans tous ces événements, où forcément il y a des risques, de la tension, où il faut être très professionnel, dans la mesure où on accueille beaucoup de public, il faut aussi que la fête ne soit pas gâchée. Ce que j'apprécie ici dans la façon dont ces personnels travaillent, c'est qu'ils font à la fois leur métier de professionnels en charge de la sécurité, mais ils ont aussi le souci de le faire de manière apaisée, tranquille, en veillant à ce que l'image du département ne soit pas écornée.

Je propose donc à présent que l'on passe aux questions.

La première est posée par Mme LE CALLENNEC. Elle concerne la sécurité routière, et les mesures prises pour améliorer la situation de 2014 qui, effectivement, est une situation qui n'est pas satisfaisante : 2014 a été une année noire sur les routes bretonnes : on a eu 63 morts soit 40 % de plus que l'année précédente. On est passés de 45 à 63. Le nombre d'accidents a augmenté, le nombre de blessés a augmenté. Pour inverser la tendance, plusieurs leviers sont actionnés. Le premier : multiplier les contrôles visibles sur tous les axes, à toute heure. C'est simple : la présence sur le terrain des forces de l'ordre a une force dissuasive. D'ailleurs, il est assez impressionnant d'observer que nos conducteurs ont des problèmes avec leurs phares : quand on fait un contrôle, ils essaient tous leurs phares. C'était pour vous réveiller.

En deuxième axe, des actions de prévention à l'intention des publics qui sont les plus menacés par l'accidentologie : les jeunes, les seniors, les deux roues, les piétons. Nous avons donc des campagnes de communication ciblées vis-à-vis de ces publics. Nous avons également dans ce département la chance d'avoir un maillage d'élus référents, c'est-à-dire que de très nombreuses communes ont désigné un conseiller municipal en charge de la sécurité routière. Avec ces élus référents, nous organisons des opérations à l'échelle des communes, des opérations de communication, de sensibilisation. Nous avons également engagé des opérations de sensibilisation extrêmement innovantes et originales. J'ai signé trois conventions récemment : la première avec le stade rennais. Pour ceux qui vont assister aux matches de notre équipe, vous constaterez dorénavant que pendant la mi-temps, nous projetons sur les grands écrans des spots qui sensibilisent les 20 000 spectateurs présents aux risques de la route. Même convention avec le Tour de Bretagne. J'ai signé une convention cette année avec les organisateurs : dans chaque ville-étape, le soir, il y avait un atelier qui sensibilisait le public présent à un certain nombre de gestes concernant notamment la

fréquentation entre les cyclistes et les automobilistes sur les routes. Cette même convention, nous l'avons signé avec les organisateurs du Tour de France. L'Ille-et-Vilaine est le premier département qui pourra disposer d'un atelier sécurité routière dans la caravane du Tour de France. Cette politique donne des résultats, puisqu'en 2015, les chiffres s'améliorent. À l'heure actuelle, malheureusement, nous avons 17 morts, mais l'an dernier à la même époque, nous en avions 30. Donc moins de morts, moins d'accidents (- 24 % d'accidents), moins de blessés (- 30 % par rapport à l'an dernier). Je pars du principe qu'il n'y a pas de fatalité sur la route. C'est une question de responsabilité et une question de mobilisation de tout le monde. Je crois qu'en Ille-et-Vilaine, tout le monde a compris cette exigence.

La question suivante concerne la situation à Rennes en matière de lutte contre la délinquance et de maintien de l'ordre. Plus précisément, Mme LE CALLENNEC me demande quelles sont les mesures qui ont été prises suite à des incidents qui ont marqué les esprits, le 10 juin dernier, lorsque deux bandes rivales se sont opposées ou allaient s'opposer place de la République. Je crois qu'il faut tout d'abord revenir sur ces incidents. Le 10 juin dernier, que s'est-il passé ? Dans le courant du mois de mai, la police nationale - je salue son directeur, M. CHODET - a mené sous l'autorité du parquet une opération de nettoyage de trafic de stupéfiants dans le quartier de Villejean sur la dalle Kennedy. Cette opération a conduit à une vingtaine d'interpellations, de gardes à vue et, pour certains, de mise en détention. Nous avons donc nettoyé ce quartier d'une bande qui avait organisé un véritable trafic de stupéfiants et qui avait favorisé l'apparition d'une économie souterraine. La nature ayant horreur du vide, une autre bande a voulu s'installer sur ce territoire. La bande en question sévit plutôt du côté de la République. Les deux se sont donc mises d'accord pour régler leurs comptes place de la République. Cependant, la police a été informée de ce projet funeste, et a pu mettre en place un dispositif d'accueil à République. Ainsi, lorsque la bande de Villejean est arrivée, grâce à un métro performant, un comité d'accueil était là pour les ramasser. Il y a eu 25 interpellations. Je voudrais donc d'abord saluer le sens de l'anticipation et le professionnalisme des policiers qui ont pu éviter, qu'effectivement, il y ait des règlements de comptes place de la République. La leçon que nous en avons tirée, c'est qu'il fallait immédiatement renforcer la présence des policiers à République et à Villejean pour éviter le match retour. Ce qui a été fait à partir de policiers prélevés sur les effectifs en poste en Ille-et-Vilaine. C'est donc la Direction départementale qui a été sollicitée et, deux jours après, j'ai pu faire venir une compagnie de CRS qui a été répartie en deux demi-unités : une à Villejean et l'autre à République. Ces CRS, ou les gendarmes mobiles, sont là au moins jusqu'à mardi prochain. Ils tiennent donc le terrain. Cette action de reconquête de l'espace public doit être inscrite dans la durée : dès que vous vous retirez, ils reviennent. Avec Mme la maire de Rennes, nous allons engager un travail de fond sur le quartier de Villejean. Nous allons nous inspirer de ce qui a été fait dans le cadre de la ZSP du Blosne pour mettre en place un travail partenarial entre Police nationale, Police municipale, travailleurs sociaux, bailleurs sociaux afin de mettre en place des actions de prévention de la délinquance et reconquérir à la fois des espaces publics qui, aujourd'hui, sont occupés par ces trafiquants de drogue, pour lutter contre l'économie souterraine, mais aussi pour mener un certain nombre d'actions qui ramènent certains de ces jeunes vers les valeurs de la République. Je répondrai tout à l'heure à M. BOURCIER sur le quartier du Blosne. C'est donc un travail partenarial qui va mobiliser tout le monde : les services de l'État et pas uniquement les services de la police, les partenaires de la ville de Rennes, mais également un certain nombre d'opérateurs publics comme les bailleurs sociaux et les transporteurs. Cette action va notamment se traduire par une augmentation des

effectifs de policiers à Villejean et le ministre de l'Intérieur, M. CAZENEUVE, venu à Rennes il y a quelques semaines, a annoncé la création de huit postes supplémentaires, qui seront spécialement affectés sur le quartier de Villejean. Nous allons donc créer une BST - une Bridage Spéciale Territoriale - et renforcer les effectifs de police à Villejean pour tenir durablement le terrain.

Tout ceci se fait évidemment dans un partenariat extrêmement étroit entre le parquet, le Procureur de la République, la maire de Rennes et l'ensemble de ses services, et le Préfet.

On va faire à Villejean, ce que nous avons fait au Blosne. Cela nous permet de répondre à la question de M. BOURCIER. Il me demande quel bilan on peut tirer de la ZSP du Blosne, un an après son installation. Pour que tout le monde voie la complexité des problèmes que nous avons à gérer, sur certains territoires, je voudrais simplement vous dire quelle situation nous avons eu à gérer ensemble il y a dix-huit mois. Le quartier du Blosne est un quartier plutôt préservé. Un trafic de stupéfiants s'était installé durablement. Il était de plus en plus visible. Une véritable économie souterraine s'était développée dans ce quartier, avec des phénomènes de violence urbaine. Très concrètement, lorsque des policiers venaient, ils étaient agressés, leur véhicule était caillassé. Les halls d'immeubles étaient occupés par les trafiquants, des rodéos, des 4 x 4, des motos. Puis, des actes de défiance envers toutes les institutions. Il en est donc résulté, d'abord, une augmentation significative de la délinquance : + 26 % en un an ; une dégradation du cadre de vie pour les habitants ; un sentiment d'impunité pour les délinquants ; tout ceci se faisait à ciel ouvert ; un sentiment d'insécurité pour tout le monde et un sentiment d'abandon. La population avait le sentiment qu'elle était abandonnée par les institutions et par la République. C'est dans ce contexte que la maire de Rennes a sollicité la création d'une ZSP. J'ai transmis le dossier avec un avis favorable au ministre. Il a été transmis le 11 décembre 2013. La réponse est arrivée le 10 février 2014 et la ZSP a été installée le 3 mars 2014. Donc, en l'espace de trois mois, le dossier a été instruit et les décisions ont été prises. Quinze mois plus tard, de mars 2014 à juin 2015, la situation a complètement changé. Ce que je vais vous dire, ce n'est pas de la propagande, c'est de l'information. Les chiffres sont là pour le prouver. Je parle sous contrôle de M. BOURCIER. La ZAP a vraiment mis fin à cette dérive. La délinquance a diminué en un an de 15 % en nombre de faits constatés, 20 % des atteintes aux biens, 57 % des cambriolages, et les trafics de drogue ont diminué de 12 %. Le sentiment d'insécurité a été résorbé, le sentiment de confiance est revenu, notamment vis-à-vis des institutions et de la police. Quand on fait l'analyse de cette démarche positive, on se rend compte que c'est dû d'abord au travail qui avait été fait par le procureur de la République qui, six mois avant la création de la ZSP, avait mis en place un GLTD, un Groupe local de traitement de la délinquance, qui permet de prendre entre quatre yeux ceux qui ne se tiennent pas bien et de leur faire comprendre que la prochaine fois, cela se passera différemment. Ce qui a permis d'afficher des résultats aujourd'hui satisfaisants, c'est le décroisement entre les services de l'État. Chaque mois, je préside une commission où siègent tous les services de police. On échange de l'information, on se fixe des cibles et, ensuite, on fait travailler les services selon leurs spécialités : les douanes, la police des airs et des frontières, la sécurité publique, le renseignement territorial. On se fixe des cibles. Le partenariat qui relie les services de l'État, les services de la Ville et les opérateurs tels que les bailleurs sociaux, les opérateurs de transport a considérablement progressé. On échange sur la situation dans nos espaces respectifs et on essaie de mettre en place des stratégies de reconquête de l'espace public. Pour un hall d'immeuble qui est occupé, le bailleur social

le constate et il est mis en place des caméras de vidéo-protection. On identifie les jeunes et, ensuite, on s'en occupe entre services de l'État. Bien évidemment, il a fallu dégager des moyens supplémentaires. J'ai donc pu, avec M. CHODET, fidéliser trois policiers sur le quartier du Blosne, auxquels se sont ajoutés trois policiers auxiliaires (ADS). La maire de Rennes a mis plus de policiers municipaux ; on a organisé des patrouilles mixtes pour occuper au maximum l'espace. Un délégué cohésion police-population a été nommé. Nous avons pu dégager des moyens financiers dans le cadre des Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). 37 % de l'enveloppe FIPD a été consacrée à ce territoire pour, notamment, renforcer les moyens de vidéo-protection. Tout ceci aujourd'hui donne les résultats que je viens de vous citer. Ceci dit, mesdames et messieurs, rien n'est acquis et il faut être extrêmement vigilant car les risques demeurent ; le trafic de drogue n'a pas disparu. Il y a toujours de l'économie souterraine. Il faut le savoir et donc continuer. Ensuite, un autre risque apparaît : ce sont les dérives communautaristes. Là aussi, il faut être extrêmement vigilant. Ce qui nous incite à travailler avec tous les partenaires qui sont présents sur ce territoire et notamment les travailleurs sociaux. M. le Président, vous avez accepté que vos équipes soient également membres de ce partenariat et je vous en remercie.

M. BOURCIER, je crois qu'on peut dire que cela va mieux. Ce n'est pas gagné. Il faut donc poursuivre, mais ce que l'on a fait au Blosne est encourageant, parce qu'on voit qu'on peut le faire, et on le fera sur Villejean.

Toujours dans le domaine de la sécurité, il y a un autre sujet extrêmement sensible : celui du plan de lutte contre la radicalisation et le risque terroriste. Mme LE CALLENNEC me pose la question : quelles sont les mesures prises en Ile-et-Vilaine pour lutter contre ces phénomènes ? Tout d'abord, et malheureusement - ce qui s'est passé ce matin en Isère le confirme - le niveau de menace sur notre pays est très élevé. Nous sommes l'objet d'une menace terroriste d'inspiration islamiste et djihadiste. Ces gens-là considèrent que la France est aujourd'hui l'ennemi n° 1. Pourquoi ? Parce qu'ils considèrent que nous menons une politique intérieure hostile aux musulmans, et que nous menons une politique étrangère qui est une politique de guerre contre l'Islam. Voilà comment ils nous perçoivent. C'est à ce titre qu'ils considèrent que la France est l'ennemi n° 1. La menace émane à la fois d'individus auto-radicalisés et de djihadistes de retour. Les individus auto-radicalisés sont des gens qui mènent un solo de djihad devant leur ordinateur et qui sont très difficiles à détecter. Il est très difficile d'anticiper ce qu'ils vont faire. Ils peuvent passer à l'acte à tout moment. Il faut donc être extrêmement vigilant. Je vous dirai tout à l'heure quels sont les dispositifs de vigilance que nous avons mis en place. L'autre menace, ce sont les djihadistes qui reviennent des fronts, de Syrie et d'Irak. Je vais vous donner des chiffres : au 7 mai, il y avait 1 661 Français ou résidents qui étaient partis en Syrie ou en Irak faire le djihad. Sur ces 1 661, 212 sont revenus en France. Ils sont identifiés et sont suivis dans le cadre de procédures judiciaires.

Comment être vigilant ? Le dispositif que nous avons mis en place et qui, aujourd'hui, fonctionne dans tous les départements depuis juillet 2014, repose sur un réseau de référents qui sont dans les services publics de l'État, du Département. Ces référents font remonter à ma directrice de cabinet tout signalement qui laisse penser que telle ou telle personne est dans une logique de radicalisation. Ce sont des informations qui nous sont données. À partir de là, ma directrice de cabinet, qui est donc la référente départementale de ce dispositif, actionne les services compétents : l'Éducation nationale si le signalement émane d'un établissement scolaire ; M. le Président du Conseil départemental si ce sont les services du Département qui sont

concernés. Une évaluation est faite par le service en question, et le retour de cette évaluation est systématiquement examiné dans une réunion que je préside tous les quinze jours, où l'on voit quelles suites ont été données pour différents signalements. On travaille sur des cas particuliers. On essaie de voir quelle est la réalité de la démarche de radicalisation. Est-ce que c'est, comme c'est souvent le cas, le voisin qui dénonce telle personne parce qu'elle ne lui plaît pas ? Est-ce que c'est le mari trompé qui s'en prend à son épouse ? Je donne ces exemples, parce que c'est malheureusement le cas. Il faut donc apprécier et être évidemment extrêmement vigilant. Tout ceci se fait en liaison étroite avec l'autorité judiciaire, vous pensez bien. Au cours de ces réunions, nous décidons de donner suite à un certain nombre de cas. Nous sollicitons donc des services spécialisés lorsque le risque de radicalisation est réel. On a plusieurs mesures : on peut empêcher les gens de partir ; on peut les faire prendre en charge par des services spécialisés ; on peut mettre en place un accompagnement pour la famille. On a des crédits pour cela. Ce travail se fait donc en flux continu. Il s'alimente à partir de ce qui remonte sur le terrain, centralisé auprès du Préfet, avec un traitement qui débouche sur des actions concrètes. Je vais vous donner des chiffres : à la dernière réunion que j'ai présidée, nous suivons actuellement 36 individus dans cette cellule. 10 sont suivis par le renseignement intérieur. Ce sont des gens qui ont vraiment un profil de radicalisation consommée, soit parce qu'ils veulent partir, soit parce qu'ils sont revenus, soit parce qu'ils sont en prison à Vezin-le-Coquet et ils attendent d'être libérés pour partir. Donc on les suit. Les 26 autres sont plutôt suivis par le renseignement territorial. Là, il s'agit de jeunes qui sont en rupture sociale, qui sont fragiles psychologiquement, qui n'ont pas encore basculé dans la radicalisation, mais qui peuvent, de par leur fragilité, un jour franchir la ligne jaune. On les accompagne et on accompagne leurs familles. C'est vraiment un travail au cas par cas qui est fait et qui engage beaucoup de services.

La dernière question du volet sécurité et tranquillité est posée par Mme ROL. Elle concerne le pôle cyber-défense de Bruz. Malheureusement, je ne pourrai pas vous en dire beaucoup pour deux raisons : d'abord, tout ce qui relève de la défense n'est pas sous l'autorité du Préfet. Ensuite, s'agissant de sujets de défense, vous comprendrez que je ne puisse vous en dire beaucoup. Sauf que j'ai trouvé une plaquette d'information sur le site internet du ministère de la Défense, qui répond à votre question. C'est pour cela que je me permets de la citer. Votre question était : quelle est la montée en puissance des effectifs sur le site de Bruz ? Effectivement, la plaquette que j'ai trouvée hier précise qu'il y a 250 ingénieurs qui ont d'ores et déjà été affectés en plus sur le site. L'objectif, en 2017, est passé de 250 à 400 supplémentaires. On est donc vraiment dans la logique de constitution d'un pôle de référence en matière de cyber-défense à Bruz dans l'établissement que vous connaissez bien.

Je crois qu'on a épuisé les questions concernant la sécurité et l'ordre public. M. le Président, est-ce que je continue ?

M. CHENUT, Président : Je pense que vous tenez bien la cadence.

M. le Préfet : Très bien. On va aborder un sujet qui, là aussi, a suscité de nombreuses questions. C'est tout ce qui a trait à la gouvernance territoriale. Pour introduire le sujet, j'ai parfaitement conscience que pour les élus que vous êtes, responsables de collectivités locales, c'est un peu le big bang actuellement. D'abord, plusieurs élections ont considérablement renouvelé la classe politique. Les municipales - 23 et 30 mars 2014 - 353 conseils municipaux à renouveler, 6 429 conseillers municipaux élus ou réélus, 982 conseillers communautaires. Ensuite, les Européennes le 25 mai 2014 : 25 listes en présence. Puis, nous avons eu les Sénatoriales : 4 sièges

à pourvoir, un collège électoral de 2 512 électeurs en Ille-et-Vilaine. Puis, nous avons eu au printemps, l'Assemblée départementale. Si je cite ces chiffres, c'est pour vous dire que pour nous, pour les services de l'État, les élections sont un moment extrêmement important. C'est la pierre angulaire de notre démocratie et je voudrais, en cet instant, remercier mes collègues de la Préfecture qui ont parfaitement organisé ces grands rendez-vous démocratiques. Il n'y a pas eu d'incidents. Si vous êtes là aujourd'hui, vous pouvez constater que nous avons bien travaillé.

Dans le big bang, il y a surtout la réforme des collectivités locales. Il est certain que les réformes en cours vont modifier le paysage et surtout les relations entre les collectivités. Pour ce qui est de la carte régionale, la Région Bretagne n'est pas concernée, mais la Région, le Conseil régional vont renforcer son rôle de chef de file. En revanche, avec la Loi MAPTAM, nous avons deux métropoles : Brest et Rennes qui, aujourd'hui, sont des pôles majeurs du développement économique de notre Région. Avec la Loi NOTRe, vous l'avez dit, M. le Président, le Département va être confirmé dans des compétences extrêmement importantes pour la cohésion sociale, mais pas uniquement, avec évidemment les problèmes budgétaires que cela va poser. En même temps, la carte de l'intercommunalité va évoluer, dès que la Loi NOTRe sera adoptée et promulguée. Je proposerai une réunion de la commission départementale de coopération intercommunale pour que nous puissions aborder ces questions. Bref, cela bouge dans le monde des collectivités. Mais rassurez-vous : cela bouge aussi au sein de l'État puisque, bien évidemment, nous sommes engagés dans plusieurs mouvements de réforme qui se caractérisent autour des concepts suivants :

- plus de déconcentration, c'est-à-dire plus de compétences transférées des administrations centrales vers les échelons déconcentrés,
- plus d'inter ministérialité, il faut que l'État soit plus cohérent lorsqu'il intervient à l'échelle des territoires,
- plus de proximité : la problématique est de savoir comment répondre à une demande très forte d'un État fort au plan local,
- plus de sobriété dans les dépenses publiques, vous aurez traduit « contraintes budgétaires »,
- plus de simplicité et de fluidité dans nos modes d'intervention.

Voilà un peu les axes de la réforme que nous avons engagée au sein des services de l'État.

Je vais tout de suite répondre avec M. CANO et le colonel BOUILLIE à plusieurs questions qui concernent l'implantation des services de l'État sur le territoire. Je connais la sensibilité de cette problématique et j'ai eu plusieurs questions. Mme DAUGAN m'interroge sur l'implantation des unités de Gendarmerie nationale. Mme LE CALLENNEC me demande comment va évoluer le réseau de La Poste. M. le député BENOIT m'a interrogé sur les trésoreries ; M. PAUTREL sur la compatibilité entre ce que nous faisons et le bouclier rural. J'ai résumé un peu les questions qui m'ont été posées.

On va donc vous répondre sur le fond, mais avant de donner la parole à mes collègues, je voudrais faire quatre remarques.

La première, c'est que l'environnement dans lequel travaillent les services de l'État est un environnement qui bouge. La population bouge, des territoires gagnent en population et d'autres en perdent. La gouvernance territoriale bouge. J'ai parlé de l'intercommunalité. La délinquance évolue, les technologies évoluent, les budgets

évoluent. Vous comprendrez donc que face à ce monde qui bouge, l'État peut aussi se demander s'il ne doit pas s'adapter à un certain nombre d'évolutions. On ne peut pas interdire à l'État de réfléchir. C'est ce qu'il fait et les réponses qu'il apporte sont de divers ordres, mais peuvent être des réorganisations. Premier point.

Deuxièmement, il est faux de dire que les réorganisations que nous étudions actuellement sont une violation du bouclier rural. Ce bouclier rural, je l'ai signé avec votre prédécesseur, M. le Président. C'était le 22 janvier dernier. En signant ce bouclier rural - que j'ai bien lu - je n'ai pas signé que je m'engageais à maintenir *ad vitam aeternam* toutes les implantations de l'État telles qu'elles sont aujourd'hui situées sur le territoire de l'Ille-et-Vilaine. J'ai signé l'engagement d'informer les membres du bouclier rural de toute évolution envisagée et d'organiser des concertations avec les partenaires concernés avant de prendre une décision. C'est ce qui est en cours actuellement : aucune décision n'est prise. Ne dites donc pas que j'ai violé le bouclier rural.

Troisièmement : j'entends dire que lorsque l'État ferme une brigade de gendarmerie ou une trésorerie, il fait disparaître le service public. Non, mesdames et messieurs. Dans les réorganisations que nous envisageons, nous veillons à maintenir pour tout citoyen la possibilité d'accéder dans des délais raisonnables aux services publics. « Accéder » veut dire se déplacer ou utiliser de nouvelles technologies de communication, mais on tient aussi compte des modes de consommation de nos concitoyens.

Enfin, et je vais peut-être en provoquer certains, j'entends dire que lorsque l'État ferme ici ou là une unité ; il supprime de l'emploi public sur le terrain. Là aussi, je vais vous donner des chiffres : sur un plan strictement quantitatif, lorsque l'État se désengage d'un nombre restreint de fonctionnaires sur le terrain, il faut savoir que cela a été largement compensé par l'augmentation des effectifs des collectivités et notamment des intercommunalités. Je vais vous donner les chiffres : en Ille-et-Vilaine, selon les chiffres du centre de gestion - ce ne sont pas les chiffres de l'État - les effectifs des intercommunalités ont augmenté de 2009 à 2012 de 26 %. Ils sont passés de 671 à 844 en trois ans. Quand on vient me dire : « M. le Préfet, vous fermez une brigade ou une trésorerie, il n'y a plus que deux personnes, vous tuez l'emploi public dans les territoires ». Je réponds : « non ». En même temps, on a créé 25 % de postes supplémentaires dans une strate de collectivité. Cela a été financé par la DGF. Ne me faites donc pas ce procès.

On va donc maintenant répondre aux questions précises qui concernent le réseau des trésoreries. M. CANO, acceptez-vous de faire le point sur ce dossier ?

M. CANO : M. le Président, mesdames et messieurs,

Merci de m'accueillir dans votre Assemblée.

Je vais compléter les propos qui ont été tenus, sachant que la question qui a été posée par M. BENOIT portait à la fois sur les trésoreries, les commissariats, les gendarmeries et d'autres services de l'État. Bien entendu, je ne répondrai que sur le premier point : celui des trésoreries.

Tout d'abord, je crois qu'il faut replacer cette démarche que nous avons initiée dans son contexte, et ce d'un double point de vue. Premier point de vue : nous sommes - le Préfet l'a dit à l'instant - dans une phase de concertation, c'est-à-dire que nous rencontrons, je rencontre, les élus. D'ailleurs, j'ai commencé à en rencontrer certains ; pour les autres, je dois les voir très prochainement. Nous sommes dans une phase de concertation et d'explication. Le ministre que nous avons d'ailleurs rencontré hier a bien

indiqué que les décisions seraient prises par lui au mois de septembre. Nous ne sommes donc pas dans une situation figée.

Deuxième élément pour replacer cette démarche dans son contexte : rappeler que la Direction des finances publiques d'Ille-et-Vilaine que je dirige - comme toutes les Directions de France - procède régulièrement, chaque année, à des opérations d'adaptation de son réseau pour les raisons qui nous ont été expliquées. A savoir, que l'environnement change, les charges se déplacent et qu'il convient donc d'être au plus près. Il y a eu des opérations d'adaptation en 2013 ; il y en a eu en 2014 ; il y en a en 2015 et celles dont nous parlons précisément, sont celles de 2016.

Pour 2016, nous envisageons dans ce département d'Ille-et-Vilaine cinq opérations. La première est la mise en place d'un pôle de contrôle spécialisé. Pour la deuxième opération - ou plutôt deux opérations - il s'agit de fusionner deux à deux des services des impôts des particuliers et des services des impôts des entreprises qui se trouvent actuellement à Saint-Malo installés tous les quatre dans le même immeuble. On aura donc une opération de fusion. Puis, la quatrième et la cinquième opération sont les fusions, les rapprochements des trésoreries de Louvigné et de La Guerche, respectivement avec celles de Fougères et de Vitré, sachant que les services des impôts des particuliers de Fougères et de Vitré seront impactés également à la marge par cette opération.

Revenons à celles qui nous intéressent, en l'occurrence les opérations concernant les trésoreries. Notre démarche - quand je dis « notre », c'est à la fois celle que nous menons ici au plan local et celle que nous menons au plan national - est de partir d'un constat. Ce constat s'appuie sur le fait qu'il y a une fragilité très forte qui est liée à la faiblesse des effectifs d'un certain nombre de trésoreries. Ce n'est pas moi qui le dis. Ce point est relevé également par l'inspection générale des finances. Nous avons pour ces deux trésoreries dont je parlais tout à l'heure, de Louvigné et de La Guerche, trois emplois dans un des postes, quatre emplois dans l'autre avec, bien entendu, le chef de service, le trésorier qui se rajoute à ces trois ou quatre emplois. Ce qui veut dire que nous avons de très sérieuses difficultés en termes de gestion. Nous avons également des difficultés en termes de sécurité. N'oublions pas que ces agents peuvent, comme tous les autres, prendre des congés. Ils ne sont donc jamais ensemble à quatre ou à cinq dans le poste. Il peut arriver certaines fois où ils sont un ou deux. Cela pose donc des problèmes de sécurité physique. Puis, plus généralement, nous avons également une difficulté avec les expertises qui sont désormais attendues dans ces postes : celles qui sont effectivement disponibles. Je m'explique : dans une trésorerie de ce type, on fait à la fois de la comptabilité de l'État, mais on fait aussi de la comptabilité des collectivités locales. On fait du conseil et des analyses financières. On est obligé de faire également de la comptabilité recettes-dépenses mais on est obligé d'examiner aussi des dossiers de marchés publics. Cela exige évidemment des connaissances juridiques relativement pointues. Puis, on fait aussi de la paie ; il y a des travaux de masse ; on fait du recouvrement et on essaie d'aider les collectivités à passer le stade de la dématérialisation. C'est dire qu'actuellement, dans ces services, il faudrait être expert en tout ; ce qui est matériellement impossible.

Troisième élément du constat. Il est un peu historique. En résumé, le maillage de nos trésoreries est vieux de quelques décennies : une bonne quarantaine d'années. Or, depuis, évidemment, l'environnement a beaucoup changé. Il y a surtout des éléments nouveaux qui sont intervenus récemment. Par exemple - je n'en citerai que trois - en 2008, nous mettons en place des services fusionnés : services des impôts, des particuliers. Cela permet à un contribuable particulier - vous et moi - d'avoir à la fois un

interlocuteur pour les problèmes d'assiette et le même pourra répondre à vos problèmes de recouvrement. Actuellement, les contribuables particuliers de Louvigné comme ceux de La Guerche n'ont pas cet interlocuteur unique, parce que pour l'assiette c'est à Fougères ou à Vitré selon le cas. En revanche, pour le recouvrement, c'est à Louvigné ou à La Guerche. Lorsqu'on aura réalisé l'opération - si on la réalise - les contribuables particuliers de Louvigné et de La Guerche auront désormais cet interlocuteur unique. Depuis 2011, et avec une accélération assez forte au cours des deux dernières années, nous avons aussi vu apparaître dans le paysage de nombreux moyens de paiement dématérialisés qui facilitent, évidemment, le contact entre nos usagers et nos services. Enfin, en 2014, comme vous le savez, puisque vous êtes des élus locaux, il y a une dématérialisation des échanges avec les collectivités locales. Désormais, on n'a plus besoin de porter des documents. Tout cela se fait de façon informatique.

Partant de ce constat, et dans un contexte de diminution de moyens, de « nos » moyens - M. le Préfet l'a rappelé tout à l'heure - notre démarche a été guidée par deux considérations. Première considération que je qualifierais de « fonctionnelle » : on configure les services pour qu'ils aient une taille critique, pour permettre de disposer des expertises nombreuses et variées dont on a besoin. On utilise les nouvelles technologies, pour ne pas perdre le contact avec nos différents usagers. Nous avons trois catégories d'usagers : les particuliers, les entreprises et, bien sûr, les collectivités locales. En ayant ces services qui ont une masse critique, on monte en qualité puisqu'on peut mettre à disposition de nos différents usagers, des gens qui auront les expertises nécessaires. La deuxième approche est une approche géographique. Comme je le disais tout à l'heure, nous constatons depuis quelques années, une diminution assez forte de nos moyens. Cette diminution se prolongera sans doute encore pendant quelques années. L'idée est donc de consolider ici ou là dans le département des implantations qui sont suffisamment fortes, robustes, pour pouvoir donner une vraie colonne vertébrale aux services de la Direction des finances publiques dans le département de l'Ille-et-Vilaine. En d'autres termes, plutôt que de craindre de prendre des risques, à terme, sur un certain nombre d'implantations dans le département, je préfère, nous préférons, conserver des implantations fortes, par exemple à Fougères, à Vitré, mais cela pourra être le cas aussi à Redon, pour conserver cette administration et ce service dans le territoire Brétillien.

Voilà, mesdames et messieurs, compte tenu du temps qui m'était imparti, ce que je voulais vous dire sur ces sujets. Il y aurait certes des développements beaucoup plus importants à faire sur un sujet qui est extrêmement sérieux mais, bien entendu, j'ai déjà commencé à donner ces éléments aux personnalités que j'ai rencontrées et je continuerai de le faire.

M. le Préfet : Merci, M. le directeur. S'agissant des unités de gendarmerie, je crois que c'est Mme DAUGAN, notamment, qui a posé la question. Je vais demander au colonel BOUILLIE de nous rejoindre. Le temps qu'il arrive, je voulais vous dire que le colonel va nous quitter dans quelques jours. C'est donc la dernière fois que vous le verrez dans ses fonctions dans ce département. Je voulais le remercier devant vous pour son engagement dans ses missions et nous aurons l'occasion de le saluer dignement avant son départ.

M. BOUILLIE : Merci, M. le Préfet, M. le Président, mesdames et messieurs les Conseillers départementaux,

Sur la question posée concernant les dissolutions d'unités, je ne reviendrai pas

sur ce que M. le Préfet a indiqué en préambule. Quatre unités de gendarmerie sont proposées à la dissolution, effectivement, sur un plan pluriannuel, entre 2015, 2016 et 2018. Il s'agit de quatre brigades territoriales dont deux brigades de proximité à six militaires et deux brigades de proximité à sept militaires. Il s'agit de Chatillon-en-Vendelais, de Sens-de-Bretagne, Saint-Aubin d'Aubigné et Bécherel.

Pour ces unités, évidemment, si elles sont dissoutes, l'effectif ne disparaît pas puisque l'un des objectifs principaux recherchés, est la concentration de ces effectifs sur des structures beaucoup plus importantes, de manière à offrir une production de sécurité de bien meilleure facture. Je m'explique puisque les objectifs recherchés dans ces dissolutions sont de trois natures. Le premier objectif est d'optimiser la production de sécurité en mettant un terme au saupoudrage bien connu de nos unités territoriales. Le maillage territorial de la gendarmerie nationale était extrêmement important il y a plusieurs années. Il n'a eu de cesse de se resserrer, bien entendu. Il s'agit donc de proposer des dissolutions qui permettent, finalement, de réduire le nombre de brigades de proximité et surtout, d'éliminer des communautés de brigades dont le mode de fonctionnement après plusieurs années d'expérience nous conduit à ce constat que l'efficacité est bien moindre. Sur les brigades de proximité qui, finalement, sont ouvertes de deux à trois demi-journées par semaine, avec un planton qui reçoit assez peu de public en son sein, il s'agit de gagner des effectifs opérationnels sur le terrain, ou aux dépens d'un accueil du public qui est souvent constaté comme étant très aléatoire.

Le deuxième objectif recherché est de rationaliser l'organisation territoriale des unités, globalement sur le département d'Ille-et-Vilaine, et la compagnie de Montfort-sur-Meu, très étendue dans ses dimensions sud-ouest / nord-est a nécessité une réflexion. Il s'agit de privilégier la proximité des unités d'intervention, puisque pour aller de Plélan-le-Grand à Sens-de-Bretagne, la nuit notamment, il faut quand même parcourir un certain nombre de kilomètres lorsqu'on est une unité d'intervention. Il s'agit donc de privilégier cette rapidité d'intervention aux dépens d'implantations laissant une illusion de proximité et, finalement, peu fréquentées et trop souvent - en tout les cas à mon goût - fermées au public. Nos concitoyens étant obligés de toute façon, la plupart du temps, à aller au chef-lieu de communauté de brigade.

Le troisième axe, bien évidemment qui est recherché, c'est de dégager des économies de fonctionnement des unités. Le Préfet l'a souligné tout à l'heure : nous sommes tenus aussi de faire des efforts budgétaires et l'entretien de l'immobilier, ou ne serait-ce que le fonctionnement même des infrastructures, pèse un lourd budget pour la Gendarmerie nationale.

Au bilan, et j'en terminerai par là, la dissolution des quatre unités va donner la possibilité à la gendarmerie de :

- créer deux brigades territoriales autonomes à Saint-Aubin-du-Cormier avec un effectif de 14, et à Hédé avec un effectif de 22,
- renforcer la brigade autonome territoriale de Betton, avec un effectif de 25, contre 20 actuellement,
- concentrer nos efforts sur le développement de notre immobilier, notamment avec un effort sur Saint-Aubin-du-Cormier, naturellement, où il y a des projets, sur Hédé où il y a un projet de construction de nouvelle caserne, et sur lequel nous allons pouvoir nous concentrer et, bien évidemment, Montfort-sur-Meu.

Au final, ce rééquilibrage territorial autour du chef-lieu de la compagnie de Montfort puisque c'est l'objet principal de cette mesure de dissolution - je pense que

vous l'avez bien compris au travers de ce court exposé - va nous permettre de gagner en effectif sur la compagnie de Montfort-sur-Meu car de 107, la compagnie va passer à 115. Rennes va effectivement diminuer ses effectifs : de 217 actuellement, elle va descendre à 201. La compagnie de Saint-Malo va avoir un rééquilibrage de deux personnels : de 107, elle va passer à 109. La compagnie de Vitré accueillera 187 militaires au lieu de 181 actuellement.

Ces opérations vont être conduites entre 2015 et 2018. Bien évidemment, si les décisions sont prises. Je vous remercie.

M. CHENUT, Président : Merci. Il est presque 12 h 55. On ne pourra pas arriver à traiter la totalité des 37 questions. Néanmoins, on peut poursuivre encore un petit quart d'heure. Les préfets sont habitués aux grands oraux. Il en ont passé un certain nombre tout au long de leur carrière, mais il ne faut pas quand même aller au-delà du raisonnable. Je propose, avec une part d'arbitraire, mais qui m'est propre, vous le savez bien, de retenir trois ou quatre questions en privilégiant celles qui avaient une dimension un peu conjointe, émanant de plusieurs personnes.

Peut-être un point sur les mineurs isolés étrangers où là, on avait des interpellations de Mme BRIAND et de Mme LE CALLENNEC. Un point sur l'ANAH, M. le Préfet, si vous le voulez bien. Là, on avait des demandes de Mme DREAN, de Mme DAUGAN et de M. PAUTREL. Puis, si on a encore le temps, peut-être deux dernières questions : une sur l'accueil des gens du voyage de M. MAHIEU, puisque l'on sait qu'il y a quelques difficultés concernant la période estivale à venir. Enfin, on pourrait conclure, comme vous êtes le Préfet, sur un dernier point : le projet de nouvelle préfecture.

M. le Préfet : M. le Président, ce menu me convient parfaitement. Merci.

M. CHENUT, Président : On peut préciser que vous aurez à cœur, bien sûr, d'apporter des réponses à toutes les questions qui n'auront pas pu être traitées aujourd'hui et qu'on en assurera la diffusion à l'ensemble des conseillers départementaux.

M. le Préfet : Effectivement. J'adresserai à M. le Président toutes les réponses que j'ai préparées à toutes les questions que vous m'avez posées. Vous aurez donc les réponses dès la semaine prochaine.

On va donc réduire l'exercice et commencer par les mineurs isolés étrangers, Mme BRIAND et Mme LE CALLENNEC. Combien sont accueillis ? Combien sont reconnus mineurs ? Que deviennent-ils quand ils acquièrent la majorité ? Est-ce que le dispositif prévu par les deux circulaires est remis en cause ? Voilà un peu le sens de la question qui m'a été posée, c'est bien cela, mesdames ?

Nombre de jeunes accueillis et reconnaissance du caractère de minorité : comme vous le savez, la prise en charge des mineurs isolés relève, M. le Président, de vos services au titre de la protection de l'enfance. Ce qu'on constate aujourd'hui, c'est que le nombre de jeunes accueillis par la mission qui traite ces questions est en augmentation. Pour l'année 2014, il y en a eu 181 et, sur les cinq premiers mois de l'année 2015, 78 ont déjà été accueillis alors que l'an dernier, à la même période, ils étaient 59. Sur les cinq premiers mois de l'année, il y a donc une augmentation par rapport à la même période de l'an dernier.

Le caractère de minorité est apprécié par la mission qui les accueille, essentiellement à partir d'une évaluation sociale qui s'appuie également sur une

coopération avec la police de l'air et des frontières pour tout ce qui concerne la vérification des documents. Ce qu'on peut dire, c'est que 68 % des jeunes qui ont été accueillis en 2014 n'ont pas été reconnus mineurs. Ils ont été évalués majeurs. 68 % de 181, soit 122 sur 181 n'étaient pas des mineurs. Cette répartition se confirme. Elle est même renforcée en 2015 puisque sur les 78 jeunes qui ont été accueillis sur les cinq premiers mois de l'année 2015, ce sont 75 % d'entre eux qui n'ont pas été reconnus mineurs : 54 sur 78. Pendant l'évaluation, les personnes sont prises en charge par le Département, et l'État assure un forfait de 150 € par jour pendant cinq jours.

Que se passe-t-il lorsque les jeunes ne sont pas reconnus mineurs ? La mission qui les a accueillis leur notifie par écrit qu'ils n'ont plus droit à la prise en charge du Département. A ce moment-là, ils rentrent dans les dispositifs qui sont gérés par l'État : hébergement d'urgence en ce qui concerne l'hébergement, ou d'autres prestations. Que deviennent-ils ? Soit ils décident de retourner dans leur pays d'origine - on peut éventuellement les y inciter avec une aide au retour - soit ils décident de rester. S'ils décident de rester, il faut qu'on clarifie leur situation au regard du droit du séjour. On les contacte donc en leur demandant s'ils veulent déposer une demande d'asile, ou s'ils veulent obtenir un titre de régularisation. Voilà comment nous traitons cette question.

Le système d'accueil est-il remis en cause ? Vous savez que c'est l'autorité judiciaire, le Parquet, qui procède à la répartition des jeunes sur le terrain. Lorsqu'il prend des décisions, le Parquet doit tenir compte de deux critères : l'intérêt du jeune et la capacité du Département à accueillir. Les parquets conservent donc la possibilité de placer des mineurs dans un autre département que celui où il a été considéré comme primo arrivant et accueilli par la mission qui relève du Conseil départemental.

Voilà ce que je peux dire sur les mineurs isolés étrangers. J'ai répondu à votre question. J'enchaîne, M. le Président.

Les aides de l'ANAH, le devenir des OPH et le versement des avances. Question de Mme DREAN, M. PAUTREL et Mme DAUGAN. Il est vrai que le programme « Habiter mieux » a connu un vrai succès en Ile-et-Vilaine, puisque ce programme, lancé en 2012 et qui consiste à aider les ménages modestes à faire des travaux de rénovation énergétique dans leur appartement, est monté rapidement en puissance. En 2012, nous avions 500 dossiers ; en 2013 : 817 ; en 2014 : 1 169. Il y a donc eu très rapidement un problème de crédits à régler. C'est la raison pour laquelle, à la fin de l'année 2014, l'ANAH a dégagé une enveloppe supplémentaire de 70 M€ au plan national. Sur ces 70 M€, 10 M€ ont été fléchés pour la Bretagne. Sur ces 10 M€, 4,3 M€ ont été réservés pour l'Ile-et-Vilaine. Sur une enveloppe de 70 M€, le Préfet de Région dans les négociations à Paris a obtenu 10 M€ et, une fois que l'argent était en Bretagne, le Préfet d'Ile-et-Vilaine a demandé au Préfet de Région de déléguer 4,3 M€ sur l'enveloppe des 10 M€ de l'Ile-et-Vilaine. Malgré ces crédits complémentaires, on n'a pas pu, malheureusement, régler tous les dossiers. On a eu un stock de 700 dossiers en 2014 qui ont été reportés sur 2015. Un plan de relance a été voté par le Département. Il a permis de résorber une partie de ce retard. Je veux vous en remercier, M. le Président. Vous avez traité plus de 250 dossiers en un temps record. Cependant, comme on a encore un stock, on a redemandé des crédits supplémentaires à l'ANAH et on a de nouveau obtenu une réponse positive. La décision a été prise lors d'un Conseil d'administration qui a également procédé à l'élection d'une nouvelle présidente de l'ANAH. L'enveloppe complémentaire accordée à la Bretagne est en cours de répartition. L'Ile-et-Vilaine aura une enveloppe tout à fait correcte. On va essayer de résorber les dossiers en instance.

S'agissant des avances, je réponds à Mme DAUGAN pour lui dire qu'elles sont toujours possibles. Elles sont réservées à des ménages dont les revenus sont très modestes. Le taux des avances est de 70 % et, pour les obtenir, il faut remplir un dossier dans lequel il y a les devis des travaux qu'on compte faire.

À M. PAUTREL, qui m'interroge sur les OPH. D'ailleurs, vous m'avez écrit M. PAUTREL, un courrier très circonstancié le 29 mai dernier, dans lequel vous m'exposez effectivement la situation un peu paradoxale dans laquelle vous êtes : vous avez une OPH en cours qui va se terminer le 31 août 2015. Vous souhaitez la prolonger pour une durée de deux ans, et comme vous avez eu la chance d'être lauréat national d'un appel à manifestation dans le cadre de la démarche « revitalisation des bourgs-centres », vous espériez avoir des crédits supplémentaires de l'ANAH. Or, il vous a été expliqué que ce n'est pas possible car on ne peut pas faire chevaucher deux démarches OPH. Je vous propose, M. PAUTREL, que l'on évalue les résultats de la première OPH qui est en cours. On va évaluer les besoins du territoire dans le cadre de l'appel à manifester. On fera le point sur les besoins financiers. Je verrai si on peut y répondre dans le cadre des enveloppes dont nous disposons. Si ce n'est pas le cas, je m'engage à aller plaider le dossier à Paris. C'est vrai que vous êtes, avec Guingamp, les deux seuls territoires de Bretagne qui ont fait l'objet de cet appel à manifester. C'est quand même remarquable que les territoires aient été retenus, mais il ne faudrait pas que vous soyez sanctionnés. Je crois que cela mérite d'être plaidé à Paris. En tout cas, je suis prêt à vous accompagner.

M. MAHIEU, l'accueil des gens du voyage est un sujet sur lequel nous sommes régulièrement interpellés. Je connais les difficultés auxquelles sont confrontés les élus lorsqu'ils voient arriver, sans avertissement, des caravanes de gens du voyage qui s'installent n'importe où. En 2014, on a eu plusieurs situations de ce type à gérer. Vous savez que je n'ai pas hésité à faire évacuer les campements illégaux de gens du voyage qui s'étaient installés sur des territoires de communes qui respectaient les règles du jeu. Je rappelle que les communes ou les intercommunalités ont des obligations en matière d'accueil des gens du voyage. Ces obligations sont précisées par le schéma départemental. Lorsqu'une commune respecte ses obligations et qu'elle voit arriver sur son territoire un campement qui crée un trouble à l'ordre public, et que le propriétaire du terrain me demande de les évacuer, je prends un arrêté et on le fait. On le fait à l'amiable car je dispose notamment, avec l'aide du Conseil départemental, d'une association avec un médiateur qui intervient dans ces cas. Si les gens ne comprennent pas, le cas échéant, on utilise la force publique. On l'a fait trois fois l'an dernier et je continuerai à le faire chaque fois que les conditions juridiques sont remplies. La commune respecte ses obligations ; il y a un trouble à l'ordre public, et le propriétaire du terrain le demande. L'arrêté que je prends permet donc d'évacuer le terrain dans les 48 heures, sans passer par la case « autorité judiciaire ». Le problème que nous avons à gérer, ce sont les grands passages, notamment dans le nord du département où on dispose d'une aire provisoire de 80 places à Saint-Malo ; à Cancale vous avez, en liaison avec Saint-Malo Agglomération, pris la décision d'aménager un terrain d'accueil pour 200 caravanes. Je voulais donc vous en remercier, parce que cette décision qui a été prise va nous permettre de gérer les trois grands passages qui sont programmés cet été. Je n'ai donc pas trop de soucis sur la rive est de la Rance. Il n'en est pas de même sur la rive ouest où vos collègues voisins n'ont pas été aussi entreprenants et positifs par rapport à cette problématique qui, souvent, nous perturbe pendant l'été. M. MAHIEU, merci pour la décision qui a été prise. On sera à vos côtés si des gens ne respectaient pas les règles.

Dernière question : est-ce que le Préfet va quitter ce beau bâtiment ? Je simplifie la question de M. MARTINS.

M. CHENUT, Président : Ensuite, il aurait demandé « quand ? ».

M. le Préfet : Pour le « quand ? », c'est vous qui me le direz, M. le Président. Je parle uniquement des locaux. Il est vrai que ceux que nous occupons ici ne sont pas franchement adaptés, dans la mesure où nous sommes tout d'abord imbriqués avec le Conseil départemental. Ce qui n'est pas un problème, je tiens à le dire, M. le Président. Mais en termes de fonctionnalité, ce n'est pas parfait. Les locaux sont vétustes ; sur le plan énergétique c'est une véritable passoire. Je n'ose pas vous donner le montant de la facture « énergie ». Les possibilités de réaménagement ne sont pas nombreuses. Elles sont en tout cas très coûteuses. Comme vous le savez, mes prédécesseurs ont étudié divers projets, notamment un sur le site de La Courrouze où nous sommes propriétaires d'un terrain. Le projet a été étudié de 2008 à 2012-2013. Il a été abandonné pour des raisons budgétaires. Aujourd'hui, nous sommes là et les problèmes ne sont pas réglés. J'ai, d'une part, en interne, des conditions de travail qui se dégradent. Il faut que je prenne en compte, tout de même, la demande légitime de mes collaborateurs. Puis, j'ai également un problème d'image : ce n'est pas un accueil digne d'un service public moderne. Nous en sommes donc parfaitement conscients, et nous travaillons sur deux scénarios. Soit on va au bout de la logique de désimbrication : un certain nombre d'études sont lancées, M. le Président, vous le savez. Il faudra en évaluer le coût : c'est en cours. On verra si on reste ici, mais en se séparant. Soit on réactive le projet « La Courrouze » : j'ai donc lancé une étude, mais pour que cela coûte moins cher, on va le faire dans une logique interministérielle ; c'est-à-dire qu'au lieu d'y envoyer uniquement la préfecture, on pourrait faire un projet qui associe d'autres services de l'État, des directions départementales voire régionales. Cela permettrait de libérer des locaux qu'on pourrait revendre ou de mettre fin à des baux qui coûtent assez cher. On pourrait donc mieux amortir l'opération. Voilà le schéma sur lequel nous travaillons. Bien évidemment, M. le Président, vous serez étroitement associé à la décision qui sera prise. Nous sommes imbriqués, mais nous sommes voisins. Ce que fait l'un a forcément des incidences chez le voisin.

Mesdames et messieurs, merci pour votre attention. Je m'engage à vous adresser les réponses aux questions que je n'ai pas pu développer ici. Vous remercier pour votre attention et vous dire qu'avec l'ensemble des chefs de service et des directeurs, nous restons à votre disposition. Nous espérons pouvoir rester encore longtemps à votre disposition.

M. CHENUT, Président : M. le Préfet, en m'adressant à vous, je m'adresse aussi à l'ensemble de vos collaborateurs, bien sûr, qui se sont mobilisés pour donner tout le contenu nécessaire à cet échange de grande densité. Dans les tout derniers points qui ont été évoqués, je voyais que notre collègue M. PAUTREL, commençait ses propos, en étant défaitiste. Il me faisait le signe « zéro ». Vous voyez, M. PAUTREL, que rien n'est perdu pour le combat qui s'engage avec le soutien déterminé de M. le Préfet. Je m'engage aussi à joindre ma voix à ce plaidoyer auprès des instances compétentes pour accompagner votre dossier. Vous voyez donc qu'il y a encore des perspectives devant vous. En ce qui concerne les locaux, nous serons amenés aussi, très prochainement, pour des questions de sécurisation du site et de ses accès à en restreindre assez fortement les modalités. Ceci se fera dans le cadre d'un effort partagé et équitablement partagé entre nos services respectifs. On sera donc amenés à prendre des mesures un peu contraignantes, mais elles s'imposent à nous.

Je voudrais aussi, parce que c'est un sujet d'une très grande sensibilité particulière, évoquer la question des mineurs étrangers isolés ; redire que je formule le vœu que cette Assemblée reste à l'écart de toute instrumentalisation à caractère polémique car quand on connaît la réalité de ces dossiers, la difficulté, la dimension humaine qui doit accompagner leur instruction, je crois que ce n'est pas un bon signe donné à nos concitoyens que d'aller sur ce terrain.

J'ai eu l'occasion de rencontrer la mission qui exerce pour notre compte à tous - parce que nous sommes bien à l'articulation de compétences départementales et de compétences étatiques - cette difficile mission de l'évaluation de la notion de majorité. Je dois dire que nous avons affaire à des professionnels extrêmement impliqués, qui font preuve d'une très grande rigueur, qui font preuve aussi de l'humanité nécessaire pour appréhender ce type de décision ; que les indicateurs dont vous avez fait état, M. le Préfet - 68 à 70 % de personnes qui ne sont pas considérées mineures - je dirais que toute forme tendant à assimiler cette problématique « mineur étranger isolé » ou délinquance, n'est pas la réalité des choses. Les problématiques de délinquance ont leur propre mode de gestion. Que l'on soit mineur, majeur étranger ou ressortissant national, on tombe sous le coup de l'action publique diligentée par la justice, par les services de l'État, selon des modalités différentes, mais je crois qu'il est très important de ne pas faire d'amalgame sur ce type de problématique dans l'intérêt bien compris de tous et de la lisibilité de l'action publique dans ce domaine.

De nouveau, merci beaucoup pour la disponibilité dont vous avez fait preuve tout au long de cette matinée. Nous organiserons, par les modalités les plus rapides et efficaces, la diffusion des éléments de réponse, pour la douzaine de questions qui n'ont pas pu encore être traitées, mais je crois que nous avons pu sans doute aller à l'essentiel. Je vous en remercie de nouveau et je vous invite maintenant à avoir un petit moment, non de détente parce que je sais que l'actualité du moment va certainement générer de nouvelles sources d'implication du Préfet et de ses services, mais néanmoins un temps d'échange que l'on va pouvoir poursuivre au foyer du Département.

M. le Préfet : On a eu la visite de la ministre de l'Écologie le 4 décembre. Elle a décidé, effectivement, d'arrêter de suspendre les procédures. Elle avait été sollicitée par les élus, les parlementaires, et elle a désigné deux inspecteurs généraux pour mener une série d'études complémentaires afin de voir, notamment, si les spécificités de la baie du Mont-Saint-Michel justifiaient qu'on s'écarte un peu de la doctrine nationale. Le Département, M. le Président, s'est fortement impliqué dans ce chantier. Il a notamment mis en place des stations d'observation des marées lorsqu'il y a eu les marées à fort coefficient. Ce travail des missionnaires est terminé. Nous aurons l'occasion, prochainement, de les rencontrer pour voir quel est le sens de leurs conclusions et, ensuite, nous irons au-devant des élus pour leur présenter les conclusions de la mission d'inspection. Tout ceci devra être fait dans le courant de l'été.

En matière de sécurité et de protection de nos concitoyens, je voudrais également saluer l'action menée par les collègues de la Direction de la cohésion sociale et protection des populations : la DDCSPP. Il faut savoir que 134 agents de cette direction veillent quotidiennement à la sécurité sanitaire, ils travaillent très concrètement dans les abattoirs, dans les entreprises d'agroalimentaire. D'autres collègues de cette direction visitent régulièrement des établissements qui accueillent des mineurs pour leurs loisirs. Il y a eu 115 visites d'établissements en 2014. Et puis, je n'oublierai pas que ce département d'Ille-et-Vilaine est un département extrêmement attractif, puisque nous avons eu en 2014 à Saint-Malo la « Route du Rhum » pendant une semaine ; un grand

moment. Deux millions de personnes y sont venues, 500 000 pour le seul week-end du départ. Nous avons régulièrement à Rennes des matches de football, qui attirent beaucoup de monde et qui nécessitent la mise en place de mesures de protection. Nous avons eu le salon du Space en septembre, plus de 110 000 visiteurs. On a eu à Lohéac le Rallye-cross : 50 000 personnes pendant le week-end. Et puis, nous n'en avons pas conscience, mais à Rennes, dans la ville de Rennes, nous avons eu en 2014, 186 manifestations qui ont nécessité l'intervention des forces de l'ordre dans des opérations de maintien de l'ordre. Si je vous cite tous ces chiffres, c'est pour vous dire que les forces de sécurité - policiers, gendarmes, pompiers - M. le Président, que nous codirigeons ; toutes ces forces de sécurité sont à la fois d'excellents professionnels, puisqu'il n'y a pas eu d'incident majeur à l'occasion de tous ces événements, mais ils ont aussi le souci d'offrir une image valorisante de notre département. Ce qui est remarquable, c'est que dans tous ces événements, où forcément il y a des risques, de la tension, où il faut être très professionnel, dans la mesure où on accueille beaucoup de public, il faut aussi que la fête ne soit pas gâchée. Ce que j'apprécie ici dans la façon dont ces personnels travaillent, c'est qu'ils font à la fois leur métier de professionnels en charge de la sécurité, mais ils ont aussi le souci de le faire de manière apaisée, tranquille, en veillant à ce que l'image du département ne soit pas écornée.

Je propose donc à présent que l'on passe aux questions.

La première est posée par Mme LE CALLENNEC. Elle concerne la sécurité routière, et les mesures prises pour améliorer la situation de 2014 qui, effectivement, est une situation qui n'est pas satisfaisante : 2014 a été une année noire sur les routes bretonnes : on a eu 63 morts soit 40 % de plus que l'année précédente. On est passés de 45 à 63. Le nombre d'accidents a augmenté, le nombre de blessés a augmenté. Pour inverser la tendance, plusieurs leviers sont actionnés. Le premier : multiplier les contrôles visibles sur tous les axes, à toute heure. C'est simple : la présence sur le terrain des forces de l'ordre a une force dissuasive. D'ailleurs, il est assez impressionnant d'observer que nos conducteurs ont des problèmes avec leurs phares : quand on fait un contrôle, ils essaient tous leurs phares. C'était pour vous réveiller.

En deuxième axe, des actions de prévention à l'intention des publics qui sont les plus menacés par l'accidentologie : les jeunes, les seniors, les deux roues, les piétons. Nous avons donc des campagnes de communication ciblées vis-à-vis de ces publics. Nous avons également dans ce département la chance d'avoir un maillage d'élus référents, c'est-à-dire que de très nombreuses communes ont désigné un conseiller municipal en charge de la sécurité routière. Avec ces élus référents, nous organisons des opérations à l'échelle des communes, des opérations de communication, de sensibilisation. Nous avons également engagé des opérations de sensibilisation extrêmement innovantes et originales. J'ai signé trois conventions récemment : la première avec le stade rennais. Pour ceux qui vont assister aux matches de notre équipe, vous constaterez dorénavant que pendant la mi-temps, nous projetons sur les grands écrans des spots qui sensibilisent les 20 000 spectateurs présents aux risques de la route. Même convention avec le Tour de Bretagne. J'ai signé une convention cette année avec les organisateurs : dans chaque ville-étape, le soir, il y avait un atelier qui sensibilisait le public présent à un certain nombre de gestes concernant notamment la fréquentation entre les cyclistes et les automobilistes sur les routes. Cette même convention, nous l'avons signée avec les organisateurs du Tour de France. L'Ille-et-Vilaine est le premier département qui pourra disposer d'un atelier sécurité routière dans la caravane du Tour de France. Cette politique donne des résultats, puisqu'en

2015, les chiffres s'améliorent. À l'heure actuelle, malheureusement, nous avons 17 morts, mais l'an dernier à la même époque, nous en avions 30. Donc moins de morts, moins d'accidents (- 24 % d'accidents), moins de blessés (- 30 % par rapport à l'an dernier). Je pars du principe qu'il n'y a pas de fatalité sur la route. C'est une question de responsabilité et une question de mobilisation de tout le monde. Je crois qu'en Ille-et-Vilaine, tout le monde a compris cette exigence.

La question suivante concerne la situation à Rennes en matière de lutte contre la délinquance et de maintien de l'ordre. Plus précisément, Mme LE CALLENNEC me demande quelles sont les mesures qui ont été prises suite à des incidents qui ont marqué les esprits, le 10 juin dernier, lorsque deux bandes rivales se sont opposées ou allaient s'opposer place de la République. Je crois qu'il faut tout d'abord revenir sur ces incidents. Le 10 juin dernier, que s'est-il passé ? Dans le courant du mois de mai, la police nationale - je salue son directeur, M. CHODET - a mené sous l'autorité du parquet une opération de nettoyage de trafic de stupéfiants dans le quartier de Villejean sur la dalle Kennedy. Cette opération a conduit à une vingtaine d'interpellations, de gardes à vue et, pour certains, de mise en détention. Nous avons donc nettoyé ce quartier d'une bande qui avait organisé un véritable trafic de stupéfiants et qui avait favorisé l'apparition d'une économie souterraine. La nature ayant horreur du vide, une autre bande a voulu s'installer sur ce territoire. La bande en question sévit plutôt du côté de la République. Les deux se sont donc mises d'accord pour régler leurs comptes place de la République. Cependant, la police a été informée de ce projet funeste, et a pu mettre en place un dispositif d'accueil à République. Lorsque la bande de Villejean est arrivée, grâce à un métro performant, un comité d'accueil était là pour les ramasser. Il y a eu 25 interpellations. Je voudrais donc d'abord saluer le sens de l'anticipation et le professionnalisme des policiers qui ont pu éviter, qu'effectivement, il y ait des règlements de comptes place de la République. La leçon que nous en avons tirée, c'est qu'il fallait immédiatement renforcer la présence des policiers à République et à Villejean pour éviter le match retour. Ce qui a été fait à partir de policiers prélevés sur les effectifs en poste en Ille-et-Vilaine. C'est donc la Direction départementale qui a été sollicitée et, deux jours après, j'ai pu faire venir une compagnie de CRS qui a été répartie en deux demi-unités : une à Villejean et l'autre à République. Ces CRS, ou les gendarmes mobiles, sont là au moins jusqu'à mardi prochain. Ils tiennent donc le terrain. Cette action de reconquête de l'espace public doit être inscrite dans la durée : dès que vous vous retirez, ils reviennent. Avec Mme la maire de Rennes, nous allons engager un travail de fond sur le quartier de Villejean. Nous allons nous inspirer de ce qui a été fait dans le cadre de la ZSP du Blosne pour mettre en place un travail partenarial entre Police nationale, Police municipale, travailleurs sociaux, bailleurs sociaux afin de mettre en place des actions de prévention de la délinquance et reconquérir à la fois des espaces publics qui, aujourd'hui, sont occupés par ces trafiquants de drogue, pour lutter contre l'économie souterraine, mais aussi pour mener un certain nombre d'actions qui ramènent certains de ces jeunes vers les valeurs de la République. Je répondrai tout à l'heure à M. BOURCIER sur le quartier du Blosne. C'est donc un travail partenarial qui va mobiliser tout le monde : les services de l'État et pas uniquement les services de la police, les partenaires de la ville de Rennes, mais également un certain nombre d'opérateurs publics comme les bailleurs sociaux et les transporteurs. Cette action va notamment se traduire par une augmentation des effectifs de policiers à Villejean et le ministre de l'Intérieur, M. CAZENEUVE, venu à Rennes il y a quelques semaines, a annoncé la création de huit postes supplémentaires, qui seront spécialement affectés sur le quartier de Villejean. Nous allons donc créer une BST - une Bridage Spéciale Territoriale - et renforcer les effectifs

de police à Villejean pour tenir durablement le terrain.

Tout ceci se fait évidemment dans un partenariat extrêmement étroit entre le parquet, le Procureur de la République, la maire de Rennes et l'ensemble de ses services, et le Préfet.

On va faire à Villejean, ce que nous avons fait à Blosne. Cela nous permet de répondre à la question de M. BOURCIER. Il me demande quel bilan on peut tirer de la ZSP du Blosne, un an après son installation. Pour que tout le monde voie la complexité des problèmes que nous avons à gérer, sur certains territoires, je voudrais simplement vous dire quelle situation nous avons eu à gérer ensemble il y a dix-huit mois. Le quartier du Blosne est un quartier plutôt préservé. Un trafic de stupéfiants s'était installé durablement. Il était de plus en plus visible. Une véritable économie souterraine s'était développée dans ce quartier, avec des phénomènes de violence urbaine. Très concrètement, lorsque des policiers venaient, ils étaient agressés, leur véhicule était caillassé. Les halls d'immeubles étaient occupés par les trafiquants, des rodéos, des 4 x 4, des motos. Puis, des actes de défiance envers toutes les institutions. Il en est donc résulté, d'abord, une augmentation significative de la délinquance : + 26 % en un an ; une dégradation du cadre de vie pour les habitants ; un sentiment d'impunité pour les délinquants, tout ceci se faisait à ciel ouvert ; un sentiment d'insécurité pour tout le monde et un sentiment d'abandon. La population avait le sentiment qu'elle était abandonnée par les institutions et par la République. C'est dans ce contexte que la maire de Rennes a sollicité la création d'une ZSP. J'ai transmis le dossier avec un avis favorable au ministre. Il a été transmis le 11 décembre 2013. La réponse est arrivée le 10 février 2014 et la ZSP a été installée le 3 mars 2014. Donc en l'espace de trois mois, le dossier a été instruit et les décisions ont été prises. Quinze mois plus tard, de mars 2014 à juin 2015, la situation a complètement changé. Ce que je vais vous dire, ce n'est pas de la propagande, c'est de l'information. Les chiffres sont là pour le prouver. Je parle sous contrôle de M. BOURCIER. La ZAP a vraiment mis fin à cette dérive. La délinquance a diminué en un an de 15 % en nombre de faits constatés, 20 % des atteintes aux biens, 57 % des cambriolages, et les trafics de drogue ont diminué de 12 %. Le sentiment d'insécurité a été résorbé, le sentiment de confiance est revenu, notamment vis-à-vis des institutions et de la police. Quand on fait l'analyse de cette démarche positive, on se rend compte que c'est dû d'abord au travail qui avait été fait par le procureur de la République qui, six mois avant la création de la ZSP, avait mis en place un GLTD, un Groupe local de traitement de la délinquance, qui permet de prendre entre quatre yeux ceux qui ne se tiennent pas bien et de leur faire comprendre que la prochaine fois, cela se passera différemment. Ce qui a permis d'afficher des résultats aujourd'hui satisfaisants, c'est le décloisonnement entre les services de l'État. Chaque mois, je préside une commission où siègent tous les services de police. On échange de l'information, on se fixe des cibles et, ensuite, on fait travailler les services selon leurs spécialités : les douanes, la police des airs et des frontières, la sécurité publique, le renseignement territorial. On se fixe des cibles. Le partenariat qui relie les services de l'État, les services de la ville et les opérateurs tels que les bailleurs sociaux, les opérateurs de transport a considérablement progressé. On échange sur la situation dans nos espaces respectifs et on essaie de mettre en place des stratégies de reconquête de l'espace public. Pour un hall d'immeuble qui est occupé, le bailleur social le constate, met en place des caméras de vidéo-protection. On identifie les jeunes et, ensuite, on s'en occupe entre services de l'État. Bien évidemment, il a fallu dégager des moyens supplémentaires. J'ai donc pu avec M CHODET fidéliser trois policiers sur le quartier du Blosne, auxquels se sont ajoutés trois policiers auxiliaires (ADS). La maire

de Rennes a mis plus de policiers municipaux ; on a organisé des patrouilles mixtes pour occuper au maximum l'espace. Un délégué cohésion police-population a été nommé. Nous avons pu dégager des moyens financiers dans le cadre du FIPD. 37 % de l'enveloppe FIPD a été consacrée à ce territoire pour, notamment, renforcer les moyens de vidéo-protection. Tout ceci aujourd'hui donne les résultats que je viens de vous citer. Ceci dit, mesdames et messieurs, rien n'est acquis et il faut être extrêmement vigilant car les risques demeurent ; le trafic de drogue n'a pas disparu. Il y a toujours de l'économie souterraine. Il faut le savoir et donc continuer. Ensuite, un autre risque apparaît, ce sont les dérives communautaristes. Là aussi, il faut être extrêmement vigilant. Ce qui nous incite à travailler avec tous les partenaires qui sont présents sur ce territoire et notamment les travailleurs sociaux. M. le Président, vous avez accepté que vos équipes soient également membres de ce partenariat et je vous en remercie.

M. BOURCIER, je crois qu'on peut dire que cela va mieux. Ce n'est pas gagné. Il faut donc poursuivre, mais ce que l'on a fait au Blosne est encourageant, parce qu'on voit qu'on peut le faire, et on le fera sur Villejean.

Toujours dans le domaine de la sécurité, il y a un autre sujet extrêmement sensible : celui du plan de lutte contre la radicalisation et le risque terroriste. Mme LE CALLENNEC me pose la question : quelles sont les mesures prises en Ile-et-Vilaine pour lutter contre ces phénomènes ? Tout d'abord, et malheureusement - ce qui s'est passé ce matin en Isère le confirme - le niveau de menace sur notre pays est très élevé. Nous sommes l'objet d'une menace terroriste d'inspiration islamiste et djihadiste. Ces gens-là considèrent que la France est aujourd'hui l'ennemi n° 1. Pourquoi ? Parce qu'ils considèrent que nous menons une politique intérieure hostile aux musulmans, et que nous menons une politique étrangère qui est une politique de guerre contre l'Islam. Voilà comment ils nous perçoivent. C'est à ce titre qu'ils considèrent que la France est l'ennemi n° 1. La menace émane à la fois d'individus auto-radicalisés et de djihadistes de retour. Les individus auto-radicalisés, sont des gens qui mènent un solo de djihad devant leur ordinateur et qui sont très difficiles à détecter. Il est très difficile d'anticiper ce qu'ils vont faire. Ils peuvent passer à l'acte à tout moment. Il faut donc là être extrêmement vigilant. Je vous dirai tout à l'heure quels sont les dispositifs de vigilance que nous avons mis en place. L'autre menace, ce sont les djihadistes qui reviennent des fronts, de Syrie et d'Irak. Je vais vous donner des chiffres : au 7 mai, il y avait 1 661 Français ou résidents qui étaient partis en Syrie ou en Irak faire le djihad. Sur ces 1 661, 212 sont revenus en France. Ils sont identifiés et sont suivis dans le cadre de procédures judiciaires.

Comment être vigilant ? Le dispositif que nous avons mis en place et qui, aujourd'hui, fonctionne dans tous les départements depuis juillet 2014, repose sur un réseau de référents qui sont dans les services publics de l'État, du Département. Ces référents font remonter à ma directrice de cabinet tout signalement qui laisse penser que telle ou telle personne est dans une logique de radicalisation. Ce sont des informations qui nous sont données. À partir de là, ma directrice de cabinet, qui est donc la référente départementale de ce dispositif, actionne les services compétents : l'Éducation nationale si le signalement émane d'un établissement scolaire ; M. le Président du Conseil départemental si ce sont les services du Département qui sont concernés. Une évaluation est faite par le service en question, et le retour de cette évaluation est systématiquement examiné dans une réunion que je préside tous les quinze jours, où l'on voit quelles suites ont été données pour différents signalements. On travaille sur des cas particuliers. On essaie de voir quelle est la réalité de la

démarche de radicalisation. Est-ce que c'est, comme c'est souvent le cas, le voisin qui dénonce telle personne parce qu'elle ne lui plaît pas ? Est-ce que c'est le mari trompé qui s'en prend à son épouse ? Je donne ces exemples, parce que c'est malheureusement le cas. Il faut donc apprécier et être évidemment extrêmement vigilant. Tout ceci se fait en liaison étroite avec l'autorité judiciaire, vous pensez bien. Au cours de ces réunions, nous décidons de donner suite à un certain nombre de cas. Nous sollicitons donc des services spécialisés lorsque le risque de radicalisation est réel. On a plusieurs mesures : on peut empêcher les gens de partir ; on peut les faire prendre en charge par des services spécialisés ; on peut mettre en place un accompagnement pour la famille. On a des crédits pour cela. Ce travail se fait donc en flux continu. Il s'alimente à partir de ce qui remonte sur le terrain, centralisé auprès du Préfet, avec un traitement qui débouche sur des actions concrètes. Je vais vous donner des chiffres : à la dernière réunion que j'ai présidée, nous suivons actuellement 36 individus dans cette cellule. 10 sont suivis par le renseignement intérieur. Ce sont des gens qui ont vraiment un profil de radicalisation consommée, soit parce qu'ils veulent partir, soit parce qu'ils sont revenus, soit parce qu'ils sont en prison à Vezin-le-Coquet et ils attendent d'être libérés pour partir. Donc on les suit. Les 26 autres sont plutôt suivis par le renseignement territorial. Là, il s'agit de jeunes qui sont en rupture sociale, qui sont fragiles psychologiquement, qui n'ont pas encore basculé dans la radicalisation, mais qui peuvent, de par leur fragilité, un jour franchir la ligne jaune. On les accompagne et on accompagne leurs familles. C'est vraiment un travail au cas par cas qui est fait et qui engage beaucoup de services.

La dernière question du volet sécurité et tranquillité est posée par Mme ROL. Elle concerne le pôle cyber-défense de Bruz. Malheureusement, je ne pourrai pas vous en dire beaucoup pour deux raisons : d'abord, tout ce qui relève de la défense n'est pas sous l'autorité du Préfet. Ensuite, s'agissant de sujets de défense, vous comprendrez que je ne puisse vous en dire beaucoup. Sauf que j'ai trouvé une plaquette d'information sur le site internet du ministère de la Défense, qui répond à votre question. C'est pour cela que je me permets de la citer. Votre question était : quelle est la montée en puissance des effectifs sur le site de Bruz ? Effectivement, la plaquette que j'ai trouvée hier précise qu'il y a 250 ingénieurs qui ont d'ores et déjà été affectés en plus sur le site. L'objectif, en 2017, est passé de 250 à 400 supplémentaires. On est donc vraiment dans la logique de constitution d'un pôle de référence en matière de cyber-défense à Bruz dans l'établissement que vous connaissez bien.

Je crois qu'on a épuisé les questions concernant la sécurité et l'ordre public. M. le Président, est-ce que je continue ?

M. CHENUT, Président : Je pense que vous tenez bien la cadence.

M. le Préfet : Très bien. On va aborder un sujet qui, là aussi, a suscité de nombreuses questions. C'est tout ce qui a trait à la gouvernance territoriale. Pour introduire le sujet, j'ai parfaitement conscience que pour les élus que vous êtes, responsables de collectivités locales, c'est un peu le big bang actuellement. D'abord, plusieurs élections ont considérablement renouvelé la classe politique. Les municipales - 23 et 30 mars 2014 - 353 conseils municipaux à renouveler, 6 429 Conseillers municipaux élus ou réélus, 982 Conseillers communautaires. Ensuite, les Européennes le 25 mai 2014 : 25 listes en présence. Puis, nous avons eu les Sénatoriales : 4 sièges à pourvoir, un collège électoral de 2 512 électeurs en Ille-et-Vilaine. Puis, nous avons eu au printemps, l'Assemblée départementale. Si je cite ces chiffres, c'est pour vous dire que pour nous, pour les services de l'État, les élections sont un moment extrêmement important. C'est la pierre angulaire de notre démocratie et je voudrais en

cet instant remercier mes collègues de la Préfecture qui ont parfaitement organisé ces grands rendez-vous démocratiques. Il n'y a pas eu d'incidents. Si vous êtes là aujourd'hui, vous pouvez constater que nous avons bien travaillé.

Dans le big bang, il y a surtout la réforme des collectivités locales. Il est certain que les réformes en cours vont modifier le paysage et surtout les relations entre les collectivités. Pour ce qui est de la carte régionale, la Région Bretagne n'est pas concernée, mais la Région, le Conseil régional vont renforcer son rôle de chef de file. En revanche, avec la Loi MAPTAM, nous avons deux métropoles : Brest et Rennes qui, aujourd'hui, sont des pôles majeurs du développement économique de notre Région. Avec la Loi NOTRe, vous l'avez dit, M. le Président, le Département va être confirmé dans des compétences extrêmement importantes pour la cohésion sociale, mais pas uniquement, avec évidemment les problèmes budgétaires que cela va poser. En même temps, la carte de l'intercommunalité va évoluer, dès que la Loi NOTRe sera adoptée et promulguée. Je proposerai une réunion de la commission départementale de coopération intercommunale pour que nous puissions aborder ces questions. Bref, cela bouge dans le monde des collectivités. Mais rassurez-vous : cela bouge aussi au sein de l'État puisque, bien évidemment, nous sommes engagés dans plusieurs mouvements de réforme qui se caractérisent autour des concepts suivants :

- Plus de déconcentration, c'est-à-dire plus de compétences transférées des administrations centrales vers les échelons déconcentrés,
- Plus d'inter ministérialité, il faut que l'État soit plus cohérent lorsqu'il intervient à l'échelle des territoires,
- Plus de proximité : la problématique est de savoir comment répondre à une demande très forte d'un État fort au plan local,
- Plus de sobriété dans les dépenses publiques, vous aurez traduit « contraintes budgétaires »,
- Plus de simplicité et de fluidité dans nos modes d'intervention.

Voilà un peu les axes de la réforme que nous avons engagée au sein des services de l'État. Je vais tout de suite répondre avec M. CANO et le colonel BOUILLIE à plusieurs questions qui concernent l'implantation des services de l'État sur le territoire. Je connais la sensibilité de cette problématique et j'ai eu plusieurs questions. Mme DAUGAN m'interroge sur l'implantation des unités de Gendarmerie nationale. Mme LE CALLENNEC me demande comment va évoluer le réseau de La Poste. M. le député BENOIT m'a interrogé sur les trésoreries ; M. PAUTREL sur la compatibilité entre ce que nous faisons et le bouclier rural. J'ai résumé un peu les questions qui m'ont été posées.

On va donc vous répondre sur le fond, mais avant de donner la parole à mes collègues, je voudrais faire quatre remarques.

La première, c'est que l'environnement dans lequel travaillent les services de l'État est un environnement qui bouge. La population bouge, des territoires gagnent en population et d'autres en perdent. La gouvernance territoriale bouge. J'ai parlé de l'intercommunalité. La délinquance évolue, les technologies évoluent, les budgets évoluent. Vous comprendrez donc que face à ce monde qui bouge, l'État peut aussi se demander s'il ne doit pas s'adapter à un certain nombre d'évolutions. On ne peut pas interdire à l'État de réfléchir. C'est ce qu'il fait et les réponses qu'il apporte sont de divers ordres, mais peuvent être des réorganisations. Premier point.

Deuxièmement, il est faux de dire que les réorganisations que nous étudions actuellement sont une violation du bouclier rural. Ce bouclier rural, je l'ai signé avec

votre prédécesseur, M. le Président. C'était le 22 janvier dernier. En signant ce bouclier rural - que j'ai bien lu - je n'ai pas signé que je m'engageais à maintenir *ad vitam aeternam* toutes les implantations de l'État telles qu'elles sont aujourd'hui situées sur le territoire de l'Ille-et-Vilaine. J'ai signé l'engagement d'informer les membres du bouclier rural de toute évolution envisagée et d'organiser des concertations avec les partenaires concernés avant de prendre une décision. C'est ce qui est en cours actuellement : aucune décision n'est prise. Ne dites donc pas que j'ai violé le bouclier rural.

Troisièmement : j'entends dire que lorsque l'État ferme une brigade de gendarmerie ou une trésorerie, il fait disparaître le service public. Non, mesdames et messieurs. Dans les réorganisations que nous envisageons, nous veillons à maintenir pour tout citoyen la possibilité d'accéder dans des délais raisonnables aux services publics « Accéder » veut dire se déplacer ou utiliser de nouvelles technologies de communication, mais on tient aussi compte des modes de consommation de nos concitoyens.

Enfin, et je vais peut-être en provoquer certains, j'entends dire que lorsque l'État ferme ici ou là une unité ; il supprime de l'emploi public sur le terrain. Là aussi, je vais vous donner des chiffres : sur un plan strictement quantitatif, lorsque l'État se désengage d'un nombre restreint de fonctionnaires sur le terrain, il faut savoir que cela a été largement compensé par l'augmentation des effectifs des collectivités et notamment des intercommunalités. Je vais vous donner les chiffres : en Ille-et-Vilaine, selon les chiffres du centre de gestion - ce ne sont pas les chiffres de l'État - les effectifs des intercommunalités ont augmenté de 2009 à 2012 de 26 %. Ils sont passés de 671 à 844 en trois ans. Quand on vient me dire : « M. le Préfet, vous fermez une brigade ou une trésorerie, il n'y a plus que deux personnes, vous tuez l'emploi public dans les territoires ». Je réponds : « non ». En même temps, on a créé 25 % de postes supplémentaires dans une strate de collectivité. Cela a été financé par la DGF. Ne me faites donc pas ce procès.

On va donc maintenant répondre aux questions précises qui concernent le réseau des trésoreries. M. CANO, acceptez-vous de faire le point sur ce dossier ?

M. CANO : M. le Président, mesdames et messieurs,

Merci de m'accueillir dans votre Assemblée.

Je vais compléter les propos qui ont été tenus, sachant que la question qui a été posée par M. BENOIT portait à la fois sur les trésoreries, les commissariats, les gendarmeries et d'autres services de l'État. Bien entendu, je ne répondrai que sur le premier point, celui des trésoreries.

Tout d'abord, je crois qu'il faut replacer cette démarche que nous avons initiée dans son contexte, et ce d'un double point de vue. Premier point de vue : nous sommes - le Préfet l'a dit à l'instant - dans une phase de concertation, c'est-à-dire que nous rencontrons, je rencontre, les élus. D'ailleurs, j'ai commencé à en rencontrer certains ; pour les autres, je dois les voir très prochainement. Nous sommes dans une phase de concertation et d'explication. Le ministre que nous avons d'ailleurs rencontré hier a bien indiqué que les décisions seraient prises par lui au mois de septembre, nous ne sommes donc pas dans une situation figée.

Deuxième élément pour replacer cette démarche dans son contexte : rappeler que la Direction des finances publiques d'Ille-et-Vilaine que je dirige - comme toutes les Directions de France - procède régulièrement, chaque année, à des opérations d'adaptation de son réseau pour les raisons qui nous ont été expliquées. A savoir,

que l'environnement change, les charges se déplacent et qu'il convient donc d'être au plus près. Il y a eu des opérations d'adaptation en 2013 ; il y en a eu en 2014 ; il y en a en 2015 et celles dont nous parlons précisément, sont celles de 2016.

Pour 2016, nous envisageons dans ce département d'Ille-et-Vilaine cinq opérations. La première est la mise en place d'un pôle de contrôle spécialisé. Pour la deuxième opération - ou plutôt deux opérations - il s'agit de fusionner deux à deux des services des mpôts des particuliers et des services des impôts des entreprises qui se trouvent actuellement à Saint-Malo installés tous les quatre dans le même immeuble. On aura donc une opération de fusion. Puis, la quatrième et la cinquième opération sont les fusions, les rapprochements des trésoreries de Louvigné et de La Guerche, respectivement avec celles de Fougères et de Vitré, sachant que les services des impôts des particuliers de Fougères et de Vitré seront impactés également à la marge par cette opération.

Revenons à celles qui nous intéressent, en l'occurrence les opérations concernant les trésoreries. Notre démarche - quand je dis « notre », c'est à la fois celle que nous menons ici au plan local et celle que nous menons au plan national - est de partir d'un constat. Ce constat s'appuie sur le fait qu'il y a une fragilité très forte qui est liée à la faiblesse des effectifs d'un certain nombre de trésoreries. Ce n'est pas moi qui le dis. Ce point est relevé également par l'inspection générale des finances. Nous avons pour ces deux trésoreries dont je parlais tout à l'heure, de Louvigné et de La Guerche, trois emplois dans un des postes, quatre emplois dans l'autre avec, bien entendu, le chef de service, le trésorier qui se rajoute à ces trois ou quatre emplois. Ce qui veut dire que nous avons de très sérieuses difficultés en termes de gestion. Nous avons également des difficultés en termes de sécurité. N'oublions pas que ces agents peuvent, comme tous les autres, prendre des congés. Ils ne sont donc jamais ensemble à quatre ou à cinq dans le poste. Il peut arriver certaines fois où ils sont un ou deux. Cela pose donc des problèmes de sécurité physique. Puis, plus généralement, nous avons également une difficulté avec les expertises qui sont désormais attendues dans ces postes : celles qui sont effectivement disponibles. Je m'explique : dans une trésorerie de ce type, on fait à la fois de la comptabilité de l'État, mais on fait aussi de la comptabilité des collectivités locales. On fait du conseil et des analyses financières. On est obligé de faire également de la comptabilité recettes-dépenses mais on est obligé d'examiner aussi des dossiers de marchés publics. Cela exige évidemment des connaissances juridiques relativement pointues. Puis, on fait aussi de la paie ; il y a des travaux de masse ; on fait du recouvrement et on essaie d'aider les collectivités à passer le stade de la dématérialisation. C'est dire qu'actuellement, dans ces services, il faudrait être expert en tout ; ce qui est matériellement impossible.

Troisième élément du constat. Il est un peu historique. En résumé, le maillage de nos trésoreries est vieux de quelques décennies : une bonne quarantaine d'années. Or, depuis, évidemment, l'environnement a beaucoup changé. Il y a surtout des éléments nouveaux qui sont intervenus récemment. Par exemple - je n'en citerai que trois - en 2008, nous mettons en place des services fusionnés : services des impôts, des particuliers. Cela permet à un contribuable particulier - vous et moi - d'avoir à la fois un interlocuteur pour les problèmes d'assiette et le même pourra répondre à vos problèmes de recouvrement. Actuellement, les contribuables particuliers de Louvigné comme ceux de La Guerche n'ont pas cet interlocuteur unique, parce que pour l'assiette c'est à Fougères ou à Vitré selon le cas. En revanche, pour le recouvrement, c'est à Louvigné ou à La Guerche. Lorsqu'on aura réalisé l'opération - si on la réalise - les contribuables particuliers de Louvigné et de La Guerche auront désormais cet

interlocuteur unique. Depuis 2011, et avec une accélération assez forte au cours des deux dernières années, nous avons aussi vu apparaître dans le paysage de nombreux moyens de paiement dématérialisés qui facilitent, évidemment, le contact entre nos usagers et nos services. Enfin, en 2014, comme vous le savez, puisque vous êtes des élus locaux, il y a une dématérialisation des échanges avec les collectivités locales. Désormais, on n'a plus besoin de porter des documents. Tout cela se fait de façon informatique.

Partant de ce constat, et dans un contexte de diminution de moyens, de « nos » moyens - M. le Préfet l'a rappelé tout à l'heure - notre démarche a été guidée par deux considérations. Première considération que je qualifierais de « fonctionnelle » : on configure les services pour qu'ils aient une taille critique, pour permettre de disposer des expertises nombreuses et variées dont on a besoin. On utilise les nouvelles technologies, pour ne pas perdre le contact avec nos différents usagers. Nous avons trois catégories d'usagers : les particuliers, les entreprises et, bien sûr, les collectivités locales. En ayant ces services qui ont une masse critique, on monte en qualité puisqu'on peut mettre à disposition de nos différents usagers, des gens qui auront les expertises nécessaires. La deuxième approche est une approche géographique. Comme je le disais tout à l'heure, nous constatons depuis quelques années, une diminution assez forte de nos moyens. Cette diminution se prolongera sans doute encore pendant quelques années. L'idée est donc de consolider ici ou là dans le département des implantations qui sont suffisamment fortes, robustes, pour pouvoir donner une vraie colonne vertébrale aux services de la Direction des finances publiques dans le département de l'Ille-et-Vilaine. En d'autres termes, plutôt que de craindre de prendre des risques, à terme, sur un certain nombre d'implantations dans le département, je préfère, nous préférons, conserver des implantations fortes, par exemple à Fougères, à Vitré, mais cela pourra être le cas aussi à Redon, pour conserver cette administration et ce service dans le territoire Brétilien.

Voilà, mesdames et messieurs, compte tenu du temps qui m'était imparti, ce que je voulais vous dire sur ces sujets. Il y aurait certes des développements beaucoup plus importants à faire sur un sujet qui est extrêmement sérieux mais, bien entendu, j'ai déjà commencé à donner ces éléments aux personnalités que j'ai rencontrées et je continuerai de le faire.

M. le Préfet : Merci, M. le directeur. S'agissant des unités de gendarmerie, je crois que c'est Mme DAUGAN, notamment, qui a posé la question. Je vais demander au colonel BOUILLIE de nous rejoindre. Le temps qu'il arrive, je voulais vous dire que le colonel va nous quitter dans quelques jours. C'est donc la dernière fois que vous le verrez dans ses fonctions dans ce département. Je voulais le remercier devant vous pour son engagement dans ses missions et nous aurons l'occasion de le saluer dignement avant son départ.

M. BOUILLIE : Merci, M. le Préfet, M. le Président, mesdames et messieurs les Conseillers départementaux.

Sur la question posée concernant les dissolutions d'unités, je ne reviendrai pas sur ce que M. le Préfet a indiqué en préambule. Quatre unités de gendarmerie sont proposées à la dissolution, effectivement, sur un plan pluriannuel, entre 2015, 2016 et 2018. Il s'agit de quatre brigades territoriales dont deux brigades de proximité à six militaires et deux brigades de proximité à sept militaires. Il s'agit de Chatillon-en-Vendelais, de Sens-de-Bretagne, Saint-Aubin d'Aubigné et Bécherel.

Pour ces unités, évidemment, si elles sont dissoutes, l'effectif ne disparaît pas

puisque l'un des objectifs principaux recherchés, est la concentration de ces effectifs sur des structures beaucoup plus importantes, de manière à offrir une production de sécurité, de bien meilleure facture. Je m'explique puisque les objectifs recherches dans ces dissolutions sont de trois natures. Le premier objectif est d'optimiser la production de sécurité en mettant un terme au saupoudrage bien connu de nos unités territoriales. Le maillage territorial de la gendarmerie nationale était extrêmement important il y a plusieurs années. Il n'a eu de cesse de se resserrer, bien entendu. Il s'agit donc de proposer des dissolutions qui permettent, finalement, de réduire le nombre de brigades de proximité et surtout, d'éliminer des communautés de brigades dont le mode de fonctionnement après plusieurs années d'expérience nous conduit à ce constat que l'efficacité est bien moindre. Sur les brigades de proximité qui, finalement, sont ouvertes de deux à trois demi-journées par semaine, avec un planton qui reçoit assez peu de public en son sein, il s'agit de gagner des effectifs opérationnels sur le terrain, ou aux dépens d'un accueil du public qui est souvent constaté comme étant très aléatoire.

Le deuxième objectif recherché, est de rationaliser l'organisation territoriale des unités, globalement sur le département d'Ille-et-Vilaine, et la compagnie de Montfort-sur-Meu, très étendue dans ses dimensions sud-ouest / nord-est a nécessité une réflexion. Il s'agit de privilégier la proximité des unités d'intervention, puisque pour aller de Plélan-le-Grand à Sens-de-Bretagne, la nuit notamment, il faut quand même parcourir un certain nombre de kilomètres lorsqu'on est une unité d'intervention. Il s'agit donc de privilégier cette rapidité d'intervention aux dépens d'implantations laissant une illusion de proximité et, finalement, peu fréquentées et trop souvent - en tout les cas à mon goût - fermées au public. Nos concitoyens étant obligés de toute façon, la plupart du temps, à aller au chef-lieu de communauté de brigade.

Le troisième axe, bien évidemment qui est recherché, c'est de dégager des économies de fonctionnement des unités. Le Préfet l'a souligné tout à l'heure : nous sommes tenus aussi de faire des efforts budgétaires et l'entretien de l'immobilier, ou ne serait-ce que le fonctionnement même des infrastructures, pèse un lourd budget pour la Gendarmerie nationale.

Au bilan, et j'en terminerai par là, la dissolution des quatre unités va donner la possibilité à la gendarmerie de :

- créer deux brigades territoriales autonomes à Saint-Aubin-du-Cormier avec un effectif de 14, et à Hédé avec un effectif de 22,
- renforcer la brigade autonome territoriale de Betton, avec un effectif de 25, contre 20 actuellement,
- concentrer nos efforts sur le développement de notre immobilier, notamment avec un effort sur Saint-Aubin-du-Cormier, naturellement, où il y a des projets, sur Hédé où il y a un projet de construction de nouvelle caserne, et sur lequel nous allons pouvoir nous concentrer et, bien évidemment, Montfort-sur-Meu.

Au final, ce rééquilibrage territorial autour du chef-lieu de la compagnie de Montfort puisque c'est l'objet principal de cette mesure de dissolution - je pense que vous l'avez bien compris au travers de ce court exposé - va nous permettre de gagner en effectif sur la compagnie de Montfort-sur-Meu car de 107, la compagnie va passer à 115. Rennes va effectivement diminuer ses effectifs : de 217 actuellement, elle va descendre à 201. La compagnie de Saint-Malo va avoir un rééquilibrage de deux personnels, donc de 107, elle va passer à 109. La compagnie de Vitré accueillera 187 militaires au lieu de 181 actuellement.

Ces opérations vont être conduites entre 2015 et 2018. Bien évidemment, si les

décisions sont prises. Je vous remercie.

M. CHENUT, Président : Merci. Il est presque 12 h 55, bientôt. On ne pourra pas arriver à traiter la totalité des 37 questions. Néanmoins, on peut poursuivre encore un petit quart d'heure. Les préfets sont habitués aux grands oraux. Il en ont passé un certain nombre tout au long de leur carrière, mais il ne faut pas quand même aller au-delà du raisonnable. Je propose, avec une part d'arbitraire, mais qui m'est propre, vous le savez bien, de retenir trois ou quatre questions en privilégiant celles qui avaient une dimension un peu conjointe, émanant de plusieurs personnes.

Peut-être un point sur les mineurs isolés étrangers où là, on avait des interpellations de Mme BRIAND et de Mme LE CALLENNEC. Un point sur l'ANAH, M. le Préfet, si vous le voulez bien. Là, on avait des demandes de Mme DREAN, de Mme DAUGAN et de M. PAUTREL. Puis, si on a encore le temps, peut-être deux dernières questions : une sur l'accueil des gens du voyage de M. MAHIEU, puisque l'on sait qu'il y a quelques difficultés concernant la période estivale à venir. Enfin, on pourrait conclure, comme vous êtes le Préfet, sur un dernier point : le projet de nouvelle préfecture.

M. le Préfet : M. le Président, ce menu me convient parfaitement. Merci.

M. CHENUT, Président : On peut préciser que vous aurez à cœur, bien sûr, d'apporter des réponses à toutes les questions qui n'auront pas pu être traitées aujourd'hui et qu'on en assurera la diffusion à l'ensemble des Conseillers départementaux.

M. le Préfet : Effectivement. J'adresserai à M. le Président toutes les réponses que j'ai préparées à toutes les questions que vous m'avez posées. Vous aurez donc les réponses dès la semaine prochaine.

On va donc réduire l'exercice et commencer par les mineurs isolés étrangers, Mme BRIAND et Mme LE CALLENNEC. Combien sont accueillis ? Combien sont reconnus mineurs ? Que deviennent-ils quand ils acquièrent la majorité ? Est-ce que le dispositif prévu par les deux circulaires est remis en cause ? Voilà un peu le sens de la question qui m'a été posée, c'est bien cela, mesdames ?

Nombre de jeunes accueillis et reconnaissance du caractère de minorité : comme vous le savez, la prise en charge des mineurs isolés relève, M. le Président, de vos services au titre de la protection de l'enfance. Ce qu'on constate aujourd'hui, c'est que le nombre de jeunes accueillis par la mission qui traite ces questions est en augmentation. Pour l'année 2014, il y en a eu 181 et, sur les cinq premiers mois de l'année 2015, 78 ont déjà été accueillis alors que l'an dernier, à la même période, ils étaient 59. Sur les cinq premiers mois de l'année, il y a donc une augmentation par rapport à la même période de l'an dernier.

Le caractère de minorité est apprécié par la mission qui les accueille, essentiellement à partir d'une évaluation sociale qui s'appuie également sur une coopération avec la police de l'air et des frontières pour tout ce qui concerne la vérification des documents. Ce qu'on peut dire, c'est que 68 % des jeunes qui ont été accueillis en 2014 n'ont pas été reconnus mineurs. Ils ont été évalués majeurs. 68 % de 181, soit 122 sur 181 n'étaient pas des mineurs. Cette répartition se confirme. Elle est même renforcée en 2015 puisque sur les 78 jeunes qui ont été accueillis sur les cinq premiers mois de l'année 2015, ce sont 75 % d'entre eux qui n'ont pas été reconnus mineurs : 54 sur 78. Pendant l'évaluation, les personnes sont prises en charge par le Département, et l'État assure un forfait de 150 € par jour pendant cinq jours.

Que se passe-t-il lorsque les jeunes ne sont pas reconnus mineurs ? La mission qui les a accueillis leur notifie par écrit qu'ils n'ont plus droit à la prise en charge du Département. A ce moment-là, ils rentrent dans les dispositifs qui sont gérés par l'État : hébergement d'urgence en ce qui concerne l'hébergement, ou d'autres prestations. Que deviennent-ils ? Soit ils décident de retourner dans leur pays d'origine - on peut éventuellement les y inciter avec une aide au retour - soit ils décident de rester. S'ils décident de rester, il faut qu'on clarifie leur situation au regard du droit du séjour. On les contacte donc en leur demandant s'ils veulent déposer une demande d'asile, ou s'ils veulent obtenir un titre de régularisation. Voilà comment nous traitons cette question.

Le système d'accueil est-il remis en cause ? Vous savez que c'est l'autorité judiciaire, le Parquet, qui procède à la répartition des jeunes sur le terrain. Lorsqu'il prend des décisions, le Parquet doit tenir compte de deux critères : l'intérêt du jeune et la capacité du Département à accueillir. Les parquets conservent donc la possibilité de placer des mineurs dans un autre département que celui où il a été considéré comme primo arrivant et accueilli par la mission qui relève du Conseil départemental.

Voilà ce que je peux dire sur les mineurs isolés étrangers. J'ai répondu à votre question. J'enchaîne, M. le Président.

Les aides de l'ANAH, le devenir des OPH et le versement des avances. Question de Mme DREAN, M. PAUTREL et Mme DAUGAN. Il est vrai que le programme « Habiter mieux » a connu un vrai succès en Ile-et-Vilaine, puisque ce programme, lancé en 2012 et qui consiste à aider les ménages modestes à faire des travaux de rénovation énergétique dans leur appartement, est monté rapidement en puissance. En 2012, nous avons 500 dossiers ; en 2013 : 817 ; en 2014 : 1 169. Il y a donc eu très rapidement un problème de crédits à régler. C'est la raison pour laquelle, à la fin de l'année 2014, l'ANAH a dégagé une enveloppe supplémentaire de 70 M€ au plan national. Sur ces 70 M€, 10 M€ ont été fléchés pour la Bretagne. Sur ces 10 M€, 4,3 M€ ont été réservés pour l'Ile-et-Vilaine. Sur une enveloppe de 70 M€, le Préfet de Région dans les négociations à Paris a obtenu 10 M€ et, une fois que l'argent était en Bretagne, le Préfet d'Ile-et-Vilaine a demandé au Préfet de Région de déléguer 4,3 M€ sur l'enveloppe des 10 M€ de l'Ile-et-Vilaine. Malgré ces crédits complémentaires, on n'a pas pu, malheureusement, régler tous les dossiers. On a eu un stock de 700 dossiers en 2014 qui ont été reportés sur 2015. Un plan de relance a été voté par le Département. Il a permis de résorber une partie de ce retard. Je veux vous en remercier, M. le Président. Vous avez traité plus de 250 dossiers en un temps record. Cependant, comme on a encore un stock, on a redemandé des crédits supplémentaires à l'ANAH et on a de nouveau obtenu une réponse positive. La décision a été prise lors d'un Conseil d'administration qui a également procédé à l'élection d'une nouvelle présidente de l'ANAH. L'enveloppe complémentaire accordée à la Bretagne est en cours de répartition. L'Ile-et-Vilaine aura une enveloppe tout à fait correcte. On va essayer de résorber les dossiers en instance.

S'agissant des avances, je réponds à Mme DAUGAN pour lui dire qu'elles sont toujours possibles. Elles sont réservées à des ménages dont les revenus sont très modestes. Le taux des avances est de 70 % et, pour les obtenir, il faut remplir un dossier dans lequel il y a les devis des travaux qu'on compte faire.

À M. PAUTREL, qui m'interroge sur les OPH. D'ailleurs, vous m'avez écrit M. PAUTREL, un courrier très circonstancié le 29 mai dernier, dans lequel vous m'exposez effectivement la situation un peu paradoxale dans laquelle vous êtes : vous avez une OPH en cours qui va se terminer le 31 août 2015. Vous souhaitez la prolonger

pour une durée de deux ans, et comme vous avez eu la chance d'être lauréat national d'un appel à manifestation dans le cadre de la démarche « revitalisation des bourgs-centres », vous espériez avoir des crédits supplémentaires de l'ANAH. Or, il vous a été expliqué que ce n'est pas possible car on ne peut pas faire chevaucher deux démarches OPH. Je vous propose, M. PAUTREL, que l'on évalue les résultats de la première OPH qui est en cours. On va évaluer les besoins du territoire dans le cadre de l'appel à manifester. On fera le point sur les besoins financiers. Je verrai si on peut y répondre dans le cadre des enveloppes dont nous disposons. Si ce n'est pas le cas, je m'engage à aller plaider le dossier à Paris. C'est vrai que vous êtes, avec Guingamp, les deux seuls territoires de Bretagne qui ont fait l'objet de cet appel à manifester. C'est quand même remarquable que les territoires aient été retenus, mais il ne faudrait pas que vous soyez sanctionnés. Je crois que cela mérite d'être plaidé à Paris. En tout cas, je suis prêt à vous accompagner.

M. MAHIEU, l'accueil des gens du voyage est un sujet sur lequel nous sommes régulièrement interpellés. Je connais les difficultés auxquelles sont confrontés les élus lorsqu'ils voient arriver, sans avertissement, des caravanes de gens du voyage qui s'installent n'importe où. En 2014, on a eu plusieurs situations de ce type à gérer. Vous savez que je n'ai pas hésité à faire évacuer les campements illégaux de gens du voyage qui s'étaient installés sur des territoires de communes qui respectaient les règles du jeu. Je rappelle que les communes ou les intercommunalités ont des obligations en matière d'accueil des gens du voyage. Ces obligations sont précisées par le schéma départemental. Lorsqu'une commune respecte ses obligations et qu'elle voit arriver sur son territoire un campement qui crée un trouble à l'ordre public, et que le propriétaire du terrain me demande de les évacuer, je prends un arrêté et on le fait. On le fait à l'amiable car je dispose notamment, avec l'aide du Conseil départemental, d'une association avec un médiateur qui intervient dans ces cas. Si les gens ne comprennent pas, le cas échéant, on utilise la force publique. On l'a fait trois fois l'an dernier et je continuerai à le faire chaque fois que les conditions juridiques sont remplies. La commune respecte ses obligations ; il y a un trouble à l'ordre public, et le propriétaire du terrain le demande. L'arrêté que je prends permet donc d'évacuer le terrain dans les 48 heures, sans passer par la case « autorité judiciaire ». Nous avons à gérer comme problème les grands passages, notamment dans le nord du département où on dispose d'une aire provisoire de 80 places à Saint-Malo ; à Cancale vous avez en liaison avec Saint-Malo Agglomération pris la décision d'aménager un terrain d'accueil pour 200 caravanes. Je voulais donc vous en remercier, parce que cette décision qui a été prise va nous permettre de gérer les trois grands passages qui sont programmés cet été. Je n'ai donc pas trop de soucis sur la rive est de la Rance. Il n'en est pas de même sur la rive ouest où vos collègues voisins n'ont pas été aussi entreprenants et positifs par rapport à cette problématique qui, souvent, nous perturbe pendant l'été. M. MAHIEU, merci pour la décision qui a été prise. On sera à vos côtés si des gens ne respectaient pas les règles.

Dernière question : est-ce que le Préfet va quitter ce beau bâtiment ? Je simplifie la question de M. MARTINS.

M. CHENUT, Président : Ensuite, il aurait demandé « quand ? ».

M. le Préfet : Pour le « quand ? », c'est vous qui me le direz, M. le Président. Je parle uniquement des locaux. Il est vrai que ceux que nous occupons ici ne sont pas franchement adaptés, dans la mesure où nous sommes tout d'abord imbriqués avec le Conseil départemental. Ce qui n'est pas un problème, je tiens à le dire, M. le Président. Mais en termes de fonctionnalité, ce n'est pas parfait. Les locaux sont vétustes ; sur le

plan énergétique c'est une véritable passoire. Je n'ose pas vous donner le montant de la facture « énergie ». Les possibilités de réaménagement ne sont pas nombreuses. Elles sont en tout cas très coûteuses. Comme vous le savez, mes prédécesseurs ont étudié divers projets, notamment un sur le site de La Courrouze, nous sommes propriétaires d'un terrain. Le projet a été étudié de 2008 à 2012-2013. Il a été abandonné pour des raisons budgétaires. Aujourd'hui, nous sommes là et les problèmes ne sont pas réglés. J'ai, d'une part, en interne, des conditions de travail qui se dégradent. Il faut que je prenne en compte, tout de même, la demande légitime de mes collaborateurs. Puis, j'ai également un problème d'image : ce n'est pas un accueil digne d'un service public moderne. Nous en sommes donc parfaitement conscients, et nous travaillons sur deux scénarios. Soit on va au bout de la logique de désimbrication : un certain nombre d'études sont lancées ; M. le Président ; vous le savez. Il faudra en évaluer le coût : c'est en cours. On verra si on reste ici, mais en se séparant. Soit on réactive le projet « La Courrouze ». J'ai donc lancé une étude, mais pour que cela coûte moins cher, on va le faire dans une logique interministérielle ; c'est-à-dire qu'au lieu d'y envoyer uniquement la préfecture, on pourrait faire un projet qui associe d'autres services de l'État, des directions départementales voire régionales. Cela permettrait de libérer des locaux qu'on pourrait revendre ou de mettre fin à des baux qui coûtent assez cher. On pourrait donc mieux amortir l'opération. Voilà le schéma sur lequel nous travaillons. Bien évidemment, M. le Président, vous serez étroitement associé à la décision qui sera prise. Nous sommes imbriqués, mais nous sommes voisins. Ce que fait l'un a forcément des incidences chez le voisin.

Mesdames et messieurs, merci pour votre attention. Je m'engage à vous adresser les réponses aux questions que je n'ai pas pu développer ici. Vous remercier pour votre attention et vous dire qu'avec l'ensemble des chefs de service et des directeurs, nous restons à votre disposition. Nous espérons pouvoir rester encore longtemps à votre disposition.

M. CHENUT, Président : M. le Préfet, en m'adressant à vous, je m'adresse aussi à l'ensemble de vos collaborateurs, bien sûr, qui se sont mobilisés pour donner tout le contenu nécessaire à cet échange de grande densité. Dans les tout derniers points qui ont été évoqués, je voyais que notre collègue M. PAUTREL, commençait ses propos, en étant défaitiste. Il me faisait le signe « zéro ». Vous voyez, M. PAUTREL, que rien n'est perdu pour le combat qui s'engage avec le soutien déterminé de M. le Préfet. Je m'engage aussi à joindre ma voix à ce plaidoyer auprès des instances compétentes pour accompagner votre dossier. Vous voyez donc qu'il y a encore des perspectives devant vous. En ce qui concerne les locaux, nous serons amenés aussi très prochainement pour des questions de sécurisation du site et de ses accès à en restreindre assez fortement les modalités. Ceci se fera dans le cadre d'un effort partagé et équitablement partagé entre nos services respectifs. On sera donc amenés à prendre des mesures un peu contraignantes, mais elles s'imposent à nous.

Je voudrais aussi, parce que c'est un sujet d'une très grande sensibilité particulière, évoquer la question des mineurs étrangers isolés ; redire que je formule le vœu que cette Assemblée reste à l'écart de toute instrumentalisation à caractère polémique car quand on connaît la réalité de ces dossiers, la difficulté, la dimension humaine qui doit accompagner leur instruction, je crois que ce n'est pas un bon signe donné à nos concitoyens que d'aller sur ce terrain. J'ai eu l'occasion de rencontrer la mission qui exerce pour notre compte à tous - parce que nous sommes bien à l'articulation de compétences départementales et de compétences étatiques - cette difficile mission de l'évaluation de la notion de majorité. Je dois dire que nous avons

affaire à des professionnels extrêmement impliqués, qui font preuve d'une très grande rigueur, qui font preuve aussi de l'humanité nécessaire pour appréhender ce type de décision ; que les indicateurs dont vous avez fait état, M. le Préfet - 68 à 70 % de personnes qui ne sont pas considérées mineures - je dirais que toute forme tendant à assimiler cette problématique « mineur étranger isolé » ou délinquance, n'est pas la réalité des choses. Les problématiques de délinquance ont leur propre mode de gestion. Que l'on soit mineur, majeur étranger ou ressortissant national, on tombe sous le coup de l'action publique diligentée par la justice, par les services de l'État, selon des modalités différentes, mais je crois qu'il est très important de ne pas faire d'amalgame sur ce type de problématique dans l'intérêt bien compris de tous et de la lisibilité de l'action publique dans ce domaine.

De nouveau, merci beaucoup pour la disponibilité dont vous avez fait preuve tout au long de cette matinée. Nous organiserons, par les modalités les plus rapides et efficaces, la diffusion des éléments de réponse, pour la douzaine de questions qui n'ont pas pu encore être traitées, mais je crois que nous avons pu sans doute aller à l'essentiel. Je vous en remercie de nouveau et je vous invite maintenant à avoir un petit moment, non de détente parce que je sais que l'actualité du moment va certainement générer de nouvelles sources d'implication du Préfet et de ses services, mais néanmoins un temps d'échange que l'on va pouvoir poursuivre au foyer du Département.

-----interruption de séance -----

M. CHENUT, Président : Je donne la parole à M. MARTINS sur le rapport relatif au rapport de décision modificative N°1 – DM1.

4^{ème} COMMISSION - THÉMATIQUE 5 - POLITIQUE 51 - RAPPORT 51-7

RAPPORT DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - DM1

M. MARTINS donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Comme chaque année, la première décision modificative permet d'ajuster les prévisions de dépenses et de recettes inscrites au budget primitif. Il s'agit là pour l'essentiel, mais pas tout à fait, de rectifications et d'ajustements dits techniques. Pour vous épargner une lecture du rapport fastidieuse, en core qu'à la demande générale je veux bien lire les 14 pages de la décision modificative et les chiffres.

Comme toute décision modificative, elle doit s'équilibrer. Vous avez en haut du tableau les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement. En bas, l'investissement comme il se doit.

Sur le fonctionnement, nous avons constaté depuis le début d'année qu'on aura des dépenses supplémentaires. Je ne reviens pas sur le débat d'hier, mais c'est d'importance : les dépenses de RSA. Nous avons évalué qu'il va nous manquer sur notre budget, qu'on avait pourtant mis sur un plafond assez haut, 4 M€.

À ces 4 M€ se rajoute une dépense supplémentaire pour le millefeuille de péréquation, le fonds de péréquation des droits de mutation. Nous sommes plus riches que la moyenne des départements, d'ailleurs 1,4 fois la moyenne des départements, et

au lieu des 3,4 M€ que l'on avait prévus, on reverserait 4,5 M€, il faut donc ici ajouter 1,1 M€.

À cela, on ajoute ce que l'on a vu pendant la session, les admissions en non-valeur, avec notamment l'insertion : 0,5 M€.

Nous avons donc besoin en fonctionnement de 5,6 M€.

Où les trouve-t-on ? D'abord par une réduction des dépenses, sur les rythmes scolaires : - 1,2 M€. Il ne s'agit pas d'une réduction des dépenses annuelles, c'est-à-dire qu'on avait prévu au budget de verser deux fois 1,2 M€. Or, pour cette année, pour l'année scolaire 2014-2015, les communes ont déjà touché ce million d'euros, et on reportera ce million d'euros l'année prochaine pour la saison 2015-2016.

Enfin, on a ajusté les dépenses au plus près, vous avez pour 1,1 M€ de réduction de dépenses. Il s'agit, M. LEFEUVRE, de baisse des frais de transport, du fonds sur la petite enfance pour 150 000 €, 200 000 € sur les transports, 150 000 € sur le forfait externat de collège, 120 000 € sur l'économie, 100 000 € sur les travaux de bâtiments, et divers et variés ajustements. Donc 5,6 M€ moins ces 2,3 M€, on est déjà à 3,3 M€.

Pour compléter, nous avons des recettes supplémentaires : la réintroduction dans le budget principal du résultat du Parc, qui est un budget annexe. Cela nous donne tout de suite 2,7 M€. nous avons malheureusement là aussi moins en recettes sur le fonds de péréquation des droits de mutation, on avait prévu 5,4 et on n'aura que 4,2 donc on enlève 1,2 M€. Nous prévoyons de réajuster nos recettes à hauteur de 1,2 M€ pour des recettes diverses et variées, dont l'aide sociale 500 000 €, 300 000 € de recettes d'assurance : cela vise essentiellement le pont cher à Monique SOCKATH sur Etelles, c'est le remboursement d'assurance de 1,2 M€. Et puis quelques recettes diverses et variées, sur la CVAE et les taxes sur les assurances.

Enfin, vous voyez la reprise du résultat 2014, la reprise du compte administratif 2014 que l'on a votée hier. Nous avons terminé l'exercice sur 4,4 M€ et nous le réintégrons, ce qui nous fait un total de recettes de 7,1 M€. Vous voyez que la reprise du résultat 2014 couvre, presque à peine, à 400 000 € près la dépense de RSA supplémentaire.

Je passe sur l'opération de gestion de la dette : 1,3 M€, vous le voyez, c'est quasiment une écriture d'ordre puisque vous l'avez à la fois en dépenses et en recettes, donc cela s'annule, c'est la comptabilité publique. Vous devez traduire tous les flux sur votre stock et de gestion de dette.

Nous avons donc une épargne brute de 3,8 M€. À cela, on va ajouter 3,3 M€ aussi d'économies sur l'investissement. Ces 3,3 M€ d'économie, c'est d'abord en dépenses d'investissement, des redéploiements de dépenses : - 3,6 M€ sur les bâtiments, le recalage notamment des casernes de pompiers. Les calendriers, en termes de bâtiments, n'ont rien à voir avec les calendriers en matière routière, il faut beaucoup d'intervenants, de multiples appels d'offres, de la maîtrise d'œuvre, alors que sur les routes, la plupart des routes, on les réalise en régie. Du coup, on enlève 3,6 M€ sur les bâtiments et on ajoute 1,3 M€ sur les routes, notamment pour les grosses opérations de réparations. D'autres ajustements nous permettent de gagner 300 000 €, perdus immédiatement avec l'augmentation des taux d'intérêt et en remboursement de capital, puisqu'en capital de la dette, on va rembourser 0,4 M€ de plus que prévu.

Cet équilibre en investissement, c'est aussi par les recettes grâce à une augmentation, non pas du taux de TVA, mais la revalorisation du taux du FCTVA. Nous

escomptons là 500 000 € de plus. Des participations diverses et variées, chères à notre ami Yvon MELLET, pour 400 000 € dont une bonne partie provient des giratoires. Et d'autres ajustements, notamment des récupérations de subventions trop perçues pour 200 000 € donc un total de recettes de 1,1 M€. Au total, nous avons un gain de 3,8 M€ en épargne brute en fonctionnement, un gain de 3,3 M€ en investissement, ce qui nous donne 7,1 M€.

Ces 7,1 M€ servent, M. le Président, à diminuer notre endettement, notre appel à emprunt cette année, c'est l'affectation totale : - 6 % grâce à cette DM 1 sur l'appel à l'emprunt.

Voilà très grossièrement brosser cette décision modificative. J'aurais trois éléments à apporter : vous avez sur la table, je suppose que vous l'avez tous, puisque cela a été distribué, des régularisations de comptes à comptes qui ne changent en aucun cas le tableau, mais je dois vous en faire part. Régularisations de compte à compte en fonctionnement comme en investissement, de ventilation de comptes 65 à 67 qui n'ont pas grand intérêt pour vous, plutôt en investissement, qui traduisent le plan de relance et le pacte productif d'avances en subvention pour le projet expliqué par François ANDRÉ ce matin sur Excelcar : 150 000 € en avance, mais bien 150 000 € en subvention. Et puis, sur le pacte productif : 75 000 € en prêt, mais plutôt en travaux 75 000 €. La première ligne d'investissement travaux de grosses réparations : 50 000 €, pour acheter du matériel et des outillages pour les routes. On est rentrés dans le détail du détail, si vous voulez le détail du matériel pour les routes, je pourrai également vous le communiquer.

Voilà pour l'équilibre budgétaire. Dans la délibération, vous allez également voter la décision modificative n° 1, et puis vous avez trois petites lignes : d'approuver la création des autorisations de programme et d'engagement pour :

- Marchés lutte contre les exclusions : 315 000 €
- Subvention Chambre d'agriculture : 427 000 €
- Projet SCOOP - Systèmes de transports intelligents : 224 800 €

Pour les deux premiers, il s'agit de régularisations comptables. Ce sont des programmes pluriannuels, deux ou trois ans pour le premier. La subvention chambre d'agriculture, elle perçoit chaque année 427 000 €, mais on ventile la dépense à 80 % sur l'année N et 20 % sur l'année N+1. Quant au projet SCOOP, il s'agit d'un projet commencé en mars l'an dernier, qui n'avait pas fait l'objet d'une inscription et d'autorisation de programme. Projet européen et porté par la DIRO et l'État.

Voilà M. le Président, de façon très synthétique, retenir que la grosse dépense en plus, c'est le RSA : + 4 M€ et qu'avec la récupération des excédents des budgets annexes, cela nous permet de diminuer notre dette de 7 M€. Voilà le sens de cette décision modificative.

M. CHENUT, Président : Merci. Est-ce qu'il y a sur ce rapport des demandes d'intervention ? Mme de LA VERGNE, y en a-t-il d'autres ?

Mme de LA VERGNE : Merci, M. le Président. Nous notons dans cette DM la volonté de la majorité de faire des économies. Bien évidemment, nous louons cette démarche. Néanmoins, nous craignons fort que cette DM ne soit ni la première, ni suffisante au regard de ce qui a été annoncé avant les élections. C'est la raison pour laquelle nous demeurons vigilants et peut-être même prudents quant à cette décision modificative n° 1.

M. CHENUT, Président : Je ne sais pas ce qui a été annoncé avant les élections. Peut-être nous l'expliquera-t-on. Mme LE CALLENNEC, vous allez peut-être poursuivre ?

Mme LE CALLENNEC : Merci. Non, juste en complément de ma collègue, exprimer un vote d'abstention de notre groupe de l'Union de la Droite et du Centre sur cette première décision modificative d'après élections. Merci.

M. CHENUT, Président : M. MARTINS, allez-vous nous dire ce qui avait été annoncé avant les élections ? Peut-être le savez-vous ?

M. MARTINS : Je fais confiance à votre mémoire, M. le Président. Sur le vote, je ne suis guère étonné de l'abstention. Mme DE LA VERGNE, j'espère que ce ne sera pas la seule décision modificative. J'espère qu'on pourra comptabiliser sur des recettes supplémentaires avant la fin de l'année, et qu'on pourra à partir de là faire d'autres décisions modificatives. De toute façon, historiquement, l'annualité budgétaire du Conseil départemental, c'est au moins deux décisions modificatives. Donc en effet, on se reverra avec des plus et des moins, des adaptations de crédits, etc. Comme le Président l'a rappelé hier, il faut que l'on consomme aussi ce qu'on a prévu, notamment en investissement. Donc jusqu'à la fin de l'année, on essaie d'adapter au mieux nos dépenses et nos crédits, pour arriver à un taux de consommation le plus élevé possible. Sur le reste, M. le Président, vous me rappellerez ce que j'ai pu vendre moi aussi dans mon canton, je ne sais plus.

M. CHENUT, Président : Je pense qu'il est aussi important de rappeler que des décisions modificatives font partie tout à fait normalement du cycle normal du fonctionnement d'une Assemblée. Je rappelle qu'on est sur un budget qui a pour la première fois dépassé un milliard d'euros. Par contre, car il faut toujours avoir ces ordres de grandeur, si on ramène à l'échelle de sa propre commune, 4 M€, 7 M€, cela semble considérable, mais je rappelle qu'ici 4 M€, cela fait 0,4 % de mouvements budgétaires. Quand on regarde ce niveau, on est véritablement, et on peut le redire, dans l'ajustement budgétaire. Même 7 M€, cela ne fait toujours pas 1 % de mouvement.

Sur le fond, redire que cette décision est quand même une décision d'amélioration globale de l'équilibre budgétaire dans sa structure, parce que malgré les contraintes, malgré le fait de devoir mobiliser 4 M€ pour des dépenses de RSA – et si quelqu'un me dit qu'on peut faire autrement que d'inscrire les crédits, je veux bien, mais nous avons une obligation de les mettre en face pour répondre aux besoins –, malgré cette contrainte forte, on réussit à améliorer l'épargne brute qui est un des indicateurs fondamentaux pour la structure budgétaire de 4 M€. On réussit aussi à réduire le recours prévisionnel à l'emprunt de 7 M€. Pouvoir supprimer 7 M€, c'est aussi préserver un peu l'épargne de l'année prochaine.

Je rappelle bien que forcément, chacun le sait, mais tout emprunt nouveau générera l'année prochaine des remboursements tant en capital qu'en frais financiers et que ceux qui sont en section de fonctionnement dégradent l'épargne nette. Donc une mesure qui est plutôt de consolidation de notre structure budgétaire, mais dans des proportions extrêmement limitées bien sûr. On est véritablement dans le cadre de l'ajustement.

Je vais mettre cette décision modificative aux voix ; y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Qui s'abstiennent ? 22 abstentions.

La décision modificative est adoptée à la majorité.

Je donne la parole à M. MARQUET relatif au vœu sur le futur aéroport de Notre Dame des Landes.

1^{ère} COMMISSION

VŒU RELATIF AU FUTUR AÉROPORT DE NOTRE-DAME-DES-LANDES

M. MARQUET donne lecture du vœu suivant, déposé par le groupe Union de la Droite et du Centre :

M. le Président, chers collègues,

« Projet attendu par la grande majorité des élus, entreprises et habitants du grand ouest, les travaux du futur aéroport de Notre-Dame-des-Landes devraient, des mots mêmes du président de la République et du Premier ministre, commencer cette année.

Ce jeudi 18 juin, 17 requêtes des opposants au projet ont été mis en délibéré au 17 juillet. Le rapporteur public a préconisé le rejet de l'ensemble de ces recours.

Publié au journal officiel le 6 juin, l'avis relatif à la conclusion du débat public sur le projet ferroviaire Liaisons nouvelles Ouest Bretagne – Pays de la Loire (SNCF Réseau) décide de poursuivre les études du projet ferroviaire par une étape complémentaire au débat public sur de nouvelles bases. S'agissant notamment de la ligne Rennes-Nantes, il est prévu d'y intégrer la thématique de la desserte de l'aéroport du Grand Ouest.

Membre du Syndicat mixte aéroportuaire du Grand Ouest, le Département réaffirme son soutien au projet d'aéroport. »

Un rajout à la fin du 1^{er} paragraphe a été proposé : *« Projet attendu par la grande majorité des élus, entreprises et habitants du grand ouest, les travaux du futur aéroport de Notre-Dame-des-Landes devraient, des mots mêmes du président de la République et du Premier ministre, commencer cette année à l'extinction des recours ».*

Ce vœu a été adopté à l'unanimité avec ce rajout.

M. CHENUT, Président : Nous allons voter sur la conclusion de la commission. Qui s'abstient ? Contre ? 1 voix. Donc unanimité moins une voix. Je donne la parole à M. MARQUET relatif au vœu de soutien aux filières élevages.

1^{ère} COMMISSION

VŒU DE SOUTIEN AUX FILIÈRES ÉLEVAGES

M. MARQUET donne lecture du vœu suivant, déposé par le Groupe Union de la Droite et du Centre :

M. le Président, chers collègues,

« De nombreux éleveurs bovins, porcins et laitiers ont engagé ces derniers jours un vaste mouvement de protestation dans la région Grand Ouest afin de dénoncer la pression des grandes surfaces sur les prix agricoles.

Loin de se réduire à cette seule revendication, cette nouvelle mobilisation traduit surtout le malaise des professionnels face à une situation devenue, de mois en mois, insoutenable.

la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, adoptée le 11 septembre dernier, a permis d'apporter des premiers éléments de réponses à des défis aussi divers que l'installation des jeunes agriculteurs ou le développement des filières biologiques.

Aujourd'hui, notre priorité doit être de garantir aux agriculteurs un revenu décent et une qualité de vie appréciable. Pour ce faire, nous sommes convaincus que des solutions durables peuvent être étudiées tant au niveau du Gouvernement que des autorités européennes.

Aussi, l'Assemblée départementale interpelle le Gouvernement afin de mettre en œuvre une feuille de route permettant une solution durable aux difficultés que rencontrent les filières élevages en France. »

Il a été proposé d'ajouter les mentions suivantes :

- à la fin du 1^{er} paragraphe, ajouter : ***« si on comprend les difficultés, on ne peut cautionner les violences et dégradations commises ».***

- à la fin de la phrase : *« Pour ce faire, nous sommes convaincus que des solutions durables peuvent être étudiées tant au niveau du Gouvernement que des autorités européennes »*, il est proposé d'ajouter ***« y compris en consolidant le rôle des organisations de producteurs dans la gestion des marchés ».***

- et de modifier la conclusion de la façon suivante : ***« On peut se féliciter d'ores et déjà des premières mesures prises par le Gouvernement sur la limitation des rabais. Aussi, l'Assemblée départementale demande au Gouvernement de mettre en œuvre une feuille de route permettant une solution durable aux difficultés que rencontrent les filières élevages en France ».***

Le vœu a été adopté à l'unanimité avec ces modifications.

M. CHENUT, Président : Mme DAUGAN.

Mme DAUGAN : Il est question de « rabais », ça a été rajouté ?

M. MARQUET : Je parle sous le contrôle des membres de la commission, c'est une phrase qui a été proposée. Je vous la relis, si vous souhaitez : ***« On peut se féliciter d'ores et déjà des premières mesures prises par le Gouvernement sur la limitation des rabais. ».***

M. CHENUT, Président : M. MAHIEU.

M. MAHIEU : Je confirme qu'effectivement avait été évoqué le mot « rabais » mais on parlait des mesures qui avaient été prises par le Ministre de l'agriculture.

En revanche dans la phrase de conclusion, on demandait de préciser qu'on demandait au Gouvernement **« de poursuivre »** considérant que les choses n'étaient malheureusement pas finies.

M. MARQUET : Effectivement, c'est une bonne remarque, « poursuivre » est le terme juste qui avait été retenu.

Dans la terminologie, pour être exact, nous avons parlé de « politique de promotion ». Je vous l'accorde Mme DAUGAN.

M. CHENUT, Président : Donc, tout en disant qu'il s'agit de « poursuivre la démarche » comme vient de le dire M. MAHIEU, vous étiez parvenu à un consensus en

commission. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Non, le consensus est préservé. Le vœu est adopté.

Je donne la parole à M. MARQUET relatif au vœu sur l'invasion du frelon asiatique.

1^{ère} COMMISSION

PROPOSITION RELATIVE A L'INVASION DU FRELON ASIATIQUE

M. MARQUET donne lecture de la proposition suivante, déposée par le groupe Union de la Droite et du Centre :

M. le Président, chers collègues,

« Espèce invasive dont nos abeilles autochtones peuvent représenter jusqu'à 70% des proies, le frelon asiatique a conquis en un peu plus de 10 ans plus de 50% du territoire français. Observé pour la première fois en 2004 dans le Lot-et-Garonne, le frelon asiatique s'installe progressivement en Ile-et-Vilaine. »

Les coûts de l'invasion étant bien plus grands que les coûts de la lutte, sa progression se doit d'être stoppée le plus rapidement possible. Or, compte tenu de son mode de reproduction exponentiel, seule une action conjointe de l'ensemble des acteurs publics sera efficace.

Le Département d'Ile-et-Vilaine, en lien avec les services de l'Etat et ses départements limitrophes, réfléchit à la mise en place d'un groupe de travail chargé de coordonner les actions de la lutte contre le frelon asiatique. »

Il a été proposé de retirer cette proposition dans la mesure où elle implique l'action du Département. Donc ça relève d'un débat en commission dans un premier temps sur les questions soulevées. Il est donc proposé le retrait de ce vœu.

M. CHENUT, Président : Et pour les spécialistes de la question, je rappelle qu'hier dans la presse locale, il y avait un article très pointu qui faisait référence à l'identification d'une plante à Nantes qui a la capacité de digérer cet animal jusqu'à 3. Par contre, la contrainte est que cette plante n'est compatible qu'avec 2 % de nos sols. Mais il y a, semble-t-il des perspectives de diversifier les modalités d'intervention contre le frelon.

Mme DAUGAN : Par rapport à la conclusion, il ne s'agit pas d'un retrait mais d'un report.

M. MARQUET : Formellement on le retire parce qu'on ne se prononce pas dessus et on reporte la discussion en commission. Je vous laisse juger du terme à utiliser mais le résultat est le même.

M. CHENUT, Président : Donc renvoi en commission mais ça ne donne pas lieu à un vote aujourd'hui.

M. MELLET : Dans l'article dont vous parliez, il me semble l'avoir lu aussi et il était dit en conclusion que cette plante n'avait pas les capacités à résoudre le problème du frelon asiatique.

M. CHENUT, Président : Je poursuis parce que j'ai lu cela de près quand même, des travaux de laboratoire vont aussi essayer de voir si on peut essayer de reconstituer

la molécule qui fait le même effet pour du coup tromper le frelon en l'attirant par une molécule et non plus par la plante. Tout ceci est une affaire de spécialiste mais on voit qu'il y a beaucoup de perspectives et de diversifications dans les modes opératoires.

Donc, en conclusion, report de l'examen.

Je donne la parole à M. PICHOT relatif au vœu sur la proposition relative aux dispositifs CLIS et ULIS.

1^{ère} COMMISSION

PROPOSITION RELATIVE AUX DISPOSITIFS CLIS ET ULIS

M. PICHOT donne lecture de la proposition suivante, déposée par le Groupe Union de la Droite et du Centre :

M. le Président, chers collègues,

« Implantées respectivement au sein des écoles primaires et secondaires, les CLIS (Classes pour l'Inclusion Scolaire) et les ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) participent à l'objectif de permettre la scolarisation des élèves ayant des difficultés scolaires liées à leur handicap.

Le Département d'Ille-et-Vilaine, en lien avec l'Education Nationale et les associations concernées, engage un véritable travail de réflexion sur l'offre de scolarisation adaptée dans le Département et les demandes et besoins des parents. »

Nous avons eu un vote unanime après une modification de la conclusion, qui est la suivante :

*« Le Département d'Ille-et-Vilaine, en lien avec l'Education Nationale et les associations concernées, **approfondit le partenariat engagé** sur l'offre de scolarisation adaptée dans le Département et les demandes et besoins des parents. »*

M. CHENUT, Président : Je mets les conclusions de la commission aux voix. Oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas, les conclusions sont donc adoptées à l'unanimité.

Je donne la parole à M. PICHOT relatif au vœu à l'accompagnement éducatif dans les collèges.

2^{ème} COMMISSION

VŒU RELATIF A L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF DANS LES COLLEGES

M. PICHOT donne lecture du vœu suivant, déposé par le Groupe Union de la Droite et du Centre :

M. le Président, chers collègues,

« Généralisé à l'ensemble des collèges publics et privés à la rentrée de septembre 2008, l'accompagnement éducatif est appelé à être supprimé dans la plupart des collèges dès la rentrée 2015.

Ce dispositif permet la mise en place d'aides aux devoirs et de soutien scolaire, mais aussi d'activités sportives, artistiques et culturelles. De nombreux responsables de collèges nous interpellent pour réfléchir au maintien de cette aide précieuse pour tous les collégiens.

La volonté annoncée de flécher les moyens là où il y en aurait le plus besoin, à savoir les établissements relevant de l'éducation prioritaire, se concentrerait, pour la Bretagne sur des collèges situés en zones urbaines. Les territoires ruraux seraient alors les grands perdants de cette décision. Or, les difficultés scolaires ne sont pas l'apanage des collèges urbains.

Outre les collégiens, cette décision pénalisera de surcroît les partenaires avec lesquels les collèges ont pris l'habitude de travailler. C'est bien la structuration du réseau associatif autour des collèges et les dynamiques qui peuvent être enclenchées grâce à ces contacts qui sont menacées.

La réussite de tous nos enfants doit se situer hors de ces logiques comptables.

Aussi, le Département interpelle la ministre de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur les conséquences négatives que ne manquera pas d'engendrer la suppression de l'accompagnement éducatif pour tous les collégiens. »

Nous avons décidé de retirer ce vœu et de proposer une réflexion au sein de la commission Égalité des Chances d'ici la fin de l'année pour travailler sur tout ce plan de l'accompagnement éducatif dans les collèges.

M. CHENUT, Président : Donc renvoi probablement lors de la réunion de la commission en septembre. Je donne la parole à M. MARTINS relatif au vœu pour l'octroi de moyens suffisants pour une justice de proximité.

4^{ème} COMMISSION

VŒU POUR L'OCTROI DE MOYENS SUFFISANTS POUR UNE JUSTICE DE PROXIMITE

M. MARTINS donne lecture du vœu suivant, déposé par le Groupe Union de la Droite et du Centre :

M. le Président, chers collègues,

« L'intérêt de tous les citoyens est que la Justice soit rendue avec célérité. La France est ainsi signataire d'engagements européens qui imposent que les décisions de justice soient prononcées dans un délai raisonnable.

Or, la situation actuelle dans le département d'Ille-et-Vilaine se dégrade, particulièrement devant les Tribunaux d'instance de Rennes, Fougères, Redon et Saint-Malo. Cette dégradation affecte également, parmi d'autres exemples, le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale et les Juges aux Affaires Familiales.

Ces juridictions traitent les questions qui affectent la vie quotidienne des habitants de notre département. Pour illustration, les dossiers du Tribunal d'Instance de Fougères, plus particulièrement touché, sont actuellement reportés à plus de six mois (ainsi à l'audience du 20 mars 2015, les dossiers ont été reportés au 16 novembre 2015 alors qu'ils étaient en état d'être plaidés).

Cet état de fait résulte de l'insuffisance des moyens affectés aux Tribunaux, principalement en magistrats et en personnels de greffe. Le nombre de postes prévus est insuffisant. Surtout, beaucoup des postes créés ne sont pas pourvus, particulièrement à la suite de mutations. Il en résulte une paralysie de la justice, qui préjudicie à tous les habitants du département.

C'est pourquoi, l'Assemblée départementale demande au Gouvernement que les moyens nécessaires soient affectés immédiatement aux juridictions afin que les dysfonctionnements graves qui sont constatés prennent fin. »

Nous avons proposé, puisque c'est un vœu à la demande du Député Benoit, j'espère que vous n'allez pas être dépité après la lecture de la conclusion commune :

« C'est pourquoi l'Assemblée départementale, tout en prenant acte des priorités nationales accordées à l'éducation nationale, la justice, la jeunesse, la police et la gendarmerie, notamment quant aux moyens humains et ressources supplémentaires, demande que ces priorités soient confirmées dans les années qui viennent et que les difficultés constatées, notamment en Ile-et-Vilaine, soient résolues ».

Et l'intégralité de votre préambule a été reprise, M. BENOIT. Cette conclusion a été adoptée à l'unanimité de la commission 4.

M. CHENUT, Président : C'est ce qui me semble être une écriture équilibrée et positionne bien le dossier dans sa perspective historique au moins sur la période contemporaine.

Sur les conclusions de la commission, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Le vœu est adopté à l'unanimité.

Je lève la séance.